



**HAL**  
open science

**Les déportations politiques au sein de l'empire colonial français. Des récits, des archives et des voix pour dessiner une carte cinématographique de la décolonisation, telle qu'elle n'a pas pu être, telle qu'elle n'est pas encore.**

Pierre Michelon

► **To cite this version:**

Pierre Michelon. Les déportations politiques au sein de l'empire colonial français. Des récits, des archives et des voix pour dessiner une carte cinématographique de la décolonisation, telle qu'elle n'a pas pu être, telle qu'elle n'est pas encore.. Art et histoire de l'art. Université Paris sciences et lettres, 2019. Français. NNT : 2019PSLET018 . tel-02873555

**HAL Id: tel-02873555**

**<https://theses.hal.science/tel-02873555>**

Submitted on 18 Jun 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**THÈSE DE DOCTORAT**  
**DE L'UNIVERSITÉ PSL**

Préparée à l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts  
(ENSBA, Paris)

**Les déportations politiques au sein de l'empire colonial français, des archives, des récits et des voix pour dessiner une carte cinématographique de la décolonisation, telle qu'elle n'a pas pu être, telle qu'elle n'est pas encore.**

Soutenue par

**Pierre MICHELON**

Le 28 juin 2019

Ecole doctorale n° 540

**Ecole transdisciplinaire**  
**Lettres - Sciences**

Spécialité

**SACRe, arts visuels**

**Beaux-  
Arts  
de  
Paris**

**Composition du jury :**

Christophe VIART Professeur, Paris 1	<i>Président</i>
Françoise VERGÈS Politologue	<i>Rapporteur</i>
Christophe VIART Professeur, Paris 1	<i>Rapporteur</i>
Mathieu Kleyebe ABONNENC Artiste, indépendant	<i>Examineur</i>
Anne LAFONT Directrice d'études, CRAL, EHESS	<i>Examinatrice</i>
Marie VOIGNIER Artiste, Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon	<i>Examinatrice</i>
Philippe ARTIÈRES Directeur de recherche, IIAC, EHESS	<i>Examineur</i>
Ann Laura STOLER Professor, The New School for Social Research – NY	<i>Examinatrice</i>
Emmanuelle CHÉREL Enseignante HDR, Ecole des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire	<i>Directrice de thèse</i>



Indication .pdf :

pp.5-132 PORTFOLIO Pierre Michelin

pp.133-192 ANNEXE : C'est la nuit maintenant



HISTOIRE DE LA MALADIE

*C'est la nuit maintenant  
Ji's sang tèm hêt ròi*

mort hier pour

LA FRANCE

demain MOURIR

POUR LA GUYANE

*Amara*

*« À l'écrivain public on délègue le pouvoir d'écriture, on lui confie la plume, on lui laisse la manière, le style, l'architecture textuelle. L'historien assume cette même charge : à lui de construire cet hybride objet qu'est le récit historique »*

Philippe Artières, *Rêves d'histoire, pour une histoire de l'ordinaire*, Paris, Verticales, 2014 (2006), p.170.

*« L'histoire comme un remède et une protection est à la fois musicale, historique, poétique, éthique, magique et religieuse. Dans de nombreuses régions du monde, les guérisseurs sont considérés comme les mémoires vivantes du peuple. Ils détiennent non seulement une connaissance technique et ésotérique, mais ils sont aussi au courant des problèmes de leurs communautés et on leur confie les affaires de famille. En d'autres termes, ils connaissent les histoires de toute le monde »*

Trinh T. Minh Ha, « L'histoire de grand-mère », (« Grandma's Story », *Woman, Native, Other*, Bloomington, Indiana University Press, 1989), traduit de l'anglais par Elsa Boyer, *qalqalah* n°3 2/4, 2017, p.90.

« Réparer signifie, étymologiquement, dans la culture occidentale, retourner à l'état originel, donc nier la blessure. Dans les sociétés traditionnelles, africaines, asiatiques, et même anté-modernes occidentales, réparer signifiait montrer que l'on a traité la blessure, donner une place aussi importante à cette réparation qu'à la blessure, bref, donner une seconde vie à la chose blessée »

Kader Attia, texte rédigé par l'artiste pour l'exposition *Réparer l'invisible* (mars-octobre 2017) au Smak de Gand, 27 mars 2017.

2019 mai 19 PRÉAMBULE

Thèse de Pierre Michelon  
Doctarar SACRe / arts visuels :

> Expo-labo *C'est la nuit maintenant/ giờ sang đêm hết rồi*, 18 mars - 04 avril 2019, Un lieu pour respirer, Les Lilas.

> Projection d'*Amara*, Cinéma du réel, compétition française, 15 mars, 21 mars, Centre Pompidou, Forum des images, Paris.

> Installation *In loving memory of Charles, Aziz, Félix and Léon*, 15 mars - 28 juin 2019, antiquités orientales, musée du Louvre, Paris.

Préparée à l'École nationale des beaux-arts de Paris / Paris Sciences et Lettres / École normale supérieure 2015-2019

Sous la direction d'Emmanuelle Chérel  
Sous la direction artistique de Mathieu Kleyebe Abonnenc

J'ignore si un jour je serais capable d'affirmer que je suis un « artiste écrivain public, réparateur ou guérisseur ». Mais le seul qualificatif d'artiste et l'expression d'« artiste-chercheur » ne me paraissent pas suffisants. En revanche, je sais que je raconte des histoires et que je suis obsédé par elles. Des histoires reprenant l'Histoire, qui est au cœur de mes productions artistiques. Une obnubilation malade, qui me conduit à (re) construire des récits, à en faire surgir d'autres. Et pour ce faire, je cherche.

Il y a 10 ans, j'ai vécu comme un choc le fait de constater que le récit historique inculqué, à l'école ou dans ma famille, était tout à fois mutilé et falsifié. Je me suis senti comme une victime indirecte, un dégât collatéral, une manifestation d'une situation collective et insupportable. Combien d'entre nous sont dans ce cas ? Les débats et les controverses actuelles ne cessent de nommer les symptômes de notre société française et occidentale. Une société est malade mais le mal est multi-causal, nous n'en voyons que des facettes : une facette *oubliée* (Paul Ricœur), une facette *aphasique* (Ann Laura Stoler), une facette *possédée* (Olivier Marboeuf), une facette *inadaptée* (Barbara Stiegler). Je crois avoir rejoint, d'abord sans le savoir, l'élan décolonial (Seloua Luste Boulbina). Un élan qui n'est ni une école, ni un courant de luttes et réactions homogènes, mais un combat contre les violences coloniales tuées, une révolution épistémologique, un bouleversement des catégories de pensées, politiques, historiques, poétiques. Tout cela à la fois. Et, à mon humble échelle, j'ai eu le souhait profond d'y participer. Alors, pour ce faire, j'ai pris les chemins interdisciplinaires, inter-sectionnels, entre les temps, entre les luttes entremêlées au sein des paysages du monde, entrelacées aux espaces polyglottes, dans l'entre et l'outre-langue. Je mène en-quête. J'observe, je rassemble, je déduis, je suscite, j'écoute, j'accueille, j'initie. Jamais tout seul. Toutes mes productions sont habitées par les voix des femmes que je rencontre, enregistre, filme. J'ai développé plusieurs « méthodes » qui s'inventent et ne suivent pas un protocole fixe. Peut-être s'agit-il davantage d'« approches », faites d'intuitions, d'errances et d'affects, qui se réinventent donc en permanence.

Tout commence avec le « document », l'archive : elles sont omniprésentes. Je les cherche, puis je mets celles que je trouve à l'épreuve. J'observe les limites ou les aberrations de ces documents protégés. J'essaye de mettre en question leur accès et leur conservation, de demander ce que font ces archives, ce qu'elles taisent, qui elles concernent, ce qu'elles servent. Je teste leur hospitalité, leur vocabulaire, leurs missions, leur agentivité. Ainsi, à l'instar d'autres artistes contemporains mais à ma manière, je confère aux archives des usages qui me paraissent nécessaires : photographier, transférer, faire passer, transformer, faire surgir, générer... Je les manipule, les performe, tente d'extraire leurs textes (David Legrand), de leur donner une voix, un corps, afin de rendre sensible tout à la fois ce que l'archive nous dit ou, nous fait dire, nous fait faire et ressentir. Elles sont partagées, soumises à l'analyse, à la discussion et à toute une série de gestes. Toute archive conduit à une rencontre, puis à une relation.

La co-construction des images filmées est importante. Elle me paraît signifier un refus d'autorité et/ou de hiérarchie, un souci éthique voire une position anarchiste. Au delà de l'image, cette co-construction me conduit là aussi à des gestes. Je construis des situations, comme ces correspondances multiples qui parcourent mes films. Je demande ou j'apporte de l'aide. Il s'agit avant tout de créer et vivre des relations, d'en prendre soin, de prendre soin.

Une autre approche consiste à *faire passer* (pour tenter de ne pas dire traduire). Au sens propre comme au figuré, faire passer l'archive, la voix ou le récit permet une ouverture de la conscience, de la perception, un franchissement des frontières et l'apparition d'une nouvelle géographie mondiale. Les « oiseaux polyglottes » avec lequel-le-s je réalise mes œuvres sont des personnages (*Tepantar, In loving memory..., C'est la nuit maintenant...*).

Ces passages, au sens propre, me conduisent dans l'espace public. Comme au musée du Louvre où j'ai tenté de révéler ce qui était *caché au grand jour* (Hannah Feldman). Comme, au sens propre et figuré, aux Archives nationales d'outre-mer, où j'investirai prochainement les fonds documentaires avec l'accord de l'institution en insérant des fiches « témoins » et des traductions au sein même des cartons (les traductions concerneront des lettres de condamné-e-s politiques). Comme lorsque je fais passer — officieusement — des copies d'archives à un musée d'histoire vietnamien. Ou encore plus simplement, lorsque je donne un coup de main à un citoyen algéro-américain désireux de connaître l'histoire de son grand-père (*Amara*).

Dans les montages que je réalise, qu'ils soient sous formes de films, d'installations ou d'éditions, il s'agit de suivre puis de (re)constituer un jeu de pistes indiciel et exigeant. Il s'agit de raconter une histoire tout en la fabriquant. Le récit n'est pas clos, c'est un chantier en cours : « *une expérience de ce que nous sommes, de ce qui est non seulement notre passé mais aussi notre présent* » (Michel Foucault). La présence constante des paysages, des oiseaux et des plantes qui les peuplent, me permet d'être rêveur, vers des récits planétaires, des *planétarités situées* (Paola Bacchetta). C'est ma tentative.

La déportation politique dans les bagnes coloniaux, ses archives, ses récits et ses voix, sont devenus malgré eux le « sujet » de ma thèse. Les guillemets sont importants car il s'agit plus exactement d'un prisme dans lequel se concentre et se réfracte une multitude de sujets et de lignes de fuite. Je m'en suis emparés ou ils se sont emparés de moi, c'est selon. Le prisme que j'avais initialement choisi consistait à raconter et rendre sensible une histoire générale de toutes les décolonisations, telles qu'elles avaient été empêchées, réprimées et tuées. J'ai d'abord voulu tout embrasser, tout connaître, tout cartographier. Démesure ! Tout en faisant, je me suis peu à peu arrêté sur des détails, des fragments en considérant patiemment, une information, un souvenir, une image ou une sensation prononcés par le ou la condamné-e à l'exil, par ses enfants ou ses ami-e-s. Ces mémoires silencieuses, souvent familiales, ont laissés des traces que je ne soupçonnais pas : la douleur d'une disparition, l'impossibilité d'un retour, le manque de reconnaissance, l'absence de sépulture ou de tombeau. L'oublié-e, l'invisible ou le caché-e ne le sont que pour une partie du monde.

J'ai donc profité du temps de recherche offert par le doctorat SACRe pour mieux appréhender ma position, pour tenter de comprendre une partie de l'histoire des déportations coloniales, mais aussi pourquoi et comment celle-ci est venue m'habiter. Le texte qui suit est une sorte de carnet de bord où je raconte et décris des faits et des situations, parfois anecdotiques. L'usage du pronom personnel pourra peut être paraître à certains lecteurs, comme maladroit ou contradictoire. Bien entendu, cette mise en récit ne me donne aucune « légitimité » ni « passe-droit » me permettant « d'occuper » un « terrain » et des histoires qui m'ont été confiées, je ne veux pas parler *pour* et/ou *à la place de*. Il a déjà été montré comment ce jeu de rôles est problématique (Linda Alcoff). Mais j'ai voulu situer et nommer mes opérations, mes pensées, même erronées, mon implication et ma responsabilité. Sans évacuer les mécanismes d'invisibilité et d'autorité, réels ou symboliques, qui se démultiplient dès que l'on pose une caméra, un cadre, une représentation (dans mon cas : la relation que j'entretiens avec un-e condamné-e politique ou un-e de ses enfants). Cadrer le cadreur au moment où il cadre l'autre, l'autoréflexivité proposée par Hal Foster m'a beaucoup apportée. Elle m'a aidée à filmer. Néanmoins, son avertissement ne m'a jamais échappé : « *Je le répète, la réflexivité peut mener à l'hermétisme, voire au narcissisme qui place l'autre dans l'ombre du soi* ». Dans ces relations entre les voix-des-sans-voix et celles qui les porteraient généreusement à bras le corps (relations supposées, parfois surinvesties, néanmoins complexes), j'ai cherché des processus, des alliances et des effectivités politiques. *Ce lieu impossible* (Walter Benjamin), ce lieu qui s'invente, et qui donnerait à l'art, non pas une valeur marchande, mais une valeur d'usage.

Je considère ce texte comme une étape de travail, il pourra se prolonger par la suite (site internet, édition). Il est conçu comme une extension des œuvres (*Amara, C'est la nuit maintenant/ giò sang òm hêt rôl, In loving memory of Charles, Aziz, Félix and Léon...*) présentées au Louvre, à Beaubourg ou à un Lieu pour respirer ces derniers mois. Il tire d'autres ficelles, il révèle parfois le hors champ, le *making of*, les situations que je mets en place, leurs impasses, leurs problèmes internes, leurs dépassements. J'ai utilisé plusieurs tonalités d'écritures, elles varient entre la prise de notes brute, la description factuelle, la correspondance, le dialogue, la citation, le commentaire, la note de traduction, la dérive, la description historique.

J'ai tenté de rechercher les causes, parfois inconscientes, parfois sans les trouver, qui m'ont fait emprunter tel sentier plutôt qu'un autre, telle approche, tel dispositif, tel montage, telle voix. Entre les lignes, et peut-être au-delà, j'espère n'avoir mis personne dans l'ombre. Je suis un bout de communauté, j'appartiens à un *nous* potentiel, espéré, toujours fragile, temporaire, pour raconter une histoire (invitant à d'autres visions de l'Histoire) et la manière dont nous l'avons fabriquée.

Ce texte établit une généalogie des faits qui — sans être exhaustive — noue certaines causes et certaines conséquences. J'ai fouillé dans mes carnets, dans l'historique de mes boîtes mails et dans mes agendas pour retrouver les dates exactes. Je les ai placées chronologiquement, mais de temps en temps, comme le montage de mes films, des retours en arrière ou des bonds en avant constituent des « nœuds historiques », ils nous rappellent l'enchevêtrement des temps, leurs relations, les espoirs respectifs qu'ils contiennent. Quatre nœuds se sont imposés. Le premier présente, ce qui serait à mes yeux, un point de départ : *au-delà des mers*. Le second, *solidarité posthume*, raconte la fabrication du film *Amara*. Le troisième, *faire passer*, expose quelques-uns des « passages » (propres et figurés) que j'ai organisés dans la confection de l'expo-labo *C'est la nuit maintenant/ giò sang òm hêt rôl*. Le dernier, *histoire de la maladie*, décrit la généalogie, mais également les négociations et les concessions auxquelles j'ai dû faire face avec le musée du Louvre.

Entre l'oubli et le souvenir, peut-être devrions-nous affirmer que nous choisissons notre passé (Jean Chesnaux). J'ai choisi mon passé, j'ai sélectionné, élagué, comme un travail de jardinier (Marc Augé). J'ai également conscience, à l'endroit et à l'instant de parler de l'oubli ou de l'aphasie, de ce que je n'ai probablement pas vu, pas entendu, pas ressenti (Armelle Cressent).

<b>PRÉAMBULE</b> .....	02
------------------------	----

<b>SOMMAIRE</b> .....	06
-----------------------	----

<b>NŒUD N°1</b> .....	(AU-DELÀ DES MERS).....	08
-----------------------	-------------------------	----

1996	novembre	12	.....	(L'APRÈS-GUERRE) .....	11
2010	mai	08	.....	(PAS DE SQUARE).....	12
2011	mars	26	.....	(IMPRESSION D'ANACHRONISME).....	12
1997	avril	14	.....	(À FOND DE CALLE) .....	14
2011	août	16	.....	(ITALIQUES) .....	15
2011	septembre	20	.....	(POUR LEUR PAYS / MOTIPEYI) .....	16
2011	septembre	28	.....	(RÊVES D'HISTOIRE) .....	18
2013	octobre	29	.....	(UN PETIT MORCEAU DE BOIS) .....	19
2016	mars	22	.....	(DANS L'AU-DELÀ) .....	20
2014	septembre	12	.....	(SOUS TUTELLE) .....	21
1974	décembre	07	.....	(PERQUISITION À L'ÉTUDE) .....	22
2014	octobre	01	.....	(UN JOUR TROIS FILMS) .....	23
2017	novembre	16	.....	(LETTRE DE J-C. BÉDAGUE À PM) .....	25
2018	mars	07	.....	(LETTRE DE PM À JEAN MARIEMA) .....	29
2012	septembre	12	.....	(LA PLANÈTE RÉPOND) .....	33

<b>NŒUD N°2</b> .....	(SOLIDARITÉ POSTHUME) .....	34
-----------------------	-----------------------------	----

2010	juillet	09	.....	(ECRIRE UNE REPONSE) .....	36
2012	octobre	12	.....	(OÙ QUAND QUOI COMMENT) .....	40
2012	novembre	05	.....	(VOTRE NOM) .....	42
2019	janvier	02	.....	(EN-QUÊTE) .....	44
1841	janvier	00	.....	(CE JOUR D'UNE GLOIRE SANS CALENDRIER) ..	45
2019	mai	09	.....	(FLOU ARTISTIQUE) .....	46
2019	mai	10	.....	(RENOMMER) .....	48
2013	novembre	09	.....	(TEMPS D'ARRÊT) .....	50
2013	novembre	12	.....	(MÉMOTECHNIQUE) .....	51
2013	décembre	05	.....	(TEMPS PERDU) .....	52
2014	juillet	11	.....	(QUELQUES NOUVELLES) .....	53
2014	septembre	16	.....	(PUBLIQUE MISSION) .....	54
2008	décembre	24	.....	(PRÉFIXE) .....	55
2014	septembre	17	.....	(TOUCHER LE CŒUR) .....	55
2014	septembre	18	.....	(LES BAMBOUS) .....	56
2017	avril	18	.....	(DEMAIN LA VEILLE) .....	56
2014	septembre	19	.....	(MOURIR DEUX FOIS) .....	57
2014	septembre	30	.....	(PRIER DEUX FOIS) .....	57
2014	novembre	21	.....	(QUI-VIVE) .....	59
2010	mars	18	.....	(LE PAYSAGE DU TERRAIN) .....	60
2015	décembre	09	.....	(LE MANGUIER SE SOUVIENT) .....	61
2016	octobre	12	.....	(LILY SE SOUVIENT) .....	61
1844	octobre	04	.....	(C'EST FINI !) .....	62
2016	décembre	12	.....	(NEWS FROM HOME) .....	64
2018	juillet	22	.....	(LA VIE AILLEURS) .....	66
2018	juillet	05	.....	(PROBLÈME DE MONTAGE 1) .....	67
2018	décembre	05	.....	(PROBLÈME DE MONTAGE 2) .....	67
2018	juillet	25	.....	(LA VIE SE COMPLIQUE) .....	69
2018	octobre	04	.....	(RETOUR EN ARCHIVE) .....	70
2018	octobre	06	.....	(RUINES) .....	72
2018	novembre	13	.....	(MAIL DE PM À ABDELOUAHAB BOUCHARÈB)..	74

**NŒUD N°3 ..... (FAIRE PASSER) ..... 76**

2012	octobre	18	.....	(IDÉE FIXE) .....	77
2013	mai	02	.....	(VOICE-OVER) .....	78
2019	mars	08	.....	(OVER THE VOICE-OVER) .....	79
2013	novembre	11	.....	(RECONNECTER LES BOUTS 1) .....	80
2013	décembre	04	.....	(JOSETTE) .....	81
2018	septembre	19	.....	(LETTRE DE B. VAN REETH À PM) .....	82
2013	décembre	05	.....	(RECONNECTER LES BOUTS 2) .....	83
2014	avril	04	.....	(ARCHIVES VOLANTES) .....	85
2014	septembre	10	.....	(RDV DANS 10 JOURS) .....	92
2014	septembre	20	.....	(PARENTHÈSES DANS LA PARENTHÈSE) .....	92
2015	janvier	15	.....	(TRADUCTIONS MANQUANTES) .....	93
2015	mars	11	.....	(REPÉRAGES) .....	94
2015	juin	01	.....	(GÉOGRAPHIE MOUVANTE) .....	94
2016	mai	20	.....	(COMME UNE OMBRE) .....	95
2016	juin	06	.....	(YÉN ET YÊN) .....	96
2019	mars	31	.....	(L'HIRONDELLE ET PAX) .....	97
2018	décembre	12	.....	(VIOLENCE DU LANGAGE INCONNU).....	97
2016	juin	20	.....	(AVEC LE VENT) .....	98
2016	juillet	17	.....	(DERNIÈRE SÉQUENCE / FIN DU FILM) .....	99

**NŒUD N°4 ..... (HISTOIRE DE LA MALADIE) ..... 100**

XXXX	XXXXX	XX	.....	(DE TOUT TEMPS) .....	102
1885	juillet	28	.....	(DES DEVOIRS) .....	103
2015	octobre	01	.....	(POINT ZERO) .....	104
2016	janvier	13	.....	(CELA EST) .....	105
2016	janvier	26	.....	(MAIL DE L.-J. BARBANÇON À PM) .....	107
2016	janvier	14	.....	(LANGAGE INCONNU) .....	108
2016	janvier	15	.....	(CHANTER L'EXCEPTION) .....	110
2016	février	11	.....	(RECOURS EN GRÂCE) .....	111
2017	avril	22	.....	(SPACE OF SILENCE) .....	113
2018	mars	21	.....	(DIPLOMATIE) .....	113
2018	juin	08	.....	(DES FILS PARTOUT) .....	115
2018	juin	28	.....	(PREMIER RDV) .....	120
2018	septembre	24	.....	(IL Y A UN PROBLÈME) .....	121
1885	juillet	03	.....	(CONSERVATION) .....	122
2018	octobre	27	.....	(FAIRE UN CHOIX) .....	122
2018	novembre	20	.....	(ALLER-VOIR) .....	123
2019	février	29	.....	(FAIRE UN MAUVAIS CHOIX) .....	125

**ANNEXE ..... (C'EST LA NUIT MAINTENANT)**

(VERSION FRANÇAISE)

\* ≈ (...)

**NCEUD N°1**

**AU-DELÀ DES MERS**

1996-2010-2011-1997-2013

2016-2014-1974-2017-2018-2012



Manifestation lycéenne  
au combat de rues

Jeune blessé par balle  
Conseil régional incendié  
centre ville ravagé

LIRE PAGES 4, 5, 6, 7 & 8



# FRANCE - GUYANE

LE QUOTIDIEN D'INFORMATION DE LA GUYANE

Direction - Administration - Rédaction - Publicité - 88 bis, avenue Général-de Gaulle - BP 428 - 97329 Cayenne Cedex - Tél. 31 4

## Incident d'émeute à Cayenne



\* J'emprunte la tonalité de cette exagération à Guy Hocquenghem dans son pamphlet *La beauté du métis, réflexions d'un francophobe*, Ramsay, Paris, 1979. Voir également l'adaptation que j'ai réalisée à partir de ce livre, et le chapitre sur l'enfance : *Tepantar*, 38min, 2017, pm [En ligne] <<https://vimeo.com/213081647>>

\* Hannah Felman, *From a Nation Torn: Decolonizing Art and Representation in France, 1945-1962*, Duke University Press, Durham, London, 2014, pp. 2-3 (traduit de l'anglais par Edgar Tom Owino Stockton, 2019).

Ci-contre : Couverture de *France-Guyane*, n° 3006, 9-10-11 novembre 1996, Cayenne.

J'ignore aujourd'hui à peu près tout de ce que je serai amené à réaliser ces vingt prochaines années. Ce film avec Fouad et cette thèse d'arts visuels. L'actualité qui embrase Cayenne (novembre 1996). Je ne sais pas non plus que la professeure d'histoire-géo que j'ai là sous mes yeux, et que je considère comme une folle, M<sup>me</sup> Bégaudeau, se trouve être la maman de François, l'auteur à-venir d'*Entre les murs* et d'*Histoire de ta bêtise* (2006, 2019). Je suis dans sa classe. La fenêtre indique le sud. Je compte les minutes.

En attendant un autre espace-temps, nous nous occupons comme nous pouvons. Elle nous demande de tracer des traits. Nous nous exécutons. Un trait horizontal, à la règle, se dessine simultanément sur chacun de nos cahiers. Un deuxième trait lui succède. Bien droit comme il faut, bien parallèle.

Seul le plafond abimé du collège *Gaston Serpette* se rend compte que ces deux traits apparaissent sur ces cahiers avec un léger décalage : « *Nos aptitudes diffèrent* » dit-on tout là-haut dans les sphères ministérielles. Ici-bas, M<sup>me</sup> Bégaudeau a placé les élèves qu'elle ne supporte pas sur la rangée de gauche, le long des fenêtres. Parmi les indésirables, quelques enfants du *Breil*, une cité à deux pas d'ici. Je suis dans la rangée du milieu. À la droite du trait qui sépare l'horizon, de grosses flèches apparaissent. Elles indiquent la sortie de secours, l'école buissonnière, l'à-venir proche. Mais sur la gauche des doubles-pages, au-delà du rouge de la marge, c'est le grand saut dans le vide. Ni flèches, ni direction, ni espoir, ni plaisir, le passé est relayé à l'inconnu. La chute est interminable pour l'enfant qui se met à rêver de l'infini du temps. Nous rêvons et nous imaginons : les fenêtres de la « classe » se brisent et volent en éclats, les écoles brûlent de mille feux et les années d'enfermement passeront en un éclair. Nous souhaitons qu'elles brûlent en un éclair. Nous souhaitons le rapt. Nous souhaitons aussi que M<sup>me</sup> Bégaudeau tombe malade — on nous a déjà transmis la cruauté — ou bien qu'elle tombe dans l'escalier, qu'on la pousse dedans, qu'elle cesse en tout cas de menacer nos oreilles. Mais aucun désir ne se réalise dans ce petit monde *pénitentiaire*\* et pour peu que, nous autres les « coquilles vides » ne se remplissent pas d'elles-mêmes, la chute sera certaine. Tôt ou tard, pour notre premier cours d'Histoire, nous dessinerons des frontières. Elles seront droites, elles seront nettes : l'ultime trait de coupe verticale sur la frise chronologique. Il était une fois la guillotine du temps. Elle séparait les cris et le silence. Il était une fois « l'après-guerre », où s'effaceraient les larmes de sang.

**Hannah Feldman** : J'estime que le scindement du vingtième siècle en deux périodes ordonnées et séparées par l'« après » (« post ») qui détermine les références à la Seconde Guerre mondiale et qui en font une « guerre » générique, comme exemplifié par le terme « après-guerre » (« post-war »), a eu pour effet inattendu de naturaliser notre éloignement historique de ce moment au point de calcifier et de fixer la certitude géographique qui place l'ancienne Europe occidentale au centre de la production culturelle de cette période. Les conséquences d'une telle réification sont bien plus importantes que le simple fait de dater ou de cartographier les développements et les transactions esthétiques de part et d'autre de ce moment historique, qui en tant que guerre a toujours été compris, et cela pour de bonnes raisons, comme étant un événement disruptif et perturbateur. [...] Le fait d'avoir éloigné nos propres personnes et nos objets [de recherche] des complications de cette histoire et de les avoir portés au-delà d'un rapport à un état de guerre que nous supposons être de l'ordre de l'« après » (« post ») signifie que nous n'avons pas vu l'entière du tableau, ni en ce qui concerne l'interdépendance des épisodes de violence d'État qui ont marqué cette période, ni en ce qui concerne les débats sur la pratique et la représentation esthétiques qui les ont accompagnées inéluctablement\*.

2010 mai 08 PAS DE SQUARE

\* Kateb Yacine, « Poussières de Juillet », publié dans l'hebdomadaire *Révolution africaine*, Paris, 24 juillet 1964.

Je commence à filmer chaque commémoration du 8 mai. Il faut trouver un coin de France ayant une conscience historique plus planétaire. Plusieurs assos se réunissent à Rennes. Il n'y a pas grand monde. Nous sommes assemblé-e-s autour d'une petite plaque de nom de rue : « Square de Sétif ». Il n'y a pas de square. Toufik Khair, Vice-président de l'Association Culturelle des Berbères de Bretagne, lit un poème de Kateb Yacine, *Poussières de juillet*. Je filme ce moment en tournant tout autour du cercle formé par les quelques dizaines de personnes qui l'écoutent silencieusement. Un moment je m'arrête et zoome davantage sur le visage de Toufik. Il est intimidé c'est selon, par l'auditoire, par les mots qu'il prononce :

« Et même fusillés  
Les hommes s'arrachent la terre  
Et même fusillés  
Ils tirent la terre à eux  
Comme une couverture  
Et bientôt les vivants n'auront plus où dormir

Et sous la couverture  
Aux grands trous étoilés  
Il y a tant de morts  
Tenant les arbres par la racine  
Le cœur entre les dents

Il y a tant de morts  
Crachant la terre par la poitrine  
Pour si peu de poussière  
Qui nous monte à la gorge  
Avec ce vent de feu

N'enterrez pas l'ancêtre  
Tant de fois abattu  
Laissez-le renouer la trame de son massacre\* »

2011 mars 26 IMPRESSION D'UN ANACHRONISME

\* Je reproduis à ce propos l'extrait d'un texte de Jimmie Durham : « *Nous ne pouvons pas avoir de "considérations" politiques. On doit parler de nous sur le mode du mythe — "indiens d'Amérique" — ou de l'anthropologie — "Amérindiens". Nous sommes évacués de l'espace politique. À la place des droits humains, nous en avons d'autres, plus spécialisés et plus ésotériques, les "droits des peuples indigènes". C'est un ensemble de droits qui exclut la reconnaissance intellectuelle, et la remplace par le sentimentalisme. La colonisation de l'Afrique et même la répression de l'Amérique Latine par les États-Unis sont perçus comme "scandaleux" et "intolérables". Pour nous, c'est juste "dommage" !* », Jimmie Durham, « Les Cowboys et... », Third Text n°12, 1990, in *Livraison #12*, Revue d'Art Contemporain, Printemps / Été 2009, (traduit en français par Hervé Roelants), p.15.

\* Je décris ici une installation sonore que j'ai réalisée en 2011 à la Villa Arson, *Irréel du passé*, pm, 2011.

Des dates deviennent insupportables. Des mots deviennent insupportables. « Après-guerre » en est un. « Amérindien » en est un\*. Quand elle dissimule le continuum coloniale, une suite de mots est également insupportable : « phénomènes de décolonisation ». Attaquons-nous à elle. Je propose une expérience sensible. Prenons, par exemple, un des discours d'indépendance prononcé par André Malraux en Afrique. Prenons n'importe lequel : ils sont quasiment *identiques*. Coupons toutes ses formes verbales. Remplaçons-les par un mode conditionnel. Prenons un micro et une table de montage : coupons, montons, exportons. Puis fabriquons un pupitre miniature taillé dans du bois. Le son viendra de là. Pas d'échelle 1, pas d'archive, juste de l'irréel : de l'*irréel du passé*\*.

**Kantuta Quiros, Camille de Toledo, Aliocha Imhoff** : Nous devons repartir de l'usure des mots qui ont organisé le XX<sup>ème</sup> siècle, puis cherché à le panser. Nous partons de ces mots épuisés : nations, démocraties, égalités, droits, libertés, réformes, justices, ou de ces autres autres mots usés par l'effroi et les souffrances du siècle : *socialisme, totalitarisme, fascisme, capitalisme*. À partir de l'effondrement de cette langue, nous ressentons la nécessité d'en inventer une autre. Nous partons d'une situation de triple saturation des temps : des passés qui hantent le présent, lequel, dans l'évitement des catastrophes d'hier et des apocalypses de demain, se resserre sur des formes d'hypnosés de l'*actuel*, pendant que le futur est livré aux seuls calculs des risques. Au contraire du passé, du présent, du

\* *Les potentiels du temps, art & politique*, Aliocha Imhoff, Kantuta Quiros, Camille de Toledo, Paris, Manuella éditions, 2016, pp 232-233.

\* La loi n° 47-1374 du 26 juillet 1947 prorogea, jusqu'au 31 décembre 1947, le délai imparti au Gouvernement, par l'article 2 de la loi n° 46-451, pour édicter les décrets d'application des lois et décrets en vigueur dans la France métropolitaine et qui n'étaient pas encore appliqués à ces colonies.

\* Léon-Gontran Damas, *Retour de Guyane*, (Paris, José Corti, 1938), Paris, Jean-Michel Place, 2003, p.135.

\* Françoise Vergès, « L'Outre-Mer, une survivance de l'utopie coloniale républicaine », in (sous la dir.) Pascal Blanchard, Nicolas Bancel et Sandrine Lemaire, *La fracture coloniale, La société française au prisme de l'héritage colonial*, Paris, La Découverte, 2006, p.69-70.

\* Précisons que la loi de départementalisation est une proposition d'Aimé Césaire, alors député d'outre-mer. Aimé Césaire, « Document du Parti progressiste Martiniquais, février 1978 », in *Quel avenir pour les D.O.M. ?*, Paris, L'Harmattan, 1978, p.44.

\* Elie Stephenson, « Un rien de pays », Tableau 2, scène 1, (Cayenne, 1975), in *L'oeuvre théâtrale inédite d'Elie Stephenson*, Paris, Karthala, 2018.

futur — temps compromis — nous proposons de travailler à partir des *conditionnels*. Nous invitons à une remise en cause de *ce qui est, ce qui fut, ce qui sera* par le travail permanent de *ce qui serait, ce qui aurait pu être, ce qui pourrait être*. Le conditionnel est, en ce sens, le temps du tremblement, un tremblement qui ouvre aux possibles. Ce qui s'énonce, au conditionnel, c'est la prudence, l'idée que ce qui nous est présenté comme réel n'est valable, vraisemblable, que *dans un certain monde*. En affichant les conditions ou en les suggérant implicitement — *le monde serait ainsi borné, voué au désastre* — le conditionnel ouvre à toutes les autres hypothèses. Il est, en cela, le temps des régimes multiples d'existence. Son emploi permet dans le même mouvement de *construire ce qui pourrait être* et de *déconstruire ce qui se présente comme étant*. Si nous écrivons : « La ville où il serait né », nous maintenons l'écart entre ce qui est — la ville où — et ce qui pourrait être — il pourrait être né ailleurs. L'origine, dans ce cas, se met à trembler, le lieu de naissance est pris par le vertige. Toute la réalité est alors saisie dans son vacillement\*.

Vacillons-encore un peu dans les mots et dans l'insupportable. De nouveau le continuum, de nouveau le continuum qui se maquille de discontinuité. Parfois, il choisit des mots affreux : « Départementalisation ». Ça, ce serait pour le mot. 1946 et 1948, ce serait pour la date. 1946 serait la date de la loi. 1948 serait celle où elle aurait pu commencer à être appliquée\*. Postdatons. Posdatons ce qui pourrait être postdaté et dessinons partout sur les livres des lignes et des étoiles pour ne rien oublier.

Ne pas oublier l'humour.

**Léon-Gontran Damas** : Il paraît qu'il faut aux vieilles colonies des préfets et non plus des gouverneurs, ces pelés, ces tondu... Quand on aura baptisé la poularde « carpe », les vieilles colonies auront obtenu l'absolution : les fainéants aussi, j'imagine ? Ainsi, c'est la faute aux gouverneurs, et surtout à leur titre, si tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes... De qui se moque-t-on exactement ? Des populations qui doivent bénéficier de ce miracle de la terminologie, ou de la Métropole ? Jopine à croire que c'est de la Métropole\*.

Ne jamais oublier les D.R.O.M.-C.O.M.

**Françoise Vergès** : Que connaît-on en France de l'histoire de ces « outre-mers » ? De leurs cultures ? De leurs luttes ? Quelles images, quelles représentations, quels événements sont rattachés à ces espaces ? On a pu y faire son service militaire, y avoir enseigné, avoir de la famille qui y travaille, y avoir été en vacances... Mais quels stéréotypes, quels clichés ont accompagné ces voyages ? Ces terres, « françaises » dans la loi, restent en dehors du récit national, des grands débats, et même très souvent de l'information. Ainsi, les statistiques nationales sur quelque sujet que ce soit (éducation, chômage, urbanisation, santé, racisme, salaires...) n'incluent *jamais* les outre-mers. L'appellation « outre-mer » n'aide (...) pas à donner sens à ces espaces. Historiquement, elle a tout simplement remplacé le terme « colonial » dans le discours administratif et ce glissement sans bruit a perpétué l'impression d'un anachronisme sur lequel ni l'opinion française ni la recherche ne considèrent qu'il est essentiel de s'appesantir\*.

Ne pas oublier le regret.

**Aimé Césaire** : Ah, la départementalisation ! Que d'espoirs n'avaient-elle pas fait naître dans nos cœurs en 1946 ? C'était, pensions-nous, la fin de la discrimination, la fin du colonialisme, la fin du pouvoir des gouverneurs bottés et casqués. C'était l'extension des lois sociales à la Martinique, et la fin des vieilles féodalités. Et puis, c'était, et c'est ce que le peuple réclamait le plus ardemment, c'était l'égalité des droits avec les citoyens de ce qu'il est convenu d'appeler la Métropole. Et vous savez malheureusement comment a tourné cette expérience collective. La loi a été éludée, violée, tronquée\*.

Ne pas oublier d'exiger.

**Elie Stephenson** : Un pays n'est plus sur le globe et tous les géographes pensent qu'il existe encore. Un peuple n'est plus parmi les races et ce peuple pense qu'il est une entité. Voici un miracle, un miracle démoniaque. Quelque chose existe qui n'existe pas. Nous sommes une fiction réelle. Non, non. Il ne faut pas dire, il ne faut pas penser, il ne faut pas croire cela. Nous ne sommes rien, nous n'avons rien, parce que nous n'exigeons rien\*.

1997 avril 14 À FOND DE CALLE

\* Laurent Lévy, « Déplaisants relents de l'époque coloniale. L'"affaire" des militants guyanais », *Le monde diplomatique*, Paris, juillet 1999. Laurent Lévy est avocat, alors membre d'une mission effectuée en Guyane pour l'Association européenne des juristes pour la démocratie et les droits de l'homme dans le monde (A.E.J.D.H.) et l'Association française des juristes démocrates (A.F.J.D.). Voir également les extraits d'une réponse rédigée par Jean-Luc Beck, publiée dans le même journal, « L'"affaire" des militants guyanais », *Le monde diplomatique*, Paris, octobre 1999, [En ligne] <<https://www.monde-diplomatique.fr/1999/10/A/3312>>

\* Alain Michel est alors syndicaliste de l'U.T.G. (Union des Travailleurs Guyanais) et fondateur du P.N.P.G. (Parti National Progressiste Guyanais) in *Journal télévisé de 19H00* du 15 septembre 1997, RFO-Martinique, référencé « Libération prisonniers guyanais », N° de notice : VDO15005710, Paris, INAtèque.

Retour en arrière. Présent de l'indicatif. Un important mouvement de grèves est initié par des lycéen-ne-s qui réclament la création d'un rectorat en Guyane. De grosses lacunes jallonnent l'ensemble du milieu scolaire guyanais, sous-effectifs et déscolarisation notamment. Ces grèves font apparaître un climat de tensions et plusieurs nuits insurrectionnelles dans le centre de Cayenne. Plusieurs blessé-e-s, un manifestant perd un œil, un autre est handicapé à vie (un policier avait remplacé ce soir là ses balles en caoutchouc par des balles réelles). Quelques policiers sont blessés aussi. Des premières condamnations sont prononcées et démultiplient les tensions. Dans la nuit du 12 au 13 novembre, une tentative d'incendie est constatée à la porte du domicile du procureur de la République, un certain Jean-Luc Beck. Une enquête s'ouvre et « aboutit » au bout de plusieurs mois. À la mi-avril 1997, parmi d'autres condamnés pour dégradations et vols, 8 syndicalistes et indépendantistes guyanais sont arrêtés et leurs domiciles perquisitionnés. Ils sont envoyés en 3 groupes différents au centre pénitentiaire de Ducos en Martinique pour y attendre l'instruction. Ils auraient été vus devant la maison du procureur. Un syndicat empêche le départ d'un des groupes en bloquant l'aéroport. Le groupe part tout de même. Par bateau, à fond de calle. La symbolique est forte, et le mot « déporté » revient sur les lèvres de Guyane. L'instruction est parsemée d'irrégularités juridiques. Malgré les pressions, les témoins se rétractent un à un. L'accusation se vide. Les *politiques* sont relâchés petit à petit et reviennent en Guyane. Certains d'entre-eux sont alors poursuivis pour d'autres faits, coups et agressions envers l'autorité, vols\*. À sa sortie de prison, Alain Michel prononce quelques mots devant les caméras de R.F.O.-Martinique.

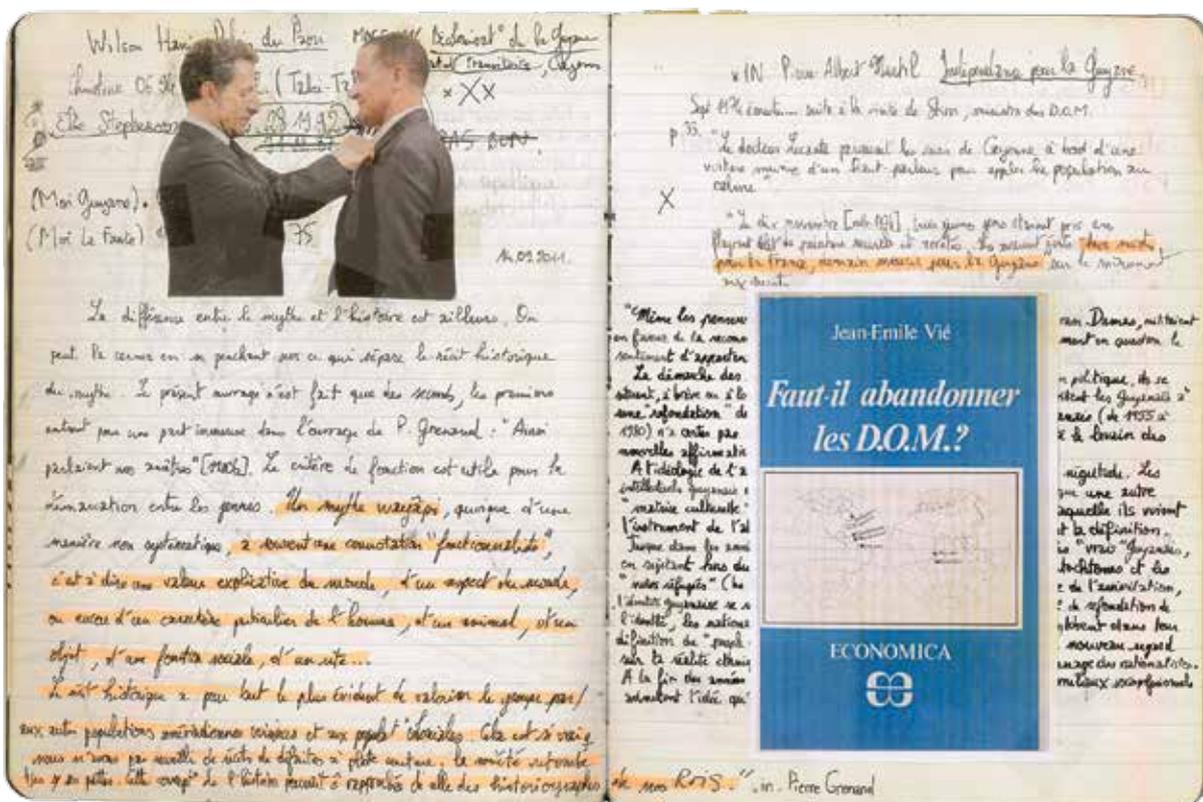
**Alain Michel** : Nous sortons pour nous battre et pas pour rester immobiles car le colonialisme occupe encore notre pays et nous lui montrerons que les cinq mois qu'il vient de nous faire passer en prison, il va tôt ou tard les payer car le peuple guyanais est debout, digne et combatif\*.

2011 août 16 ITALIQUES

\* Roland Barthes, « Sur un emploi du verbe "être", L'Algérie est française », *Lettres nouvelles*, 15 avril 1959, repris dans *Mythologies*, in Roland Barthes, *Œuvres complètes*, Tome 1, Paris, Editions du Seuil, 1993, p.973.

Ci-dessous : Carnet, préparation de *Motipeyi*, pm, 2011.

Les client-e-s du bar où je travaille me demandent ce que je vais faire en Guyane. Je prends note des conversations de comptoir que ma réponse provoque : le bague, Dreyfus, Papillon, la fusée Ariane, les araignées, la violence, Albert Londres, et toujours un-e cousin-e plus ou moins lointain-e dans l'affaire qui a fait un peu de fonctionnariat dans les D.R.O.M.-C.O.M.. Ma question est simple : pourquoi dit-on que la Guyane n'est plus une colonie, qu'elle est un département, et qu'elle est française ? Française en italiques — toujours — pour souligner l'appartenance et la possession. J'ai lu ces lignes chez Barthes qui m'ont fait vaciller, quand il décrit la grammaire de l'O.A.S. : « une collusion forcenée entre l'indicatif et l'optatif, la transformation indue du vœu en fait, de l'avenir en passé par-dessus un présent qui résiste. L'Algérie est française ne veut rien dire d'autre qu'elle doit l'être : par une antiphrase audacieuse, rester est synonyme de devenir\* ».



\* Ce mémoire, non publié, est disponible à la bibliothèque de la Villa Arson. Il m'a servi à réaliser quelques « appunti » (Pier Paolo Pasolini) que j'ai publiés sur internet entre 2012 et 2013, Motipeyi, pm, 2012-2013, [En ligne] <[https://www.youtube.com/watch?v=2YVLxiTdlPk&list=PLq-XAS6JOJEynlClf7\\_wqU1V-CQACi0Ub](https://www.youtube.com/watch?v=2YVLxiTdlPk&list=PLq-XAS6JOJEynlClf7_wqU1V-CQACi0Ub)>

\* J'ai rencontré son travail à l'espace Khiasma la première fois que j'y suis allé. Dans l'exposition de Marie Bouts et Till Roeskens, *Pistes*, Till a projeté son film *Plan de situation : Joliette*. Pour décrire ce film, j'emprunte une expression de Marguerite Duras à propos d'*India song* : le film de Till est « un film de voix ». Les voix décrivent un quartier de Marseille en proie à la gentrification et aux expulsions. C'est une commande du FRAC qui participe aux chamboulements urbains en démenageant ses locaux dans le quartier de la Joliette... J'ignore ce que pense Till de cette commande « autocritique institutionnelle ». Dans son film, les témoins ne sont jamais filmés frontalement, mais davantage dans le hors champ, en situation de vie. Leurs voix nous guident, tracent, découpent et dessinent l'espace de leurs appartements, et au-delà toute une vie de quartier : c'est une carte subjective. Le montage fait toujours apparaître les corps qui portent ces voix. Nous faisons et defaisons la *synchro*, jamais de labial.

*Motipeyi* est une recherche que je pars mener en Guyane. Ce séjour me sert pour rédiger mon mémoire de master (D.N.S.E.P.). Quel est ce pays, la Guyane ? Quel est le mien\* ?

J'ai suivi de trop loin le référendum statutaire du 10 janvier 2010, en Martinique et en Guyane : « *Approuvez-vous la transformation de la Guyane en une collectivité d'outre-mer régie par l'article 74 de la Constitution, dotée d'une organisation particulière tenant compte de ses intérêts propres au sein de la République ?* »

Avec du retard, je constate les discours caricaturant l'outre-mer en « assistée » de la République. L'argument est terrifiant. Votez *oui*, menace-t-on, le pays tombera indéniablement dans une terrible misère. En Guyane, Rodolphe Alexandre a conduit la liste du *non*. Pour accomplir cette mission, il a quitté le Parti Socialiste Guyanais (P.S.G.) pour rejoindre l'Union pour un Mouvement Populaire (U.M.P.). Ça donne le ton. En arrivant à Cayenne, je découpe dans *France-Guyane* la photo de Rodolphe Alexandre. Il vient de recevoir de Nicolas Sarkozy une *bonne note* : service rendu à la Nation. Découpage. Collage. Montage. Je colle cette photo à côté d'une photocopie : la couverture d'un bouquin de Jean-Emile Vié, ancien directeur des renseignements généraux. Quelqu'un de bien informé donc. Le titre de son livre résume le paternalisme étatique : *Faut-il abandonner les départements d'outre-mer ?* Bien sûr que non ! Merci papa : le président. Merci maman : la république. Je sais plus ou moins ce qui m'amène en Guyane. Comme toujours, une suite de causes et de conséquences, mais aussi une suite de rencontres, chacune nouée dans le fil du temps : M<sup>me</sup> Bégaudeau, Simon Lerouïc, Daho Djerbal, Françoise Vergès, Laurent Lévy... Un ami m'a conduit à Alger. Un historien à Sétif. Une politologue vers « l'outre-mer ». Un journaliste vers Cayenne. La plupart sans le savoir.

Je contacte plusieurs personnes rêvant d'indépendance, ou du moins d'autonomie, pour leur pays. Ils et elles sont 17 à avoir accepté mes entretiens durant ce premier séjour guyanais. L'artiste Jean-Pierre Triveillot. Fabien Canavy, élu indépendantiste et alors vice-président du Conseil général. Benoit Béché, animateur radio et militant anticolonialiste. Damien Davy (C.N.R.S.), chercheur du Centre national de la recherche scientifique. Didier Maurel, inspecteur à l'Éducation nationale. Deux enseignantes militantes : Lizette Salomon, Katell Le Lamm et un prof d'histoire-géo Vincent Touchaleaume. Le poète Elie Stephenson et sa femme Nora, activiste féministe. Les indépendantistes historiques Alain Michel, André Paradis (alias Pierre-Albert Murtill) et Eugénie Rézair, par ailleurs présidente de l'association des amis de Léon-Gontran Damas. Daniel Tokotoko qui coordonne une mission du Conseil général pour lutter contre le suicide des jeunes à Maripasoula. Marie-Rose Gouber, qui lutte contre un projet minier dans la réserve du marais de Kaw. Florencine Edouard qui préside alors l'O.N.A.G., l'Organisation des Nations Autochtones de Guyane. Et Maurice Pindard, secrétaire général du M.D.E.S., le Mouvement de Décolonisation et d'Émancipation Sociale, le parti indépendantiste en Guyane.

Je n'ai pas encore décidé de faire un film, mais plutôt d'effectuer une prise de notes. La plupart sont filmées. J'applique une méthode inspirée par l'artiste Till Roeskens\*. Le principe est simple : je réalise des entretiens sonores avec les gens que je rencontre. Puis nous parlons des images, des lieux ou des actions que nous pouvons filmer.

**Aline Caillet** : *Filmer l'autre, c'est toujours avoir recours à un langage dont l'autre est dépourvu, il y a une dissymétrie qui introduit une inégalité dans la relation. Comment partager et prendre le risque du partage de l'autorité et de la co-écriture, pour briser ce cadre asymétrique et à ouvrir l'espace filmique ? Comment penser son film comme*

\* Aline Caillet, *Dispositifs Critiques, Le documentaire, du cinéma aux arts visuels*, Rennes, PUR, 2014, p.47.

\* Aimé Césaire, *Discours sur le colonialisme*, dit par Antoine Vitez, Paris, Présence Africaine/Textuel/INA, (Réclame, 1950), 2009.

un dispositif critique et une pratique performative afin de générer une expérience par son auteur et ses acteurs, une expérience partagée par tous à laquelle les personnages tout comme l'artiste se prêtent (possession et capture réciproque, ainsi, nous sommes inévitablement liés). Le film peut être conçu comme une situation authentiquement vécue, il invite ses protagonistes à se produire, à s'inventer eux-mêmes, à négocier. Dans cette expérience se propose une connaissance pratique qui donne un nouveau statut à la vérité. L'art est alors pensé comme une praxis, inventant des processus par lesquels une réalité se construit. L'expérience est une mise à l'épreuve, permettant un élargissement ou un enrichissement de la perception et du savoir\*.

La « méthode » d'enquête que j'utilise me paraît peu concluante. Je manque de temps pour établir de vraies relations de travail. Parmi toutes ces personnes rencontrées, j'ai beaucoup filmé dans des bureaux, des femmes en train d'écrire, travailler, passer un coup de téléphone. L'équilibre est difficile entre la volonté de « ne pas trop déranger » et celle de parvenir à une image dense, emplie des êtres et des expériences de vie que nous faisons. Je n'ai pas de recul, mais je remarque tout de même que les images les plus intenses sont celles où il se passe « quelque-chose d'humain » ! Une relation, un échange, un regard. Parfois, la situation échappe totalement à mon protocole initial.

Au syndicat U.T.G. par exemple (l'Union des Travailleurs Guyanais, le syndicat indépendantiste), une dizaine de personnes viennent remplir une carte d'identité guyanaise. Je filme leurs visages, leurs signatures et les cartes qui passent de main en main, sans avoir co-construit quoique ce soit.

Un autre exemple : nous avons préparé avec Vincent Touchaleaume un atelier pour sa classe d'histoire-géo. Les enfants se filment, prononcent et imitent le *discours contre le colonialisme* d'Aimé Césaire. Des discussions très animées s'en suivent !

**Aimé Césaire :** On s'étonne, on s'indigne. On dit : « Comme c'est curieux ! Mais, bah ! C'est le nazisme, ça passera ! » Et on attend, et on espère ; et on se tait à soi-même la vérité, que c'est une barbarie, mais la barbarie suprême, celle qui couronne, celle qui résume la quotidienneté des barbaries ; que c'est du nazisme, oui, mais qu'avant d'en être la victime, on en a été le complice ; que ce nazisme-là, on l'a supporté avant de le subir, on l'a absous, on a fermé l'œil là-dessus, on l'a légitimé, parce que, jusque-là, il ne s'était appliqué qu'à des peuples non européens ; que ce nazisme-là, on l'a cultivé, on en est responsable, et qu'il sourd, qu'il perce, qu'il goutte, avant de l'engloutir dans ses eaux rougies, de toutes les fissures de la civilisation occidentale et chrétienne. Oui, il faudrait la peine d'étudier, cliniquement, dans le détail, les démarches d'Hitler et de l'hitlérisme et de révéler au très distingué, très humaniste, très chrétien bourgeois du xx<sup>e</sup> siècle qu'il porte en lui un Hitler qui s'ignore, qu'Hitler l'habite, qu'Hitler est son démon, que s'il le vitupère, c'est par manque de logique, et qu'au fond, ce qu'il ne pardonne pas à Hitler, ce n'est pas le crime en soi, le crime contre l'homme, ce n'est pas l'humiliation de l'homme en soi, c'est le crime contre l'homme blanc, c'est l'humiliation de l'homme blanc, et d'avoir appliqué à l'Europe des procédés colonialistes dont ne relevaient jusqu'ici que les Arabes d'Algérie, les coolies de l'Inde et les nègres d'Afrique. Et c'est là le grand reproche que j'adresse au pseudo-humanisme : d'avoir trop longtemps rapetissé les droits de l'homme, d'en avoir eu, d'en avoir encore une conception étroite et parcellaire, partielle et partielle et, tout compte fait, sordidement raciste\*.

\* Entretien entre Maurice Pindard et pm, Saint-Laurent-du-Maroni, Guyane, 28 septembre 2011.

\* Philippe Artières, *Rêves d'histoire, pour une histoire de l'ordinaire*, Paris, Verticales, 2014 (2006), p.11.

\* Très brièvement résumé, l'enjeu était important puisqu'il s'agissait — en pleine guerre d'indépendance algérienne et en plein remaniement gouvernemental — de promouvoir et faire approuver par référendum le projet de constitution de la V<sup>ème</sup> république. La question posée est la suivante : « Approuvez-vous la Constitution qui vous est proposée par le Gouvernement de la République ? » Pour les récents « départements et territoires d'outre-mer », le *non* aurait entraîné un changement statutaire. L'ensemble des « vieilles colonies » semblent acquiescentes pour une approbation massive du projet de De Gaulle. Mais en Guyane, par l'activité du socialiste (et Gaulliste) Justin Catayée, les désirs d'autonomie se font de plus en plus ardents. Pour les colonies françaises, le vote se formulait autour du projet de « communauté française ». Seule la Guinée répondit *non* et choisit l'indépendance totale, déclarée le 2 octobre 1958 avec Sékou Touré à la tête du pays.

\* André Malraux, *Antimémoires*, Paris, Gallimard, 1972, pp. 162-187.

\* David Legrand, dans *Nous savons vivre dans des espaces non résolus et même y prendre du plaisir*, extrait d'un entretien inachevé entre David Legrand et Emmanuelle Chérel consacré aux *Dialogues fictifs* de la galerie du cartable, réalisé entre 2009 et 2010, dans le cadre du Projet de recherche « A propos d'une nouvelle école » de Michel Aubry et Edith Commissaire de l'École régionale des Beaux Arts de Nantes. Publié sur le magazine en ligne de l'espace Khiasma à l'occasion du Lundi de Phantom n°11 consacré aux recherches de Pierre Michelin, 31 mars 2014 [en ligne] <<http://www.khiasma.net/printable-magazine/?id=1364>>

Saint-Laurent-du-Maroni. Il y a une asso de cinéastes, je cherche à les rencontrer. Il faut passer devant le camp, je passe devant. L'association est fermée. Devant le marché, la police aux frontières est en train d'embarquer un homme. Dans la rue principale qui mène à l'église, l'avenue Félix Eboué, il y a une manif' d'enseignant-e-s. Ça scande : « *faut que ça change* ». Je retrouve Maurice Pindard dans un bar de « vieux blancs » / Tentative de traduction : « *un bar de vieux bagnards complètement perdus dans la vie* » / L'expression « vieux blancs » est restée. Avec Maurice, nous échangeons sur les différents épisodes de luttes indépendantistes auxquels il a participé. Nous plaisantons devant la photo de Rodolphe Alexandre. Nous évoquons ensuite la mise en examen pour favoritisme et corruption passive du Maire U.M.P. de Saint-Laurent-du-Maroni, Léon Bertrand. Il est connu pour avoir restauré le « patrimoine » du baigne à Saint-Laurent. Léon Bertrand est lui-même descendant de condamné. Cela nous amène à parler du baigne.

**Maurice** : On ne dit pas assez. On ne dit pas assez aux enfants que les déportés d'Algérie, les Arabes qui étaient ici au baigne, c'étaient des militants politiques. On ne dit pas qu'au baigne des Annamites, les Annamites qui étaient là, c'étaient des Vietnamiens militants politiques qui étaient contre la France au Viêt Nam. Ils ont été déportés ici, ainsi de suite, tu vois ? C'est la partie du baigne qu'il faut nous enseigner.

**Pierre** : Savez-vous s'il reste des descendants de militants, arrêtés, qui auraient pu s'enfuir et...

**Maurice** : Oui, bien sûr, ils ont fait des familles ici ! Moi, j'en connais, j'ai une belle-sœur, une ancienne belle-sœur qui a un nom vietnamien. Et son père était un militant politique. Il est mort il y a une dizaine d'années maintenant\*.

Maurice me donne le numéro de son ex-belle sœur : Muguette Tran-Tu-Yen. Je téléphone à Muguette en rentrant à Cayenne mais nous n'avons pas le temps de nous voir, je repars à Paris demain. Maurice, sans le savoir, vient de semer dans ma tête un *rêve d'histoire*. Un rêve sans certitude : est-ce que tous ces militant-e-s déporté-es ont pu nouer des solidarités dans les camps ?

**Philippe Artières** : Le moment où un nouveau projet émerge est semblable à une ivresse : on se dit soudain qu'il faudrait faire l'histoire de tel ou tel événement, travailler sur telle ou telle notion, enquêter sur telle ou telle figure, entreprendre telle ou telle archéologie. Des interdits tombent, les repères s'estompent, on se laisse aller vers un ailleurs\*.

Un autre rêve encore / Je prends connaissance d'un texte de Malraux faisant le récit de sa venue en Guyane lors du référendum constitutionnel de 1958\*. Je lis le chapitre en question. Malraux y décrit l'agression supposée d'« une centaine de forcenés, armés de planches à clous » venus interrompre son discours le soir du vendredi 19 septembre 1958 à Cayenne (le discours fut toutefois tenu le lendemain). Je veux raconter la provenance exacte de ce « morceau de bois de 40 centimètres, dans lequel était planté perpendiculairement un énorme clou\* » et qui faillit blesser l'orateur durant son discours. Le ton et les images utilisées par André Malraux sont extrêmement violentes. Je sélectionne les passages qui me choquent. Je recherche une voix pour faire exister ce texte avant de le confronter aux mémoires guyanaises. David Legrand, artiste collectif, accepte d'incorporer ce discours et cette violence, *envers* la Guyane.

**David** : Pour chaque auteur, qui devient un personnage, je vais chercher dans ses textes, dans ses écrits, les matériaux qui me servent à composer sa parole, afin de produire un texte oral. Aller chercher la matière orale des textes est mon premier travail. Je dois découvrir où sont les veines du texte. Les veines dans le bloc de marbre qu'est le texte. Dans n'importe quel texte, dans une phrase, il y a des veines, comme dans la pierre que l'on extrait de la carrière ! Ce sont les veines de l'énoncé, de la logique. Pour quelles ressortent, il faut prononcer le texte, le mettre dans sa bouche, le dire pour entendre à quoi ressemble son contenu, sa dynamique, sa logique, comment il fonctionne ou tout simplement comment il raisonne. C'est pourquoi la composition de la parole de chaque protagoniste passe d'abord par une relecture de tous leurs textes. Mais je ne les lis pas comme un lecteur de roman, de manière linéaire. Non, les textes, je les bouffe, je les mâche et j'en recrache des morceaux. Des morceaux de phrases, des morceaux d'idées, des bouts d'énoncés\*.

\* *Un petit morceau de bois*, 42min, pm, 2015, [en ligne] <<https://vimeo.com/279022115>>

\* Voir MLX Ms ep 80 (1-7), Bibliothèque Littéraire Jacques Doucet, Paris.

\* André Malraux, *Antimémoires*, déjà cité, p.187.

\* Philippe Artières, *La banderole, histoire d'un objet politique*, Paris, Editions Autrement, Collection Leçons de choses, 2013, pp. 65-66.

Retour à Cayenne. L'enquête pour retrouver l'origine du « morceau de bois » a pris fin alors qu'elle venait de commencer ! J'ai revu André Paradis ce matin, je l'avais rencontré en 2011. Il connaît bien l'histoire du pays, je commence par lui. Malraux, le discours interrompu, le morceau de bois ? « *Ah oui le baton !* ». Cette histoire fait beaucoup rire André, et visiblement, l'affaire est bien connue en Guyane. Je me sens con. André continue : « *C'était un bout de banderole le baton ! Et bien, c'est Jean Mariema qui pourra vous raconter ça, je dois avoir son numéro quelque-part, attendez* ». J'appelle Jean Mariema. Au téléphone, je comprends qu'il est exalté à l'idée de raconter cette histoire. J'ai hâte de connaître sa *version* des faits. J'ai à peine franchi sa porte, et pas encore déposé mon matériel, qu'il commence à dérouler son récit. Il s'attend à ce que je le filme. Je m'assois sur le canapé du salon. Jean est juste à côté sur un fauteuil. Je prends la caméra dans mes mains, je cadre son visage impatient. Les 40 premières minutes de notre rencontre (sont mal filmées, je ne suis pas prêt) seront les meilleurs moments de l'entretien, celles que je choisirai pour le montage du film *Un petit morceau de bois*\*.

Un peu plus tard dans la journée, je lui fais écouter la voix d'André Malraux, interprétée par David Legrand. Pour cette séquence, je place la caméra un peu plus loin, de manière à montrer que c'est moi qui génère cette mise en scène. J'apparaîs à l'image, j'appuie sur *play*, Jean me regarde. La voix de Malraux résonne à Cayenne. Ça fait rire Jean. Il a dans ses mains la copie du discours de Cayenne que j'ai retrouvé devant le Panthéon\*. Nous passons trois jours ensemble.

La seconde journée, nous filmons dans une scierie. Jean Mariema est en train d'acheter du bois, puis il fabrique à nouveau les banderoles de 1958 : « Non au référendum », « Non à la misère », « Non à l'article 72 », « Non au fascisme », « Non à la dictature », « Vive la République ». Le *reenactement* n'est pas très élaboré mais il me permet de poursuivre mon intuition : filmer le bois, depuis la forêt guyanaise jusqu'à la manifestation du 19 septembre 1958. Avec ses caricatures grotesques, c'est en quelque sorte André Malraux qui m'a invité à le faire : « *Du garage de la préfecture tout proche, s'éleva la mélodie de la flûte indienne : l'autre monde. Le baigneur avait disparu, comme la fureur de la demi-révolte que me rappelait un morceau de bois hérissé de clous, posé sur la table\** ». En décontextualisant légèrement ce morceau de bois, en l'investissant des ténèbres et du primitivisme, Malraux a effacé d'un seul geste l'activité politique d'une dizaine d'instituteurs guyanais. Jean Mariema était l'un d'eux. Dans le film, nous apprenons qu'ils étaient inspirés par les publications d'un syndicat d'enseignants en « Métropole » : *L'école libératrice*. Il n'était pas encore question d'indépendance. Plus simplement, ils craignaient l'inscription constitutionnelle des statuts guyanais. Cette inscription n'allait pas faciliter l'évolution du pays, ni son autonomie. Là-venir leur donnera raison. Je veux faire coexister le récit de Jean et celui d'André. Souligner l'effacement et la violence. Mélanger les temps.

*Reenactement* imprévu. Le troisième jour. Nous décidons de nous rendre à la manifestation étudiante du 7 novembre. Le campus de Cayenne est en grève pour obtenir une université indépendante (La Guyane a obtenu en 1997 un rectorat, mais l'université était restée sous la tutelle de la Martinique). J'ai participé aux côtés du comité étudiant à la confection d'un ciné-tract pour annoncer cette manifestation. Sur le chemin du cortège, Jean m'explique le déroulé de la soirée de 1958, il me situe la scène, sur la place des Palmistes. Nous rejoignons la manifestation. Jean prend la parole devant ma caméra et devant les manifestant-e-s. Nous sommes en face des grilles de la préfecture de Guyane (anciennement l'hôtel du gouverneur), un lieu symbolique où se succèdent les revendications guyanaises. Avec une énergie déconcertante, Jean Mariema leur récite un poème de Victor Hugo : « *ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent...* », le film se termine sur ces mots : « *là-venir leur sourit* ».

**Philippe Artières :** Lors d'un meeting, saisir les slogans monumentaux tracés en lettres rouges sur des draps blancs, plutôt que les orateurs ou l'auditoire lui-même, c'est, paradoxalement, rendre la parole à la foule assemblée ; c'est résumer les discours tenus et incarner, d'un coup, l'ardente véhémence des convictions. Bref, c'est substituer le bruit des écrits au silence des paroles évanouies : « De la révolte à la révolution (avec en dessous le drapeau rouge)... à la violence bourgeoise opposons la violence révolutionnaire. » Photographier le foisonnement des banderoles peut servir, ensuite, à dire la multiplicité des prises de parole dont fut fait l'événement\*.

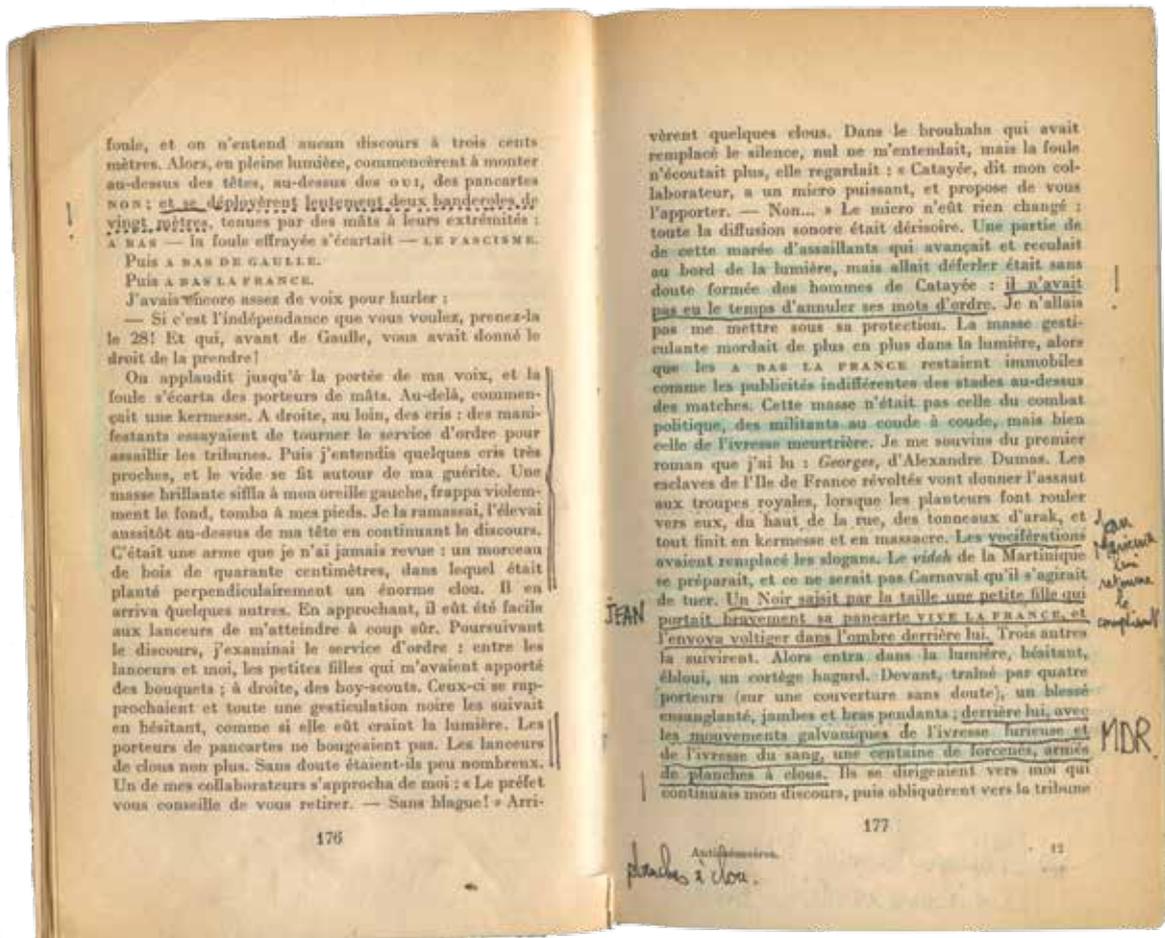
\* Entretien entre Alain Michel et pm, 15 septembre 2014, Cayenne.

Alain Michel est mort. Avec un peu de délai, j'apprends la nouvelle sur les réseaux sociaux. Il est mort le jour de son anniversaire. Je repense aux deux entretiens qu'il m'a accordé et que je n'ai jamais publiés (2011, 2014). Il m'a raconté, dans les moindres détails, l'ensemble de sa déportation en Martinique en 1997 (voir précédemment). Il est resté là-bas 5 mois, du 12 avril au 15 septembre 1997. Au delà des péripéties juridiques, il rédigeait des lettres pour ses camarades de détention. La plupart d'entre-eux n'avaient pas conscience qu'ils étaient libérables, qu'il fallait tout simplement le demander... Alain connaissait les rouages. On lui fit un jour cette remarque : « *tu nous fais libérer un par un, mais toi tu restes là...* ». Je reproduis ici une anecdote qu'Alain Michel se plaisait à raconter.

**Alain :** Un ministre pour nous ? Ah ! Nous sommes dispersés les uns des autres par 25.000 ou 30.000 kilomètres et on a un ministre pour nous ? Bravo ! C'est bien ! On n'a pas réfléchi sur le fait que nous sommes à des milliers de kilomètres des uns et des autres et que nous avons le même code postal ! Le 97. Comme je disais aux responsables des collectivités d'outre-mer : « *Toi, tu es quoi ? 97.2 ? Moi c'est 3, 97.3. Et toi 97.4 pour la Réunion... Nous avons autant de numéros d'écrou.* » Nous sommes « outre-mer » et je l'ai dit à l'ancienne Ministre des Colonies. C'était avant Lurel, Madame Penchard, la fille de l'ancienne Présidente du Conseil général de la Guadeloupe (...) Je lui ai dit... parce que vous savez ces gens-là, quand ils nous reçoivent, ils sont persuadés qu'il n'y aura pas un son de cloche différent... « *Oui Madame la Ministre* »... « *Écoutez, Madame la Ministre, je vais vous poser la question : « outre-mer », c'est parce que nous sommes au-delà de la mer ? Ou bien c'est historique parce que nous avons été conquis ?* ». Elle me dit : « *Mais Monsieur Michel, outre-mer, ça veut bien dire clairement, au-delà de la mer* ». Au-delà... outre-mer ! Je lui ai dit « *Alors, vous êtes aussi Ministre de la Corse, allez le leur dire !* ». C'est une erreur gouvernementale.

**Pierre :** ou de l'Île-d'Aix, ou de Belle-Île... (rires)

**Alain :** Mais peu importe ! (rires) Je lui ai dit : « *Vous nous avez donné le même numéro d'adresse postale : 97 ! Vous êtes Ministre des Colonies. L'entité est coloniale ou alors vous êtes Ministre de la Corse et tout rentre dans l'ordre à ce moment là. Y a plus de colonies. (...)* Mais vous avez devant vous des colonisés ». Elle était un peu désemparée, un peu fâchée, un peu machin mais peu importe. C'est ça qui est très important, il n'existe pas un Ministre pour trois ou quatre départements en France. Nous en avons un alors que nous sommes dispersés au-delà des mers et nous avons besoin d'un papa ou d'une maman qui vient régler les problèmes. Nous avons même le vote de notre budget à l'Assemblée. Où nous sommes seuls en train de faire une séance de thérapie de groupe sur notre budget, où on réclame ceci, cela. Et en fin de compte arrive un individu à la fin de la séance qui dit : c'est ça, c'est telle somme. Et tout ça touche notre dignité. Et nous ne nous en rendons pas compte\*.



2014 septembre 12 SOUS TUTELLE

Ci-dessus : Notes de lectures, préparation d'*Un petit morceau de bois*, pm, 2013.

\* Parole de Nora Stephenson lors du débat suite à la projection du premier montage d'*Un petit morceau de bois*, Université de Guyane, campus de Troubiran, Cayenne, 12 septembre 2014. L'ordonnance de Charles X mentionnée par Nora vient de faire polémique en Guyane. Le Conseil général, qui voulait cesser de financer les salaires des prêtres guyanais, s'est vu rappeler l'application d'une ordonnance datant de 1828, toujours en vigueur. À ce propos, voir l'article d'Hélène Ferrarini, « Il existe un département français qui doit payer ses prêtres et ce n'est pas en Alsace, ni en Moselle », *Slate*, 2014, [en ligne] <<http://www.slate.fr/story/88809/departement-francais-payer-pretres-guyane>>

J'organise ce soir une projection d'*Un petit morceau de bois* dans l'amphithéâtre du campus de Cayenne. Une étape de montage montré à Khiasma cette année. Il y a encore des problèmes dans la construction du récit, notamment pour expliciter le contexte historique. Le débat est animé. Quelqu'un dans la salle n'a pas compris le lien que j'opère entre les manifestations de 1958 (en opposition au référendum constitutionnel) et celles de 2013 (lutte étudiante pour obtenir une université de Guyane indépendante des Antilles). Il me demande quelle est ma position. Il constate que je n'opère pas les mêmes gestes entre 1958 (posture critique) et 2013 (posture d'observation). Nora Stephenson vient à ma rescousse.

**Nora :** Entre cet événement de 1958 et celui de 2013, il y a quand même beaucoup de similitudes. Bon, pour moi, je pourrais même dire que je vis ça en continue. Les deux actions sont différentes, mais disons qu'elles ont le même schéma. C'est toujours la revendication, nous sommes toujours dans la rue (...). Je suis toujours en pays colonisé. Rien n'a changé. Les textes ont beau changer, ma situation reste la même. Je suis toujours ici en Guyane sous tutelle, gouvernée par les mêmes textes. Si je reprends le texte de Charles X et celui des fonctionnaires... On voit bien dans le film, Jean qui était enseignant, il a eu droit à des sanctions administratives mais aussi pénales. Tout ça me parle énormément. Après, le positionnement personnel du cinéaste, je ne sais pas. Est-ce que Pierre, lui personnellement, a envie de donner son positionnement ? Est-ce qu'il le peut ? Parce que ce n'est pas une situation qu'il vit comme moi je la vis. Son film, au-delà de son imperfection, me parle énormément en tant que guyanaise\*.

Un peu plus tard, Elie Stephenson fait une réflexion à laquelle je n'ai pas de réponse mais qui me touche : « Comment se fait-il que ce ne soit pas un jeune cinéaste guyanais qui ait réalisé ce film ? ». Ce film ou un autre, quelqu'un qui se soit emparé de cette affaire avec Malraux. Le débat s'achève, on va boire une bière avec Jean. Il me fait part de ses remarques. Il a repéré un problème. Nous devons refilmer une séquence.

# Caouca

8806946  
HEBDO

1F50

Tirage 1000 ex....18 Novembre 74 N° 38  
Directeur de publication  
Raymond CHARLOTTE. 2<sup>ème</sup> ANNEE.

ADRESSE CAOU CA  
P.K. 2,500 Route de la  
Madelaine. Tél 31.31.35  
CAYENNE-GUYANE.

Télégramme-16.II.1974

TOTALE SOLIDARITE PEUPLE MARTINIQUEAIS AVEC PEUPLE GUYANAIS CONTRE REPRESSION COLONIALISTE.

TOTAL SOUTIEN PATRIOTES MARTINIQUEAIS AUX PATRIOTES VIVE INDEPENDANCE NATIONALE; LES ORGANISATIONS PATRIOTES; GAP GS.

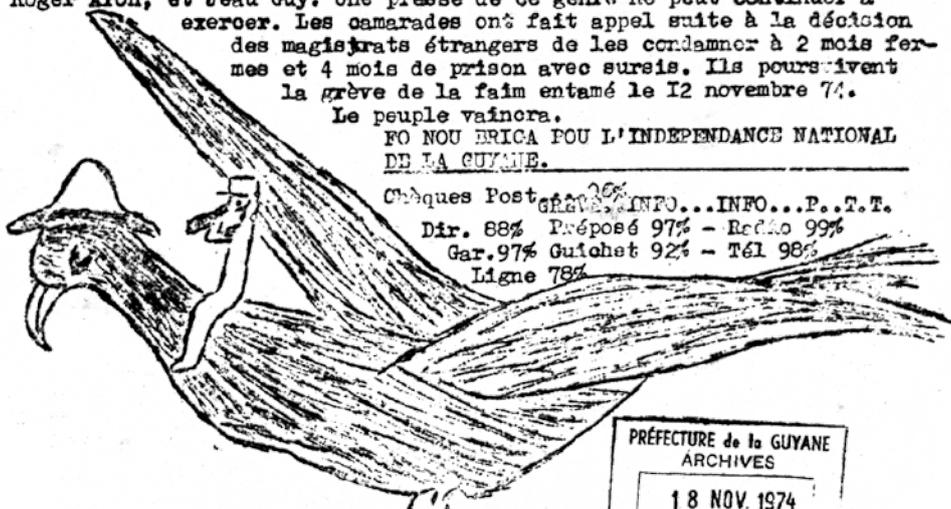
GAP = GROUPE D'ACTION PROLETARIEN ( Indépendance nationale de la Martinique).

La presse de Guyane au service de la réaction vient d'insérer un article mensonger et diffamatoire sur les événements du 11 novembre dernier. (16.II74 n° 26). L'auteur de cet article un lâche n'a pas osé le signer. Cet article a un but dénigrement des trois guyanais Mam Lam Fouck Félix, Roger Aron, et Jean Guy. Une presse de ce genre ne peut continuer à exercer. Les camarades ont fait appel suite à la décision des magistrats étrangers de les condamner à 2 mois fermes et 4 mois de prison avec sursis. Ils poursuivent la grève de la faim entamé le 12 novembre 74.

Le peuple vaincra.

FO NOU BRICA POU L'INDEPENDANCE NATIONAL DE LA GUYANE.

Chèques Post. 26%  
Dir. 88% Préposé 97% - Radio 99%  
Gar. 97% Guichet 92% - Tél 98%  
Ligne 78%



PRÉFECTURE de la GUYANE  
ARCHIVES  
18 NOV. 1974  
DEPOT LEGAL

mort hier pour  
LA FRANCE  
demain MOURIR  
POUR LA GUYANE.

1974 décembre 07 PERQUISITION À L'ÉTUDE

Ci-dessus : Raymond Charlotte, directeur de publication de l'hebdomadaire *Caouca*, 18 novembre 1974, Cayenne, Archives départementales de Guyane, Cayenne.

\* Voir Cour de sûreté de l'Etat, 5W/963/, consultable sous dérogation, Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine.

L'étude de Maître Jean Mariema est perquisitionnée. Deux machines à écrire sont enlevées pour comparer ses caractères avec ceux de tracts subversifs. La pièce n°39 de la procédure fait apparaître l'ensemble des frappes. Avec la JAPY N°2303637, l'agent de police a tapé\* :

\*é'' (-è\_ça)=123456789&°+x

azertyuiop(£)qsdfghjklmùwxcvbn,;:!

WXCvBN?./(\$)QSDFGHJKLm%AZERTYUIOP(\$)

\* Tout au long du film, Jean Mariema prononce des chants nationalistes français qu'il a appris à l'école et qu'il connaît par cœur. Le montage initial ne permettait pas de comprendre pourquoi cela était important à ses yeux. Il souhaitait nous faire entendre la puissance du système scolaire pour transmettre aux enfants et leur imposer un imaginaire, vécu, intériorisé, celui de la République française ou du régime de Vichy.

Trois films en une journée / PREMIER FILM / Avec Jean, nous filmons à sa demande une séquence qui permettra d'apporter une nuance importante au film *Un petit morceau de bois*\*. Je me rends compte combien ces allers-retours, ces échanges, sont essentiels. Même s'ils obligent à la patience et au long terme.

DEUXIÈME FILM / Je lui demande ensuite quel nouveau film voudrait-il réaliser ? Il n'hésite pas une seconde : un film sur l'ordonnance royale de Charles X, ni plus ni moins ! Cette ordonnance s'applique en Guyane et cela depuis 1828, pour les fonctionnaires et les prêtres. Ce saut dans le temps m'intrigue beaucoup et je regrette de n'avoir rien préparé à ce sujet. Nous improvisons. Sur son ordinateur, je parviens à retrouver la dite ordonnance publiée sur *Gallica*. L'archive du XIX<sup>ème</sup> défile sur une machine du XXI<sup>ème</sup> siècle. Je filme Jean en train de la relire. Une main tape sur le clavier, une autre fait glisser le texte avec la souris. L'archive se reflète dans la pupille de ses yeux. Il s'appuie ensuite sur quelques extraits pour improviser un réquisitoire. Jean était avocat, Bâtonnier du barreau de Cayenne et sa parole ressemble souvent à une plaidoirie. C'est très technique.

J'avais déjà imaginé de réaliser une plaidoirie avec lui. Je la lui avais proposé sérieusement mais ça l'avait fait rire. Dans les différents épisodes de répression des mouvements indépendantistes, Jean Mariema a plusieurs fois assuré la défense de ses camarades. Ce fut le cas lorsqu'en novembre 1974, Félix Mam Lam Fouck (le frère de l'historien Serge Mam Lam Fouck), Roger Aron et Guy Jeau furent jugés pour le graphiti qu'ils avaient inscrit sur le monument aux morts de Cayenne : « *Mort hier pour la France, demain mourir pour la Guyane* ». Hier ou demain, présent de l'indicatif : Jean prend leur défense. J'imaginai cette plaidoirie en performance.

Quelques mots : Un mois avant ce procès, un parti indépendantiste s'est créé : le Moguyde (Mouvement guyanais de décolonisation). Le mot « indépendance » apparaît de plus en plus dans l'espace public, et les processus en cours d'indépendance des Guyanes *britannique* (Guyana, 1966) et *hollandaise* (Suriname, 1975) favorisent ce débat. Il va considérablement inquiéter les autorités. Les renseignements généraux et le préfet imaginent des projets d'attentat et d'enlèvements préparés par les militants du Moguyde. Le projet d'attentat imaginé par les R.G. fait encore sourire beaucoup de monde ici. En posant une bombe dans la cathédrale Saint-Sauveur de Cayenne, le soir du 24 décembre, les terroristes supposés n'auraient pas seulement assassiné des innocent-e-s, ils auraient également fait sauter leurs familles !

La postérité a retenu cette appellation : « le complot de Noël ». La suite n'en est pas moins grotesque, le préfet l'ignore (mais pas Jean Mariema !) : les dispositions qu'il va prendre vont invalider toute la procédure judiciaire. À tort, et en dehors de ses compétences, il fait arrêter pour *participation à un attroupement armé*, 8 syndicalistes, politiques et journalistes indépendantistes : Guy Lamaze, David Donzenac et Jean Mariema (Moguyde), Raymond Charlotte (Front National de Libération de la Guyane et directeur de la revue *Caouca*), Georges Wacapou (syndicat Union des Travailleurs Guyanais), Félix Bade (directeur de la revue *La Jeune Garde*), Michel Kapel et André Lecante (Parti socialiste guyanais). Fin décembre 1974, ils sont déportés à la prison de la Santé à Paris, avant de revenir, un par un — procédure invalidée —, dès la mi-janvier 1975.

Oublions la performance et la plaidoirie. Mais improvisons un TROISIÈME film. Je propose à Jean une nouvelle situation un peu semblable à ce que nous avons fait avec la voix d'André Malraux. Cette fois-ci, l'archive n'est pas rejouée. France-inter : une interview de François Mitterrand venu rendre visite aux 8 indépendantistes guyanais incarcérés à la prison de la Santé. Jean Mariema est le seul à ne pas l'avoir rencontré mais il était bien là. La séquence que j'ai prévue de filmer est simple. Jean et moi sommes assis devant sa maison, nous sommes filmés de dos. Je lui tends un casque audio, j'appuie sur *play*. Il rigole d'abord puis il écoute l'archive sonore. Après quoi il commence ses commentaires. Je prends la caméra à la main et le filme en train de me raconter cet épisode de sa vie militante. « *Il y a eu un malentendu* ». Je sens dans la rapidité de son récit qu'il n'a pas tellement envie de s'étendre sur le sujet. J'ignore pourquoi. Le souvenir de cette nouvelle arrestation n'est vraisemblablement pas très agréable : en 1958, il avait également été arrêté, condamné puis amnistié après l'affaire Malraux. Il me confie : la lutte armée était bien au centre des débats entre les différentes générations d'indépendantistes. Jean s'y était opposé. C'est peut-être ça qui le dérange ? Je tente des questions un peu maladroitement pour connaître quelques détails. Il est peut-être fatigué. La nuit est en train de tomber.





Monsieur Pierre MICHELON  
63 boulevard Gaston Serpette  
44000 NANTES

Paris, le 16 NOV. 2017

86, rue des Francs-Bourgeois  
75003 Paris

Direction générale des patrimoines  
Service interministériel  
des Archives de France

Archives nationales

Département de la justice et de  
l'intérieur

Monsieur,

Attaché service par  
Élodie CHARPENTIER  
emba.charpentier@culture.gouv.fr

Référence  
DJJ/2017/448

Dérogação n°  
818948

J'ai l'honneur d'accuser réception de la demande de dérogation que vous avez présentée le 6 juillet 2017 pour obtenir la communication d'archives publiques non encore librement communicables conservées aux Archives nationales.

Le ministère de l'Intérieur m'ayant fait connaître son avis, j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai décidé de donner une suite favorable à une partie de votre demande.

En conséquence, je vous autorise à consulter aux Archives nationales – site de Pierrefitte-sur-Seine les documents qui y sont conservés sous la cote suivante :

**Archives du bureau de répression des atteintes à la sûreté de l'État et des menées subversives (DCPJ)**

**20050549/12**  
Guyane : notes de renseignements (1970-1975)

Je vous rappelle qu'aucune reproduction de quelque nature que ce soit n'est autorisée, et je vous demande de vous conformer à l'engagement que

vous avez déjà signé de ne publier ou de ne communiquer aucune information susceptible de porter atteinte aux intérêts protégés par la loi.

La consultation des documents autorisés doit s'accompagner d'une réservation préalable depuis votre espace personnel sur le site des Archives nationales ([www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/](http://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/)). Si la réservation n'est pas faite à l'avance, la même démarche devra se faire sur place, à partir des postes de commande en salle de lecture.

En revanche, je ne puis vous autoriser à consulter par dérogation les documents suivants :

**20050549/13**

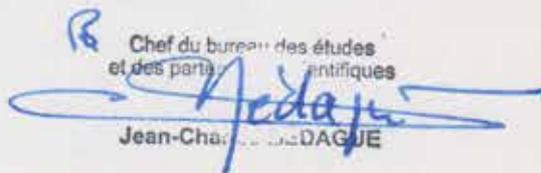
Affaires judiciaires et actions violentes en Guyane (1980-1997)

En effet, le ministère de l'Intérieur considère qu'au vu des pièces relatives à des enquêtes de police judiciaire qu'ils contiennent, la communication de ces documents porterait une atteinte excessive « à la vie privée de personnes nommément désignées susceptibles d'être encore en vie ainsi qu'à leurs ayants droit ». Aussi, j'émet un avis défavorable à la consultation par dérogation.

Je vous précise toutefois que, en application des articles L. 340-1 et L. 342-1 du code des relations entre le public et l'administration, il vous est possible de saisir pour avis, dans un délai de deux mois, la Commission d'accès aux documents administratifs (35 rue Saint-Dominique, 75700 Paris 07 SP).

Je souhaite néanmoins que vos recherches se poursuivent avec succès et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Hervé LEMOINE  
Directeur chargé des Archives de France

  
R  
Chef du bureau des études  
et des parti... antiques  
Jean-Charles DAGUE





1/3

Nantes, le 7 mars 2018.

Cher Jean,

J'espère que tu te portes bien, depuis quelques temps  
je n'arrive plus à recevoir de tes nouvelles sur facebook.  
Alors j'essaie cette lettre manuscrite, avec l'espoir qu'elle  
te parvienne si tu n'as pas changé d'adresse.

Beaucoup de "nouvelles" de mon côté, j'ai eu une petite  
fille qui a maintenant soufflé sa première bougie! Ça  
change la vie... Je te donne une photo de nous 3.

Au niveau des films, je continue plusieurs projets, tous  
reliés à l'histoire de la déportation politique. Les plus  
avancés concernent un agriculteur algérien - Amor Mennane -  
déporté à St Laurent en 1938, et un communiste vietnamien  
Trần Văn Yên, dont tu as peut-être connu la famille  
(noms de famille) à Cayenne. Ces deux films m'ont conduit  
au Viet Nam, aux Etats-Unis, en Algérie, et tu  
imagines que je n'ai donc pas trouvé l'argent et le  
temps de lever le film en Guyane. Le retour est prévu, et j'espère  
bien que j'aurai l'occasion de te montrer ces films et  
ces histoires qui concernent tant d'êtres humains, de  
paysans et de pays.

Peut-être te souviens-tu (si tu chantes encore!) de mes  
interrogations sur votre déportation à la prison de la  
santé en 1974/1975? J'ai préservé l'impression que  
tu n'avais pas tellement envie d'en parler; mais  
l'interview audiovisuel que tu m'avais accordée à ce  
sujet est très belle (la nuit tombante) et j'aimerais  
m'en servir pour en faire une courte vidéo...  
...

2/3

... À la fin de notre entretien, tu m'as récitée votre chanson créée dans la prison: "Guyane / Guyane ... Guyane à nous Peyji ..." et ces mélodies ponctueraient le film, et les procès de la "Cour de la Sincérité de l'État"...

Il y a quelques mois, je me suis rendu compte que les archives nationales de Nanterre-sur-Seine conservaient tous les archives relatives à cette affaire. On m'a d'abord dit qu'elles n'étaient pas communicables (il y a des lois en France concernant la communicabilité des archives, en fonction de leur date et des données individuelles qu'elles contiennent) avant 2000... J'ai donc adressé une demande de dérogation, arguant ma qualité de chercheur et de cinéaste. Cette autorisation m'a été accordée, à ceci près que je n'avis pas le droit de filmer ces archives (ça m'a bien embêté car j'ai dû retranscrire les textes à la main sur mon ordi). J'ai trouvé ça étrange qu'on me donne accès. J'ai l'impression que ni toi ni tes camarades n'ont été avisés que quelqu'un accéderait à ces archives! Je t'en informe donc par la présente et te joins ma première séance de prises de notes (avec des fautes car j'essaye de taper vite). Je t'avoue que j'ai adoré lire les procès-verbaux de tes interrogatoires, on reconnaît ta personnalité et surtout ta connaissance précise du Droit!

Je te souligne mes commentaires pour te donner des repères j'ai retranscrit partiellement pour l'instant, mais le plus fidèlement possible

Au début du dossier 5W/463, il y a même des photographies de toi, prises par les RG pour documenter ta présence à une manifestation place Grenoble.

Voilà donc mon idée mon cher Jean, j'aimerais créer un film qui mêlerait mes questions naïves (lors de notre entretien sur le sujet) avec les questions policières

3/3

... lors de tes interrogatoires. Un synopsis intéressant pour la fabrication de l'histoire : un homme (toi) répond de son engagement pour la Guyane indépendante en 1974/1975 et en 2014, quarante ans plus tard.

Pour mener ce projet à bien, j'aurai besoin de toi, si tu acceptes. (J'interpréterai un silence comme un refus) J'aimerais que tu rédiges une lettre adressée aux archives nationales précisant - avec tes propres mots - que tu encourages mon projet historico-politico-poétique et que tu m'autorises à prendre en photographie/film les archives te concernant dans les fonds 5W/963 - 5W/964. Si je te le demande, sache que c'est surtout pour obtenir ton soutien (je ne sais pas si cela aura un réel effet sur la décision des archives nationales)

Dans tous les cas, si tu le souhaites, voici les personnes à qui il faudrait adresser ton courrier :

- M. Hervé Lemoine (Directeur chargé des Archives de France)
- M. Jean-Charles Béolague (Chef du bureau des études et des partenariats scientifiques)
- la Commission d'accès aux documents administratifs.

Bien que tu m'en aies pas été avisé, cette consultation m'a permis de connaître ta date d'anniversaire, que je te souhaite avec mon agréable souvenir.

En espérant avoir très vite de tes nouvelles, Avec les vents mêlés les meilleures pensées.

X P.



\* Cf. Nœud n°3, *faire passer*, p.76.

\* Voir Administration : rapports, correspondance, presse (1930/1941) FM/H2091, A.N.O.M., in Danielle Donet-Vincent, « *Les "bagnes" des Indochinois en Guyane (1931-1963)* », Criminocorpus, 2006, [En ligne] <<http://journals.openedition.org/criminocorpus/182>>

\* *Hantologie des colonies*, programme nomade de projections, performances et rencontres, 8 octobre - 18 novembre 2011, Île-de-France.

Mon « rêve d'histoire » s'est un peu précisé, j'imagine réaliser un film qui entremêle les itinéraires de plusieurs condamné-e-s à la déportation politique. Synopsis : « *Ce film consistera à mettre en relations des paroles de descendants de condamnés politiques, d'où qu'ils viennent. Ces récits établiront des liens avec les histoires vécues par des condamnés indépendantistes guyanais. L'idéalisme de ces militants est-il proche de celui des condamnés politiques algériens ou vietnamiens qui se battaient pour l'indépendance de leur pays ? Nous remettrons en question le devenir d'une colonie "érigée" en département d'outre-mer, nous regarderons ses luttes passées et actuelles. La structure du film sera polymorphe. L'anachronisme révélera l'épaisseur historique, dont toute la démesure s'illustre en Guyane. Cohabiteront dans le film des paroles de témoins actuels (des descendants mais aussi des militants) avec des archives dont nous mettrons en scène la lecture.* » Ce texte me paraît bien. Je le copie/colle un peu partout. J'envoie des mails un peu partout. Ecrire à la planète. Parfois, la planète répond.

À 13h15, j'écris à l'historienne Danielle Donet-Vincent. Elle a publié un article sur *criminocorpus* à propos des « Annamites » déportés en Guyane en 1931. J'ignore que cette lecture déclenchera une expo et le troisième nœud de ce texte\*. Elle mentionne une correspondance clandestine entre ces déportés et le Secours Rouge International. Elle cite un message du gouverneur adressé au ministre des colonies : « *Les tentatives de correspondance avec les groupements communistes ont été déjouées\** ». C'est exactement ce genre de faits qui m'intéressent et dont j'aimerais retracer les récits. Danielle Donet-Vincent n'a pas plus d'infos, me répond un peu sèchement, mais prend le temps de me transmettre quelques contacts utiles. J'écris encore. Je dois présenter bientôt le projet à Olivier Marbœuf, qui dirige l'Espace Khasma. C'est un centre d'art chaleureux aux croisements des arts visuels, de l'histoire et de la politique. J'ai rencontré Olivier Marbœuf cette année durant le cycle de films qu'il a organisé : *Hantologie des colonies*\*. Son aide serait inespérée.

Sur le forum d'un site internet dédié à l'histoire des bagnes, de nombreux appels à l'aide sont présents. Ces internautes algériens recherchent la trace de leurs ancêtres déportés vers la Guyane ou vers la Nouvelle-Calédonie. Je constate la maigreur des informations dont disposent les familles : un nom, une date approximative, un lieu de déportation supposé : « Cayenne »...

Il y a des dizaines de messages. À 20h33, j'envoie un premier message à un monsieur nommé Fouad Mennana. Le projet que je lui propose est complètement démesuré, et comme j'ai du mal à l'expliquer, ça ne doit pas être très clair. Je vais bientôt aller aux Archives nationales d'outre-mer, je prépare un second séjour en Guyane. Je me crois en mesure de rendre service. Fouad Mennana me répond\*.

\* ≈ (...)

**NCEUD N°2**

**SOLIDARITÉ POSTHUME**

1925-2010-2012-2019-2013-2014

1938-2008-2017-1844-2016



---

**GADOURI****Jeudi 3 Août 2006**Version imprimable  
[Ignorer]

Bonsoir,

Vous ne pouvez pas imaginer un seul instant, l'émotion que j'éprouve en ce moment rien que en voyant, si je peux qualifier de statue ou statuette de l'homme assis en mettant sa tête entre ses deux mains ayant l'apparence d'un homme pensif, soucieux et menotté par les pieds ainsi que la photo du quartier spécial des condamnés à mort. Tout cela me rappelle mon défunt père. Certes mon père n'a pas été condamné à mort et ce n'est pas un criminel mais, il a été déporté injustement de son pays, l'Algérie vers un autre inconnu à savoir, la Guyane-Française, et ce, uniquement pour avoir protesté vigoureusement contre les insultes d'un officier de l'armée coloniale qui avait provoqué mon père par des propos racistes, xénophobes au point de l'insulter et traiter mon défunt père de tous les noms. En effet, selon les renseignements en ma possession, la dispute de mon pauvre avec ce sinistre officier de l'armée coloniale, s'est terminée par une grande rixe ayant entraîné des blessures graves à l'encontre de l'officier en question qui, selon mes renseignements aussi, avait asséné en premier, des coups avec sa baïonnette à mon père lui causant un hospitalisation à Blida en même temps que l'officier dont-il s'agit. Néanmoins après guérison, l'officier avait regagné sa caserne militaire ; quant à mon pauvre père, il fût présenté devant un tribunal, qui l'avait condamné à 25 années à l'exile dont 10 ans d'incarcération entre le bagne de Cayenne et de Saint-Laurent. ( Pour c'était un prétexte, il était considéré comme un opposant politique rien d'autre) Il est connu à Blida, en Algérie, comme le Blidéen de Cayenne. Que voulez-vous que je vous raconte ? La preuve la plus tangible de ses souffrances est d'être victime d'une injustice qui ne peut passer sous silence. Il est certain qu'il n'y a pas que mon père qui a été victime d'une injustice émanant du colonialisme Français ; cependant, il est à mon sens, inconcevable et inacceptable de procéder au classement des bagnes de la Guyane-Française au patrimoine mondial par l'UNESCO sans tenir compte des droits des anciens bagnards et parmi eux, les vivants, sans tenir compte de l'avis de leurs enfants, de leurs descendants. Ne pensez-vous qu'il faut plutôt procéder à la réhabilitation parmi les bagnards même à titre posthume, ayant fait l'objet de condamnation, de déportation et de transportation injuste ? Certains ont été déportés pour un oui et pour un non ( ???? ). Si les initiateurs de l'opération du classement considéré, veulent faire une verginité au passé de la France coloniale, ils se trompent, le monde a changé, il est devenu un village. Moi qui est née le 27 Janvier 1959 à Saint-Laurent du Maroni en Guyane-Française, ou ma soeur qui est née au mois d'octobre 1952 à Saint-Laurent du Maroni, nous n'avons pas demandé à venir au monde dans cette ville que nous aimons sans la connaître car, elle nous rappelle énormément notre défunt père mais aussi, notre mère de nationalité Marocaine, vivante et résidente à ce jour en Algérie. Il faut tout faire pour plaider la cause des enfants et descendants des anciens bagnards même auprès de l'UNESCO ou auprès des instances internationales telles que, les droits de l'homme à Genève, la Cour Européenne de des droits de l'homme, la Cour internationale de justice, et toutes les autres organisations non gouvernementales des droits de l'homme les plus connues et qui occupent le plus le terrain dans le monde pour que justice soit rendue. Signé :- Amina GADOURI épouse BOUCHOUATA, de Ouled-Yaich Blida ALGERIE, fille de Mohammed GADOURI ancien déporté Algérien à la Guyane Française

---

**saïbi lounis****Samedi 8 Mars 2008**Version imprimable  
[Ignorer]

je cherche ma famille du village amokreze douar beni-zikki commune haut sébaou grande kabylie algerie déporté à cayen en 1884 par les français

---

**benhamouda de rahouia tiaret****Lundi 29 Septembre 2008**Version imprimable  
[Ignorer]

mon grand pere a etait presonies avec son frere benhamouda menauer et benhamouda mohamed ils ont ete captés par l armee francaise en 1926 .  
voila mon grand est reste laba 7 ans apres 1945 il c marie avec une brisilienne il es revenu en algerie laissant ces deux enfants a guyane son frere mohamed es decide en prison .  
.si quelqu un le conaiss voila mon email benhamouda\_djamel@yahoo.fr

---

**hamomer66**  
Lundi 29 Septembre 2008

Version imprimable  
[Ignorer]

Je cherche mon oncle deporté en guyane dans les trente il se prenome: hadjadj Miloud sa famille n a plus eu signe depuis sa deportation originaire de Beni Meshel TLEMCEN ALGERIE merci a tous ceux qui pourront m aider

La france devrait avoir honte de cette sombre partie de lson histoire La colonisation est un crime contre l humanite La france a reconnu ses fautes durant le regime de Vichy concernant les juifs, mais lorsqu il s agit du colonialisme elle le glorifie car c est l Afrique et le tiers monde Des gens ont ete deportes,spolies de leur terre Elle devrait demander pardon a tous ces peuples qu elle a fait souffrir et continu de faire souffrir par sa non reconnaissance des torts affliges Cest pour cela que j ecris france sans majuscule Sous quelle republique (V ou VI ouVII) reconnaitra t elle ses peches

---

**miloud**  
Mercredi 17 Décembre 2008

Version imprimable  
[Ignorer]

bonjour a tous, je cherche mon oncle maternel deporté vers la guyane entre 1927 et 1930 nom et prenom FIZAZI YOUCEF FILS DE CHEIKH il habiter avant ca deportation un petit village de la region de SIDI-BEL-ABBES en ALGERIE il se peut qu'il doit laisser de descendant a cayenne que j'aimerai bien connaitre.merci infiniment, a celui qui pourras donner renseignements.

---

**Nadjib**  
Mercredi 7 Janvier 2009

Version imprimable  
[Ignorer]

bonjour a tous, je cherche mon grand pere ou sa famille il etait presonies deporté vers la guyane entre 1880 et 1890nom et prenom BENFIFI AHMED il habiter avant ca deportation un petit village de la region de BATNA en ALGERIE il se peut qu'il doit laisser de descendant a cayenne que j'aimerai bien connaitre.merci infiniment, a celui qui pourras donner renseignements si quelqu un le conaiss voila mon email ndjbbn@gmail.com

---

**taraft**  
Mardi 11 Août 2009

Version imprimable  
[Ignorer]

bonjour à tous  
ca fait quelques jours je cherche tout ce qui à une relation avec les déportés algériens en guyane francaise. j'ai appris que mon grand pere a été parmi ceux la . il l'a été vers les années 1930 de [Béjaia] ,il s'appelait Taraft Ali. mon Email : hassitara@gmx.fr

Le Webmaster  
Bonjour,  
Merci pour l'intérêt que vous portez à notre site et en particulier à l'histoire du bagne.  
En ce qui concerne vos recherches, je vous transmets une fiche qui pourra vous aider et le cas échéant vous pourrez me la communiquer, car dans le cadre de mon travail je serai en mesure de recouper des informations.Cordiales salutations. @+

---

**fouad Mennana**  
Vendredi 9 Juillet 2010

Version imprimable  
[Ignorer]

Bonjour  
Mon grand pere paternel a ete deporté vers les annees 1924 de constantine vers les bagnes de cayenne. Il sappelait Mennana Amor et originaire de la commune d el khroub , hameau de Gtar el aich. je sais par mon defunt pere que mon grand pere avait fonde une autre famille dans le bagne. j ai vraiment besoin d informations si quelqu un peut m aider a retrouver sa trace, voici mon email: fouad\_mennana@hotmail.com merci mille fois

---

**BOUDOUYA**  
Jeudi 2 Septembre 2010

Version imprimable  
[Ignorer]

je cherche une liste ou des noms d'algériens déportés en nouvelle Calédonie entre 1900-1950.  
je vous remercie.  
khélifa.  
mon email : sba2000osp@yahoo.fr

---

---

**rezki**  
Lundi 25 Octobre 2010

Version imprimable  
[Ignorer]

je cherche mon grand pere paternel deporte vers 1909 1910 a cayenne que dois je faire

---

**saibi lounis**  
Vendredi 26 Novembre 2010

Version imprimable  
[Ignorer]

mon grand père, il s'appel si mohand ou said, effectivement est condamné par décret de gouvernement français

---

**noiry**  
Mardi 26 Avril 2011

Version imprimable  
[Ignorer]

salem  
je suis a la recherche de renseignement concernant mon oncle boukebbous exile en Guyane française pour avoir tué un corse français pendant la période 1928 dans la région candi smendou a Constantine  
prière a toute personne ayant des renseignements sur mon oncle ou bien sur ses enfants en Guyane les envoyés a la boite (yaya\_Gx@hotmail.fr)  
MeRcl

---

**magnant**  
Mardi 28 Juin 2011

Version imprimable  
[Ignorer]

je recherche depuis peu de temps mon grand pere qui aurait peu etre été militaire en guyane en 1953 .j ai besoin de photo pour l identifiée il doit ressemblée a mon pere trait pour trait mort lui en 1984.j ai besoin d avoir des renseignements.je suis seule a cherchée et je ne lacherai pas jusqu'a avoir eu une reponse.j'ai besoin de le retrouvée car j'ai besoin de m'identifier.ma grand mere ne veut rien me dire.j'ai 28 ans et j ai besoin de savoir maintenant.j'aimerai savoir si il est mort ou tjrs en vie ce qui serai un bonheur pour moi.  
merci de me repondre a mon adresse e mail magnantaurlie@yahoo.fr  
MeRcl

---

**haithem abdelli**  
Jeudi 1 Novembre 2012

Version imprimable  
[Ignorer]

bonjour  
je recherche mon grand père Ferha Ikhlef qui a été exiler a la nouvelle-calédonie en 1928  
Mon email : ( xabi-haithem@hotmail.fr)  
téléphone portable : 0558546375

---

**mounir  
chegrouche**  
Dimanche 6 Janvier 2013

Version imprimable  
[Ignorer]

je cherche mon grand pere CHEGROUCHE paternel deporte vers 1909 1910 a cayenne que dois je faire

---

**amar mhloudi**  
Mercredi 6 Mars 2013

Version imprimable  
[Ignorer]

Je cherche mon oncle Ben Tayeb Yusuf de la ville Zenina banni en Nouvelle-Calédonie entre 1920 et 1930 et, selon certaines informations que ses deux filles...amar miloudi..  
amarmiloudi2013@gmail.com tel +213699535146

---

**ABDEL**  
Jeudi 25 Avril 2013

Version imprimable  
[Ignorer]

JE CHERCHE UN DENOME BENBIJOU QUI ETAIT ENTRE 1930 ET 1940

---

**NINOUCHE ZAHIR**  
Mercredi 22 Mai 2013

Version imprimable  
[Ignorer]

Bonjour.moi je suis à la recherche de trace de mon grand père paternel NINOUCHE HAMOU déporté vers cayenne dans les années 30 prière a toute personne qui peut m'aider de m'envoyer un email sur ninouchezahir@yahoo.fr

---

---

**bouteben**  
Lundi 13 Janvier 2014

je cherche un grand parent qui s'appelle bouteben sassi ou bien sassi ben sadok

Version imprimable  
[Ignorer]

---

**serhane**  
Dimanche 2 Février 2014

je cherche mon grand pere serhane mohamed ould mostefa ould mohamed déporté entre 1920 et 1930 a la nouvelle-calédonie

Version imprimable  
[Ignorer]

0033651518523

---

**harzallah**  
Vendredi 7 Août 2015

Bonjour  
je suis a la recherche du frère de mon grand père cote paternelle abdesallem harzallah tunisien de Monastir exilé a Guyane bagne de Cayenne les années 1910 a l'âge de 17 ans je suis a la recherche de sa traces et celles de sa famille si il as survécu  
Malheureusement j'ai pas plus d'informations  
merci pour tous ce que vous ferez pour moi

Version imprimable  
[Ignorer]

---

 **Ecrire une réponse**

Votre nom :

Votre email :  (non publié)

**Message**

**B** *I* U « » URL IMG

 Vidéo embarquée

2012 octobre 12 OÙ QUAND QUOI COMMENT

\* Voir ALG/GGA/1T/6, A.N.O.M., Aix-en-Provence.

\* Aux A.N.O.M. comme beaucoup d'autres institutions d'archives, les crayons à encre, les carnets ou cahiers sont interdits. Des fouilles en sortie de salle sont parfois effectuées.

\* Cf. Nœud N°4, *histoire de la maladie*, p.100.

Le message de Fouad sur ce forum date du 9 juillet 2010... Visiblement, personne n'a pu lui indiquer l'existence des Archives nationales d'outre-mer. Pour mener cette enquête, il faut certes s'habituer à fréquenter les institutions qui conservent les archives de ce passé pénitentiaire, mais il faut surtout avoir conscience que de telles institutions existent...

Situées à Aix-en-Provence, les Archives nationales d'outre-mer (A.N.O.M.) — et en particulier la série « H » des « Fonds ministériels » — constituent une source incontournable pour tenter de reconstituer l'existence des condamnés, toutes provenances confondues. Le chargé d'études documentaires des A.N.O.M., M. Gilles Poizat, estime à 2 kilomètres la distance qu'il faudrait utiliser pour aligner tous les cartons de la série H. Une manière comme une autre d'estimer et d'imaginer la quantité de paperasses produites par l'administration pénitentiaire (A.P.) *entre 1852 et 1953*. Elles sont aujourd'hui entreposées sur les étagères du 3<sup>ème</sup> étage des réserves. La série H est composée d'une multitude de « sous-séries » qui renvoient tantôt vers la direction ou le secrétariat de l'A.P., tantôt vers des classements thématiques : la gestion des condamnés, du personnel, des convois, des correspondances. Les sous-séries sont parfois subdivisées selon les principaux territoires de la déportation : la Nouvelle-Calédonie et la Guyane.

En octobre 2012, je commence mes premières consultations de ces archives. Je n'ai pas de méthode pré-établie, j'embrasse tous les territoires, toutes les catégories, toutes les périodes et toutes les sous-séries. Je poursuis sans logique apparente les mots-clés que me fournissent les descriptions des archivistes dans la base de données. De carton en carton, je passe d'un fragment historique à un autre. Tout se mélange dans ma tête. J'ai l'impression qu'il y a des bagnes partout. Des prisons partout. Je note quelques détails, pour y réfléchir, pour y revenir éventuellement.

Dans un autre fonds que la série H, l'intitulé d'un carton attire mon attention : « *Correspondance clandestine avec des prisonniers, condamnés pour fait d'insurrection\** ». J'ignore de quelle insurrection il s'agit. Nous sommes au printemps 1875. Le Gouverneur général de l'Algérie et le Chef de la section des affaires indigènes de l'Etat-major s'interrogent mutuellement sur les suites judiciaires éventuelles à donner face à cette correspondance supposée subversive (il s'agit d'un père — Mohamed Ben Sulaiman Ben Tallache — qui écrit à son fils, Ali ben Tallache, emprisonné à la prison civile d'Oran suite à la guerre de 1871). Le chef de la section des affaires indigènes joint les lettres au gouverneur accompagnées d'une traduction sommaire. N'est traduit que le contenu supposé subversif. La traduction semble travaillée par les notes et les hésitations. J'écris au crayon de bois sur ma feuille volante\* : « *Les lettres semblent très énigmatiques, interceptées et traduites beaucoup trop partiellement. Cela vaudrait le coup de les faire traduire correctement et de comparer les comptes rendus du Chef de section avec les notes d'une traduction contemporaine\** ».

Dans un autre carton, se trouvent diverses correspondances et contrats de sous-traitance établis entre la compagnie nantaise de navigation à vapeur et l'Etat français : « *Article*



**Ci-dessus** : Collection A. Guichard in *Martinière, le transport des forçats (1910-1955)*, Franck Sénateur, Bernard Cognaud, Paul Mauro, Marines, 2008. La photographie n'est pas datée mais nous pouvons l'estimer antérieurement à 1909-1910, période durant laquelle les associés Pérez et Lévy éditérent à Saint-Laurent-du-Maroni une série de 165 cartes postales. Notons qu'Albert Lévy et Fernand Pérez-Moreyra sont tout deux d'anciens transportés de Saint-Laurent. Ils s'établirent comme commerçants durant leur astreinte à résidence, avant de rejoindre la France en 1917. Selon le chercheur Arnauld Heuret, l'auteur de la photographie est probablement Désiré Lanes, un « enfant du bagne » ayant appris la photographie lors d'une mission topographique de la compagnie de Zouaves à laquelle il fut affecté en Algérie. Cette hypothèse permettrait de dater le cliché aux années 1900-1901, avant qu'il ne soit condamné. Voir Arnauld Heuret, *Les bagnards de la carte postale*, 2015, [en ligne], <<http://www.une-saison-en-guyane.com/article/histoire/les-bagnards-de-la-carte-postale/>>

\* La dite compagnie se situe au n°2 de la rue Bréa, juste en face du cours Cambronne, à Nantes. « *Convention du 28 septembre 1925* » et « *Inventaire et état du matériel débarqué du s/s "MARTINIÈRE" pendant son séjour du 23 au 27 Janvier 1936* » in FM 1AFFPOL/2976, A.N.O.M., Aix-en-Provence.

\* Le prévisionnel ne s'est pas déroulé tout à fait de cette façon. Le bateau *Martinière* n'est pas retourné une deuxième fois en Indochine, les dates par ailleurs, varient de quelques semaines, in H2091, A.N.O.M., Aix-en-Provence.

\* Ann Laura Stoler, *Au cœur de l'archive coloniale, questions de méthode* (Along the Archival Grain: Epistemic Anxieties and Colonial Common Sense), traduit de l'anglais par Christophe Jaquet et Joséphine Gross, Paris, éditions EHESS, 2019 (Princeton, Princeton University Press, 2009), p.63.

*premier : La compagnie Nantaise de Navigation à vapeur continuera à assurer le transport des condamnés et relégués de France et d'Algérie à la Guyane, qu'elle exécutait en vertu de son contrat du 12 avril 1921, et ce, aux conditions et pour les durées ci-après par le vapeur "MARTINIÈRE" ex "DUALA" ».*

Un peu en dessous dans un autre feuillet, je retranscris miculeusement l'état physique du bateau en 1936. Ces détails m'intéressent, ils fournissent un autre rapport au temps : « 26 grilles et 16 montants. Quelques pincés, des cadres, des grilles sont amincies par oxydation. Les faces d'application des cadres et des montants sont oxydés. 2 cornières Bon état. 24 supports de bancs (fer) avec boulons légèrement oxydés, peinture se décolle par endroit ergots avec boulons en mauvais état, écrous à faire marcher. 24 planches 10 sont hors services, 2 pourront être utilisées partiellement - 12 sont en bon état\* »

Ailleurs dans une autre boîte, je note le calendrier prévisionnel du *Martinière* pour l'année 1931, dates de départ et d'arrivée : La Pallice (... / 1<sup>er</sup> février) > Maroni (St Laurent) (17 février / 19 février) > Port-Natal (16 mars / 17 mars) > Saigon (10 avril / 21 avril) > Maroni (Cayenne) (12 juin / 13 juin) > Frêt commercial (du 13 juin au 28 juillet) > France (La Pallice) (28 juillet / 8 août) > Alger (14 août / 15 août) > Saint-Laurent (1<sup>er</sup> septembre / 3 septembre) > Port Natal (28 septembre / 29 septembre) > Saigon (23 octobre / 3 novembre) > Cayenne (23 décembre / 24 décembre)\*.

Ici et là, sous forme de conventions, de listes ou de calendriers, les archives de l'A.P. présentent également des tableaux, des croquis, des comptabilités, et je dois dire qu'il n'est pas évident de s'habituer à ces lectures. Au premier abord, ces documents expriment un quotidien administratif. Cette banalité est destabilisante. Je suis mal à l'aise, je ne sais pas trop ce que je ressens. Je quitte les A.N.O.M. avec soulagement : reprendre le bus avec les étudiant-e-s du campus, attendre que Marseille s'approche, apercevoir au loin Notre-Dame-de-la-Garde, sauter dans le métro, revoir des enfants — Lino et Louise — qui me demandent ce que je faisais... où et quand...

**Louise & Lino** : T'étais où ?

**Pierre** : J'étais à Aix, dans les vieux papiers...

**Ann Laura Stoler** : Les étudiants demandent souvent ce qui caractérise l'ethnographie dans les archives coloniales, et où elle se situe : est-elle dans le quoi, dans le où et dans le comment nous approchons ces collections de documents ? Dans les questions posées ou dans leur traitement ? Pour l'ethnologue en terrain historico-colonial, à quoi ressemble et devrait ressembler ce que Marilyn Streathern appelle l'« immersion » ? On pourrait répondre que l'espace ethnographique de l'archive réside dans l'écart entre les règles et les pratiques, entre les mandats de l'État et les stratégies par lesquelles les gens y répondaient, entre les règles normatives et la manière dont ceux-ci vivaient réellement leur vie\*.

\* Mail de Fouad Mennana à pm, 5 janvier 2013.

\* Cf. Nœud n°3, *faire passer*, p.76.

\* Cette situation me fait penser aux mots de Léon-Gontran Damas : « *Taisez-vous. Vous ai-je ou non dit qu'il vous fallait parler français ? Le français de France, le français du Français, le français français* » extrait du poème « Hoquet » in *Pigments, Névrologies*, Dakar, Paris, Présence Africaine, « Poésie », 2005, (1937), p.37.

La série H contient les dossiers individuels des condamné-e-s. Mes premiers échanges avec Fouad me confrontent davantage aux recherches nominatives. Je l'ignore encore mais c'est un vaste chantier dont nous allons peu à peu éprouver les difficultés. Les A.N.O.M. reçoivent environ 800 demandes par an d'aides à la recherche.

N'importe qui peut leur écrire sur leur mail général : demander un conseil quelconque, ou adresser une demande de recherche nominative. Chercher quelqu'un : « *Aucune donnée n'est disponible pour toute condamnation de moins de 120 ans. Adressez dans ce cas une demande écrite aux Archives nationales d'outre-mer* ». Sur leur site internet en effet, les listes nominatives des condamnés sont restreintes à ce délai. C'est une loi qui s'applique afin de protéger la vie privée des victimes, en cas de viols sur mineurs par exemple.

Le 29 octobre 2012, Fouad adresse une demande de renseignements aux A.N.O.M..

Le 05 novembre, il reçoit une réponse négative, au lance-pierre. Les recherches nominatives ne donnent aucun résultat, ni à Amor ni à Mennana. Gilles Poizat précise à Fouad : « *plusieurs formes du nom ont été vérifiées* ». Ainsi se complique considérablement le début de notre enquête. Qu'est-ce que cette absence peut signifier ? Son grand-père n'avait-il jamais été déporté ? A-t-il disparu des archives ?

En m'informant de ce résultat, Fouad me communique son désarroi : « *Faites-moi savoir s'il vous plaît ce que je dois faire ?\** ».

Je ne suis vraiment pas le mieux placé pour lui répondre mais je partage avec lui les remarques d'une historienne que je viens de rencontrer : Christèle Dedeant\*. Celle-ci a effectué des recherches poussées sur un convoi de condamnés politiques de l'ex-Indochine, déportés en Guyane française en 1931. Elle m'a fait part des difficultés qu'elle a rencontrées vis-à-vis des patronymes de ces condamnés tout à la fois Chinois, Tonkinois, Annamites, Laotiens, Cochinchinois ou Cambodgiens. La « francisation » de leurs patronymes, aléatoires selon les archives et quelque peu chaotiques, a considérablement complexifié ses recherches.

Il faut donc imaginer, — avec une imagination « contrôlée » — la situation d'une arrestation, puis d'un interrogatoire dans de tels contextes coloniaux. La langue est au cœur de ce rapport de force\*. Il faut pouvoir répondre à la question : « *Quel est votre nom ?* » ou à l'injonction c'est selon : « *Votre nom ?* » Mais cette question et cette injonction étaient-elles seulement compréhensibles ? Étaient-elles audibles ? Avaient-elles été prononcées d'abord en français puis dans une autre langue, ou seulement en français ? Le fonctionnaire de police ou le militaire parlait-il une des langues dites locales ? La parlait-il correctement ? Un interprète était-il présent ? S'il était là, avait-il traduit correctement la question depuis le français ? Y-avait-il plusieurs personnes à l'interroger ? L'interrogé avait-il été désigné par le vouvoiement ou par le tutoiement ? Comprenait-il la différence entre les deux ?

« *C'est quoi ton nom ?* » / « *Ton nom ?* »

Avait-il accepté de répondre ? Avait-il été frappé pour n'avoir pas compris la question ? Pour avoir refusé de répondre ? Était-il en mesure de franciser lui-même son patronyme ? Avait-il été à l'école ? Et quelle école ? L'agent qui l'interrogeait était-il sensible à son sort ? Était-il en mesure d'entendre sa réponse ? Avait-il été à l'école ? Et quelle école ? Possédait-il une connaissance quelconque des pratiques qui déterminaient les patronymes des autochtones : leur logique, leur culture, leur poétique ? Est-ce qu'il en avait entendu parler ? L'interprète lui avait-il expliqué ? Utilisait-il un code phonétique spécifique pour le retranscrire avec des caractères latins ? Ou le faisait-il à son intuition ? Utilisait-il une machine à écrire ? Ou écrivait-il les réponses à la main ? Depuis combien de temps était-il en Algérie ? Est-ce qu'il était né ici ?

**From:** gilles.poizat@culture.gouv.fr  
**To:** fouad\_mennana@hotmail.com  
**Subject:** Anom Aix : votre recherche (Mennana)  
**Date:** Mon, 5 Nov 2012 14:33:39 +0100



Monsieur,

En réponse à votre courriel reçu le 30 octobre, j'ai le regret de vous faire connaître que les recherches dans les fichiers des déportés aux bagnes coloniaux n'ont donné aucun résultat concernant Amor Mennana (plusieurs formes du nom ont été vérifiées).

Les archives du jugement pourraient peut-être vous fournir d'utiles informations. Il vous faut néanmoins savoir par quel tribunal votre aïeul a été condamné. Ces documents sont restés en Algérie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Gilles Poizat

Chargé d'études documentaires  
Archives nationales d'outre-mer  
29 chemin du Moulin de Testas  
13090 Aix-en-Provence  
04 42 93 38 65

**Ci-dessus :** Mail de Gilles Poizat à Fouad Mennana, 5 novembre 2012, voir également, *Amara*, 117 min, pm, 2019.

\* 1858 nous offre ici une autre impression d'anachronisme. La date correspond à la promulgation de la « loi de sûreté générale du second empire » du 27 février. Cette loi rétroactive permettait la « transportation » de condamnés politiques ayant commis leurs crimes depuis 1848. Le mot de déportation et son appareil législatif existait déjà mais n'avait pas encore pu être appliqué. La chronologie établie par les A.N.O.M. se calque donc sur la chronologie législative. Des exils, bannissements, ou « déportations » eurent lieu bien avant 1858. Cette comptabilité est donc toute relative.

\* Voir la présentation de la base de données des dossiers individuels de condamnés au bagne, [en ligne] : [http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/bagnards\\_dossiers\\_individuels/](http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/bagnards_dossiers_individuels/)

\* Jacques Derrida, le 25 juin 2002, au Collège iconique de l'INAthèque à Paris, lors d'un dialogue philosophique avec François Soulages, Gérard Cahen, Patrick Charaudeau, Michèle Katz, Gérard Hubert, Jean-Michel Rodes, Serge Tisseron, Marie-José Mondzain. Ce dialogue s'est tenu après la projection du film *D'ailleurs Derrida*, de Safaa Fathy. Dialogue retranscrit in Jacques Derrida, *Trace et archive, image et art*, Paris, INA, 2014, p.60.

Nous ignorons évidemment toutes ces réponses. Nous ignorons aussi la quantité de questions qu'il est nécessaire de se poser. Mais nous savons néanmoins une chose. C'est que cet instant fut déterminant pour l'orthographe du patronyme porté sur le papier, et il le sera tout autant pour sa postérité, lorsque l'interrogatoire et l'ensemble de la procédure judiciaire, puis carcérale, seront archivées.

La quasi totalité des condamné-e-s est censée se trouver dans les fonds des A.N.O.M. mais il reste des lacunes et quelques erreurs (Pour donner un ordre de grandeur, plus de 100.000 êtres humains ont été déporté-e-s entre 1858 et 1953\*, principalement vers la Nouvelle-Calédonie et la Guyane). Certaines de ces lacunes trouveront un jour une explication — notamment dans l'histoire même des archives — et d'autres préserveront à tout jamais leur secret. Très souvent, la présentation des conservateurs et des conservatrices fournit quelques précieuses indications :

« *L'administration des bagnes coloniaux comprend un bureau central (au Ministère des Colonies à Paris) et des bureaux dans chacune des colonies pénitentiaires. Aussi existe-t-il deux types de dossiers :*

1) *les dossiers établis par l'administration centrale (classés par ordre alphabétique du nom) : ce fonds est relativement complet, les lacunes concernent essentiellement une partie des dossiers les plus anciens, jusqu'aux années 1860, et ceux des femmes. Les dossiers des femmes condamnées aux travaux forcés ou à la réclusion n'ont pas été conservés. En revanche les dossiers des femmes condamnées à la relégation ou à la déportation sont conservés et mentionnés.*

2) *les dossiers établis parallèlement par les administrations locales. Ces derniers n'ont pas tous été conservés, sauf en ce qui concerne les condamnés envoyés en Guyane après 1882. Ces seconds dossiers, parfois sensiblement différents et plus riches, ne sont pas tous intégrés dans cette base de données nominative (travail en cours)\* ».*

**Jacques Derrida :** Il n'y a pas d'archives sans cette organisation quasi étatique, en tout cas légitime et politique, du matériel ainsi informé, c'est-à-dire auquel on donne forme justement par l'interprétation et la classification, la hiérarchisation, la sélection. Il n'y a pas d'archives sans destruction, on choisit, on ne peut pas tout garder. Là où on garderait tout, il n'y aurait pas d'archives. L'archive commence par la sélection et cette sélection est une violence. Il n'y a pas d'archive sans violence\*.

\* Echanges de mails entre Liz Young et pm, 04 janvier 2019.

Saut dans le temps. Je viens de finir le montage d'*Amara*. Le film a été sélectionné pour le festival *Cinéma du réel* à Beaubourg. Avec Fouad, Alexandra et Olivier, on n'en revient pas ! C'est étrange de voir ces 7 années de recherches condensées en 117 minutes. Je suis maintenant en train de retranscrire tous les dialogues. C'est fastidieux. Avec Salem Khchoum et Liz Young, on multiplie les mails. Allers-retours constants entre l'arabe algérien, le français et l'anglais. Le festival diffuse tous les films avec des sous-titres anglais qui défilent en bas de la projection, sur un petit écran à part. Liz hésite sur quelques traductions.

**Liz :** « Recherches ». Le mot revient sans cesse. D'abord j'ai pensé le traduire par « research » car on parle d'archives, de bibliothèques... Puis j'ai commencé à me dire que « search » serait mieux, car Fouad *is searching for traces of his grandfather*. Ce mot me pose toujours des problèmes dans la traduction, pas juste pour ton film. Je peux varier *research* et *search*, au *feeling*, peut-être ? J'ai une autre question : l'idée d'une « astreinte à résidence à perpétuité » est assez difficile à traduire. « *A life sentence of house arrest* » ? or « *House detention* » ? Puisque cette situation bien particulière aux bagnes français n'existait pas ailleurs... Je ne sais pas trop comment le nommer en anglais.

**Pierre :** Je suis ok pour varier au *feeling* sur *research* et *search*. A vrai dire, je me suis déjà posé la question à propos de l'enquête et de la quête. À mon avis, Fouad est davantage dans la quête et moi dans la recherche/enquête... Mais les deux sont vraies aussi ! Donc vas pour le *feeling*... Pour « l'astreinte à résidence », il y a une petite subtilité historique... Il était possible que des condamnés-e-s ne soient pas sous « astreinte à résidence », mais tout de même « interdit-e-s de séjour » dans leur pays d'origine. En gros : ils pouvaient aller partout dans le monde sauf chez eux. Je le précise car « l'astreinte à résidence » ne peut pas se traduire tout à fait par l'interdiction de rentrer chez soi... Peut-être que tu peux traduire par « Obligation de demeurer en Guyane », ou « obligation d'établissement en Guyane » ? L'objectif politique était de peupler et coloniser ces colonies pénitentiaires. L'idée de perpétuité est-elle plus facile à traduire ?\*

Ces questions de *translation* sont passionnantes. Elles pointent des choses auxquelles on ne pense pas spontanément, ou du moins : pas tout de suite.

Il y a des décalages, des écarts, je m'en rends compte. Le film montre ça aussi.

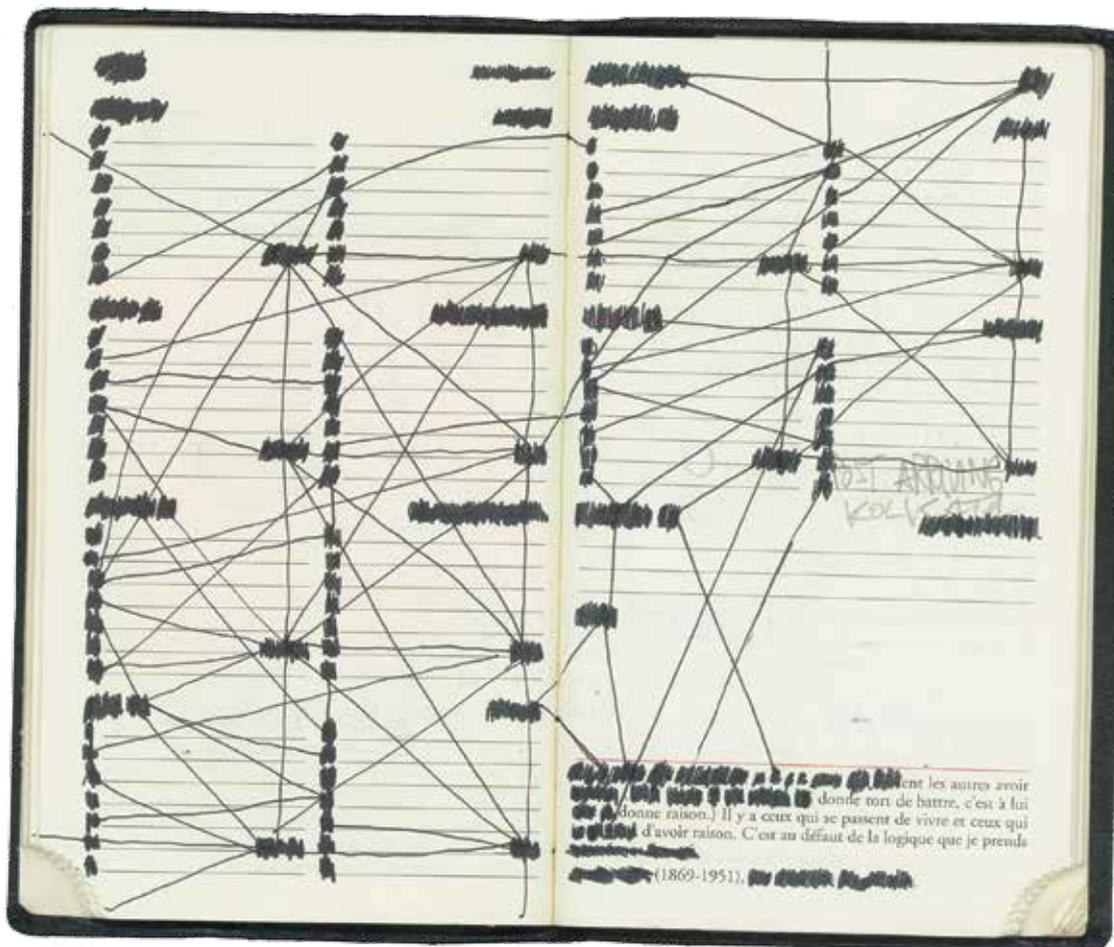
Décalages dans la « recherche », entre Fouad et moi.

Décalages dans le temps : entre 2012 et maintenant.

Décalages dans nos capacités de « recherche », nos capacités à pouvoir lire, interpréter, comprendre ce que l'A.P. rédige.

Les mots prononcés par Jacques Derrida sont frappants à cet égard. *Pas d'archive sans violence*. Ce n'est pas seulement un écho, ce n'est pas seulement un cri, c'est quelque-chose qu'on ressent en ouvrant un carton. On le ressent différemment. Ce classement et cette syntaxe ajoutent sans aucun doute un autre niveau de violence. « *On ne peut pas tout garder* ». Dans cette sélection, la subjectivité du condamné est presque effacée. En ouvrant et en parcourant un dossier individuel, page après page : l'humanité semble avoir disparue. Page après page, on remonte le temps : les administrateurs entassent les papiers comme ils viennent. Un dossier individuel commence généralement par un acte de décès.

La moindre lettre, la moindre émotion, la moindre trace de vie, même tragique, même provenant de l'administrateur, suffisent à apporter un peu de soulagement. Car dans ce « matériel ainsi informé », le condamné est avant tout un numéro de matricule qui correspond au type de peine qu'il encourt, puis c'est une classe, une catégorie, une section. Lorsque les fiches anthropométriques sont renseignées, le corps du condamné est méticuleusement décrit : sa taille, ses cheveux, ses sourcils, son front, ses yeux, son nez, sa bouche, son menton, sa barbe, les dimensions de son visage, son teint, et mêmes quelques « signes particuliers ». Parfois, les condamnés-e-s ont appliqué leurs empreintes digitales. Mais on ne retrouve que rarement leur portrait photographique, de face et de profil. Comment rendre cela sensible ? Comment le *faire passer* ?



1841 janvier 00 CE JOUR D'UNE GLOIRE SANS CALENDRIER

Ci-dessus : Agenda, dessin, pm, 2015.

\* Entretien téléphonique entre Christèle Dedeabant et pm, 9 mai 2019.

\* Pour une description détaillée et historicisée des peines pénitentiaires, voir Louis-José Barbançon, *Chronologie relative à la déportation, transportation et relégation française*, Criminocorpus, 2006, [en ligne] <<https://criminocorpus.org/fr/criminocorpus/auteurs/barbancon/>>

\* Voir Jean-Lucien Sanchez, « L'abolition de la relégation en Guyane française (1938-1953) », *Savoirs, politiques et pratiques de l'exécution des peines en France au XXe siècle*, Criminocorpus, Communications, 2014, [En ligne] <<http://journals.openedition.org/criminocorpus/2727>>

\* Michel Foucault cite ici un ouvrage d'Édouard Dupetiaux, *De la condition physique et morale des jeunes ouvriers et des moyens de l'améliorer*, à la page 383 du Tome 2, paru en 1843 et consultable en ligne sur Gallica. La citation originale est « Quitter si tôt la colonie ! C'est dommage ». Édouard Dupetiaux situe ce décès « au commencement de 1841 ». Le patronyme de cet enfant anonyme nous fait défaut dans cette chronologie alternative, in Michel Foucault, *Surveiller et punir, Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975, p. 343.

Essayons de prononcer quelques mots sur les peines, les classes, les sections et les catégories. C'est un passage obligé pour tenter de se repérer dans ce passé et appréhender sa conservation. On « essaye » car c'est un passage difficile. L'historienne Christèle Dedeabant nous le confirme : « *Au premier abord, l'A.P. apparaît comme une machine répressive ultra-huilée et implaquable, mais on se rend compte assez vite qu'elle est aussi parsemée de flou et de failles\** ». En voulant faire vite et en « vulgarisant », on pourrait dire que les peines régies par l'administration pénitentiaire étaient divisées en trois groupes distincts : la déportation (condamnations politiques), la transportation (condamnations aux travaux forcés pour des crimes ou des délits dits « de droit commun ») et enfin la relégation (petite délinquance récidiviste, exilée à perpétuité).

Mais cela fait oublier d'une part la porosité de ces catégories (j'y reviendrai), et d'autre part, cela met de côté l'évolution déconcertante et chaotique de leurs chronologies respectives. Loi après loi, décret après décret, entre les bagnes du Gabon, de Polynésie, de Nouvelle-Calédonie ou de Guyane, l'historien Louis-José Barbançon s'est atelé à cette gymnastique historique\*. Il ressort de ce travail exhorbitant que la « transportation », au sens où on l'emploie aujourd'hui, se serait pratiquée de 1852 à 1938 et la relégation de 1885 à 1953\* (abolition en 1907 pour les femmes). Dès lors, à quelles dates auraient pris effets ces textes de loi et leur décret d'application ? À quelles dates auraient commencé les débuts et les fins de la déportation ? Partout le conditionnel est de mise. Partout, il faut faire le choix d'un jour quelconque : « *en ce jour, d'une gloire sans calendrier* ».

**Michel Foucault** : J'aurais à fixer la date où s'achève la formation du système carcéral, je ne choisirais pas 1810 et le Code pénal, ni même 1844, avec la loi qui posait le principe de l'internement cellulaire ; je ne choisirais peut-être pas 1838 où furent publiés pourtant les livres de Charles Lucas, de Moreau-Christophe et de Faucher sur la réforme des prisons. Mais le 22 janvier 1840, date de l'ouverture officielle de Mettray. Ou peut-être mieux, ce jour, d'une gloire sans calendrier, où un enfant de Mettray agonisait en disant : « Quel dommage d'avoir à quitter si tôt la colonie ». C'était la mort du premier saint pénitentiaire\*.

\* « L'article 4 de la loi du 30 mai 1854 stipulait : "les femmes condamnées aux travaux forcés pourront être conduites dans des établissements créés aux colonies". Les femmes purent choisir de partir, jusqu'en 1885, à Cayenne ou en Nouvelle-Calédonie : elles furent cependant peu nombreuses » in Odile Krakovitch, « Les archives des bagnes de Cayenne et de Nouvelle-Calédonie : la sous-série colonies H aux archives nationales », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, 2005 (1985), [En ligne], <<http://journals.openedition.org/rh19/4>>

\* Dans la réédition de 1932 du livre d'Albert Londres, *Au bagne*, paru initialement en 1923, l'éditeur se félicite en ces mots : « Au bagne à peine paru, les pouvoirs publics ne purent moins faire que de s'émouvoir des révélations de cette enquête. Le ministère des Colonies nomma tout de suite une commission chargée d'arrêter des mesures de réforme. Cette commission n'avait pas terminé ses travaux que le gouvernement décidait de suspendre les envois de forçats à la Guyane. Ce régime dura deux ans. Par suite de manques de crédit, l'état ancien des choses fut rétabli. Les forçats reprirent le chemin de Saint-Laurent-du-Maroni ». Le même éditeur liste ensuite une longue liste de mesures que le livre aurait provoqué pour améliorer les conditions de détention des bagnes coloniaux, ainsi qu'une proposition de loi approuvée à la séance du 15 décembre 1931. Rétrospectivement, et sans amoindrir l'effet réel de cette publication, précisons tout de même que le Gouvernement n'a jamais suspendu les convois... Qu'il nous soit permis de s'émouvoir nous aussi, et de penser à tous ces forçats de la dernière peine, celle qui se purgeait en attendant que l'assemblée veuille bien se prononcer (la dite proposition fut sans suite). Je pense évidemment à Amara, dont le sort est contemporain à cette affaire. Il faudra attendre l'acharnement de l'Armée du salut, puis du secrétaire d'Etat Gaston Monnerville, et la création d'une commission extraparlamentaire (1936), présidée par Paul Matter, premier avocat général à la Cour de Cassation, pour que le « décret-loi » du 17 juin 1938 soit finalement approuvée (non sans difficulté, je ne rentre pas ici dans les détails). Notons enfin que celle-ci n'était pas miraculeuse pour les condamné-e-s en cours de peine. Article 3 : l'astreinte à résidence perpétuelle est commuée en interdiction de séjour de 20 ans...

\* Les dossiers individuels de « réhabilité-e-s » sont encore en cours de classement aux A.N.O.M., et donc non consultables.

\* Texte de la loi « sur l'exécution de la peine des travaux forcés » du 30 mai 1854, in *Criminocorpus*, 2006, [En ligne] <<https://criminocorpus.org/fr/reperes/legislation/textes-juridiques-lois-decre/textes-relatifs-a-la-deportati/acces-aux-textes/loi-du-30-mai-1854/>>

\* Le passage à la 1<sup>ère</sup> classe a par exemple évolué de décret en décret, notamment le 4 septembre 1891 et le 26 février 1907. Voir également Hélène Taillemite, « La vie au bagne », in *Criminocorpus*, *Les bagnes coloniaux*, 2008, [En ligne] <<http://journals.openedition.org/criminocorpus/183>>

Bien qu'il soit difficile d'être aussi précis que Michel Foucault, Louis-José Barbançon ou Christèle Dedebant, faisons tout de même un détour dans la taxinomie pénitentiaire. Voilà ce que j'en ai compris à ce jour. J'espère ne pas me tromper. J'utilise l'écriture inclusive, toute proportion gardée\*.

Déportation, transportation, relégation. Au premier groupe supposé politique, il faut ajouter les déportations « simples » (une sorte de liberté conditionnelle dans la colonie pénitentiaire) et les déportations « en enceinte fortifiée », beaucoup plus liberticides (cette distinction apparaît avec la loi du 8 juin 1850 et la déportation aux Marquises). À la déportation et à la transportation, il faut ajouter les « libéré-e-s », avec d'énormes guillemets... puisqu'il s'agit de désigner les condamné-e-s ayant fini leur peine de travaux forcés et qui, bien que « libéré-e-s » d'une partie de leur peine, étaient obligé-e-s de rester dans leur colonie pénitentiaire d'affectation, astreint-e-s à résidence. On appelait cela le « doublage » : c'était une obligation pour les condamné-e-s à moins de huit ans de travaux forcés de rester dans la colonie pour une durée égale, 5+5, 6+6, etc. Si la condamnation était supérieure ou égale à huit ans, les condamné-e-s ne pouvaient plus rentrer d'exil : l'astreinte à résidence était prononcée à perpétuité (cela dit, des grâces exceptionnelles existaient en ce sens). Le *doublage* est institué par l'article 6 de la loi du 30 mai 1854, avec l'objectif de coloniser les « territoires » concernés. Je sais aussi, pour m'y être confronté, qu'il ne faut pas le confondre avec « l'interdiction de séjour », qui désignait un lieu et une durée interdite aux condamné-e-s. Le doublage *prendrait* fin avec la loi-décret du 17 juin 1938 qui abroge la transportation\*.

Il existe encore une dernière catégorie, très rare (et donc très peu productrice d'archives) : la « réhabilitation », ultime étape pour les condamné-e-s ayant survécu aux travaux forcés et à la période d'astreinte\*. Étaient « réhabilité-e-s » celles et ceux qui pouvaient payer les frais de justice dépensés pour traiter leur condamnation, ainsi que leur billet de retour. Suivant l'itinéraire des condamné-e-s, plusieurs numéros pouvaient leur être affectés, par exemple et selon les cas : le numéro d'écrou de la « maison d'arrêt » ou de la « maison de dépôt », celui du bateau, celui correspondant à la peine coloniale, le numéro de matricules et le numéro d'ordre (déportation, transportation ou relégation), celui de la « libération », et un dernier pour les rares condamné-e-s expérimentant la « réhabilitation ». Par l'utilisation du préfixe « ex », tous les numéros finissaient par se suivre d'un dossier à l'autre, par exemple : « n° 16773 ex-48335 ». Mais ces numéros finissaient aussi par se mélanger, aussi bien dans la tête du « chef de bureau » (pas toujours aussi rigoureux que présumé) que dans la tête des conservateurs et conservatrices... Disons-le clairement : c'est un véritable casse-tête. À chacun des numéros correspond en effet « un registre d'écrou » et/ou un « dossier individuel » qui sont différemment numérotés dans la base de données des A.N.O.M....

Ajoutons encore quelques subdivisions bureaucratiques. Ajoutons les classes et les sections. Durant une « commission de classement », les transporté-e-s étaient réparti-e-s en différentes « classes » numérotées de 1 à 3, reproduisant à *moindre échelle* une hiérarchie de classes sociales. Il s'agissait de « travaux forcés » rappelons-le, mais si cela était utile à l'A.P., les condamné-e-s déjà formé-e-s pouvaient *parfois* y prolonger leurs activités d'antan : les métiers de secrétariat par exemple. Les 3<sup>èmes</sup> classes effectuaient les travaux les plus difficiles (abatage et débardage en forêt, travail de scierie, chantiers d'aménagement, lignes de chemin de fer, route « zéro », bâtiment), tandis que les 2<sup>èmes</sup> classes avaient la possibilité d'être embauchées par des entreprises locales. Le régime de travail forcé différait pour les femmes, article 4 : « elles seront séparées des hommes et employées dans des travaux en rapport avec leur âge et leur sexe\* ». Sous réserve d'un avis favorable et selon leurs conduites passées, les condamné-e-s atteignaient la 1<sup>ère</sup> classe quand ils/elles avaient effectué la moitié de leur peine de travaux forcés (soit un minimum de 10 ans pour celles et ceux condamné-e-s à perpétuité). Ils ou elles pouvaient alors obtenir une concession, l'autorisation de faire venir leur famille (décision ministérielle du 16 janvier 1882), être engagé-e comme salarié-e chez un particulier (« engagiste ») ou être proposé-e pour des remises de peine\*.

La frénésie bureaucratique leur réservait ensuite une nouvelle appellation, et un nouvel espoir à atteindre, que les condamné-e-s surnomèrent avec ironie : « la quatrième-première »... Soit : la 4<sup>ème</sup> classe et la 1<sup>ère</sup> catégorie (après la 3<sup>ème</sup> et la 1<sup>ère</sup> classes, la 4<sup>ème</sup> classe implique l'ordre de cette numérotation). Cette *quatrième-première* était la première étape des « libéré-e-s », avec ses épais guillemets. C'était leur nouveau nom en quelque-sort. Mais cette *quatrième-première* n'était pas aussi espérée que nous pourrions le penser. En effet, la vie des « libéré-e-s » était généralement synonyme de misère, voire de famine. Retrouver une activité « libre » et rémunérée n'était pas chose aisée, surtout dans un périmètre d'astreinte bien délimitée, régie selon les arrêtés du Gouverneur (à partir de 1901), par exemple en étant interdit de séjour à Cayenne, ou encore, en ne pouvant sortir

Saint-Laurent est la fourmilière du bagne. C'est là que les coupables désespèrent en masse. Quelques comptoirs pour l'or et le balata, le quartier administratif, un village chinois, des nègres bosch, qui ravitaillent les placers et rapportent les lingots, et, animant cela, des forçats, des « garçons de fa-

142

## AU BAGNE

mille » pressés et empressés et tout le régiment rôdeur, inquiet, loqueteux des *quatrième-première* : les pitoyables libérés.

C'est par ses libérés que Saint-Laurent s'impose.

Là, on fait le doublage, et là demeurent à perpétuité (mais meurent bien avant!) les forçats condamnés à huit ans et plus et qui ont achevé leur peine.

Que font-ils? D'abord ils font pitié. Ensuite, ils ne font rien. Les concessions? Ah! oui! « A leur libération, les transportés pourront recevoir une concession... » Il y en a. Mais à peu près autant que de bâtons de maréchal dans les sacs d'une brigade qui passe.

Alors, hors des prisons, dans la rue, sans un sou, portant tous sur le front, comme au fer rouge et comme recommandation : ancien forçat; avilis, à la fois révoltés et matés, minés par la fièvre, redressés par le tafia, vont, râlent, invectivent, volent et jouent du couteau, les parias blancs de Saint-Laurent-du-Maroni.

Leur formule est juste : le bagne commence à la libération. Qu'ils travaillent! Où ça? ils ont une concurrence irréductible : celle des forçats en cours de peine. Exemple : Une société, la Société forestière, vient s'installer en Guyane. C'est la première. Les libérés voient un espoir, ils vont avoir du travail. Catastrophé! Le ministère accorde à cette société deux cents forçats officiels à 75 centimes par jour.

143

Ci-dessus : Extrait du livre d'Albert Londres, *Au bagne*, pp. 142-143.

\* Voir par exemple le témoignage relaté par Albert Londres de « celui qui avait le masque dur » : « *Si dans huit jours, je n'ai pas trouvé de travail, je commets un vol qualifié pour qu'on me reprenne dans le bagne* » in *Au Bagne*, Albert Londres, Paris, Albin Michel, 1932 (1923), p. 48.

de Saint-Laurent-du-Maroni. Quelques témoignages permirent d'attester que certains des « libérés » commirent de nouveaux délits dans l'espoir d'être à nouveau incarcérés, et pouvoir au moins manger\*... C'est dire l'espoir de « réinsertion » qui les animait... La 4<sup>ème</sup> 2<sup>ème</sup> correspondait à leur réhabilitation définitive. Pour se frayer la meilleure destinée pénitentiaire possible, il fallait donc que les condamné-e-s aient connaissance de tous ces rouages administratifs. On reconnaît ainsi, à l'épaisseur ou au « volume » d'un dossier individuel, la masse de paperasse et de procédures que le ou la condamné-e aura produit, par volonté, ou malgré elle-lui...

Bien que partielles, ces quelques précisions sont lourdes et encombrantes. Néanmoins, j'espère qu'elles permettent d'évaluer la difficulté d'entreprendre des recherches dans les fonds de l'administration pénitentiaire. Pour qui que ce soit, cette difficulté représente d'abord un obstacle technique, un obstacle quasi grotesque mais néanmoins surmontable. Pour celles et ceux qui recherchent leur parent, je crois pouvoir affirmer que cette taxinomie creusera un peu plus les blessures.

\* Voir notamment le témoignage de l'historien Pierre Michel : « On a l'impression que la France a envie d'évacuer ses déchets humains. C'est à dire, quand on prévoit que la loi pour des petits voleurs, des mendians, des vagabonds qui ont accumulé un certain nombre d'infractions, ou de délits mineurs, puissent être à vie condamnés à un internement perpétuel dans une colonie extérieure à la métropole, il y a une partie des magistrats qui ne vont pas vouloir, c'est tellement monstrueux. Si on avait utilisé cette loi comme ceux qui l'ont préparé l'avaient espéré en quelque-sort, c'est pas au total 17000 relégués (ndlr : et 519 reléguées) qui seraient par exemple venus en Guyane, c'est 170000 ou 200000 si les magistrats l'avaient vraiment appliqué mais ils n'osent pas, tellement la loi est en quelque-sort épouvantable » in *Femmes au bagne : les oubliées de l'histoire*, un documentaire d'Hélène Trigueros, 2017, 60 min.

\* Pour plus de précisions, voir le texte de la loi instaurant la relégation des récidivistes, proposée par le ministre de l'intérieur Pierre Waldeck-Rousseau, et votée le 27 mai 1885.

\* Mail de Louis-José Barbançon à pm, « D'ombres et de lumières », 26 janvier 2016. Sur Olivier Pain, voir illustration ci-contre.

\* Idir Hachi, *Histoire sociale de l'insurrection de 1871 et du procès de ses chefs (Constantine, 1873)*, thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Ghislaine Alleaume, soutenue le 18 mars 2017.

\* Voir Danielle Donet-Vincent, « Les « bagnes » des Indochinois en Guyane (1931-1963) », in *Criminocorpus, Les bagnes coloniaux*, 2006, [En ligne] <<http://journals.openedition.org/criminocorpus/182>>

\* Pour ce convoi spécifiquement, le « maquillage » connaît des raisons très intéressantes, notamment les nombreuses réactions ayant suivi la publication de l'enquête d'Albert Londres sur le bagne de Guyane (*Au bagne*, 1923), véritable onde de choc qui favorisera le projet de fermeture des bagnes coloniaux. Il faut aussi noter l'acharnement de l'armée du salut, mais aussi les actives propagandes des milieux politiques de gauche (associations anarchistes, parti communiste français) et notamment la Ligue des droits de l'homme, in Danielle Donet-Vincent, « Les « bagnes » des Indochinois en Guyane (1931-1963) », déjà cité. Sur le rôle joué par la Ligue, on pourra consulter leur fonds d'archives déposé à *La contemporaine* (ex-Bibliothèque documentaire internationale contemporaine), à Nanterre.

\* Isabelle Merle, « De la "légalisation" de la violence en contexte colonial, Le régime de l'indigénat en question », in *L'Etat colonial*, sous la direction de Romain Bertrand et Emmanuelle Saada, *Politix*, vol. 17, n°66, Deuxième trimestre 2004, p. 143.

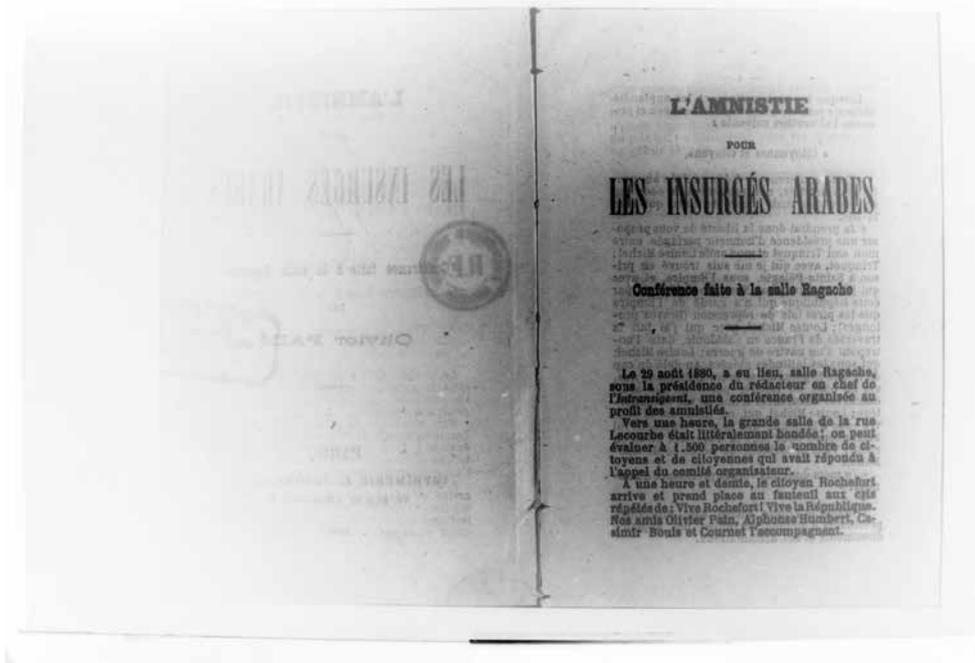
« Creuser un peu plus les blessures ». Il faut trouver des gestes de soin, de guérison, de réparation. J'ai décidé de renommer dans mon travail les condamnés coloniaux par le terme de « déporté-e-s ». Ce choix est périlleux. Tôt ou tard, il faut bien parvenir à nommer les raisons singulières, parfois sordides, qui ont provoqué chacun de ces exils. « Déportation » me paraît plus juste. Je fais ce choix ambivalent au regard de la connotation politique que l'A.P. suggère. Nous l'avons vu, il y a d'abord du flou. Du flou partout. Les lois et les périodes successives ne nous aident pas. La révolution française « déporte » les prêtres réfractaires, elle déporte la famille de Toussaint Louverture. Le second empire transporte les insurgés de 1848. La répression politique cherche ses mots. La « transportation » et la « relégation » sont-elles des euphémismes administratifs ? Ou bien prononcent-elles une déshumanisation qui ne dit pas son nom ? Que l'on transporte une marchandise ou que l'on relègue un problème, les notions d'humanité, de distance et de souffrance sont réduites à néant. Pourtant, ce sont des êtres humains qui furent « transporté-e-s » ou « relégué-e-s » vers les marges de l'empire et/ou de la république française. Peu de choses rapproche pourtant un criminel du « milieu » avec un poseur de bombes à Hà Nội, cela dit leurs chemins purent tout à fait se croiser dans les bagnes coloniaux.

Toutefois, il ne me paraît pas juste de subdiviser et de hiérarchiser les violences subies durant l'ensemble de ces exils. Ces catégories, cette gestion pénitentiaire et sa conservation, dissimulent, parfois volontairement, les motivations politiques de certains crimes ou délits. Cela doit être dit de la « relégation ». La sévérité des peines à l'égard de ces récidivistes donne des frissons dans le dos\*. On constate avec horreur les maigres forfaits commis : vol, abus de confiance, outrage public à la pudeur, excitation habituelle de mineurs à la débauche, vagabondage ou mendicité\*... Ces femmes nous révèlent en partie les difficiles conditions de vie du prolétariat au XIX<sup>ème</sup> siècle, des vies réprimées pour leurs modes de survie, d'habitation ou de sexualité. Rétrospectivement, il me paraît impossible de les priver de toute volonté de résistance, de toute valeur politique.

La dissimulation du politique est également à l'œuvre dans la « transportation ». Dans un mail, l'historien Louis-José Barbançon me fait ce conseil et me conforte dans mon choix : « *Les déportés politiques (...) sont en général privilégiés par les littéraires et les artistes qui ne se rendent même pas compte qu'ils reconstituent ainsi une "noblesse" parmi les exilés coloniaux. Exemple : Olivier Pain comme d'autres Communistes sont intervenus pour l'amnistie des Kabyles restés en exil en Nouvelle-Calédonie quand l'amnistie a été prononcée, mais il n'en restait plus que 24 sur 116 (25 décédés) les autres déjà grâciés (47) ou évadés (20). Pas un mot sur les 1800 autres Algériens (1702), Tunisiens, Marocains condamnés à des peines de droit commun pourtant certains d'entre-eux, pas tous, étaient bien des combattants résistants à l'occupation coloniale et pas des rebelles terroristes\** ». La récente thèse d'Idir Hachi analyse plus précisément le maquillage de 1873 évoqué par Louis-José Barbançon (maquiller la déportation en transportation, l'opposition politique en délit de « droit commun ») lors des délibérations du procès des assises de Constantine, en 1873\*.

En 2006, à propos des 997 hommes qui ont été déportés d'Indochine vers la Guyane entre 1885 et 1922, l'historienne Danielle Donet-Vincent ne fait-elle pas preuve d'un excès de prudence ? : « *Ces hommes étaient-ils des condamnés de droit commun ou des condamnés politiques ? A notre connaissance, aucune étude spécifique n'a été faite sur ce sujet\** ». Pour ce qui est du convoi de 1931, Danielle Donet-Vincent, puis Geneviève Wiels ou Christèle Dedebeant ont pu affirmer, avec de nombreuses preuves à l'appui, que les 97 condamnés politiques du Viêt Nam ont bien été dissimulés dans un convoi de 538 « transportés », condamnés « de droit commun »\*. Cette notion de « droit commun » est donc problématique lorsque l'on évoque les différentes colonies françaises. Il faut aussi rappeler l'existence du régime de l'indigénat, voté par l'assemblée nationale en 1881.

**Isabelle Merle** : Il s'agit de créer un espace juridique nouveau, spécifiquement réservé aux indigènes, qui s'ajoute au droit pénal auquel, par ailleurs, ils sont soumis : un registre dans lequel les indigènes commettent des délits inconnus ou non prévus en France mais qualifiés comme tels en ce qui les concerne dans les colonies, pour lesquels on va prévoir des peines qui n'entrent dans aucune catégorie pénale (criminelle, correctionnelle, temporaire ou perpétuelle, politique, ou de droit commun, civile ou militaire), peines qui peuvent être individuelles ou collectives. Cette justice répressive n'est pas seulement "spéciale" parce qu'elle ne concerne que les indigènes et crée de nouveaux délits et de nouvelles peines, mais aussi par ce qu'elle peut être exercée par l'autorité administrative — échelons supérieurs (gouverneurs) ou intermédiaires (administrateurs, chefs de cercle ou de district, chefs indigènes) — au mépris d'un principe fondamental du droit français, à savoir l'exigence d'une séparation des pouvoirs judiciaire et administratif, garantie des libertés publiques\* ».



Ci-dessus : Olivier Pain, *L'amnistie pour les insurgés arabes, conférence faite à la salle Ragache*, Paris, 1880, Bibliothèque nationale François Mitterrand.

\* Jean-Pierre Peyroulou, « Le système colonial à Guelma dans la durée », *Guelma, 1945. Une subversion française dans l'Algérie coloniale*, sous la direction de Jean-Pierre Peyroulou, Paris, La Découverte, 2009, pp. 61-83.

\* Notons que l'aspect tentaculaire de ce régime rend laborieuse toute approche historique, selon la période ou la colonie auxquelles on se réfère : « Le régime de l'indigénat a été étendu par décret en 1881 à la Cochinchine, à la Nouvelle-Calédonie et en AOF, en 1887 à l'Annam, au Tonkin, au Laos et aux Iles-sous-le-vent, en 1897 au Cambodge, en 1898 à Mayotte et Madagascar, en 1901 à l'AEF, en 1907 à la Côte des Somalis et enfin au Togo et au Cameroun en 1923 et 1924 », Daresté (P.), *Traité de droit colonial*, tome 2, Paris, Robaudy, 1931, pp. 502-512, in Isabelle Merle, déjà citée.

\* Michel Foucault « Il faut défendre la société », Cours au Collège de France du 17 mars 1976, publié dans l'article de Michel Foucault « Faire vivre et laisser mourir – la naissance du racisme », *Les Temps modernes*, vol. 56, n°535, Paris, 1991, pp. 37-61.

En ce qui est de l'Algérie (la première colonie concernée, celle pour qui ce *décret législatif* a d'abord été fabriqué), ce multi-régime d'exceptions offrait selon les mots de Jean-Pierre Peyroulou : un espace de normalisation et de légitimation pour la violence coloniale\*. Ce fut également le cas pour les autres colonies *françaises*\*. Si le droit avait quelque-chose de commun au sein de cet empire, c'était sans aucun doute dans l'expression de sa toute puissance, dans l'expression de son racisme. Ces expressions éclairent les mots de Michel Foucault et ce qui caractérise la spécificité du racisme moderne. Faire vivre et laisser mourir... de nouveaux cris sortent des cartons...

**Michel Foucault** : Si la criminalité a été pensée en termes de racisme, c'est également à partir du moment où il fallait rendre possible, dans un mécanisme de bio-pouvoir, la mise à mort d'un criminel ou sa mise à l'écart. Même chose pour la folie, même chose pour les anomalies diverses. En gros, le racisme, je crois, assure la fonction de mort dans l'économie du bio-pouvoir, selon le principe que la mort des autres, c'est le renforcement biologique de soi-même en tant que l'on est membre d'une race ou d'une population, en tant que l'on est élément dans une pluralité unitaire et vivante. Vous voyez que nous sommes là, au fond, très loin d'un racisme qui serait, simplement et traditionnellement, mépris ou haine des races les unes pour les autres. Nous sommes très loin aussi d'un racisme qui serait une sorte d'opération idéologique par laquelle les États, ou une classe, essaieraient de détourner vers un adversaire mythique des hostilités qui seraient tournées vers [eux] ou qui travailleraient le corps social. Je crois que c'est beaucoup plus profond qu'une vieille tradition, beaucoup plus profond qu'une nouvelle idéologie, c'est autre chose. La spécificité du racisme moderne, ce qui fait sa spécificité, n'est pas lié à des mentalités, à des idéologies, aux mensonges du pouvoir. C'est lié à la technique du pouvoir, à la technologie du pouvoir.\* »

En considérant ces appareils juridiques et répressifs (régime de l'indigénat, déportations, exils perpétuels), je comprends mieux ce que représentent les notions de bio-pouvoir ou de racisme structurel. Leurs archives nous l'indiquent sans jamais le dire explicitement. Elles documentent en partie cette violence. La dissimulation du politique en est une. C'est un des pièges interprétatifs.

J'ai brièvement expliqué combien ces « sources » historique m'ont paru difficiles à appréhender. Elles le sont encore dès qu'il s'agit de les interpréter, de chercher des voix, des récits, une histoire. Son vocabulaire est toxique. Je ne veux pas reconduire la violence taxinomique de l'A.P., ses catégories, ses mesures anthropométriques, ses euphémismes. Il y a là je pense un enjeu mémoriel et éthique. Il concerne tout autant les condamné-e-s, leurs enfants, et l'ensemble des sociétés qui les ont vu partir, arriver, mourir ou revenir. Ces enjeux se différencient bien sûr. Choisir le mot « déporté » pour l'ensemble des condamné-e-s, ce n'est peut-être pas grand chose, ce n'est peut-être pas valable *historiquement* mais j'ai cru trouver là un moyen de me défaire de cette emprise. De se défaire nous-mêmes devant les papiers usés, mais aussi de défaire les condamné-e-s de leurs nombreuses assujétions, qu'elles soient passées ou en cours. J'ai fait ce choix avec un brin de provocation mais aussi par conviction. L'itinéraire d'Amara nous donnera peut-être raison.



2013 novembre 09 TEMPS D'ARRÊT

Ci-dessus : Photographie non datée. Collection privée Roger Pradinaud, © Hélène Roger-Viollet. Criminocorpus.

La réponse négative des A.N.O.M. a ralenti mes échanges avec Fouad. Amara s'est peut-être évadé du fonds des A.N.O.M.. Un séjour en Guyane nous offre de nouveaux espoirs. Mais ce n'est pas gagné, et je manque de temps. Je ne suis pas encore familier des institutions guyanaises, j'y suis allé ce matin. C'est compliqué. J'ai l'impression que tout est mélangé. Je n'ai rien trouvé dans les classeurs, ni personne qui puisse m'aider. On me fait quand même savoir que je vais avoir besoin d'une autorisation écrite de la part de Fouad Mennana, pour effectuer les recherches à sa place. Je lui fais un message. Je regarde dans l'annuaire, à tout hasard. Rien n'en sort.

\* Sur ce contexte et ce statut, je recopie ci-dessous les éclairantes explications de Mathieu K. Abonnenc tenues lors de la sortie de son film *The Night Readers* : « C'est un évènement effectivement peu connu en France mais dont la mémoire est encore très vive en Guyane et au Suriname. Je dirais même que cet évènement historique a reconfiguré les caractéristiques démographiques de l'Ouest Guyanais. Il me semblait aussi que la mise en place de ce statut de P.P.D.S. (Personne Provisoirement Déplacée du Suriname) par la France avec l'aide de l'O.N.U. résonnait fortement avec les politiques actuelles de défiance et de répression envers les demandeurs d'asiles ou les réfugiés qui demandent l'hospitalité aux pays européens. En Guyane, la guerre du Suriname a provoqué des mouvements de population qui ont conduit à une augmentation du nombre d'habitants de près de 10%. C'est pour cela qu'il me semblait important de finir le film avec des images de manifestations anti-migrants. Le statut instauré par la France de P.P.D.S. a vraiment été une abomination, un outil purement administratif de recensement qui ne donnait pas le statut de réfugié politique et qui n'aidait pas les populations. Je trouve que c'est particulièrement intéressant de se servir des extrémités de l'Europe, souvent négligées, pour parler de l'Europe contemporaine dans un contexte post-colonial » in Les échos du réel (Cinéma du réel), *Entretien avec Mathieu Kleyebe Abonnenc*, 24 avril 2018, [en ligne] <<http://blog.cinemadureel.org/2018/04/24/entretien-avec-mathieu-kleyebe-abonnenc/>>

\* Le côté bancal d'un film tel que le décrit Mathieu me parle beaucoup, voir *Entretien avec Mathieu Kleyebe Abonnenc*, déjà cité. Voir également Mathieu Kleyebe Abonnenc, *The Night Readers*, 45min, 2018.

Durant trois semaines, j'assistais l'artiste Mathieu Kleyebe Abonnenc dans ses repérages et recherches en Guyane. C'est une belle occasion, j'admire depuis quelques années ses démarches et participe désormais à son travail, je rencontre ses méthodes. Mathieu a grandi auprès du Maroni et j'élargie grâce à lui ma conscience de ce paysage et de son histoire. Il a obtenu une résidence au Centre d'interprétation d'architecture et du patrimoine (C.I.A.P.) du camp de la transportation. Impulsé notamment par l'ancien Maire de Saint-Laurent-du-Maroni, Léon Bertrand (lui même descendant de condamné) le camp de la transportation s'est peu à peu transformé ces 30 dernières années en lieu culturel : tout à la fois un musée, un théâtre, une salle d'exposition dédiée à la création contemporaine, une bibliothèque, un centre d'archives, et diverses activités associatives. Le lieu a été classé « Monument historique » en 1993 et connaît une sorte de renouveau, y compris touristique. Jusqu'à la fin des années 1980, le camp n'avait pourtant pas cessé de « vivre » et chacune des cases servait de logement à plusieurs foyers différents. Mathieu profite de cette résidence pour développer ses recherches sur « l'accueil » des réfugiés du Suriname dans les années 1986-1992. Le Suriname était alors en pleine guerre civile et des milliers de réfugié-e-s avaient rejoint la ville de Saint-Laurent-du-Maroni. Mathieu était enfant à cette époque et je comprends peu à peu qu'il est en train de « reconnecter » cette histoire récente à ses souvenirs d'enfance. Nous passons plusieurs journées dans les archives du camp à regarder la gestion administrative de ces exils, et notamment les cartes individuelles des *Personnes Provisoirement Déplacées du Suriname* (P.P.D.S.)\*. Je ne sais pas comment ces recherches ont alimenté la fabrique du film *The Night Reader* (2018), que Mathieu réalisera par la suite à partir des archives audiovisuelles de Guyane 1<sup>ère</sup> (ex-RFO Guyane).

**Mathieu :** Il y a beaucoup de manières d'entrer dans le film. Il pourrait ressembler à un travail scientifique, objectif, mais il est complètement travaillé par ma mémoire, mes souvenirs d'enfance. Je cherche à relater des faits objectifs, une expérience collective, de façon tout à fait subjective et personnelle. (...) Je ne voulais pas faire un film exhaustif, mais partial, incomplet, bancal, qui fonde une espèce d'apparition un peu spectrale de cette histoire.\*

La salle où nous consultons ces archives se situe dans une des cases du camp de la transportation. C'est poignant. Au loin, dans une autre case, nous viennent les échos d'une compagnie de théâtre. Le camp est vivant. J'aide Mathieu à prendre une à une toutes les archives en photo, sur un fond gris. Nous utilisons un trépied afin de cadrer la série et d'éviter les retouches. Je me charge ensuite du classement. La méthode de Mathieu me servira longtemps. Mis à part les regroupements thématiques d'archives, que nous maintenons en l'état dans notre classement, je renomme chaque fichier numérique en commençant par la date : l'année, le mois, le jour. Ça se met automatiquement dans l'ordre sur l'ordinateur. Je préserve le numéro initial de chaque fichier pour garder une trace du positionnement des archives dans la boîte. À chacun des fichiers, ou plusieurs s'ils sont à regrouper, Mathieu choisit un mot *mémotechnique*. Si c'est une correspondance, j'écris le nom de l'expéditeur et celui du destinataire. Le fonds des « P.P.D.S. » est assez volumineux. C'est fastidieux mais utile.

Entre autres choses positives, ce travail d'assistant m'a permis de rencontrer l'archiviste du camp, Emma Lozano et de lui exposer l'état de nos recherches avec Fouad. Elle me fait rencontrer un historien dont j'ai oublié le nom, que nous retrouvons à la « Bibliothèque » (je reproduis ci-contre une photographie de la bibliothèque prise dans les années 1960, lorsque les anciens condamnés y vivaient encore.) À partir de ses recherches dans les archives du camp, cet historien a dressé plusieurs listes nominatives. L'une d'entre-elles est consacrée aux déportés du Maghreb. Mais Amara Mennana ne s'y trouve pas. Il me fait comprendre qu'il est impossible de retrouver quoi que ce soit si nous ne disposons pas de numéro de matricule... J'apprendrai ultérieurement qu'il aurait pourtant été possible de retrouver quelque-chose ici, mais pour l'heure je n'ai pas les moyens d'avancer à l'aveuglette. À partir des maigres informations dont nous disposons, (l'âge de Fouad, le bas âge des deux enfants d'Amara lors de sa déportation), cet historien s'adonne à quelques calculs savants... À partir de l'âge moyen supposé de la paternité à cette époque, il déduit qu'Amara aurait pu être déporté entre 1920 et 1930. Cela correspond aux informations de Fouad : « dans les années 1920 ». Puisque nous n'avons pas plus d'informations, il me conseille de consulter, aux archives départementales de Cayenne, l'ensemble des arrêtés signés par le gouverneur de la colonie sur cette période. Avant de repartir à Cayenne, Mathieu fait en sorte que je présente mon travail à Marie Bourdeau, qui dirige le C.I.A.P. de Saint-Laurent-du-Maroni. Le rendez-vous n'a rien de très officiel mais j'espère qu'elle me permettra de faire cette résidence dans le camp.

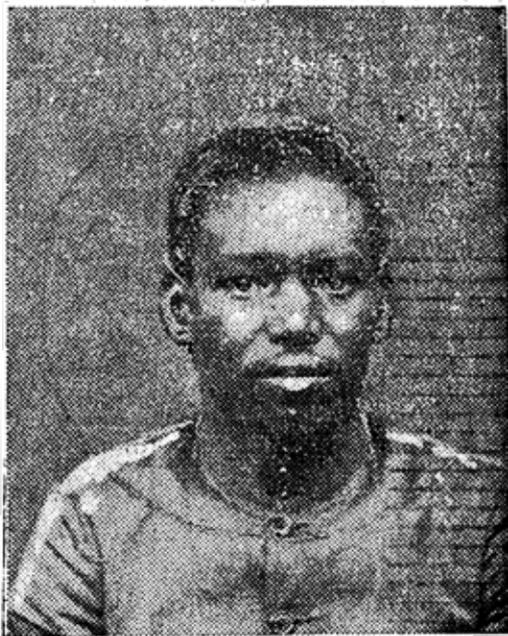
\* L'exemple de Cheikou Cissé, tirailleur sénégalais condamné par le Conseil de Guerre de Dakar en 1917 à la déportation « politique » est édifiant. Son histoire pénitentiaire s'est déroulée à la fois au Sénégal, en Algérie, en Guyane française, en Nouvelle-Calédonie (Kanaky), et une fois de plus en Guyane française, jusqu'à sa mort à Cayenne en 1945. De ce que j'ai pu en vérifier, son histoire se trouve notamment aux A.N.O.M., à Aix-en-Provence, aux Archives départementales de Seine-Saint Denis, à Bobigny (fonds du parti communiste), et au Service historique de la défense, à Vincennes. Je présume que les institutions historiques du Sénégal, de l'Algérie, de la Guyane et de la Nouvelle-Calédonie conservent également des traces de son histoire.

**Ci-contre** : Une « ligne de temps » constituée à partir des archives de la série H sur Cheikou Cissé, document de recherche, 2018, pm. Voir H3288, A.N.O.M., Aix-en-Provence.

**Ci-dessous** : Photographie de Cheikou Cissé, non datée-signée, in article de J. Chauvet, secrétaire du Secours rouge international, *L'Humanité*, Paris, 04 octobre 1933.

Consulter les arrêtés aux archives départementales. Faire bien attention à chaque patronyme, sur chacune des feuilles. Je ne parviens à consulter que l'année 1920. Il y a un peu de tout dans ces arrêtés, de temps en temps, un condamné nommé « Amor » ou « Amara » apparaît mais le patronyme ne correspond jamais à celui que je cherche. J'ai l'impression de perdre mon temps. J'ignore s'il est possible de retrouver sa trace ici. Un mouvement de grève est en train de naître au sein du personnel des archives départementales. La directrice nous promet monts et merveilles. Je laisse tomber. Je rentre en France demain. Je réalise de plus en plus ce qu'est l'économie de la recherche. Il y a beaucoup de variantes : financières, humaines, temporelles, sans oublier le hasard. Je me rends compte qu'il faut beaucoup d'argent pour effectuer de telles recherches documentaires. Sur les traces d'une destinée coloniale, les archives sont éparpillées. Ce constat est encore plus vrai pour l'histoire d'une déportation. Le passé archivé d'Amara se trouve probablement quelque-part entre l'Algérie, la Guyane et la France\*. Cet aspect géographique soulève une discrimination à l'endroit de la recherche, aussi bien pour les familles que pour les historien-ne-s, les artistes, ou les associations mémorielles. Je m'en rends compte de plus en plus.

## Cheikou-Cissé est-il mort ?



CHEIKOU CISSE



## MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Direction générale des patrimoines  
SIAF – Direction des Archives  
Service Archives nationales d'outre-mer  
29, chemin du Moulin de Testas  
13090 Aix-en-Provence  
Tél. : 04.42.93.38.50 / Fax : 04.42.93.38.89

Aix, le 16 septembre 2014

### RECHERCHE NOMINATIVE SERIE COLONIES II ARCHIVES DES BAGNES COLONIAUX

*Attention : Le service effectue la recherche nominative pour les cotes des dossiers individuels et registres matricules, mais il n'est pas en mesure de se substituer aux chercheurs pour la consultation des documents, ni de répondre aux demandes d'expédition de reproductions.*

*Nota : Les dossiers sont communicables après un délai de 75 ans à compter de la date de la dernière condamnation figurant au dossier, délai étendu à 100 ans pour les affaires se rapportant à des personnes mineures (Loi n°2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives).*

**Identité : AMARA BEN AHMED dit MENANA**

#### Condamnation :

- lieu : cour criminelle de Constantine
- date : 9 novembre 1925
- peine : 8 ans de travaux forcés pour vol qualifié

(Pour une recherche sur le dossier de jugement, s'adresser aux services d'archives de l'Algérie (fonds non transférés).)

**Transporté** (1ère catégorie des condamnés aux travaux forcés), en **Guyane française**

- Les dossiers **H1449/amarabenah** et **H4376/48335/b** sont communicables.
- N° matricule : **48335**. Registres de matricules H3237\*, consultable sur microfilm **78MIOM/1145** et H5437\*, non communicable en raison de son mauvais état de conservation.
- Libéré avec astreinte à résidence (n° 16773) le 22 novembre 1931. Décédé le 13 janvier 1938 à Saint-Laurent-du-Maroni (acte de décès transmis à la commune de Constantine et transcrit sur les registres d'état-civil de la commune)

---

*NB : Lors de votre venue aux Archives nationales d'outre-mer, veuillez vous munir du présent imprimé*

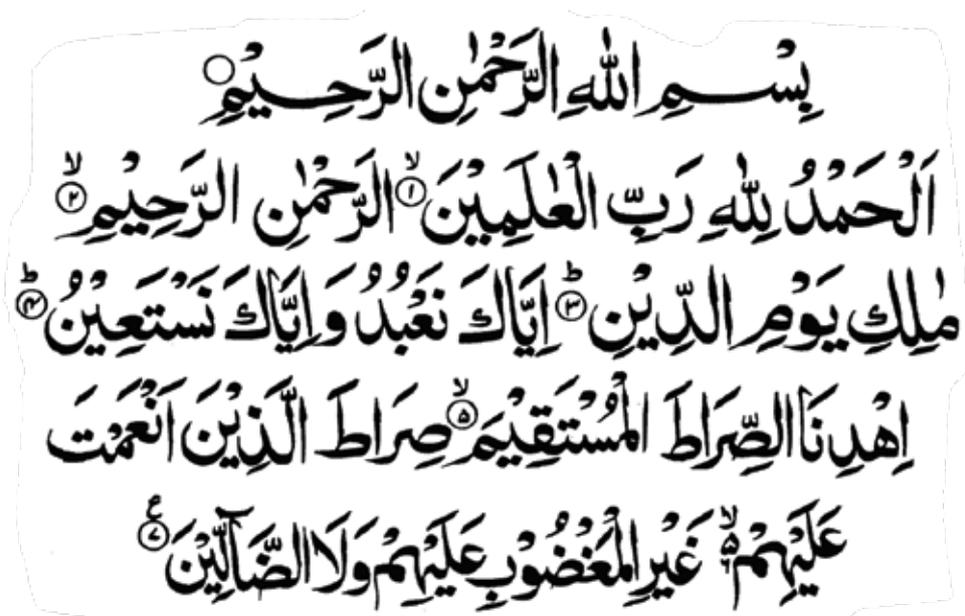
2014 septembre 16 PUBLIQUE MISSION

Dans ma chambre au Galibi face au Maroni. Fouad me transfère la réponse qu'il vient de recevoir des A.N.O.M. : « *Enfin une trace de mon grand-père* ». C'est émouvant après toutes ces années. Ça fait plaisir mais le plaisir a un goût amer. D'un rapide coup d'œil, je constate les quelques informations humaines présentes : « Amara ben Ahmed dit Menana » (je comprends subitement pourquoi les A.N.O.M. n'avaient rien trouvé en 2012, son patronyme est devenu un surnom, et ya une faute) / « vol qualifié » / « libéré » en 1931 / décédé à Saint-Laurent-du-Maroni en 1938 / Pas grand chose.

Durant ces 6 années d'astreinte, il a bien eu le temps de rencontrer quelqu'un, d'avoir des enfants ? Que faisait-il ? Et quelle est cette histoire de vol ? Quel vol aurait-il commis pour connaître une telle condamnation ?

Ces quelques mots doivent complètement bouleverser Fouad. Je ne lui en parle pas mais le ton bureaucratique des A.N.O.M. me répulse. Cette institution se montrerait un chouïa plus chaleureuse, ça n'enlèverait rien à son travail, ni à sa publique mission. Je vais tenter de profiter de ma présence à Saint-Laurent pour glâner des infos supplémentaires. Pour les documents d'Aix-en-Provence, on verra plus tard. Je préviens Fouad de la situation des archives. Tout le camp est en travaux.

Nous décidons de nous extirper des fêtes de fin d'année. Le budget est réduit. Je propose de retourner au Maroc. Simon préfère aller dans un pays où nous ne sommes jamais allés. Juste à côté, il y a l'Algérie. L'Algérie ? Le mot sonne à mes oreilles comme un mauvais présage. Dans mon esprit, il y a un préfixe à l'Algérie : « guerre d' ». Il faut un VISA pour la « Guerre d'Algérie ». Nous arrivons pour le réveillon, nous repartons après le 31, à Alger seulement, une dizaine de jours. La polémique française sur le voile nous emmerde. On se met en tête de faire des recherches sur les représentations des femmes au Maghreb... On rencontre Ghania Mouffok, l'auteure de *Violences et images de femmes dans la presse écrite algérienne*. Ça nous remplit la tête. Nous décidons de réaliser une photographie représentant un mannequin de femme nue posé sur le balcon de notre hôtel, un détournement du tableau de Delacroix : *Femmes d'Alger dans leur appartement*. Pas terrible. Nous passons la plupart de notre temps à marcher dans les différents quartiers. Ici comme ailleurs, on traverse parfois une rue comme on traçait jadis une coupe sur la frise chronologique. Deux rues en une — rectilignes — tranchent la Casbah de part en part. Ex-Marengo et Ex-Randon : des noms de militaires. Nous descendons et remontons la Casbah, traversons ces deux guillotines urbaines dans lesquelles l'architecture nous est familière. Déjà-vu ces balcons, déjà-vu ces volets. Peut-être à Paris ou à Marseille. La Casbah quant à elle fait peine à voir, certaines parties tombent en ruine, d'autres le sont déjà. Des cadastres coloniaux dans la tête.



Ci-dessus : *Al-Fatiha*, (﴿ L'ouverture), Coran.

Ci-contre : Fiche indicative sur Amara Mennana envoyée par les A.N.O.M. à Fouad Mennana, 2014.

Nos échanges avec Fouad s'intensifient. Il me confie son émotion, il a beaucoup pleuré depuis hier. J'ai peur de ne pas trouver les mots justes. Alexandra maïde. Fouad me demande de réciter une prière sur la tombe de son grand-père. Je vois sur internet qu'une association pourrait nous aider : l'Association des Musulmans de l'Ouest guyanais. Je leur écris un mail. J'organise les autres rendez-vous, avec le service d'entretien du cimetière, avec l'état-civil aussi. En fin d'après-midi, avec Maxime, nous nous rendons à la mosquée. Elle est juste en face de l'ancien hôpital du bagne. De l'extérieur, c'est difficile de voir que c'est une mosquée. Comme beaucoup des vieilles maisons de Saint-Laurent, elle est en bois. On est un peu intimidés, on ne sait pas trop comment se comporter. Sur le seuil, posées sur un tapis au sol, il y a quatre ou cinq paires de sandales, on enlève les notes. Quatre hommes sont en train de prier, on est en retard sur le soleil, il vient de se coucher. La nuit tombe vite en Guyane. Ils s'interrompent et viennent à notre rencontre. Je me pose la question de savoir si je dois me toucher le cœur après leur avoir serré la main. Je me touche le cœur. J'explique brièvement la demande de Fouad. L'imam a l'air de comprendre la situation. Il me propose de repasser demain, et retourne prier.

On m'a averti que les « libéré-e-s » qui décédaient étaient entassés dans un trou appelé fosse commune. Je décide de ne pas y aller et rends une visite au service technique de la Mairie, voir un monsieur responsable de l'entretien du cimetière. Marie et Léa du service du patrimoine se sont empressées de m'en faire une caricature : « *c'est un Alsacien un peu bourru mais sympathique* ». J'ignore pourquoi sa qualité d'Alsacien serait révélatrice de ceci ou de cela. Lorsqu'il apprend que je cherche la tombe d'un bagnard algérien, il me dit « *Ouuuuulaaaa* », avec une tonalité appuyée et peu encourageante. Il a devant lui deux ordinateurs : un portable diffusant une musique latino-américaine démesurément trop forte pour ce genre de conversation, et un autre ordinateur ressemblant à peu de chose près à ce que j'ai connu à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle. Il baisse enfin la musique : — « *Alors ? Comment il s'appelle votre bonhomme ?* » — « *Amara ben Ahmed, mais l'administration a remplacé son nom en surnom, c'est Amara ben Ahmed dit « Menana » avec deux « n » ou Amara ou Amor Mennana, avec trois « n ».* Je fais les recherches pour son petit-fils ». L'Alsacien soupire : « *Vous savez, on a répertorié tous les noms qu'on voyait sur les tombes en ruine. J'ai ça sur un CD-ROM, mais ya pas grand chose* ».

Le temps qu'il allume le poste, je l'observe tirer frénétiquement sur sa cigarette électronique. Nous faisons plusieurs tentatives qui prennent chacune plusieurs minutes. Le CD-ROM fonctionne mal. Ben Ahmed, Amara, Amor, Menana avec deux « n », Mennana avec trois. À chaque tentative, il soupire comme pour me signifier que ces noms lui sont incompréhensibles. Jépèle et vérifie sur l'écran : A-M-A-R-A., M-E-N-N-A-N-A., etc. Il feint d'avoir du mal à les taper sur son clavier. Il tape avec deux index / Rester aimable / Préserver une stratégie bureaucratique / Aucun résultat ne coïncide avec la base de donnée. Conscient peut-être de ma déception, il tient à me montrer l'emplacement de la fosse. Il me dit que de grands bambous ont poussé par dessus les corps. Il veut utiliser *Google Earth*, puis une carte I.G.N., puis laisse finalement tomber car le réseau internet ne fonctionne plus.

2017 avril 18 DEMAIN LA VEILLE

\* Rithy Panh et Amandine Scherrer, « Filmer pour voir. Ombres et lumières sur le génocide Khmer », *Cultures & Conflits*, inédits de Regards sur l'entre deux, 2014, [En ligne] <<http://journals.openedition.org/conflits/18810>>

RDV TOURNAGE / Gilles Poizat / 11H00 / J'ai prévu de filmer Gilles de la même façon que Vanessa. Être très proche, dans l'obscurité. Ma focale ouvre à 0.95. Je ne mers presque uniquement que de mon 25mm. Avec le défaut de ma caméra, il fait en réalité 65mm. Le défaut me rapproche encore. On part de la salle de lecture, on prend l'ascenseur, Gilles allume les néons, pénètre dans les rangées de la série H. On ne le sait pas en regardant le film *Amara*, mais je suis agenouillé sur son caddie. Malgré la diégèse, ce souvenir me fait rire / Reprendre l'ascenseur / Livrer les cartons à la banque de prêt. Couper.

**Rithy Panh :** *Moi, je suis à une distance très proche, je tourne à côté, je peux presque toucher mon interlocuteur. Johan Van der Keuken, qui était mon ami, faisait pareil. La dernière fois qu'on s'est vu avant sa mort, on plaisantait sur la bonne distance. Pour moi la bonne distance, c'est quand je peux toucher le gars. Johan me disait alors : « Tu as raison, c'est la distance aussi avec laquelle tu peux lui foutre un poing dans la gueule, ou en recevoir un, s'il n'est pas d'accord avec toi ! ».* Cela veut dire : prends le risque d'être au même niveau que l'autre. Dans cette distance-là, on remarque beaucoup de choses : tout se passe dans les yeux\*.

Entre ses mails et sa voix, entre le chargé d'études documentaires et l'être humain, il y a un gouffre. Je n'ai jamais osé lui dire que je ne comprends pas sa façon de répondre aux gens sur le mail des A.N.O.M.. En situation de recherches, c'est pourtant inespéré de l'avoir à nos côtés, il connaît les fonds comme la poche de sa blouse grise. Il remue ciel et terre, si tant est qu'on puisse voir le ciel dans les réserves. On continue le tournage dans son bureau, je tente de le filmer devant son ordinateur. Il retape « Amara / Mennana » sur le logiciel. Effectivement, rien ne répond. Il m'explique alors pourquoi. Amara a été catégorisé S.N.P. (Sans nom patronyme), son nom est devenu un surnom entre guillemets « dit Menana ». Les surnoms n'ont pas été renseignés dans la base de données. Je comprends par ailleurs que les A.N.O.M. ont de grandes difficultés avec l'ensemble des patronymes du Maghreb. Je suggère de refaire toute la base de donnée en arabe. Gilles me fait un regard oblique. Je l'interprète : ce n'est pas demain la veille.



La fin d'un bagnard. — Le convoi funèbre. Trois condamnés poussent une charrette, accompagnés d'un surveillant militaire. Au fond, le bâtiment du marché et « les bambous », nom dont les condamnés désignent le cimetière.

2014 septembre 19 MOURIR DEUX FOIS

**Ci-dessus :** Photographie extraite d'un article de Stéphane Faugier, dans la revue *VU*, 1931. Elle est légendée comme ceci : « *La fin d'un bagnard. Le convoi funèbre. Trois condamnés poussent une charrette, accompagnés d'un surveillant militaire. Au fond, le bâtiment du marché et "Les Bambous", nom dont les condamnés désignent le cimetière.* » in © Fonds Arnauld Heuret. Tous droits réservés.

RDV TOURNAGE / 09H00 / Vanessa Baje, une des archivistes du camp, devant la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni, à l'Etat-civil. On passe devant tout le monde. On nous indique une salle à l'étage, et une table-ronde pour regarder les cartons. On cherche les actes de mariages et de naissance de la ville de 1931 à 1938. On regarde aussi pour Saint-Jean-du-Maroni, un peu plus au sud que Saint-Laurent, mais pas très loin. C'est assez long à éplucher, heureusement qu'on est deux. Je constate qu'il y a dans les cartons certaines archives complètement effritées. Des petits bouts d'histoire en train de disparaître. Certaines sont à l'état de poudre, la poudre est grise. Elle se glisse entre le papier et le doigt, ça donne un bruit plus sec au frottement du papier. On ne trouve rien. Pas de mariage, pas de naissance qui mentionne le grand-père de Fouad. L'acte de décès, quant à lui, est bien là. On apprend la raison de sa mort — « misère physiologique » — et le lieu : l'hôpital. Je me demande comment je vais faire pour dire ça à Fouad. Sur cet « acte », personne n'a précisé s'il avait bien été transmis à la commune de Guettar el Aich, ou à celle de Constantine. On part ensuite aux archives du camp qui se situent dans un ancien dortoir collectif. D'un point de vue cinématographique et symbolique, ça me plaît d'avantage que les bureaux municipaux éclairés au néon. Je filme Vanessa en train de chercher. La salle est sombre. Encore des barreaux aux fenêtres. Vanessa ouvre de nombreux cartons, les dates ou les lieux ne correspondent pas. Elle finit par retrouver un « second » acte de décès, mais chronologiquement, c'est le premier. Celui rédigé par l'hôpital. Toujours pas de mariage, ni de naissance. On fait une pause à l'extérieur pour retrouver un peu de lumière. Je dis à Vanessa « *c'est comme s'il était mort deux fois, ce serait bien de trouver une trace de vie* ». Elle l'interprète comme une plaisanterie. Une plaisanterie nerveuse. On réessaye d'autres boîtes. Rien.

J'écris à Fouad pour lui annoncer ça et les autres « avancées » : nos recherches avec Vanessa, la situation de vie et de mort des « libéré-e-s » que l'on m'a décrite, l'astreinte à résidence, les « bambous » et la fosse commune du cimetière, la rencontre avec l'imam de la mosquée. J'essaye d'être délicat. Je mets des guillemets pour nous protéger. Des guillemets un peu partout. Nous organiserons la prière la semaine prochaine. Je lui demande s'il souhaite que je le filme, que je prenne une photo, ou rien du tout. Avec Maxime, on repart à Cayenne demain pour travailler avec Muguette Tran-Tu-Yen.

2014 septembre 30 PRIER DEUX FOIS

RDV PRIÈRE / 08h30 / Avec Kamel, nous avons convenu de ne pas prononcer la prière devant les « bambous ». J'ai proposé un lieu qui m'est apparu plus poétique : le manguier du camp. Le manguier a tout vu, le manguier a tout entendu, le manguier se souvient. On se place au pied de l'arbre gigantesque. Je filme leurs visages de près, puis un plan un peu plus large avec mon 12mm. On voit le micro que j'ai posé sur un banc. Il y a des travaux, j'hésite, je leur demande de faire la prière une deuxième fois. Les ouvriers acceptent de faire une pause. J'envoie aussitôt à Fouad la séquence brute. Je lui envoie aussi les adresses mails de Kamel, Fahd, Ali et Abderrahmane. Il veut les remercier.

1335

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.  
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ.

NUMÉRO  
DE LA MATRICULE :

16.773

TRANSPORTATION.

GUYANE FRANÇAISE

NOM ET PRÉNOMS :

S. N. P. Amara -  
Ben-Ahmed.

DOSSIERS INDIVIDUELS.

4<sup>e</sup> CATÉGORIE. — 1<sup>re</sup> SECTION.

(CONDAMNÉS LIBÉRÉS ASTREINTS À RÉSIDENCE.)

Provenant de la <sup>1<sup>ère</sup></sup> catégorie section n° 1235 le 22 novembre 1931				
Décédé à Saint-Romain le 13 avril 1938 cause physiologique sans autre de famille				
ACTE DE DÉCÈS TRANSMIS À M. le Procureur Général de la Guyane le 13 mai 1938				

2014 novembre 21 QUI-VIVE

Ci-contre : Page de couverture du dossier individuel d'Amara Mennana, in H1449\_amarabenah, A.N.O.M., Aix-en-Provence.

\* Fanny Colonna, *La vie ailleurs, Des « arabes » en Corse à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Sindbad/Actes sud, 2015, p.116.

Même à distance, ce que l'on a vécu avec Fouad nous a beaucoup rapprochés. Nous nous racontons nos vies dans de longs mails. Des mails d'amis. Je lui propose de me donner son point de vue sur la construction du film. Il me laisse carte blanche.

En attendant, je continue les recherches. Retour dans la salle de lecture des A.N.O.M.. On me communique les différents dossiers de son grand-père. Ça commence comme ça : S.N.P. Amara ben Ahmed. Sans nom patronyme. Sans adresse de famille. On nous dit que l'acte de décès a été transmis le 17 juin 1938 au Gouverneur général d'Algérie. Le papier a dû se perdre en route. Un administrateur a réalisé une grande croix bleue au crayon en guise de sépulture.

Je prends minutieusement l'intégralité en photo, page après page, même leurs versos. Photographier, assembler, détourer, exporter, je transfère à Fouad le carton tel qu'il est. Pas de photo anthropométrique. Pas de visage, pas de nom, pas d'adresse. On apprend qu'il avait un doigt amputé. Certainement son passé agricole. Mais on nous dit qu'il est « sans profession ». Il est puni une seule fois pour « paresse au travail ». Il a deux enfants.

Il y a une bonne surprise : une lettre d'Amara. Enfin un peu de vie. C'est très probablement un écrivain public qui l'a écrite pour lui. Ou un ami ? Un ancien déporté « libéré » ? Quelqu'un qu'il a payé ? Dans tous les cas, quelqu'un d'informé sur les mécanismes de l'A.P. Quelqu'un qui aura pu lui indiquer qu'il pouvait réclamer le solde de son pécule. Amara demande son argent au directeur de l'A.P. Entre les lignes, des micro récits apparaissent. Durant sa période d'astreinte à Saint-Laurent-du-Maroni, il était marchand de café. Il explique que son petit commerce a très rapidement périclité. Il désire acheter une vache et « faire un peu d'élevage ». Je remarque qu'un administrateur de l'A.P. a souligné une phrase, toujours en bleu : « *Si je viens à être libéré, je regagnerai mon pays* ». Pourquoi cette phrase est-elle soulignée ? Ce n'était pas un crime que de dire ça, puisque les rouages de l'A.P. lui auraient permis de rentrer chez lui, malgré tout, s'il était parvenu à se frayer un chemin entre les classes et les catégories. L'administrateur souhaitait-il faire observer à sa hiérarchie que la mission de colonisation était vouée à l'échec ? Souligner la déshumanisation ? Mettre un peu plus d'embûches sur le chemin de sa réhabilitation ? Emettre un avis défavorable ?

Les motifs de la condamnation nous sidèrent. Avec d'autres « complices », Amara aurait commis un vol de « moutons et de chèvres » dans la nuit du 26 au 27 janvier 1925, à la ferme « Moraud » dans le canton d'Oued Athménia (sud-ouest Constantine). Les « victimes » sont nommées, il s'agit du « sieur Cohet » et du « sieur Debbèche Ahmed ben Amor ». Je ne suis pas surpris que les « motifs ayant entraîné la condamnation à subir » ne coïncident pas avec l'histoire que Fouad a hérité de sa famille. Dans celle-ci, Amara se fait déposséder de ses terres par l'administration coloniale et décide, pour se venger, de mettre le feu à la municipalité d'El Khroub, un village non loin de chez lui (sud Constantine). Ce lieu correspond à l'emplacement de l'actuel aéroport international de Constantine. Je ne sais pas quoi faire de ces deux « versions ». Pressentiment qu'elles ne sont pas incompatibles. Mais ce n'est pas tout de le dire. Je veux le prouver.

**Fanny Colonna :** Dans un domaine comme celui de l'anthropologie historique, où les conjonctures ont autant d'importance, où, comme dit quelque part Arlette Farge, on se trompe si souvent avec la meilleure bonne foi du monde, justement en conjecturant, l'étalement de l'enquête et surtout la discontinuité de l'information ont une importance considérable. (...) D'où l'importance d'être chaque fois sur le qui-vive, prête à intégrer une information nouvelle, à ajuster ma vision\*.

2010 mars 18 LE PAYSAGE DU TERRAIN

\* Entretien entre Luc Benaïche, Henri Locard, Kim Peng, in *Un terrain pour l'histoire*, 20min, pm, 2011.

Au Cambodge, rencontre avec l'historien Luc Benaïche. Il prépare un thèse intitulée « *Le système carcéral Khmer rouge, les organes de sécurité et leur rôle dans le génocide au Cambodge de 1975 à 1979* ». Durant une journée, je l'accompagne « sur le terrain » avec un autre historien, Henri Locard, et un interprète (et étudiant en histoire) : Kim Peng. J'observe leur méthode d'entretien, leur enquête, leur carnet de notes, les preuves qu'ils prennent en photo, les recoupements d'informations qu'ils essaient d'établir. Dans un village dont j'ai oublié le nom, au nord-ouest de la capitale, la situation est déconcertante, nous rencontrons un monsieur qui évoque ses années de travaux forcés, la disparition de ses trois enfants. Son histoire est terrifiante. Les questions que lui posent Henri sont affligeantes. Soudain, un désaccord éclate entre les deux historiens :

**Henri (à l'interprète) :** Comment est-il certain qu'il a été arrêté à la fin de 1976 et pas à la fin de 1977 ?

**Luc (à Henri) :** C'est quoi cette question ? Enfin...

**Henri :** Quoi ? Ça sert à rien ?

**Luc :** Non, mais c'est pas...

**Henri :** Ben, moi avec ce que je sais déjà... C'est vrai que ça me dérange 1976-1977, j'ai beaucoup de peines pour ça.

**Luc :** Oui mais qu'est-ce que tu veux que ça apporte ? Il faut poser des questions précises... Savoir si c'était plus ou moins prononcé éventuellement mais...

**Henri :** Parce que ça rendrait son histoire plus cohérente, plus vraisemblable.

Luc fait un signe de tête au témoin pour lui signaler son désaccord.

**Henri (à l'interprète) :** Il nous a dit qu'il travaillait pendant 7h à partir de 4h du matin, puis à 10h, puis de nuit aussi, j'ai oublié...

**Luc :** Jusqu'à 11h.

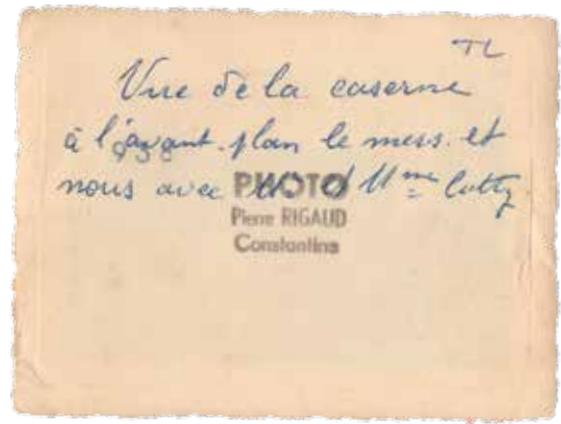
**Henri :** Oui, quelque-chose comme 14 heures par jour (soupir). Je trouve ça déjà difficile qu'il ait pu survivre une année comme ça, mais deux années, ça me paraît tout simplement impossible. Donc il doit y avoir un problème dans le calendrier mais ça n'a pas d'importance, si vous ne voulez pas chercher plus loin...

**Luc :** Mais non, c'est pas ça... C'est ta manière de poser la question. Elle est à la fois frontale, elle est limite insultante... Enfin, il faut trouver d'une autre manière éventuellement.

**Kim :** Vous voulez poser cette question ou pas ?\*

Je n'aime pas cette notion de « terrain » et cette méthode d'entretien, très inquisitrice, ça ne me convient pas. Je ne comprends pas qu'on puisse — même symboliquement, même si ce n'est qu'une posture — se mettre autant à distance, se distinguer des témoins, des habitant-e-s, des gens directement concernés par une histoire. Ce n'est pas un terrain, c'est un paysage. Je veux observer et je veux participer. Paysages. Observer, participer.

Un premier montage intitulé « Le manguiier se souvient » permet de me rendre compte que je n'ai pas d'images. Uniquement celles de Vanessa qui recherche les archives et la prière. Pour développer un peu le récit, j'ai inséré trois des mails échangés avec Fouad sur fond noir. Il faut que je rencontre Fouad. L'idéal serait de lui rendre visite à Denver, puis que je l'accompagne en Algérie et en Guyane. Fouad a 5 enfants, il enseigne le français et l'arabe dans un département de diplomatie américaine, à Colorado Springs. Il ne peut pas se libérer comme ça. On prévoit que je vienne à Denver à la fin de l'année. Le 09, Fouad m'annonce le décès de Brahim, son frère aîné. Il part en urgence à Constantine.



## 2016 octobre 12 LILY SE SOUVIENT

**Ci-dessus** : Photographie prise entre 1954 et 1955 dans la caserne de gendarmerie du plateau de Mansourah, Constantine. Monsieur et madame Cotty y figurent, ainsi qu'Agnès Chaillou et ses enfants, Marie-Agnès, Bernadette, Christian et Blandine. Archives de Marie-Louise « Lily » Meriau.

\* Ann-Laura Stoler, « 3. L'aphasie coloniale française : l'histoire mutilée », traduit de l'anglais par Nicolas Guilhot, in Achille Mbembe et al., *Ruptures postcoloniales*, Paris, La Découverte « Cahiers libres », 2010, pp. 71-72.

Les décès, les cancers, les attentats, les naissances, les frontières... notre vie quotidienne et l'actualité se mêlent désormais à nos échanges. Dans un mail parmi d'autres, je raconte à Fouad l'avant-dernier déménagement de ma grand-mère. Elle part en maison de retraite. On fait le tri. Allers-retours à la jaille, répartition des meubles, des souvenirs. Je trouve dans une boîte un tas de vieilles lettres qu'elle a conservées. Une dizaine provient de Constantine. Ce n'est pas une découverte, je connais, mais sans trop de détails, l'histoire de ses trois beaux-frères, Joseph, Laurent, Gabriel, qui partirent en Algérie durant les années 1950. Ils étaient respectivement militaire (Constantine), gendarme (Youks-les-bains) et prêtre (Alger). Agnès, la femme de Joseph, depuis Constantine, correspondait régulièrement avec Lily, lui envoyait quelques photos, demandait des nouvelles de ma mère, de mes oncles et tantes. Elle ne le répète pas à chaque ligne mais elle a peur. Par curiosité, j'envoie une photo de la caserne à Fouad. Je lui demande s'il connaît cet endroit. Ma question/sa réponse nous frappent de stupeur. Fouad est né dans cette caserne, sur le plateau du Mansourah. Son père était dans l'armée française, et a notamment participé aux guerres des Alpes, de Điện Biên Phủ. Nous ne savons pas quoi dire de cette coïncidence. Ce n'est peut-être pas tout à fait une coïncidence.

**Ann Laura Stoler** : Plutôt que d'amnésie, je préfère parler d'« aphasie », un terme probablement plus approprié pour décrire la nature de cette disjonction et les caractéristiques de cette perte. Parler d'« aphasie coloniale » au sujet de ce phénomène ne revient pas à pathologiser la perte historique en la réduisant à un déficit cognitif, mais à souligner deux choses, à savoir que ce qui est en jeu n'est pas une perte de mémoire, mais une occultation du savoir. L'aphasie est plutôt un démembrement, une difficulté à parler, à engendrer un vocabulaire qui associe les mots et les concepts appropriés aux choses qu'ils désignent. L'aphasie dans toutes ses formes décrit une difficulté à recourir à un vocabulaire disponible, et plus encore une difficulté à comprendre ce qui est dit. (...) Je me garderai de pousser l'analogie plus loin, et je ne veux pas dire que l'histoire en France s'est trouvée réduite à l'aphasie. Mais je pense que l'aphasie, bien plus que l'« oublié », met en relief certaines caractéristiques de la relation que la production historiographique française entretient avec la situation coloniale – un vocabulaire tenu à l'écart, auquel l'accès est limité ; la présence et l'absence simultanées d'une même chose ; la méconnaissance d'une présence\*.

1844 octobre 04 C'EST FINI !

Coupé. 04 octobre 1844 : des coups de guillotine laissent des traces. Celle-là fait le grand saut dans le temps, jusqu'en 2009, jusqu'à Amara. Pour mon second séjour en Algérie, je me dirige vers Constantine. Je suis content de voir cette ville. C'est magnifique, la comparaison avec *Laputa* est loin d'être exagérée. Je prends en photo tous les ponts qui survolent les gorges, toutes époques confondues, ponts romain, ottoman, français, algérien. Je photographie aussi toutes les déclarations d'amour gravées sur la balustrade du pont Sidi M'cid, un pont français, juste au-dessus du vide.

Ce soir, l'historienne Isabelle Grangaud fait une conférence à l'institut français. Elle a écrit *La ville imprenable : une histoire sociale de Constantine au 18<sup>e</sup> siècle* (2002), un *best-seller* ici. Après sa conférence, je lui fais une demande pour un entretien. Elle est gentille d'accepter, je n'ai rien de très précis à échanger avec elle. Le lendemain dans le salon du *Panoramique*, un hôtel qui porte bien son nom, je suis autant fasciné par l'histoire qu'elle me raconte que par sa façon de parler, de s'emporter, d'argumenter, et aussi, finalement, d'être bienveillante et de bien m'expliquer. Un peu plus tard, je réaliserai une performance-documentaire, en prononçant moi-même l'intégralité de cet échange, avec ses coupures, ses accélérations, ses tics de langage. Je le reproduis ici pour Amara, mais aussi pour illustrer le type de relation que j'ai pu entretenir avec des historien-ne-s, ici : une collègue de travail, rétrospectivement.

**Isabelle :** Un fonds c'est quoi ? C'est un rassemblement de documents, d'accord ? Donc pour pouvoir faire un fonds, il y a deux choses : il vous faut des documents, et il vous faut des classements, pour pouvoir rassembler, d'accord ? Donc, un fonds ottoman, on imagine que : on a une documentation produite par une institution, classée par cette institution et qui constitue l'activité de son travail. Bon d'accord ? C'est ce pourquoi on a cru, que ce fonds, qui était constitué avec des documents ottomans, était classé par des institutions ottomanes. Et que donc on avait un classement de la documentation qui était le produit d'institutions ottomanes. On a imaginé ça, tout était en Arabe. Voilà. Sauf que : ce que je vois, c'est que tout est en arabe, mais le classement il date du XIX<sup>ème</sup> siècle et il est classé à la demande des autorités françaises. Et pourquoi il est classé de cette façon ? (...) Et bien, on a fait ce classement là parce qu'on essaye de comprendre comment est la propriété. Les Français à cette époque là, les administrateurs disent « *on veut lire dans la propriété* », il s'agit de lire dans la propriété, s'y retrouver, comprendre, qui est propriétaire de quoi, d'accord ? Comment est-ce qu'on va faire ? — « *Messieurs les autorités ottomanes, donnez-nous vos documents !* ». Et ben on ne trouve pas ces documents, ça n'existe pas, le cadastre ottoman, c'est pas une chose qu'existe. Il n'y a eu aucun recensement systématique par les autorités ottomanes qui a été fait, comme ça existait en Europe à la même époque. Les recensements, j'en connais pas au Maghreb. (...) C'est ça qui est intéressant, c'est que rien ne se fait sans le droit. Toujours le droit est évoqué. Pour une raison très simple :



**Ci-dessus :** *L'armée arrive devant Constantine* (détail), pm (100cm/138cm), 2009, d'après une gravure de la Galerie historique de Versailles représentant le tableau de Siméon Fort, *L'armée arrive devant Constantine, 6 octobre 1837*, (63cm/99cm) (1838-1842) Musée du Louvre, Paris.

\* Isabelle Grangaud mentionne l'ordonnance du 04 octobre 1844 réglant le droit de propriété en Algérie et autorisant les expropriations des indigènes, in entretien entre Isabelle Grangaud et pm, 08 octobre 2009, Constantine.

si vous faites pas ça au nom de droit, c'est le bordel total. Donc, même si les choses sont faites dans l'arbitraire, effectivement, il faut que ça soit constitué par le droit. Dans quelle situation on est ? On est dans une situation où les Algérois ont des biens, et les conquérants n'ont pas de bien. Alors ils invoquent quel droit ? Le droit international, qui à l'époque s'appelait le *droit des gens*. Au nom duquel... selon le statut de la terre... selon le statut du territoire occupé... si jamais ils sont peu « évolués »... Enfin vraiment ya des histoires comme ça... Donc s'ils sont peu « évolués »... Quand la propriété est collective par exemple, c'est une propriété qui est aliénée par l'Etat européen, entièrement... qui s'en empare... Aliéner, ça veut dire, qui s'en empare. Alors, toute la question était de savoir quel type de propriété en Algérie ? « *Ah mais non, c'est pas de la propriété collective. C'est pas des sous, sous, sous, qui sont encore à un niveau où ils savent pas ce que c'est que la propriété privée...* » Parce qu'il y a quand même toute cette idée : il y aurait une forme de propriété — la propriété privée — qui est l'assurance de peuples évolués. En Algérie, on est pas devant une propriété pas privée, y'en a. Ya pleins de textes qui sont écrits comme ça : « *Ah mais oui, mais oui, ya de la propriété privée... Oh ! Dans le droit musulman, ya de la propriété privée !* ». Donc, ça a permis de produire beaucoup de textes pour s'apercevoir qu'il y avait de la propriété privée. Voilà, donc, vous comprenez ?! On a tout un ensemble de statuts de propriétés, et donc face à cette réalité là, les autorités françaises vont réfléchir à des tas de possibilités juridiques de s'approprier. Parce que... Ce qu'on oublie un petit peu, c'est que face à la situation, peut-être que les Français ont la force — et c'est ce qu'ils vont utiliser — mais ils ont la faiblesse, qui est : ce n'est pas à eux ! Et c'est quelque-chose qui leur ait constamment contesté. Donc ils vont mettre en place des lois qui vont leur permettre de s'approprier ça.

**Pierre :** Oui, ils vont définir eux-même ce qu'est la propriété...

**Isabelle :** Exactement, mais selon des modalités différentes. Donc justement, par rapport à cette propriété publique qui est mal gérée, alors il y a un texte de 44, qui alors là, ratisse, enfin *fi*, clot, l'histoire des batailles qu'il y a autour de la propriété... qui... moi, à mon avis, ces archives s'arrêtent en 44. Parce qu'en 44, on change de régime de propriété, justement comme on dit que « *Les Musulmans ont beau avoir la propriété privée, mais ils font n'importe quoi avec leur propriété privée, ya plein d'animie, ya plein de ceci, ya plein de cela, on arrête et on décide que la loi c'est ça et on passe à un régime français* ». Ça c'est en 1844. Et moi, à mon avis, toutes ces archives, elles ont continué à fonctionner jusqu'à 44. À 44, c'était fini, elles n'ont plus de sens. C'est fini ! La règle, les raisons qui avaient régi la constitution de cette documentation susceptible de défendre des droits, soit des propriétaires, soit de l'Etat, psssssttt (*Isabelle imite le bruit d'un coup de vent*), c'est plus d'actualité, on passe à autre chose\*.

2016 décembre 12 NEWS FROM HOME

\* Voir la thèse de doctorat ès Lettres d'Edouard Glissant, *Le Discours antillais : le passage de l'oral à l'écrit en Martinique : essai d'analyse éclatée d'un discours global*, Paris, Université Paris 1, 1980.

**Ci-contre** : Carnet, collage préparatif pour le film *Amara*, pm, 2012-2019.

Dans une semaine, je pars à Denver. J'ai relu et imprimé l'intégralité des mails que nous avons échangé, jusqu'au dernier ce matin. Fouad m'a communiqué son adresse pour que je puisse remplir les formalités douanières. Les premiers montages que j'ai réalisés où nos mails s'affichent à l'écran ne me conviennent pas. Impression que ça manque de vie. Je propose à Fouad que nous relisions l'intégralité de nos mails pour les faire vivre. Se filmer en train de les lire.

Emmanuelle m'a conseillé de regarder *News from home*, de Chantal Akerman. Dans ce film, on entend Chantal lire les lettres envoyées par sa mère pendant que la cinéaste résidait à New-York. Avec ces lectures en voix-off, nous observons une succession de plans fixes documentant la ville de New-York. Chantal rejoue l'absence et l'éloignement qu'il produit. Le titre *News from home* nous offre d'ailleurs un saisissant parallèle avec l'histoire d'Amara. Je ne sais pas encore comment faire. Soit nous utilisons le même procédé que Chantal Akerman, Fouad lira les mails que je lui envoie et je lirai les siens. Soit nous lisons ce que nous écrivons. Les deux options peuvent se défendre, j'hésite encore. Dans le doute, je demanderai à Fouad de tout lire.

Avec l'alternance de tous ces mails, j'aimerais bien que le film contienne l'épaisseur de notre enquête, avec sa durée, ses temps d'arrêt, ses incertitudes. Mais comment filmer le temps ? Comment filmer l'attente ? Comment filmer l'Algérie coloniale en 1925 ? Comment filmer la déportation ?

Je trouve quelques idées avec la présence du paysage. Une phrase d'Edouard Glissant reste dans ma tête : « *Notre paysage est son propre monument. La trace qu'il signifie est repérable par dessous. C'est tout histoire\** ». Quoiqu'il advienne de nos recherches, l'histoire d'Amara nous viendra toujours de façon fragmentaire. Toutefois il y a une chose que nous pouvons observer dans sa totalité. L'ensemble des paysages qui l'ont vu *passer*, témoins de son histoire ou de traces de la mémoire qu'il a laissée : les terres de son village à Guettar el Aich, la ville de Constantine perchée dans le ciel, le port d'Alger, le mangui du camp qu'Amara aura peut-être vu grandir, l'estuaire du Maroni, la rizière de Mana, la mangrove, les salles d'archives qui conservent son passé, ou encore, le quartier pavillonnaire où Fouad poursuit sa quête.

La mangrove me fournit une épaisseur supplémentaire. Lors de mon premier séjour en Guyane en 2013, je m'étais rendu sur la place des Amandiers, à Cayenne, qui longe l'océan Atlantique. En tournant la caméra vers l'horizon, on ne voyait rien de la mer... On pouvait seulement l'entendre, camouflée derrière les palétuviers qui avaient envahi le paysage. Ce cycle géologique est bien connu des Guyanais-e-s. La mangrove apparaît et disparaît avec un cycle de 8 à 10 années. À mon retour sur la même place en 2014, l'océan se montrait de nouveau. Allusion métaphorique, évidente pour certain-e-s, énigmatique pour d'autres, je veux l'utiliser dans le montage d'*Amara*. Le temps de la recherche se joint à la mangrove.



Handwritten notes on the left margin of the notebook page, including some illegible scribbles and what appears to be a small diagram or sketch.

la piazza di vannele  
VANNELE  
vento milla

\* Fanny Colonna, *La vie ailleurs, Des « arabes » en Corse à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Sindbad/Actes sud, 2015, p.154.

\* Le territoire du village d'Aïn Smara est créé par décret du 5 août 1855. J'ignore ce qui le précédait.

\* *Un corps-paysage*, conversation entre Tarek Lakhrissi et Olivier Marboeuf, tiré du catalogue de la première exposition solo de Tarek Lakhrissi à la Galerie de Noisy-le-sec, Noisy-le-sec, février 2019. Olivier Marboeuf renvoie notamment à Edouard Glissant, *Introduction à une poétique du Divers*, Paris, Gallimard, 1995.

Je viens de finir une lecture importante, *La vie ailleurs*, de Fanny Colonna. Elle raconte, au long terme, l'enquête qu'elle a menée sur Seghir, alias « Jean », un des Algériens déportés à Calvi dans les années 1870'. Elle décrit ses méthodes, ses doutes, les fonds d'archives qu'elle a pu consulter. Elle évoque des microhistoires qui lui permettent de conjecturer la vie de ses personnages, de ces personnes, durant leur exil. Je ne partage pas toujours les conclusions de son imagination, mais je suis touché par sa façon de décrire ses émotions de recherche. Ici un exemple : « *Restons cependant sur le seul point ferme de notre information, à savoir que, finalement, il s'est évadé. Même si parfois j'ai un pincement au cœur devant une accumulation de lacunes et de "hasards" qui donnent une impression de flou malsain, comme une odeur de "sale affaire" qui aurait mal tourné. Restons optimistes et imaginons par exemple qu'il ait identifié sur place quelques détenus algériens qui l'auraient instruit du B.A.-B.A. des conditions de la survie du taulard nouvellement arrivé.* »\* À sa lecture, je me rends compte de toutes les pistes documentaires que je n'ai pas essayées. Je n'ai pas regardé la presse de l'époque. Je ne comprends pas pourquoi je n'y ai pas pensé. Je n'ai pas non plus cherché qui étaient « sieur Cohet » et « sieur Debbèche Ahmed ben Amor » à qui Amara et ses complices auraient voulu dérober le troupeau de moutons et de chèvres. Il y a deux versions dans cette affaire, qui correspondent selon Fanny Colonna à deux portraits possibles. Je veux savoir quel portrait nous sommes en train de faire. Je relance tout.

Je commence par internet, voir ce que je peux trouver en ligne. Sur la base IREL des A.N.O.M., je parviens à consulter quelques actes de naissance et de mariage concernant une famille nommée Cohet. Si c'est bien elle, elle est en Algérie au moins depuis 1858, date à laquelle, un certain Jacques André Cohet décède. En 1874, son fils Louis André Cohet, 35 ans, maître-meunier et Anna Girard, 19 ans, sans profession, donnent naissance à une petite fille. Je ne trouve pas trace d'un petit garçon qui pourrait nous rapprocher de 1925... Leur résidence est établie dans une ferme, dans le « centre de colonisation » d'Aïn Smara\*. Je parviens à localiser le village qui n'a pas changé de nom. Ça coïnciderait, Aïn Smara se trouve à mi-chemin entre Guettar el Aich (le village natal d'Amara) et l'Oued Athménia. L'acte d'accusation nous informe que la ferme dépendait du canton d'Oued Athménia. Ce découpage géographique et administratif nous a induit en erreur avec Fouad. On ne comprenait pas. La distance nous paraissait trop grande. Devant ma caméra, Fouad estimait cette distance à une cinquantaine de kilomètres, et me disait, tout en rigolant : « *si le Papi il veut voler des chèvres, pourquoi aller si loin ? Yen a plein chez lui !* ». Avec ces nouvelles infos, on se rapproche donc un peu plus de Guettar.

Le renouveau de mon enquête m'inquiète un peu. J'ai peur d'apprendre à Fouad quelque-chose qu'il ne m'a pas demandé, ou qu'il n'a pas envie de savoir. Je le tiens informé mais il ne répond plus. Je le sais en difficulté dans son travail. J'aimerais parvenir à expliquer que l'archive coloniale ne vient pas détruire la vérité que Fouad s'est bâtie. C'est peut-être la vérité bâtie par la famille qui vient détruire l'archive, pointer ses incohérences, ses fautes d'orthographe et ses mensonges. Une archive du corps.

**Olivier :** Je pense que revenir au corps est (...) une manière de penser l'expérience comme une pratique, la performance d'un corps qui sait sans toujours savoir comment il le sait. Laisser le savoir hors de portée, loin de la surface de la connaissance et le relier à la manière dont le corps archive et rejoue ce qu'il sait de particulier. Le corps comme lieu où réapparaissent ce que le poète martiniquais Édouard Glissant appelle « *les traces des conditions initiales* », c'est-à-dire des savoirs situés dans le temps et dans l'espace que ce corps va remettre en circulation ailleurs, plus tard, mais pas sans raison et sans lien avec sa propre archive émotionnelle. Cette troisième acception du corps est celle de la chambre d'écho, l'espace dans lequel circulent les temps, resurgit le passé et s'invente le futur\*.

## 2018 juillet 05 PROBLÈME DE MONTAGE 1

Second montage d'*Amara*. Malgré différentes tentatives, la lecture de mails ne fonctionne pas. Des doutes. Si je veux préserver une équivalence au sein de nos échanges de mails, il faut que je lise moi aussi. Je n'ai pas envie de prendre autant de place. Je ne veux pas nécessairement m'effacer mais trouver un bon équilibre. La lecture de nos mails, à mes yeux et pour ceux du public, a quelque-chose de documentaire. Elle invite à s'impliquer, à prendre activement part à notre quête/enquête. Je décide finalement de préserver l'affichage de nos messages. Je les place en surimpression sur différents paysages de Guyane, du Colorado. Ils rythment le film. Le résultat me convient.

Sur la table de montage, j'anticipe le tournage en Algérie. Je pars dans deux mois. Ces paysages seront importants dans la construction du récit.

## 2018 décembre 05 PROBLÈME DE MONTAGE 2

\* Voir le film *Amara*, 117 min, pm, 2019.

Olivier Marbœuf et moi regardons le dernier montage. J'ai alterné les prises de parole de Fouad tout au long du film. Rétrospectivement, les passages que j'ai choisis ont tous été provoqués par la même situation. À la bibliothèque, Fouad a ramené tous les dossiers de son grand-père. Je reconnaissais les .pdf. L'idée est de lui faire lire les archives et de faire en sorte au montage qu'on ait l'impression qu'il est à Saint-Laurent avec Vanessa, ou à Aix avec Gilles. Avec des coupes, qui plus est dans l'obscurité, c'est facile à faire. Faire passer.

Néanmoins, il y a un souci de cohérence. Nous sommes séparés géographiquement, et tous nos mails viennent nous le rappeler régulièrement. Le tournage de Denver nous rapproche soudainement. On interagit. Il s'adresse à moi, il me regarde, il fait une blague. Parallèlement, je fais en sorte de filmer quelques fragments de son quotidien : sa boîte aux lettres, son jardin, son chat, son fils qui fait du foot, etc. Il y a donc plusieurs régimes de parole et de présence. Il faut gérer ça, alterner, trouver des logiques, des moments d'attente et des avancées, des présences et des absences.

Le tournage en Algérie vient complexifier davantage notre rapport au temps. Il se situe 6 ans après notre premier échange, 4 ans après la prière, 2 ans après notre rencontre à Denver. Et Fouad n'est pas là. Je parviens à faire un pont avec son frère Riad. Olivier me suggère de considérer la poursuite de cette enquête comme une ligne de fuite. La présence de Fouad devrait s'arrêter quelque part.

Olivier me suggère d'utiliser cet instant, lorsque, effondré par la signature de son grand-père en tant que « serviteur », Fouad nous dit : « *je n'ai plus rien à dire. Je n'aime pas trop ce qu'il dit à propos du serviteur. On pousse les gens à quémander et être astreint à résidence perpétuel, ça, ça me tue. Ça me tue\** ». Plus rien à dire.



\* Ce verdict a quelque-chose d'étrange. À l'exception d'Abdelkrim (7 ans de travaux forcés), je ne parviens pas à comprendre l'utilité de l'interdiction de séjour. S'ils étaient astreint à résidence perpétuelle en Guyane, cette interdiction me paraît superflue. Je n'ai pas encore de réponse.

Ci-contre : Documentation et tournage pour Amara, *La dépêche de Constantine*, BNF, Paris, 2018, pm.

Je pars à la bibliothèque nationale dépouiller *La dépêche de Constantine*. Je réserve les microfilms : quatre bobines, soit quatre semestres, deux années complètes. C'est un peu arrogant. Éplucher un quotidien requiert un peu de patience. L'affaire remonte au 26 janvier 1925. Commençons par là. Quelques petits récits pourront offrir à Fouad des images ou des repères. La terre tremble à plusieurs reprises dans la région. Le 05 février, on apprend que les visites de prisonniers « indigènes » sont à nouveau possibles. Elles avaient été interrompues pour cause d'épidémie. Il faut se rendre en préfecture, de 10h à 11h, le mercredi et le samedi pour obtenir un permis. Les visites ont lieu le jeudi et le dimanche. La nouvelle est signée du préfet : J.L. Boisroziers. Le même jour, on nous invite à observer une éclipse de lune. « *La vie se complique* » nous informe le journal : « *On ne sait plus comment l'on vit, l'heure n'a plus de fixité. Nous possédons trois horloges importantes qui ont assumé la charge de renseigner les Constantinois sur l'heure du moment. Or chose bizarre — les tremblements de terre disent les uns, les éclipses prétendent les autres — ces trois horloges sont en complet désaccord. Telle personne qui se fiant à l'heure de la Poste descend tranquillement à la gare prendre son train, arrive juste à point pour le voir partir... La cause en est à la discordance des horloges. Nous ne voudrions pas exagérer le mal, mais vraiment, il est bien difficile de partager son temps convenablement quand on ne sait jamais à quelle heure se fier. Il serait tout de même utile de changer cette situation, et de mettre fin à cette relativité de l'heure* ».

Beaucoup de vols sont commis au fil des pages, mais peu d'incendies. Le quotidien relate chacun d'entre eux. Il y a des vols à la tire à Constantine / une enquête de police pour 3 poules et 2 canaris / beaucoup de vols de linge / des denrées alimentaires (semoule, légumes, etc) / d'ovins (il y a une autre affaire dans des proportions similaires, un peu plus à l'ouest, dix jours avant) / de charbons et de métaux (sur la ligne de train en construction). Une chose apparaît très clairement : selon qu'on soit « indigène » ou non, l'information médiatique et judiciaire ne prend pas la même ampleur.

À la fin du journal, quelques annonces attirent l'attention, ceux sont des ventes aux enchères. Elles possèdent des spécificités juridiques complexes. J'interprète qu'il y a là dedans des expropriations. Je note : Vente par autorité de justice / Avis d'adjudication / Vente sur licitation « à l'audience des criées du tribunal civil de première instance » (Existe-t'il l'équivalent pour la cour criminelle de Constantine ?) / Vente volontaire aux enchères publiques, après conversion de « saisie-réelle » / « Purge légale » / Demander à Isabelle /

Le 12 février et le 10 novembre, je retrouve deux traces d'Amara. Les articles s'intitulent « Le Banditisme » et « Tribunal ». Il y a un décalage de 9 mois entre les 2 articles / Une dizaine de jours après le vol supposé du 27/01/1925, puis le lendemain du procès de la Cour Criminelle de Constantine du 09/11/1925. Le ramadan a commencé le 24 mars. Les noms des inculpés, d'un article à l'autre, voire dans le même article, sont mal retranscrits ou retranscrits différemment... Une nouvelle version pour Amara apparaît dans le premier article : « Menama » / On apprend qu'Amara est dénoncé par ses complices supposés / On nous dit qu'il a d'abord avoué (dans quelles conditions et quand ? Durant son arrestation ou durant le procès ?) / Le lieu de la ferme est bien celui que j'avais suggéré : Aïn Smara, route d'Aïn-el-Bey / cette route mène à l'aéroport. Dans les articles un nouveau nom pour la ferme : « Morand » / Les archives des A.N.O.M. disaient « Moraud » / Il est question du lieu-dit « Malherbe » / Impossible à localiser / d'autres lieux / « route de Sétif » / le « polygone » / Idem, impossible à localiser pour l'instant. Surtout avec les changements de toponymes colonie/indépendance, c'est un casse-tête. Demander aux anciens du bled / On apprend que le sieur Cohet était le maire de « Guettar el Aiech » / Cette information me dit qu'une raison politique a pu cibler cette ferme plutôt qu'une autre. C'est à creuser, mais à mon avis : oui ! / Quant à « Debbèche Ahmed » (encore une autre version du patronyme vis-à-vis des A.N.O.M.), on apprend qu'il est à la fois copropriétaire du bétail, à la fois le gardien, ou le « ouakaf » de Sieur Cohet. En lisant les articles, on comprend qu'il a joué un rôle dans la fusillade et dans la récupération des ovins. Je me demande : il pourrait être la cible du vol ? Une vengeance ? / Je note le noms des hommes cités. Je mets des guillemets et s'il y a plusieurs versions de leurs patronymes respectifs, je note les deux. Le verdict est impressionnant\* :

- « Zebiri Abdelkrim ben Smaïn » > 10 ans T.F. / 10 ans d'interdiction de séjour
- « Messaï Redjem ben Boudjema » > 8 ans T.F. / 10 ans d'interdiction de séjour
- « Nemouchi M'Hamed ben Mohamed » > 8 ans T.F. / 10 ans d'interdiction de séjour
- « Guechi Abdelkrim » > 7 ans T.F. / 10 ans d'interdiction de séjour
- « Amara ben Ahmed » > 8 ans T.F. / 10 ans d'interdiction de séjour
- « Madani Hameide » > acquitté.

Je recopie mes notes au propre pour faire un mail à Fouad.

Il a plu toute la matinée à Constantine. Pas l'idéal pour une journée de tournage mais le climat se prête bien à la visite des cimetières... Je veux voir l'ancienne tombe d'Aziz ben Cheikh el-Haddad, au cimetière musulman, et celle de Fanny Colonna, un peu plus loin, au cimetière chrétien. Rien de très joyeux a priori mais l'épithaphe de Fanny nous renvoie un peu de lumière : « *A vécu pour l'Algérie* ».

Vers 15h00, le ciel commence à se dégager, je téléphone aussitôt à Wahab Bouchareb, un professeur d'architecture à l'Université de Constantine qui m'a proposé son total soutien, à toutes heures, en toutes circonstances. Il charge un ami à lui, Bilal, de me conduire où je le désire. La lumière s'annonce bien : un vent fort, un ciel de traîne venant du *Maghreb*, et les épais nuages s'échappant vers le *Machreq*. Je veux me rendre au village de Guettar el Aich, au sud de Constantine, pour filmer un berger et son troupeau. Le visage du berger que j'ai rencontré se détache d'un paysage électrique, sombre et lumineux à la fois — noir-bleu-orangé — à peu près ce que je cherche à filmer. Sur le chemin du retour, on s'arrête sur le bord de la route qui longe l'aéroport. J'ai prévu de filmer un ou deux avions en train d'atterrir, au cas où pour le montage. Après seulement 20 minutes, j'ai pu filmer deux atterrissages et je commence à ranger le matériel. La nuit est complètement tombée. On fait un selfie avec Bilal pour nos souvenirs.

Une voiture de gendarmerie arrive. Deux agents sortent pour nous contrôler. L'un d'eux inspecte mes papiers avec méfiance, l'autre confisque le permis de Bilal. Il lui glisse cette phrase délicate : « *vous bradez votre pays aux étrangers !* ». Ils laissent Bilal se rendre lui-même à la gendarmerie centrale d'Ali Mendjeli, et ils m'embarquent. Bilal avertit aussitôt Wahab.

Après avoir traversé un long couloir, on nous fait assoir dans un bureau éclairé au néon. Nous sommes attablés autour d'une grande table vernie qui est étrangement installée, perpendiculairement à celle du chef de brigade, comme un T. Je pose ma caméra, le couvercle de l'optique face à la table. Le portrait d'Abdelaziz Bouteflika trône derrière le chef de brigade. À gauche de son bureau, une télé diffuse en simultanée une mosaïque de caméras de surveillance, je reconnais le couloir que nous venons d'emprunter. Je devine également quelques cellules — vides — et l'extérieur de la gendarmerie. Wahab et Bilal déclinent tour à tour leurs noms-professions-adresses. Entre ses mains, le chef de brigade fait danser mon passeport. Il danse avec l'autorisation de tournage que j'ai glissé dedans.

**Le chef de brigade :** Comment vous avez connu ce jeune ?

**Wahab :** Il y a plus de trois ans, en naviguant sur le net, j'avais trouvé sur un blog le tableau d'un artiste ; c'était une vieille gravure de Siméon Fort qui représentait l'arrivée de l'armée française devant Constantine. Pierre avait découpé l'original pour mettre le Rocher de Constantine dans le ciel... Ça m'avait paru tellement pertinent que j'avais commenté son article : « *Grande réflexion au miroir de l'histoire... Siméon n'a jamais mis les pieds à Constantine et il se rend utile en répondant favorablement aux commandes du Roi... Votre idée allégorique est très originale. Un auteur français ayant visité Constantine, la comparé à l'Île volante de Gulliver... Alexandre Dumas, je pense !* » C'est dans ces circonstances que j'ai fait la connaissance de Pierre. Il m'a recontacté il y a quelques semaines pour m'annoncer qu'il arrivait bientôt à Constantine pour terminer le tournage d'un film sur un « bagnard » algérien nommé Amara Mennana. Il m'a envoyé le lien du film provisoire, le film s'appelle « Amara », je l'ai regardé et je lui ai promis de l'aider au mieux pour accomplir ce travail.

Je parviens à comprendre avec plus ou moins d'exactitude le contenu de cette conversation qui se tient en arabe algérien. Wahab prononce de temps à autres des mots qui me sont familiers et qui me donnent des repères : Internet, Gulliver, Amara... La situation prend une meilleure tournure. C'est émouvant d'entendre Wahab faire le récit de ces rencontres. Ses yeux se mettent à briller. Il ponctue ses mots d'un regard ou d'un geste appropriés, comme un conteur. Le chef de brigade et ses adjudants se montrent impatients de connaître la suite... Un d'entre-eux, qui doit avoir 20 ans, commence à consigner toutes ces déclarations sur un cahier.

**Le chef de brigade :** Un exilé ?

**Wahab :** Oui, Amara était originaire de Guettar el Aich... Avec 4 autres complices, il a été arrêté en 1925 pour un vol de moutons et de chèvres dans une ferme d'un colon, que nous sommes en train de chercher à localiser. Ils ont tous pris plus de 8 ans de

travaux forcés, et une résidence à perpétuité. Amara a un petit-fils, Fouad Mennana, un Constantinois de Sidi Mabrouk qui vit à Denver au Colorado, aux Etats-unis. Sur un forum dédié aux bagnards, il avait émis le vœu de retrouver quelques traces de son aïeul banni et conduit à la Guyane française... Cette bouteille jetée à la mer a été retrouvée par Pierre... C'est de cette manière qu'ils ont commencé l'enquête, en échangeant des mails... *Mektoub !* Pierre a entamé ses recherches dans les archives d'Outre-mer, et aussi dans le bagne de Guyane. Au début, pendant deux ans je crois, ils n'ont rien trouvé, il y avait un problème avec l'orthographe de son nom. Ils ont finalement retrouvé quelques papiers, un article de presse, une lettre d'Amara.

L'adjutant chargé de prendre des notes s'est visiblement passionné pour le récit. Il n'hésite pas à interrompre Wahab pour préciser quelques détails. Je regarde avec admiration les lettres arabes qu'il trace méticuleusement sur son carnet.

**Wahab :** Avec le pécule qui lui avait été remis après le bagne, Amara avait fait « cafetier »... mais sans résultat. Dans sa lettre, il demandait à toucher le reliquat de son solde, espérant acheter une vache... et peut-être un jour « regagner son pays ». Ces derniers mots écrits sous la dictée d'Amara ont été soulignés de deux traits rouges... Il est mort là-bas en 1938... de famine... Dans l'acte de décès de l'hôpital, l'expression était « misère physiologique »... Dans le film, on voit Fouad qui revient sur les causes du décès, et on peut voir sa mâchoire se serrer...

Le chef de brigade est de plus en plus affecté par cette histoire. Je scrute de temps en temps ses réactions et je m'aperçois que les suspicions d'espionnage ont disparu de son regard.

**Wahab :** Vous savez, Pierre a organisé sous un manguier à Saint-Laurent-du-Maroni la « prière de l'absent » sur « l'âme » d'Amara... Vous vous souvenez de la chanson *Ya el Menfi ?* « Dites à ma mère de ne pas pleurer, Dieu n'abandonnera jamais ton fils... ».

Un silence s'installe et laisse entrer les bruits de *la nouvelle ville* (Ali Mendjeli). En bon dramaturge, Wahab a sans doute anticiper cette émotion. Lorsque le mot *Al Fatiha* parvient à mes oreilles (la prière de l'absent), je comprends que Wahab évoque ce moment de recueillement que j'ai organisé dans le camp de la transportation avec la mosquée de Saint-Laurent-du-Maroni. Je suis sidéré de constater que Wahab connaît parfaitement la structure du film, y compris ses détails. L'adjutant n'est pas en train de rédiger un procès-verbal, c'est un synopsis de 3 pages ! Avec amertume, je regarde ma caméra inerte, posée là sous mes yeux.

**Le chef de brigade :** Mais pourquoi l'aéroport ?

**Wahab :** L'aéroport ? Justement, d'après les informations données par le petits-fils d'Amara, le terrain de l'aéroport lui appartenait... Vous avez constaté que la condamnation d'Amara est complètement disproportionnée par rapport au délit ? Ce genre de condamnation était fréquente pour des soulèvements contre l'autorité coloniale. Pierre pense que ce bannissement est liée à un conflit autour des terres... La ferme qui a été volée appartenait au maire de Guettar el Aich, un nommé Cohet...

Le chef de brigade évoque les images que j'ai tournées. Je lui ai déjà montré sur le carrefour des quatre chemins, juste avant de changer de fourgon et de partir au poste. Visiblement, elles ne posent pas de problème et je suis soulagé qu'il ne les efface pas. Il conseille à Wahab de m'accompagner désormais en toutes circonstances pour éviter d'autres complications. L'adjutant commence à mettre au propre toutes ses notes en les recopiant sur le registre de la brigade. L'opération prend du temps, la conversation suit son cours. En constatant que tout se déroule bien, je leur demande une copie du procès-verbal... Sans succès... L'adjutant nous relit l'intégralité de la déposition et nous fait signer. Bilal presse son index dans l'encrier avant d'appliquer ses empruntes. On lui donne un petit morceau de papier pour s'essuyer le doigt. C'est au tour de Wahab, puis le mien. Le synopsis va certainement partir vers une des étagères du poste, perdu parmi les autres procédures en cours. En sortant, Wahab me fait signe de son soulagement, mais aussi de sa satisfaction, le sourire aux lèvres :

« C'est extraordinaire, nous venons de produire une nouvelle archive sur Amara ! Il vivait sur le plateau d'Aïn el Bey, il a été arrêté là, et il revient ce soir au même endroit ».

Troisième jour de recherche avec Wahab et Bilal, nous essayons de localiser la ferme de la famille Cohet. Les indications de toponymes dont je disposais avec mes archives ne nous ont jamais aidé, au contraire ! Tout se déforme, tout se transforme : les noms, les distances, les cantons.

Je tends mon carnet à Wahab. Il remarque les noms des quatre autres « bandits » déportés avec Amara. Ces noms lui disent quelque chose. Ici, telle famille, là une autre. Il me les montre du doigt sur la carte. Le patronyme « Zebiri » attire son attention, une station essence porte ce nom, elle se situe juste au dessus de la Zaouia Belakhouane où vivait le grand-père de Fouad, en face de l'aéroport. Nous y allons. Avec autant de coïncidences, nous sommes à peu près certains d'être au bon endroit. Cherif Zebiri nous reçoit. Nous sommes dans un bureau devant les pompes à essence. Le nom d'Abdelkrim Zebiri ne lui dit rien, il faudrait vérifier avec le reste de sa famille, nous échangeons nos adresses mails. En attendant, la conversation nous emmène d'une disparition à une autre. Cherif était enfant lorsque sous ses yeux son père Tahar se fit embarquer vers *Hamma plaisance*, un centre de torture en bas du pont M'Cid. Il ne l'a jamais revu, il n'a jamais rien su. Pas d'histoire. Des larmes lui montent aux yeux, il les freine avec ses mains tout en parlant. Il évoque l'histoire de ses parents, dans une ferme de la région, une française et un algérien qui lient leur destin, se mettent à dos une partie de leurs familles pour vivre leur histoire d'amour. Cherif me dit : « *vous avez lu Ce que le jour doit à la nuit de Yasmina Khadra ?* ». Non. Pas encore.

Bien plus tard, nous repartons : Ferme Moraud, lieu-dit Malherbe, Aïn Smara, route d'Aïn el Bey, Ali Mendjeli... Ça fait déjà dix fois qu'on fait ce chemin, une quinzaine de kilomètres entre l'aéroport et Aïn Smara, dans un sens ou dans un autre. Wahab a peut être trouvé une bonne piste : « *Le lieu-dit "Malherbe", j'ai revérifié hier soir sur de vieilles cartes : c'est peut-être Ma Berda* », le nom d'un massif de collines qui descendent du plateau jusqu'au Rhumel. Tout se transforme. Les patronymes, les toponymes, la géographie de l'archive vascille.

Un berger rencontré sur la route des carrières (anciennes carrières romaines), nous guide vers le gardien de Louis Cohet : un certain *Debbeche*. Nous parvenons à rencontrer son petit-fils, à l'ouest d'Ali Mendjeli. Le moment est délicat, Wahab traduit devant lui quelques-unes de mes questions. Je me contente d'évoquer la ferme. Ça ne me paraît pas opportun de lui dire que son grand-père, plus ou moins directement, est une des causes qui déporta cinq Algériens en Guyane... Son petit-fils nous fournit une indication géographique précise. Je dessine une croix, à droite du « L » d'Ali Mendjeli. La ferme est là. Nous arrivons sur les lieux. C'est un terrain vague cerné d'immeubles récents. En quelques années, une « nouvelle ville » s'est bâtie ici. Les gens la nomment « La nouvelle ville » ou Ali Mendjeli. La ferme Cohet a servi de « base de vie » pour les ouvriers venus de Chine pour construire ce gigantesque plan d'urbanisme. Les murs de la ferme viennent de partir. Je préviens Fouad et son frère Riad, qui vit à deux pâtés de maison d'ici.

En plus des fautes de retranscription disséminées un peu partout, nous constatons une absence de logique dans le cadastre colonial. La géographie que nous avons reconstituée nous paraît désormais plus cohérente. Depuis la ferme, je filme un avion à l'approche : la zaouia Belakhouane, l'aéroport, la station essence, tout est proche, un ou deux kilomètres tout au plus. En remontant vers le nord, on peut descendre les flans du *Ma berda* et rejoindre « le polygone », cet ancien champ de tir où Amara et ses complices, nous dit le journal, auraient pris la fuite.

- Le pied de l'escalier a gauche de la salle

- les escaliers: El-Khoul, El-Khoul, Maccor.

- Plaque sur l'escalier et sur la chaise en face de l'escalier.

- Plaque sur l'escalier - super de l'escalier

-> Alame / escalier a ma petite en face ?

- pour l'escalier.

- plaque constructive des poutres et le dalle de marbre (?)

M -> construction

V 23 -> les traces avec Koul

S 19 -> les traces

So El-Khoul M. Alaboune

So M 2 -> l'escalier avec poutres

So M 3 -> l'escalier de Koul

So T 4

So V 5 -> l'escalier de l'escalier

So S 6

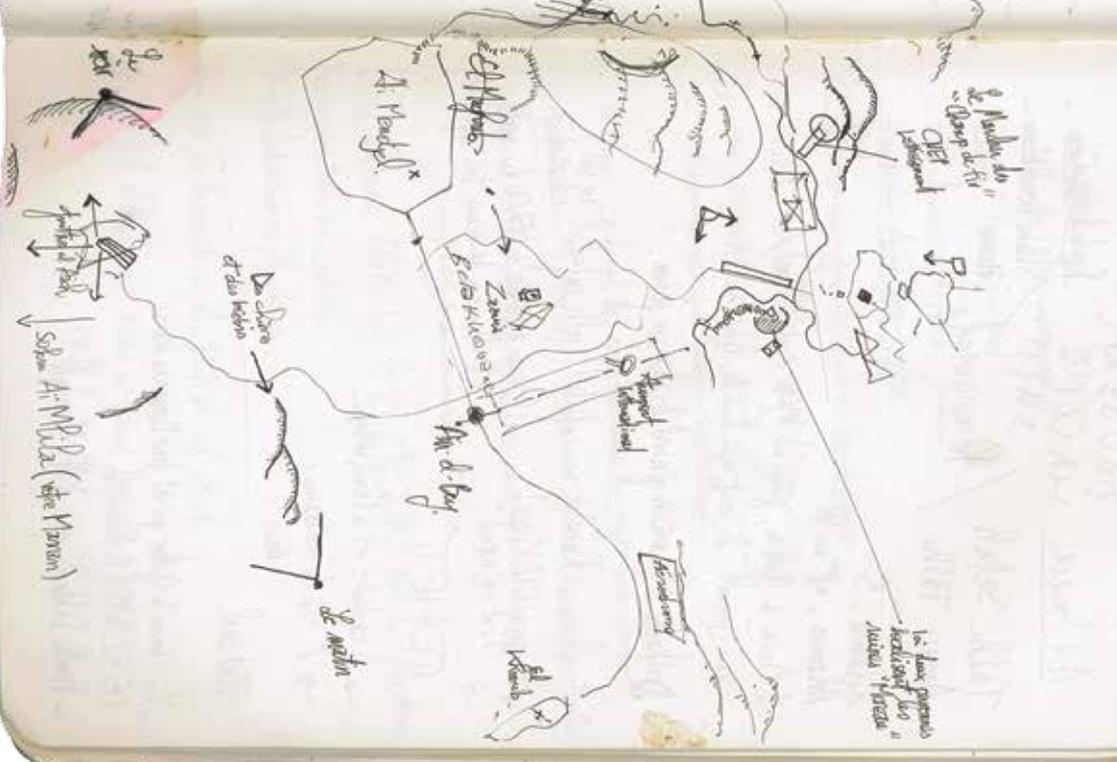
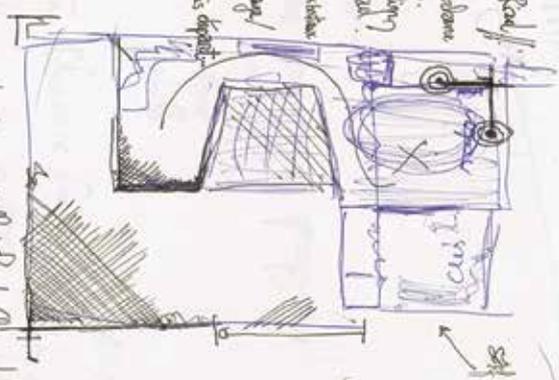
D 7 -> El-Khoul / Alame

L 8 -> l'escalier

M 9 -> l'escalier / escalier pas d'escalier

M 10

- de marbre aux vestiaires de El-Khoul (à l'escalier)  
(Le matin pour RDV colléque 11h30).



**From:** pierremichelon@hotmail.com  
**To:** abdelouahab.bouchareb@univ-constantine3.dz  
**Subject:** RE: Récit  
**Date:** Tuesday, November 13, 2018 12:13 AM Salut Hami Wahab,



J'ai tellement de choses à te raconter je ne sais pas par où commencer ! Le séjour à Aix était globalement un peu difficile, avec ma sœur qui commençait la chimiothérapie, je n'avais pas toujours la tête à ça mais ça me permettait aussi de changer un peu les idées, et aussi les enfants de la sœur d'Alexandra qui vit à Marseille et qui sont adorables. Le chargé d'études documentaires, Gilles Poizat, n'a eu aucune difficulté pour retrouver chacun des dossiers. Certains manquaient (il y en a plusieurs par condamné) mais ils sont peut-être en cours de classement.

— J'ai commencé par regarder le registre de la Maison d'arrêt de Constantine, puis la « Maison de justice ». Menana Amara ben Ahmed, Nemouchi M'hmed ben Mohamed, Zebiri Abdelkrim ben Smaïn dit « Krouiem », Chetibi Mohamed Salah ben Alama dit « Salah » arrivent ensemble à la maison d'arrêt le 31 janvier 1925. Il y a le nom des agents qui les arrêtent (ça donne une piste pour rechercher les PV) Madani Hamida ben Mohamed arrive le 7 février. Il sera acquitté lors du procès. Chetibi est acquitté dès le 24 juin 1925. Guechi Ali ben Tahar arrive le 17 février 1925. Enfin, Messaï Redjem ben Boudjemah arrive le dernier le 5 mars. Certainement il était plus difficile à retrouver. Tous les 6 (avec Madani) sont transférés le 26 septembre 1925 à la maison de justice. Dans le registre de la maison de justice, on apprend qu'ils sont tous transférés (Donc 5) à Maison Carrée le 29 janvier 1926. soit grosso modo déjà un an après le « vol ».

— J'ai regardé ensuite des archives classées par « Centre de colonisation » / Aïn Smara, Khroub, rien ne correspondait. Guettar el Aich était plus instructif... même si les dates ne correspondaient pas. On était soit fin XIXème. Soit début des années 30... Quel dommage ! Bon, ya quand même deux trois infos intéressantes / 1932, il y a une pétition de plusieurs personnes adressée au préfet de Constantine qui demandent à ne pas payer la location des terrains communaux de Guettar... Faute de récolte, augmentation de prix des céréales, des animaux, etc, ils ne peuvent pas payer. Parmi les signataires on retrouve l'acquitté du procès Madani Hamida / 1934, après délibération, on retrouve trace d'une demande de locataires de communaux pour obtenir un délai afin de payer leur location. On retrouve Madani Hamida et un certain Zebiri Smaïn. Peut-être de la famille de Zebiri Abdelkrim (fils de Smaïn) ? Il faut que je recontacte le monsieur qu'on avait rencontrés. Enfin, toujours dans ce carton, on apprend qu'en 1932, le maire de Guettar el Aich a quelques soucis. Son conseil municipal démissionne à petit feu et quelques conseillers « indigènes » réquisitionnent un avocat pour avertir le préfet que Louis Cohet a donné des parcelles de terre à son fils Eugène. Louis Cohet se défend en disant que c'est le conseil municipal lui-même qui a voté cette adjudication quelques années plus tôt. Je n'ai pas plus de précision, mais je trouve que ça accentue notre intuition du conflit autour des terres, la volonté de coloniser ces centres, d'y faire établir des colons de façon durable, et la difficulté de la vie agricole en ces années là.

— Pour les dossiers du bagné. Je ne peux pas tout te raconter dans le détail mais voici mes notes sur les complices supposés d'Amara, à prendre entre guillemets, la plupart du temps j'ai noté « bêtement » ce qui était écrit par l'A.P. :

> Zebiri / Né (1894) à Oued Seguin (Oued Athménia), vivait à la Meckta Aïn-Kerma (Commune d'Aïn Smara) Marié sans enfant. Il est dit qu'il est Khamès / 8 avril 1931, à Saint-Laurent-du-Maroni, un certain M. Wy Eugène demande à l'A.P. de prendre Zebiri en « assignation », « pour être affecté à mon habitation » A partir du 27 avril, après enquête, c'est entendu / 21 novembre 1930, une remise de peine d'un an lui ait accordé. le P.V. vient du « Camp des Malgaches » / « Libéré » le 31 janvier 1934 / 21 juillet 1935, il demande le reliquat de son compte pour finir l'achat de deux vaches qu'il a contracté à un ancien condamné maghrébin. Il est dans la plantation de Mr / Madame Grant à Cayenne, au 3ème kilomètre route de Montabo / 15 novembre 1939 (erreur : il a écrit 1930?) Lettre où il demande sa réhabilitation, et évoque les 5 « hommes » afin de payer seulement sa part. Le 1er décembre 1939, il paye les frais de justice pour être réhabilité, il l'est. Le 19 août 1941, sa réhabilitation est prononcée, il est dit qu'il est jardinier à Cayenne. Gilles Poizat m'a dit qu'il y avait un nouveau dossier de « réhabilité » qui était produit par l'A.P. mais soit il est inexistant, soit il n'a pas encore été traité par les archives. J'ai vérifié dans les rapatriements de 1946 à 1951, il n'y figure pas. Les rapatriements ont été gelés durant la guerre. Mais il a pu passer par le Brésil, trouver une autre solution. A mon avis/intuition, il est l'homme qui revient au pays et donne des nouvelles d'Amara à la famille de Fouad.

> Messaï : on reconnaît celui qui a été le plus difficile à arrêter. Vie en Guyane très mouvementée / Tentative d'évasion, avec co-détenus du sud-est asiatique (j'ai pu déterminer l'un d'entre eux, un Chinois également condamné pour « vol » / Dommage que les patronymes de ses collègues soient si mails transcrits. c impossible de les retrouver. Il y avait un autre asiatique et deux autres maghrébins dans l'évasion. Date de l'évasion : le 16 mai 1928, évasion qui finit au Pénitencier de Cayenne, La pointe Macouria. Depuis le Camp de Pariacabo, dépendant du « Pénitencier des Roches de Kourou » (ça représente environ 1h30 de voiture aujourd'hui, ils étaient en pirogue) / Plusieurs punitions / absence, vol / plusieurs camps / il décède le 5 avril 1931, à Saint-Laurent. Bachexie palustre et anémie. Je n'arrive

pas à comprendre son itinéraire. Il a du être à Saint-Laurent dans un des camps, puis obtenir ou subir une mutation à Kourou, puis être retransféré à Saint-Laurent pour sa mauvaise « conduite »/

> Nemouchi / Celui-ci était plus âgé. Et avec une santé plus fragile. Il décède dès le mois de décembre 1928. Soit 2 ans et demi en Guyane seulement. Misère physiologique / tuberculeux. Au « Nouveau Camp ». pas de lettre, dossier très peu volumineux. Comme c'est triste de ne rien savoir dans ces cas là. Il a du laisser une mémoire à ses codétenus, peut-être même Amara, mais on ne sait rien.

> Guechi / Plusieurs punitions. En 41 à Cayenne-Rémire. « Circulation tardive ». En 42, son ex-femme prend de ses nouvelles. Une ou deux lettres / avait-elle été mise au courant par Zebiri ? / 1936, rupture de ban, divers / Rien de très clair ne se dégage de ce dossier / Il était marié, il avait un enfant / 1938, 19 août, il est rétrogradé 2ème classe, dépendant d'une brigade de St Elie... (Etait-il au Camp Saut Tigre avec les condamnés vietnamiens ? Rien ne le dit mais la géographie et les dates correspondent, saint Elie est juste à côté) / Le 6 septembre 1937, « pour avoir fait paître son bétail sur la voie publique » à Cayenne, 5 fr. d'amende et 23 francs 5 centimes de dépends liquidés à la somme » / 24 août 1936, domicilié à Rémire (banlieue Cayenne) / 24 septembre 1932, il commet une rupture de ban... il est condamné le 27 à 8 jours d'emprisonnement / Puni pour joué au carte /...Camp d'Organabo dépendant de Saint-Laurent ?

— Autres infos. J'ai contacté à Aix un chercheur Didier Guignard qui a fait sa thèse sur la dépossession foncière. Il a écrit sur les agissements de la mairie de Guettar, mais jusqu'en 1914... Il doit vérifier dans ses archives s'il peut me trouver des choses jusqu'en 1925. Il détient ces infos des Archives nationales d'Algérie à Alger, auxquelles il a eu accès. C'est peut-être là mes trous d'infos. Ou c'est peut-être dans la « série continue » de Constantine aux A.N.O.M., un fonds très volumineux, il va falloir y passer bcp de temps. Il a été super généreux, de bon conseil.

> il m'a donné le contact de Marc Cote dont tu m'avais parlé. Celui qui a fait une étude sur Ali Mendjeli. Je vais lui écrire.

> il m'a donne le contact d'un jeune doctorant en histoire, Antonin Plarier. Il fait sa thèse sur le « banditisme »

> On m'a conseillé d'autres contacts à qui je n'ai pas encore écrit.

Tout cela me dit qu'il y a encore de nombreuses pistes à rechercher...  
Je n'ai pas eu de nouvelles de Riad et de notre demande au procureur...  
Malheureusement pour le film tel que je l'ai construit, on s'arrêtera au début...  
Au pire je ferai une suite, un « Amara 2 »... !

Voilà Hami pour les nouvelles,  
Je te tiendrai au courant dès que j'ai d'autres suites,  
Merci encore pour ton texte,  
bises à tout le monde qui t'entoure et Bilal !  
C'est bientôt son mariage? embrasses le stp de ma part,

p

\* ≈ (...)

**NCEUD N°3**

**FAIRE PASSER**

**2012-1931-2019-2016-1999**

\* Christèle Dedeabant, *Saigon-Cayenne : l'étrange destin des déportés indochinois*, Université des Antilles et de la Guyane, Café littéraire : Regards sur l'histoire, 1<sup>er</sup> avril 2011, Bibliothèque universitaire du Campus Saint Denis, Cayenne, Guyane.

\* La suppression de la Cour de la sûreté de l'Etat est actée par la loi n° 81-737 du 4 août 1981. Le projet de loi fut conduit par Robert Badinter, alors ministre de la justice. Les crimes et délits contre « les intérêts fondamentaux de la nation » seront ensuite jugés par des juridictions de droit commun. À partir de 1986, une cour d'assises spéciale est créée pour les crimes de droit commun commis par des militaires, pour les crimes de trahison, d'espionnage et d'atteinte à la défense nationale, pour les actes de terrorisme, le trafic de stupéfiants ou la prolifération d'armes de destruction massive ou de leurs vecteurs. Ce glissement législatif mériterait bien des observations, jusqu'aux récents événements politiques en France métropolitaine et les inculpations à l'encontre de ZADistes, d'activistes pour le climat, de gilets jaunes, de journalistes. Une dernière précision : Patrick Lecante est le fils d'André Lecante, ancien maire de Montsinéry-Tonnégrande, qui fit parti des accusés de 1974-1975 déportés à la prison de la Santé à Paris.

\* L'article en question était initialement prévu en 2 épisodes, seul le premier fut publié : Eugène Epailly, « Joseph Tran Tu Yen, le dernier bagnard annamite », *France-Guyane*, Cayenne, 3 juin 1995.

Sur le site internet *manioc.org*, on trouve la vidéo d'une conférence de l'historienne Christèle Dedeabant sur le convoi de 1931\*, parti de Saigon le 15 mai, via le Cap Saint-Jacques (~ Vũng Tàu) le 16 mai, via Poulo-Condore (~ Côn Đảo) le 17 mai, via le Port Elizabeth le 10 juin, pour arriver à Cayenne le 30 juin (43 jours de navigation). Durant cette conférence, cette historienne a entremêlé deux récits de vie assez exceptionnels. Il s'agit du militant nationaliste Luong Nhu Truat (~ Lương Như Truật) et du militant communiste Joseph Tran-Tu-Yen (~ Trần Tử Yến). Tous les deux ont la particularité d'avoir survécu à leur déportation en Guyane. Tous les deux étaient parfaitement francophones. À leur libération, tous les deux ont rencontré des femmes créoles, avec qui ils ont eu des enfants. Leurs destins divergent néanmoins lorsque Truat et sa famille rejoignent le Viêt Nam. Trần Tử Yến quant à lui, n'a jamais revu son pays. Il s'est définitivement installé en Guyane, jusqu'à sa mort. La famille de Trần Tử Yến est présente dans la salle du campus. Il y a plusieurs de ses filles, notamment Muguette, l'ex-belle sœur de Maurice Pindard que j'avais contactée il y a quelques années maintenant, sans donner suites. À la fin de la conférence, les échanges avec le public sont nombreux. Les filles de Trần Tử Yến ne disent rien. Patrick Lecante, le maire de Montsinéry-Tonnégrande prend la parole.

**Patrick Lecante :** J'aimerais rappeler à l'auditoire, ou du moins une partie de l'auditoire qu'il n'y a pas si longtemps, il y avait aussi, ici même en Guyane, des événements politiques contre la sûreté de l'Etat, et ça a donné lieu aussi à des déportations. En 1974...

**Christèle Dedeabant :** Ah oui, c'est vrai. Je vois qu'il y a là quelques individus...

**Patrick Lecante :** ... nous avons connus ça, avec une dizaine de prisonniers politiques pour crime contre la sûreté de l'Etat. L'élément de crime de la sûreté de l'Etat a disparu avec l'avènement de la gauche socialiste, à partir de 1981. Donc finalement, ce sont des événements assez récents\*.

Je contacte Christèle Dedeabant. Je lui présente mon projet de film qui entremêle toutes les déportations... Quelques questions et une idée fixe : a-t-elle eu vent de la correspondance interceptée avec les groupements communistes ? Non. Seulement une trace administrative, mais pas les courriers en question. Nous nous rencontrons à Aix. Christèle me fournit de nombreuses indications. Elle fait des recherches sur cette histoire depuis de longues années. Il y a comme un décalage : je débarque pour ainsi dire. Avec générosité, elle me conseille plusieurs choses : d'abord regarder le film *Au temps de l'Inini*, réalisé par Geneviève Wiels, dans lequel Trần Tử Yến témoigne. Je commande le DVD sur internet. Christèle me transmet le mail de Geneviève. Elle me conseille également d'adresser une lettre manuscrite à la famille Tran-Tu-Yen. Je ne sais pas si c'est l'unique raison, mais depuis la publication d'un article\* ayant considérablement déformé la vie de leur père, cette famille est très divisée, voire réticente à l'idée de se laisser approcher par des historien-ne-s ou des journalistes. Christèle me dit qu'elle a mis un an à les convaincre d'accepter une première rencontre.

2013 mai 02 VOICE-OVER

\* « Une certaine d'entre eux a écopé des travaux forcés à perpétuité pour "complot contre l'Etat" : quelques intellectuels suspects de sympathies communistes y côtoient plus de 80 soldats et civils impliqués dans la rébellion de Yen-Bay survenue dans la nuit du 10 février 1930. Lors de cette mutinerie, initiée par le parti nationaliste et anti-impérialiste Vietnam Nam Quoc Dan Dang ( - VNQDD, Việt Nam Quốc Dân Đảng), une division de tirailleurs indigènes, épaulée par une soixantaine d'activistes, se sont emparés des armes de la garnison et ont assassiné cinq officiers et sous-officiers français. Dans l'Indochine ensanglantée par une répression sans précédent contre les révolutionnaires, le ministère des colonies entend expédier ces "encombrants" - selon la terminologie en vigueur - à l'autre extrémité de l'Empire. Là-bas, justement, dans le tout nouveau territoire de l'Inini, l'immense hinterland guyanais, on a cruellement besoin de défricheurs ». Christèle Dedeabant, in « Saigon- Cayenne : les derniers déportés politiques de la Guyane », *Une saison en Guyane*, n°13, Cayenne, 2014, p.83.

Je viens de voir le film de Geneviève Wiels : *Au temps de l'Inini*. Je découvre le visage de Joseph Tran-Tu-Yen (~Trần Tử Yến), le papa de Muguette. Au moment de ce tournage, à la fin des années 90, il est le dernier témoin vivant des condamnés politiques envoyés en Guyane. C'est un documentaire au sens télévisuel, avec son format et ses codes. La voix-off de Geneviève embrasse l'histoire de cette déportation et du territoire de l'Inini. L'« Inini » est une subdivision de la Guyane française qui recouvrait 80% du pays... On nous présente un tout : début et fin supposées. Les guillotines continuent de s'abattre : « 1945, c'est l'après-guerre, et rien n'a été prévu pour rapatrier les Annamites. Ils vont donc se regrouper dans un quartier de Cayenne, en bord de mer, qui porte encore leur nom : "le village chinois" ». Si l'on remplace l'estuaire par la mer, si l'on sépare la France continentale de son empire, si l'on met le Cameroun, le Viêt Nam et l'Algérie sur une autre planète, la magie nous permet d'évoquer l'après-guerre. Mais il faut le faire avant l'heure, tenir sur une corde très fine, se maintenir en équilibre sur une chronologie très serrée. Car c'est bien de Vietnamiens dont il s'agit ici : la « guerre d'Indochine » ou la « guerre de résistance anti-française » c'est selon, serait à la veille de commencer. Avant la veille et l'avant veille, quand la France déporta ces 538 « Annamites », nous pourrions ajouter une coupe et un astérisque : la mutinerie de Yên Bái le 10 février 1930. La répression sanglante de cette mutinerie fournit la majorité des condamnés politiques de ce convoi\*.

Les méthodes que je veux mettre en place, et pour certaines, que j'ai déjà expérimentées, sont assez opposées à celles de ce film. Une première chose : il y a une *voice-over* qui étouffe la voix de Trần Tử Yến. Dans ce film ou ailleurs, cette surimpression vocale ne me convient pas. Devinons la technique : il faut opérer un décalage entre les deux voix pour entendre l'une et l'autre. Gérer les volumes pour les faire ressortir au bon moment et donner l'impression que l'on écoute une seule et même personne. Ce n'est pas acceptable. Nous voulons entendre Trần Tử Yến, nous voulons le lire éventuellement. Nous voulons savoir tout ce qu'il a dit.

J'écris à Geneviève Wiels avec des pincettes diplomatiques. On se rencontre tout près du parc Monceau, dans les locaux de la S.C.A.M. (Société Civile des Auteurs Multimedia). Elle y siège dans une commission ou un conseil d'administration. Elle me fait comprendre qu'elle est à cheval sur la question du droit d'auteur. C'est délicat. Je voudrais numériser l'intégralité des épreuves de tournage de son entretien avec Trần Tử Yến. Je crois qu'elle est contente malgré ses réserves de donner une suite à cette histoire. Geneviève accepte, mais à la condition que je ne me serve pas des images... C'est étrange. Elle invoque cette raison : le preneur de son est décédé entre temps. Je suis désolé pour ce monsieur mais je ne comprends pas l'argument. En plus des quatre cassettes *betacam* que sa productrice retrouve avec difficulté dans les archives, Geneviève me fournit les photocopies de toutes ses recherches, et des copies de photographies prises par un docteur qui officiait dans l'un des camps « annamites ». Malgré toute cette générosité et cette aide, je cache avec difficulté ma déception. Peut-être qu'elle changera d'avis ? J'écris aux filles de Trần Tử Yến : Claudette, Muguette et Josette.

L'expo-labo ouvre dans 10 jours. Je ne sais plus quoi faire avec Geneviève. Je lui écris ou pas ? C'est quand même *ses* images. Je lui écris. Je lui annonce sous cet angle : « *dans le cadre de mes études* ». C'est la condition. Pas de diffusion hors de ce contexte. Tout le reste (film, festival, télévision) devra se contracter et se payer. Combien coûtent 105 minutes d'entretien avec le dernier « déporté de la Guyane » ? Aucune idée.

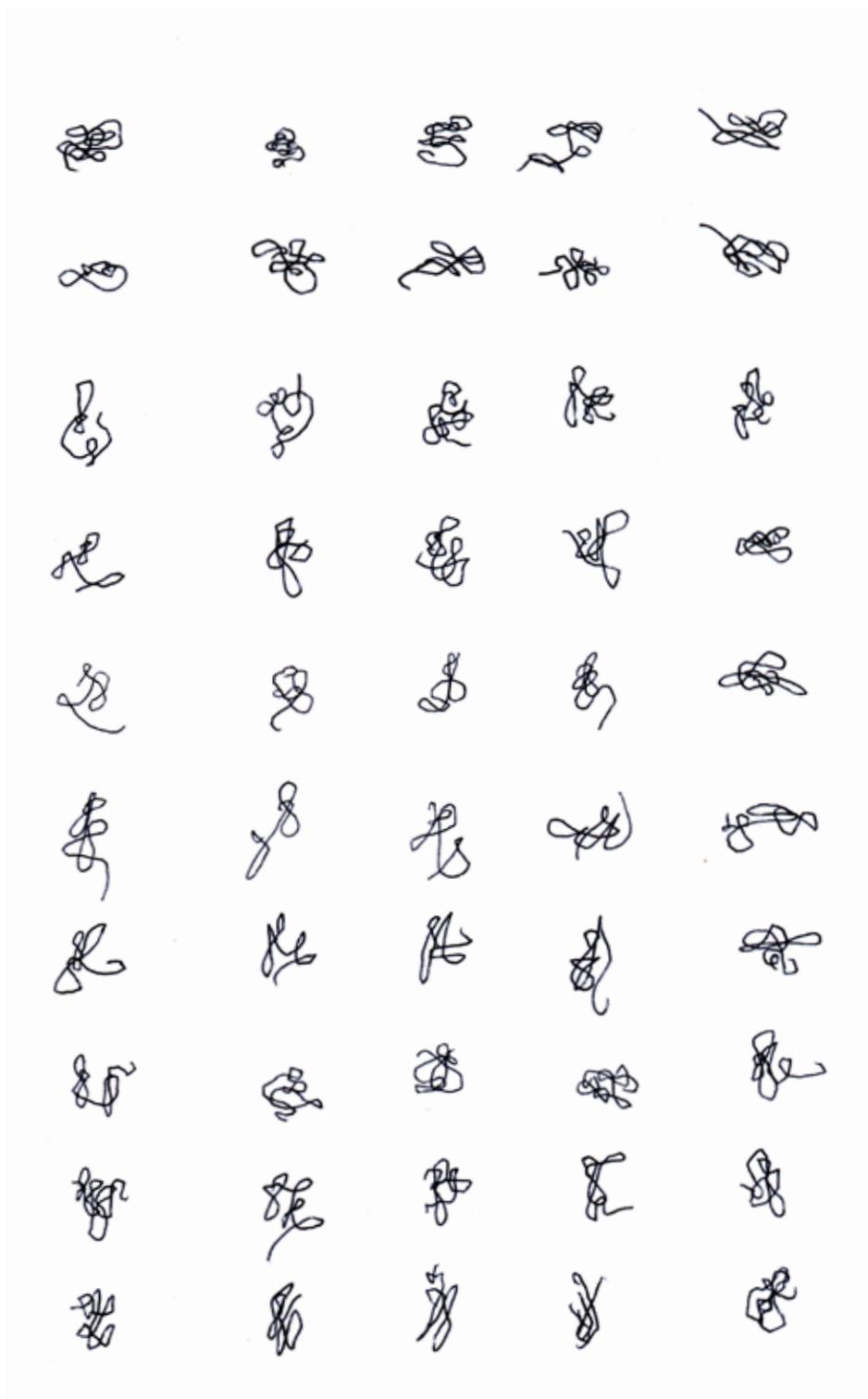
Nos derniers échanges en 2016 s'étaient détériorés depuis notre première rencontre. Je lui demandais si je pouvais donner une copie des *rushes* à la famille. C'est négatif. Hors de question. Il faut dire que je m'étais mis dans une situation délicate. À cheval sur mon tournage, le frère de Trần Tũ Yẻn recevait chez lui une équipe de la télévision nationale vietnamienne qui préparait un deuxième reportage. Lors du premier reportage, cette équipe avait déjà utilisé et diffusé le film de Geneviève, *Au temps de l'Inini*. Une voix vietnamienne parlait par dessus la voix française qui parlait par dessus la voix de Trần Tũ Yẻn : *voice-over* par dessus *voice-over*. On n'entendait plus rien. Finalement, je n'ai pas pris le risque de laisser une copie à la famille. Ce n'était pas l'envie qui manquait mais je me serai vu refuser toute autorisation ultérieure, et visiblement, cela pouvait aller loin.

Pour l'exposition, je prends soin d'enlever chacune des « petites phrases » de Geneviève. Un agacement, une réflexion autoritaire, un mot de travers, tous les petits mots qui font tâches dans un tournage. Je n'efface pas sa présence mais j'enlève autant que faire se peut les tics de langage et les « *hummm hummm* ». Je le dis au passage pour lui rendre hommage, le preneur de son a fait un travail remarquable. Les voix de Trần Tũ Yẻn et de Geneviève Wiels sont séparées sur deux canaux différents. Ça me permet de nettoyer plus facilement.

Dans la salle d'exposition, je place sur deux écrans télé l'ensemble des *rushes* de Geneviève. Ils sont montés avec la même structure que la retranscription réalisée avec les filles de Trần Tũ Yẻn. Ce que l'on y entend, ce qu'on y voit correspond à ce que l'on peut lire dans la retranscription. Le *timecode* nous guide entre les deux. La retranscription est placée juste à côté sur des fauteuils. On peut s'en servir pour se repérer, aussi bien en vietnamien qu'en français. La diffusion des *rushes* ne démarre pas dès le début de l'installation-video, mais une dizaine de minutes plus tard, lorsque nous débutons le visionnage avec le frère de Trần Tũ Yẻn et la traductrice. Ce démarrage est synchro.

C'est important pour moi que ces *rushes* soient là, quasi intégralement. C'est notre point de départ, c'est l'archive en quelque sorte. Elle est « à part » sur les deux télé mais elle permet de constater les choix que j'ai opérés dans mes sélections. Elle permet aussi de ne pas faire taire Trần Tũ Yẻn, de préserver l'ensemble de ses récits, qu'ils soient anecdotiques ou confus, trop longs ou incomplets.

Projeté sur trois autres murs, il y a tout ce que cette archive nous a fait faire, tout ce qu'elle nous a fait dire ou ressentir. La première projection est une carte de la salle d'exposition, elle indique en simultané toutes les diffusions en cours, elle est aussi le générique, à la fois celui du début et de la fin. Il dit les lieux, les documents, les noms des personnes qui ont participé. Je l'ai écrit à la main. Les deux autres projections sont synchronisées. C'est un récit sur deux écrans, l'un et l'autre se complètent, se présentent chacun le hors champ de l'autre, l'illustration ou la dérive. Ils peuvent se regarder ensemble ou séparément. Je les monte durant la durée de l'expo-labo, la première version fait 2X45 minutes, la deuxième 2X75 minutes, la dernière 2X117 minutes. Le témoignage de Trần Tũ Yẻn est en train de se traduire, il est en train de passer, il faut d'abord l'écouter, c'est long. Autant que possible, j'ai voulu ne pas le sous-titrer, être à son écoute. Le sous-titre apparaît lorsque la traductrice le prononce en vietnamien. Parfois, je n'ai eu d'autres choix que de sous-titrer directement sa voix, les sous-titres vietnamien et français apparaissent alors sur chacune des projections.



2013 novembre 11 RECONNECTER LES BOUTS 1

RDV 10H00 / Rue des embruns / Claudette Tran-Tu-Yen. Je me perds d'abord en voiture et arrive en retard. Elle n'a pas répondu mais elle a bien eu ma lettre. Elle m'offre à boire, nous discutons. Je lui montre quelques extraits des images que Geneviève m'a laissé numériser. Son père était devenu malentendant au fil des années. C'est difficile de le comprendre si on a pas l'habitude. Elle me dit que tous les enfants le comprenaient parfaitement. Elle a l'air contente de parler de l'histoire de son père. Avec d'autres descendant-e-s de déportés politiques vietnamiens, une association a été créée. Elle est un peu en sommeil à présent. Le projet de restauration du « bain des Annamites », un des trois camps auxquels les condamnés avaient été affectés, est lui aussi à l'arrêt. Pour continuer à parler de mon projet, Claudette me propose d'attendre le retour de Josette qui est en vacances. C'est sa sœur, et celle qui est la plus investie dans cette histoire. Celle qui, dès la réouverture du Viêt Nam, a reconnecté les bouts, les familles, a appris un peu la langue aussi / 18h00 / je récupère Mathieu Kleyebe Abonnenc à l'aéroport.

2013 décembre 04 JOSETTE

\* Entretien entre Josette Tran-Tu-Yen et pm, 4 décembre 2013, Rémire-Montjoly.

\* Cet instant détermine un choix que j'appliquerai par la suite dans toutes mes productions. Nommer Trần Tú Yến avec son patronyme natal. Le choix est parfois ambigu, ou prête à confusion lorsque l'on évoque ses enfants qui portent une version « francisée » de son patronyme, parfois avec tiret, Tran-Tu-Yen, parfois sans.

Ci-contre : Dessin, 2014, pm.

Mathieu a l'air satisfait de ses repérages. Il repart tout à l'heure en France. Il me reste quelques jours pour continuer les recherches. Je rencontre Josette dans un petit restaurant de Rémire-Montjoly. Claudette ne lui a pas fait suivre ma lettre mais elle est au courant. On s'entretient au micro. Je lui présente le synopsis que j'ai écrit cette année pour le C.N.C.. Pour l'aide à l'écriture de documentaire, il faut rédiger ce qui se passe dans le film, y compris quelques dialogues. Hypothétiquement, j'ai choisi Josette dans ce texte. Elle se rend chaque année au Viêt Nam et je l'imagine en *passieuse*. J'invente des situations, je lui fais dire des choses, des choses que je sais.

**Pierre :** *Ça je l'ai écrit à partir de ce que Christèle m'a dit, c'est toi qui parle : « C'est à l'école que j'ai pris conscience de la particularité de mon histoire. » Est-ce que t'as pu dire quelque-chose comme ça ?*

**Josette :** *Ah oui à l'école, par rapport à mon nom !*

**Pierre :** *« Devant son professeur d'Histoire-géographie, son origine vietnamienne n'avait pas manqué d'attirer les curiosités... »*

**Josette :** *Ça c'est vrai ! C'était monsieur Ballof !*

**Pierre :** *« Cette enfant est maintenant adulte », ça c'est vrai... ?!*

**Josette :** *(rires)\**

Josette corrige au passage toutes les erreurs que j'ai écrites : *« Il faut enlever Joseph, ce nom français de baptême je ne l'ai jamais aimé. On lui a donné ça quand il a été baptisé mais il est né Trần Tú Yến\*... »* Je commence à regretter de lui avoir montré mon texte. C'est bizarre. Comme Claudette, elle n'aime pas être filmée. Je lui propose des moyens détournés, y compris la direction de la photographie, mais c'est trop abstrait pour l'instant. Elle ne me le dit pas mais elle n'a pas envie de participer à mon projet de film.



Aix-en-Provence, le 19 septembre 2018

Monsieur Pierre MICHELON  
345 rue des Pyrénées

75020 PARIS

Direction générale  
des patrimoines  
Service interministériel  
des archives de France

**Archives nationales d'outre-mer**

Affaire suivie par  
Gilles Poizat

anom.aix@culture.gouv.fr

Référence :  
**ANOM 2018 / 4343**

29, chemin du Moulin de Testas  
CS 50062  
13182 Aix-en-Provence cedex 5

Téléphone 04 42 93 38 50  
Télécopie 04 42 93 38 89

Monsieur,

Vous m'avez saisi, par courrier du 6 juillet dernier, d'un projet artistique développé dans le cadre d'un doctorat d'arts visuels, sollicitant les fonds des Archives nationales d'outre-mer.

Particulièrement ample et original, il a retenu toute notre attention. Pour la part qui nous concerne, il a été examiné avec le désir de concilier sa réalisation et la bonne pratique archivistique dont nous sommes garants.

En conséquence, voici ce que nous vous proposons :

- des « témoins » (sans les traductions elles-mêmes) pourraient effectivement être placés dans les dossiers, à proximité immédiate des pièces originales concernées. Il s'agirait de fiches renvoyant vers un nouveau fonds généré dans notre collection (et non vers votre site internet directement) ;

- ce nouveau fonds, dépositaire des traductions, prendrait la forme d'un fonds privé à votre nom - où vous seriez donc libre de mentionner votre site internet - et qui devra donc faire l'objet d'un contrat de dépôt.

Cette modalité permettrait de créer un cheminement vers votre travail, sans porter atteinte aux usages régissant les archives publiques.

Si elle vous agréée, vous voudrez bien prendre l'attache de M. Gilles Poizat, chargé des fonds de l'administration pénitentiaire coloniale.

Vous souhaitant un plein succès, tant sur le plan universitaire qu'artistique, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

0/0

Le directeur  
des Archives nationales d'outre-mer

Benoît VAN REETH

\* Voir le blog de Vincent Hiribarren « Africa4, regards croisés sur l'Afrique » sur le site du journal *Libération*, « Education au Ghana et en Côte d'Ivoire » entretien de Vincent Hiribarren avec Elisa Prosperetti, 26 décembre 2018, [en ligne] : <<http://libeafrica4.blogs.liberation.fr/2018/12/26/education-au-ghana-et-en-cote-divoire/>>

\* Article 4 de la loi du 23 février 2005.

Je suis aux archives départementales de Guyane pour rechercher une trace d'Amara. Je ne trouve rien. Je réalise de plus en plus ce qu'est l'économie de la recherche. Il y a beaucoup de variantes : financières, humaines, temporelles, sans oublier le hasard, qui joue là-dedans une bonne part. Il faudrait revenir. Il faudrait avoir beaucoup d'argent pour effectuer de telles recherches documentaires. Sur les traces d'une destinée coloniale, les archives sont éparpillées partout. Ce constat est encore plus vrai pour l'histoire d'une déportation. Le passé archivé d'Amara se trouve probablement quelque-part entre l'Algérie, la Guyane et la France. Cet aspect géographique soulève une discrimination à l'endroit de la recherche, aussi bien pour les familles que pour les historien-ne-s, les artistes, ou les associations mémorielles.

**Elisa Prosperetti :** En 2016, lors de mon entretien avec Bernard Dadié, l'écrivain célèbre a lancé une des formules qui lui sont caractéristiques : « *la capitale de la Côte d'Ivoire est à Nantes* ». En désignant la ville où se trouvent les archives diplomatiques de la France, il tenait à souligner les enjeux de la connaissance, et donc du pouvoir, que la France entretenait avec la Côte d'Ivoire. (...) Le résultat c'est que le parcours pour récupérer l'histoire dispersée de l'Afrique postcoloniale est exigeant pour le chercheur muni de fonds, de temps et d'un passeport « acceptable » par les pays du nord. Ce même parcours n'est absolument pas accessible au chercheur qui n'a pas de moyens identiques. Pour les historiens de l'Afrique postcoloniale, c'est peut-être ça « le plus long scandale » : la décolonisation de la production de savoirs reste toujours à faire\*.

Je ne pense pas nécessairement qu'il faille être familier des institutions d'archives pour partager cette position. Mais pour ma part, cette conscience vient de là. Elle vient de ces papiers et de ces archives, qui documentent — malgré leur point de vue problématique — une multitude d'existences et d'histoires qui se retrouvent en partie déconnectées de leurs lieux, de leurs paysages, de leurs habitant-e-s, et si l'on veut, de leurs pays ou de leurs nations. La « capitale » de ces nations se trouve peut-être à Nantes, mais encore, à la Courneuve, à Aix, à Vincennes, à Paris... Pour ma part, cette discrimination facilite malgré tout mes propres recherches. Si elles me coûtent financièrement parlant, il n'y a rien de comparable avec l'obtention de VISA et de passeports « acceptables ». Je vis à Paris, je retourne régulièrement à Nantes — ma ville natale — et je me rends au moins deux fois par an à Marseille (A.N.O.M., Aix) pour voir de la famille. À l'endroit de la recherche historique, qui plus est sur les bagnes coloniaux, ma position constitue un privilège. Si j'en bénéficie pour les institutions françaises, ce n'est pas le cas des archives guyanaises, vietnamiennes ou malgaches.

Sur la feuille d'inscription des A.N.O.M., on nous pose cette question : « *Acceptez-vous d'être mis en relation avec des chercheurs travaillant sur un sujet proche ? Oui / Non.* » Beaucoup d'autres institutions feignent de nous demander la même chose. La mise en relation fait le silence radio. J'aimerais retourner la question : « *Pourriez-vous créer des relations durables avec d'autres institutions d'archives, mais aussi entre celles et ceux qui recherchent une histoire, pourriez-vous « traduire », c'est à dire faire passer, par la langue, par voies postale ou numérique, à la fois les archives que vous conservez, à la fois la description de vos fonds et de leurs classements ?* » En attendant que ces institutions réalisent l'importance de cet enjeu, qui n'est pas seulement un enjeu politique, je tente d'appliquer ce qui à mon avis serait une méthode décoloniale. Savez-vous que la loi nous y autorise ? Pire : elle nous y encourage : « *La coopération permettant la mise en relation des sources orales et écrites disponibles en France et à l'étranger est encouragée\** ». Cette hypocrisie légiférée est la digne survivante de l'article 4 qui jadis (en 2005) voulait imposer que « *Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer* ».

Je propose donc une loi applicable sans délai. Une loi qui *fait passer*, une loi qui possède ses postures et ses gestes. Commençons par les postures : ne pas s'approcher d'une archive comme si on la « découvrait », comme si c'était un « trésor », comme si le simple fait de la conserver, de l'avoir consultée ou photographiée nous en rendait propriétaires. Poursuivons avec les gestes : conserver, mais aussi prendre soin, photographier, copier, coller, transférer, *faire passer*.



\* L'itinéraire d'Émile Biasini me paraît important. Je place ici en astérisque quelques remarques : Reçu au concours de « Colo » (École nationale de la France d'outre-mer), Émile Biasini commence sa carrière d'administrateur en Afrique en 1946, au Dahomey (actuel Bénin), en Guinée, puis au Tchad. En 1960, il rejoint l'administration « civile » auprès d'André Malraux, d'abord en tant que conseiller technique du ministre, puis en tant que directeur de l'« action culturelle ». Il participe notamment à la mise en place des premières « Maisons de la Culture ». Voici comment il décrit la mission du ministère à cette occasion : « *Il a reçu pour mission de rendre accessible au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité, c'est à dire de faire participer le plus grand nombre de Français à la civilisation de leur époque, et au style sensible de cette civilisation. Pour réaliser cette mission, il était nécessaire de mettre en place une infrastructure matérielle qui donne à chacun les moyens d'accéder à cet univers de la culture que nous voulions lui ouvrir* » in *Reportage des Actualités Télévisées sur l'inauguration de la Maison de la Culture de Bourges le 18 Avril 1964 et sur les Maisons de la Culture de Caen et du Havre*, in *Mémoire/ciclic*, [en ligne] <<http://memoire.ciclic.fr/4504-actualites-televees-sur-les-maisons-de-la-culture-de-bourges-caen-et-le-havre>> Par la suite, Biasini sera notamment à la direction de l'O.R.T.F., puis du « Grand Louvre »...

\* Brouillon d'un tract dans les papiers d'Émile Biasini, in « Propagande en vue du référendum », FM AGEFOM/410, A.N.O.M., Aix-en-Provence.

Ci-contre : Devant la machine à café, Archives nationales d'outre-mer, Aix-en-Provence, pm.

Les journées entre Marseille et Aix-en-Provence sont coupées en deux. Dans la vie de famille, matin et soir, et dans l'archive coloniale toute la journée. Je commence à prendre mes marques aux A.N.O.M.. Je reconnais certains visages. Je comprends désormais le fonctionnement des « côtes » et la façon de les écrire dans le formulaire de prêt. Pour ce deuxième séjour, j'ai emmené un peu de matériel. J'espère être plus efficace avec ça. Je pose une feuille A2 monochrome sur ma table et par dessus : un trépied. Ça me permet de prendre rapidement plusieurs archives en photo, et d'obtenir le même cadrage sur l'ensemble d'une série.

Je commence par Émile Biasini\*. J'ai lu dans les témoignages de Jacques Foccart qu'il était en charge de la propagande en Afrique pour le *oui*, lors du référendum constitutionnel de 1958. Entre autres prouesses gaullistes, il avait produit une chanson dont le but était d'expliquer à l'Afrique la façon dont elle devait voter : *dis-moi oui, dis-moi non*. J'ai choisi de l'utiliser dans *Un petit morceau de bois*, derrière la voix de Malraux. J'aurais aimé parvenir à faire davantage de liens entre la propagande africaine et celle qui eut lieu aux Antilles et en Guyane. Mais on me précise en salle de lecture : les archives nationales d'outre-mer qui concernent la Guyane, s'achèvent ici juste avant la *départementalisation*. Cette information m'intéresse beaucoup. Elle illustre le « glissement sans bruit » et « l'impression d'anachronisme » décrit par Françoise Vergès à propos de « l'outre-mer » (Cf. Nœud N°1). Je récapitule : ou bien c'est une archive du « temps » colonial en Guyane, et elle se trouve aux archives nationales d'outre-mer, ou bien c'est une archive du « temps » où la Guyane serait devenue un département d'outre-mer, et elle n'est pas ici ! Je m'amuse beaucoup de ces petits troubles taxinomiques sans logique historique. Reprenons le fil. Dans les papiers d'Émile Biasini, il y a le brouillon d'un tract rédigé à la main. Il est reconnaissable au « style » si particulier des « phénomènes de décolonisation », son « goût » pour la menace et le chantage (le beau, le goût, le style sont des notions omniprésentes chez Malraux, je fais exprès). Je reconnais aussi les arguments du dernier référendum en Guyane. J'avertis, ce brouillon de tract est d'une violence inouïe. J'ignore s'il a été diffusé en cet état.

**Émile Biasini** : Et si le Sénégal vote « non »... Si le Sénégal vote non, tu seras expulsé de la communauté franco-africaine et séparé du reste de l'A.O.F. Si le Sénégal vote non, tu seras écrasé par la misère : fonctionnaire, on fera de toi un demi-solde payé quand les caisses ne seront pas vides ; paysan, la baisse des arachides te ruinera et les potentats du jour t'écraseront d'impôts nouveaux ; ancien combattant, on te prendra ta pension. Si le Sénégal vote non, quelques fanatiques insensés et quelques intellectuels méprisants imposeront au peuple dont ils sont issus une autorité tyrannique. Et tu paieras leur rêve de terreur et d'arbitraire, tu paieras les traitements fabuleux, les villas de fonctions, les automobiles de services et les voyages (ndlr : « voyages » est rayé à la main et remplacé par « missions ») à Paris, car ils continueront eux à y passer leurs vacances en dépensant ton argent. Et toi, tu seras l'esclave...\*

Prochaine « levée » dans 20 minutes / je vais fumer une clope. Devant la machine à café des A.N.O.M., il y a une sorte de patio avec une statue au milieu. Elle est ambiguë. Elle

**Organe**



**CHEKOU-CISE**

**Now**

**Ci-contre** : La défense, Organe de la section française du Secours rouge international, vendredi 18 novembre 1932, in 3slotfom/109, A.N.O.M., Aix-en-Provence.

\* Présentation du contenu du fonds S.L.O.T.F.O.M., Base IREL, A.N.O.M., 2019, [en ligne] <<http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ark:/61561/m1790mgojkd>> Voir également le « fonds Moscou » aux archives nationales : « L'appellation "fonds de Moscou" désigne un important ensemble de fonds d'archives, d'origine privée ou publique, saisies par les forces d'occupation allemandes lors de leur arrivée à Paris en 1940. Transférées dans les territoires du Reich afin d'y être exploitées, ces archives passèrent aux mains de l'Armée Rouge après la capitulation du régime nazi. Elles ont été conservées pendant plus de 50 ans aux Archives spéciales centrales d'État de l'URSS à Moscou. La chute du bloc soviétique permit leur restitution à la France entre 1994 et 2001 » (Source archives nationales). Pour une description plus détaillée du contenu du « Fonds Moscou », et plus particulièrement le « complément » des archives S.L.O.T.F.O.M., voir Dmitri Oursou, *Les archives de l'histoire coloniale française en Russie*, in *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 80, n°300, Paris, 3<sup>ème</sup> trimestre 1993. pp. 457-465, [en ligne] <[www.persee.fr/doc/outr\\_0300-9513\\_1993\\_num\\_80\\_300\\_3121](http://www.persee.fr/doc/outr_0300-9513_1993_num_80_300_3121)>

\* Philippe Artières, *La police de l'écriture, L'invention de la déliquance graphique 1852-1945*, Paris, La découverte, 2013, p.90.

\* Sous le chapeau « Répression impérialiste contre les coloniaux », on peut lire : « *Cheikhou-Cissé. — Déporté à Cayenne pour avoir refusé de se plier aux exigences féodales des colons de Dakar. Planque. — Depuis novembre 1929, à la prison de Nîmes pour avoir soutenu la lutte antiimpérialiste à Madagascar. Condamné à 5 ans et demi. Vittori. — d°. Condamné à 3 ans. Razafindrakoho. — Poursuivi à Madagascar. Ralamimongo. — Depuis le début de 1930 en résidence forcée à Port-Bergé. Ravaohangy. — Depuis le début de 1930 en résidence forcée à Maintirano. Tao. — En résidence forcée en Indochine. Do-din-Thien. — d°. Kaddour, Kouider. — Empisonnés en Algérie. Sliman. — Déporté dans le Sud-Oranais. Dussac. — Directeur de l'"Aurore Malgache", condamné à 39 mois de prison. 400 Malgaches sont poursuivis. Plus de 1.800 Annamites sont actuellement à Cayenne condamnés aux travaux forcés pour des causes politiques. Plus de 10.000 Annamites sont enfermés actuellement dans les prisons d'Indochine. En Syrie, environ 60 camarades sont emprisonnés pour leur lutte contre l'impérialisme français ». Il s'agit du journal *La défense, Organe de la section française du Secours rouge international*, vendredi 18 novembre 1932, in 3slotfom/109, A.N.O.M., Aix-en-Provence.*

\* Le « chữ quốc ngữ » signifie littéralement « l'écriture de langue nationale ». Elle est basée sur un alphabet latin mis en place au XVI<sup>ème</sup> siècle par des missionnaires portugais. Elle est souvent décrite comme un vecteur ayant facilité l'expansion des idées révolutionnaires au sein des peuples vietnamiens. C'est à ce jour la langue officielle du pays.

\* Une fiche Maitron a été rédigée sur Henri Beylie. J'aimerais bien l'enrichir. Voir notice BEYLIE Henri [Félix, Camille Beaulieu, dit] [Dictionnaire des anarchistes] par Guillaume Davranche, Dominique Petit, version mise en ligne le 7 mars 2014, dernière modification le 22 décembre 2018, [en ligne] <<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article154262>>

\* Une fiche Maitron a été rédigée sur Lucien Charbonneau, j'aimerais l'enrichir également. Voir notice CHARBONNEAU Lucien, Georges, Luther [Dictionnaire des anarchistes] par Jean-Luc Pinol, notice revue par Rolf Dupuy et Guillaume Davranche, version mise en ligne le 9 avril 2014, dernière modification le 15 octobre 2014, [en ligne] <<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article155645>>

représente un globe terrestre depuis lequel s'envolent des archives. Quelques archives sont au sol. L'image est mignonne : des archives qui s'envolent. Pourtant elles sont belles et bien figées ici, dans le marbre et les A.N.O.M. / Retour en salle de lecture / Je viens de voir ça. Il y a une section du ministère des colonies qui ne nommait S.L.O.T.F.O.M. : Service de liaison avec les originaires des territoires français d'outre-mer. Les A.N.O.M. ont choisi le même nom pour désigner ce fonds : « *Les archives de ce service, qui centralisait les informations sur l'activité politique des « indigènes », informations recueillies à la fois par les missions qu'effectuaient les contrôleurs et par les liaisons très régulières entretenues avec la Sécurité générale et les directions des Affaires politiques dans les colonies, constituent une source exceptionnelle sur l'histoire des mouvements nationalistes et communistes outre-mer, tout particulièrement en Indochine, mais également dans les autres territoires de l'empire colonial français\** ». Je commande plusieurs boîtes : j'ai l'espoir de retrouver les lettres clandestines échangées entre les déporté-e-s d'Indochine et des « groupements communistes » à leur arrivée à Cayenne.

**Philippe Artières** : *Traquer des écritures dangereuses est bien moins aisé que surveiller des individus dangereux. L'écrit vole, passe les murs et les frontières, s'introduit dans la cité, ne dort pas la nuit et sa principale force est de pouvoir s'exposer, de pouvoir être lu. La police en fait un de ses nouveaux objets, un objet qui croise justement de nouvelles pratiques : tout d'abord des agents de police qui ne se tiennent plus en un point fixe, mais qui sillonnent la ville ; ensuite, une technique de captation et de description de l'écrit découvert ; et, enfin, la mise en relation de cet écrit avec d'autres qu'une enquête doit déterminer\*.*

Je commence par la *surveillance* du Secours rouge international, la section française, la section de Madagascar et celle d'Indochine. Je constate immédiatement que cette source est importante pour « mon » sujet. Sur la couverture du journal « La défense », on rencontre Cheikou Cissé et d'autres condamnés « coloniaux »\*. Le trait bleu qui manque de décapiter le visage de Cheikou est celui de l'agent. Bleu, bois ou rouge, les coups de crayons viennent souligner les passages subversifs, attirer l'attention, désigner une priorité, rédiger un commentaire, interpellé un autre service du ministère. Ici, l'agent qui a lu cette édition de « La défense » l'a très probablement transmis ou déplacé vers un classement adéquat. « *S.R.I / Section Madagascar C. 45/10* », c'est ce qu'il a écrit à la main, avant d'entourer sa note de bleu. Mais ces coups de crayon historiques ne m'indiquent pas ce que je recherche aujourd'hui.

Section d'Indochine / De nombreux tracts se cumulent au fil des pages. Il y a souvent un petit dessin qui vient illustrer un message simple. Dans une boîte je remarque 3 pages reliées qui je présume ont été confectionnées pour aider les francophones. C'est une sorte de lexique sommaire tel qu'on les trouve dans les guides de voyage. Mais la comparaison s'arrête là, le vocabulaire qui est décrit est révolutionnaire. À la main, quelqu'un a placé les accents et les diacritiques du quốc ngữ\*. Je prends ces feuilles en photo.

À la fin de ma semaine de recherche à Aix, je retrouve la correspondance que je cherchais. Je repense à cette phrase qui avait animé ma curiosité il y a maintenant deux ans : « *Les tentatives de correspondance avec les groupements communistes ont été déjouées* ». J'espérais bien la retrouver un jour mais je ne m'attendais pas à ce que ça se fasse en si peu de temps. Le dossier est très volumineux et à ma grande surprise : cela va bien au-delà de simples « tentatives » / Première lecture en diagonale pour s'apercevoir du contenu. En début de dossier, il y a une grosse enveloppe en kraft remplie à ras bord avec de petits documents ficelés, fragiles, parfois miniatures. Je fais bien attention de ne pas les abîmer plus qu'ils ne le sont. Pour certains d'entre-eux, je crois reconnaître la provenance du papier. La situation doit être extrême, mais il faut écrire ou raconter, s'organiser ou s'occuper, la recherche de papier en situation carcérale a certainement donné lieu à toutes les bricoles stratégiques et inimaginables : secrètement récupéré dans une poubelle, sur le sol après un courant d'air, offert, négocié ou volé. Par exemple, on trouve un tableau de comptabilité présentant la « *nomenclature des dépenses* » et les « *crédits alloués* » (bout de papier issu d'une administration d'Indochine), sur lequel l'un des déportés a écrit quelque-chose en sinovietnamien. Sur un autre, des feuilles A4 ont été découpées en 2, pliées en 4, et raffistolées de manière à obtenir un carnet miniature. Parmi les écritures manuscrites en quốc ngữ, rédigées par un certain « Pham Van Kiêu », on peut lire ces indications antérieures : « *Service des travaux, Rapport mensuel, octobre 1931* ». Voilà qui nous permet au passage de dater !

Le livre d'un militant communiste, Bui Hũu Diên, est confisqué. Il s'agit d'un roman de 1930, « *La disparition de Mona* » écrit par Georges Montignac. Bui Hũu Diên a dissimulé entre les paragraphes l'adresse postale de quatre organisations politiques : on retrouve Henri Beylie\* pour le Comité de Défense Sociale basée au 12 avenue Junot dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, Lucien Charbonneau\* pour le Comité de l'entraide, au 22 rue



**Ci-contre** : Les documents saisis sur les déportés, tels qu'ils sortent de l'enveloppe en kraft, in FM 4sloftom/3, A.N.O.M., Aix-en-Provence.

\* Je n'ai pas réalisé toute la chronologie de la détention d'Alexandre Castagnet. Je peux néanmoins dire, en me référant à un de ses écrits, qu'il est incarcéré à Cayenne à la suite d'une évasion manquée, via le Brésil. Après l'interception de cette correspondance, il est envoyé aux îles du Salut.

des Roses, dans le 18<sup>ème</sup> également, le secrétaire de la 4<sup>ème</sup> Jeunesse communiste, au 23 rue Grange aux belles, dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement, et tout proche de celui-ci, le secrétaire de la section française du Secours rouge international, au 12 avenue Mathurin Moreau, dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement. Quelques contacts locaux sont également retranscrits : cinq condamnés vietnamiens et un Français, suivis par un numéro. Je suppose qu'il s'agit du numéro de matricules. Les déportés vietnamiens de 1931 portaient une numérotation à part en Guyane, qui correspondait au nombre de condamnés débarqués, de 1 à 535 donc. On retrouve ici le 5, le 15, le 60, le 61 et le 68. Le condamné français est numéroté 42.619. L'information n'a pas échappé à la surveillance. Sur la couverture du roman, l'agent a écrit en rouge « *important* » et juste au dessus du nom de Bui Hũu Diẽn : « *meneur signalé* ».

Un autre condamné a glissé parmi des écritures manuscrites en mandarin des images de femmes en petites tenues, mais pas nues, issues d'une marque de cigarettes algéroises : *Méléa*. Un autre encore, depuis l'hôpital de Cayenne, le 5 novembre 1931, demande à un ami de bien vouloir écrire à sa famille pour qu'elle lui fasse parvenir de l'argent. Cette phrase est soulignée en bleu et l'agent écrit : « *surveiller lettres / poste* ». Sur d'autres carnets improvisés, on retrouve un roman d'aventure, un essai philosophique intitulé « *une société malhonnête* », un poème sur la nostalgie, diverses notes politiques. Ici comme ailleurs dans le S.L.O.T.F.O.M., on ne trouvera une traduction à l'unique condition que l'administration policière ait jugé cela nécessaire. J'ai donc un premier désir : tout faire traduire, tout faire passer, et ramener un jour ce paquet au Viêt Nam. Je manque de temps pour l'instant, je réfléchirai plus tard.

Le dossier est encore conséquent. J'ouvre un épais feuillet intitulé « Dossier Renard (Gaston) ». Ce sont les copies des lettres saisies au domicile de ce condamné « libéré ». La correspondance s'étale du 30 octobre 1926 au 21 octobre 1931. Un bref sommaire me permet de constater qu'il y a là trois copies de lettres écrites par Trần Tũ Yẽn, le papa de Claudette ! L'excitation me fait trembler d'impatience. Ses lettres sont signées par son pseudonyme : PAX. Mais l'agent a retranscrit dessous son patronyme « *Tran Tu Yen, M<sup>e</sup> 462, Inini* ». Parmi les autres correspondants, on retrouve de nombreuses lettres d'Henri Beylie pour le Comité de défense sociale, mais également la rédaction du journal *Le Libertaire*, un certain A. Martin pour la Ligue des réfractaires à toutes guerres, un député du Var, Pierre Renaudel, et de nombreux condamnés en cours de peine en Guyane. Ce rapide coup d'œil me permet de comprendre l'activité militante de Gaston Renard et l'objet général des correspondances : faire libérer des camarades. Plus loin dans le même paquet S.L.O.T.F.O.M. un autre dossier, cette fois intitulé « Papiers Castagnet ». C'est un autre condamné français. Je survole rapidement et constate, un peu éberlué par tant de nouveaux éléments, qu'il y a ici une lettre manuscrite de Trần Tũ Yẽn, signée de son pseudonyme.

Je parviens à comprendre, en recoupant avec le dossier de Gaston, qu'Alexandre Castagnet, alias « Garde rouge », joue dans cette correspondance le rôle de passeur. J'ignore comment Alexandre fait transiter la correspondance vers Gaston, mais un petit feuillet manuscrit lui ayant appartenu me permet de dire qu'il était bien en présence des condamnés d'Indochine, durant les premiers mois de leur arrivée, au dépôt du pénitencier de Cayenne\*. Ce petit carnet est touchant. Alexandre a initié une petite liste où il décrit quelques-uns de ses co-détenus asiatiques, leur idéologie politique, les motifs de leurs condamnations et leurs peines. On y retrouve Bui Hũu Diẽn alias « Pécéa » (pour P.C.A., i.e. le Parti communiste annamite), Trần Tũ Yẽn alias « Pax » ou « l'hirondelle », « Dang Van Sam » (j'ignore comme Alexandre les diacritiques qui correspondent à ce patronyme) et enfin « Lotus » dont Alexandre fait une description que j'interpète de façon ambivalente, amoureuse ou politique, ou peut-être les deux : « *Inutile de dire son véritable nom. C'est un beau garçon de vingt ans. Il est très bon et très ardent* ».

Nous ne disposons pas, malheureusement, des réponses de Gaston Renard, mais j'en devine quelque-unes en lisant les lettres de Trần Tũ Yẽn. Une première chose m'interpelle : un « dialogue » politique a lieu entre les deux. Je le comprends rapidement, Gaston est anarchiste. Trần Tũ Yẽn est communiste. Il y a c'est certain un décalage idéologique. J'ajoute un décalage supplémentaire, bien qu'ils ne se soient très probablement jamais rencontrés physiquement : ils n'ont pas le même âge. Au moment de la correspondance, Yẽn a à peine 20 ans, Gaston en a 44. Ces décalages m'intéressent.

Dans sa première lettre (celle qui est manuscrite, retrouvée dans le dossier d'Alexandre), Trần Tũ Yẽn se montre d'abord méfiant, mais informe Gaston que parmi les 97 condamnés politiques, aucun anarchiste ne figure. Dans la seconde lettre, nous comprenons que Gaston cherchait à savoir si les déportés d'Indochine étaient déjà en contact avec « *des camarades de France* ». Trần Tũ Yẽn lui répond : « *nous n'avons pas ce bonheur* ». Il se dit coupé des informations géopolitiques depuis deux ans et demi et se montre surpris que « *Stalène* » soit décrit par Gaston comme un dictateur. Trần Tũ Yẽn veut par ailleurs recevoir de Gaston d'autres « *leçons* », se décrit comme un « *jeune* », « *dépourvu de théorie et même de pratique* ».

Notes et Expressions de Littérature Révolutionnaire

PHONG-TRAO=mouvement { phong=vent, brise  
trac =cruel

CACH- {mệnh { révolution { cach=renverser  
{mạng { {mệnh=ordre (céleste)  
{minh {

PHONG TRAO CACH MẠNG=Nouveau mouvement révolutionnaire.

DE QUOC= Impérialisme { de=empereur  
quốc=pays

TỬ BÀN =Capitaliste { tử=bien, avoir  
bản=capital

THO HẠC= Autorités indigènes régionales. { ~~tho=region, terre~~ tho=region, terre  
hac=puissance

CỘNG SẢN=Communiste { cộng=commun  
sản =produit

CỘNG SẢN ĐẢNG=Parti communiste {

KHUNG=Menacer

HANG HẢI=Navigation { hang=traversée  
hải=mer

HOANG-NHĨNH=accueillir avec frayeur { hoang=épouvante  
nhĩnh=accueillir

HOA= { malheur, misère.

CHU NGHĨA=but principal { Nghĩa=sens  
Chu=principal

\* J'ai pu établir l'ordre chronologique de ces quatre lettres mais j'ignore s'il y en a eu d'autres, soit avant, soit dans l'interstice. Celle-ci donc, la « deuxième », a été réceptionnée par Gaston Renard le 13 juillet 1931. Les lettres, les dossiers Renard et Castagnet, tous les autres écrits des condamnés mentionnés précédemment sont issus de la même référence, FM 4slotfom/3, A.N.O.M., Aix-en-Provence.

\* Gisèle Donnard parle ici de Félix Guattari, in Gisèle Donnard, « L'urgence à développer une citoyenneté planétaire », *Multitudes*, n°29, Paris, 2007, pp. 203-208.

Trần Tữ Yến conclut ainsi sa seconde lettre :

*« Je vous prie ainsi que l'autre camarade de :*

*Premièrement : Nous donner des conseils qui nous sont utiles.*

*Deuxièmement : Nous mener dans le chemin bolcheviste*

*Troisièmement : Nous indiquer ce que nous devons faire dans la prison.*

*Quatrièmement : Nous donner des journaux et livres communistes si pouvez les procurer.*

*Cinquièmement : Nous faire connaître la situation politique de la Guyane française le degré de civilisation des indigènes et notre devoir envers eux\*»*

Cette cinquième demande me sidère. Si j'ai cru trouver là quelques traces de « solidarités politiques », et même avec leurs dyssymétries relatives, la question posée à l'endroit des Guyanais-e-s me percuté. Je serai éternellement curieux de connaître un jour les réponses de Gaston. J'imagine qu'elles seraient à décoloniser tout autant que la question ! Dans mon « rêve d'histoire » initial, par l'utilisation du terme « solidarité politique », j'avais sans doute idéalisé dans un premier temps la « solidarité des peuples en lutte » durant leurs répressions communes. Me voilà bousculé, et c'est sans doute mieux ainsi : les choses se compliquent.

**Gisèle Donnard :** La façon dont le terme de solidarité internationale a été utilisé au cours des luttes de libération nationale en a renforcé souvent les embûches. Il s'agissait dès lors de reconnaître des nations. La notion de lutte de libération nationale impliquait souvent, pour de bon cette fois, une aide aux nations, aux nations opprimées sans doute, mais à des nations qui se trouvaient légitimées. On sait quand même les problèmes qu'a posés l'aide simple, élémentaire, aux nations colonisées en lutte contre les impérialismes. Félix a aidé le peuple algérien en lutte pour sa liberté. Était-ce une aide à la nation algérienne ? Ou plutôt à ceux / celles qui avaient décidé de devenir les sujets de leur propre histoire face au pouvoir colonialiste ? Ce n'est pas la même chose. Pendant la guerre du Golfe, fallait-il se ranger derrière un certain nationalisme arabe qui plébiscitait Saddam Hussein, ou s'opposer à la guerre sans se laisser enrégimenter du côté de ceux qui avaient, entre autres, massacré les populations kurdes ? Ce que Félix soutenait au moment de la guerre d'Algérie, c'étaient, dans leurs luttes concrètes, des subjectivités collectives qui s'étaient constituées dans la résistance à l'oppression coloniale, et dont la composante nationale ne pouvait être qu'une des données, si elle ne voulait pas devenir totalisante et bien vite excluante. Ce que je voudrais montrer aussi, c'est que les ambiguïtés de ce terme ne permettent pas non plus de rendre compte des pratiques qui ont lieu aujourd'hui à l'échelle que nous dirons planétaire, et pour lesquelles ce mot non plus ne veut plus dire grand-chose. Il renvoie soit à une réintroduction par la bande du caractère déterminant du national, mais aussi, et surtout peut-être, à une abstraction qui ne permet pas de trouver les dynamiques sur lesquelles asseoir des actions de solidarité à l'échelle de la planète. Aujourd'hui, ce terme de solidarité internationale ne me paraît pas très adéquat, trop marqué par l'esprit de la III<sup>e</sup> Internationale, par des analyses à l'emporte-pièce, par des déterminations trop molaires. (...)

Il faut donc parler davantage à mon sens, désormais, de citoyenneté planétaire. Et c'est là sans doute le lien profond qui l'unissait à la démarche écologiste. Il y a aujourd'hui urgence à développer cette citoyenneté et les solidarités qu'elle implique. Urgence à aider partout les subjectivités qui s'autonomisent dans des processus de résistance et de constructions alternatives. Urgence à établir des rencontres transversales. Urgence à ne pas abandonner la planète aux mains des processus dévastateurs de toutes sortes. Félix parlait d'établir des « cartographies écosophiques », se préoccupant des dimensions du futur, « impliquant un choix de responsabilités pour les générations à venir ». Ces cartographies non calquées sur des découpages géopolitiques, toujours à réactualiser, visent à dégager les dynamiques à l'œuvre et les groupes-sujets qui en sont porteurs. Elles devraient, disait-il, être discutées par des « groupes sociaux concernés par ces enjeux », quelles que soient bien sûr leurs références nationales. Il insistait beaucoup sur le caractère non totalisant de ces cartographies ainsi que des choix opérés — et il ne s'agissait en aucune manière « de prétendre régenter la vie de tout un/e chacun/e »\*.

J'ai à peine fini de prendre tout le carton en photo. J'ai encore la tête dans cette correspondance quand le haut-parleur de la salle de lecture vient m'extraire brutalement de mes pensées : « les archives nationales d'outre-mer ferment leurs portes dans 15 minutes, nous vous remercions de bien vouloir ramener vos documents » Je cours rejoindre Christèle dans un café du cours Mirabeau. J'ai hâte de lui annoncer la nouvelle. Elle n'en revient pas. C'est une nouvelle pièce dans son « puzzle » historique. Je ne me rends pas compte à quel point son puzzle est gigantesque. Un tiroir s'ouvre, puis deux autres, puis encore un autre, démultipliant les questions à se poser. Quelques questions de plus vont s'ajouter. Je lui fais un *wetransfer* en arrivant à Marseille.

2014 septembre 10 RDV DANS DIX JOURS

Avec Maxime, le lendemain de notre arrivée à Cayenne, on rend visite à Claudette et Muguette. Comme Geneviève ne veut pas que je me serve de ses images, et comme Claudette et Muguette ne préfèrent pas être filmées, j'ai imaginé réaliser une transcription écrite de l'interview de leur père. Je veux la publier sur mon site internet en français et en vietnamien. Le principe sera assez simple. Nous réécouterons l'intégralité des 4 cassettes, et j'enregistrerai au micro toutes les traductions de ses filles. On se donne rendez-vous dans 10 jours.

2014 septembre 20 PARENTHÈSES DANS LA PARENTHÈSE

\* Voir Annexes, *C'est la nuit maintenant / giờ sang đêm hết rồi*, Muguette et Claudette Tran-Tu-Yen, Christèle Dedebant et pm, traduit vers le vietnamien par Trần Phương Thảo, non publié, 2016.

On rejoint Claudette et Muguette Tran-Tu-Yen. On a rendez-vous chez Claudette, je reconnais le chemin. Une heure et quarante-cinq minutes de vidéo à traduire, autant dire que ce ne sera jamais fini en un après-midi ! Elles sont motivées. On s'est mises à l'extérieur. La terrasse de Claudette est sobre : il y a des des petits galets, quelques plantes et un carillon suspendu aux poutres. À vol d'oiseau, la maison de Claudette se situe à cinquante mètres de la plage de Zephir. Entre deux petits murs, il y a un chemin étroit qui relie directement son pâté de maison à la plage. Une légère brise fait résonner de temps en temps le carillon et nous rafraîchit un peu. On est aux « petits soins ». J'ai posé mon ordinateur sur la table et juste à côté le micro orienté vers nous. Muguette et Claudette se placent devant l'écran. Je suis à leur droite pour déclencher la vidéo, et au besoin : poser des questions, mettre pause, revenir en arrière. Maxime est un peu à l'écart mais participe aux échanges. Nos débuts sont un peu compliqués. On ne sait pas où arrêter la lecture pour commencer à prononcer en français ce qu'il a dit. Au départ, je fais trop d'interruptions car je veux être bien certain de ne rien oublier. Je me trompe. Trần Tử Yến est devenu malentendant. Il faut pouvoir le comprendre d'abord, laisser la durée dans ce mélange inventé de français et de créole guyanais qui malgré les années passées ici, n'est pas tout à fait du créole guyanais. Puis, il faut réaliser que dans cet entretien, Trần Tử Yến a une façon déroutante de raconter. Geneviève Wiels écrit ses questions sur un cahier, lui tend, et Trần Tử Yến lit et répond. Quand il voit Geneviève écrire une autre question, ça le perturbe, et quand il voit qu'on lui tend le cahier, il s'interrompt. Il n'est plus très jeune au moment d'être filmé et les souvenirs se mêlent certainement dans sa tête. Le résultat me paraît semblable à quelqu'un qui fait d'incessantes parenthèses dans la parenthèse, qui se perd, qui perd le « fil » et qui nous perd avec.

Il n'empêche qu'il est sacrément touchant et je ne peux dire quelles émotions ressentent ses filles en revoyant leur père. Elles ont l'air contentes, se rappellent des souvenirs d'enfance, plaisantent, rigolent. Elles se disputent aussi, chaleureusement, pour savoir laquelle des deux détient « la » vérité sur tel ou tel épisode de la vie de leur père. Il y a eu tellement d'épisodes. Je fais profil bas. Je n'ose pas trop contredire, même si parfois je constate un décalage avec ce que Christèle m'a raconté ou certifié comme une vérité historique incontestable. Je compose avec les mémoires. Je constate aussi qu'elles ne sont pas contradictoires\*.

\* Voir par exemple Alfred Parépou, *Atípa*, (roman guyanais), Paris, 1885, considéré comme le premier roman écrit en créole guyanais.

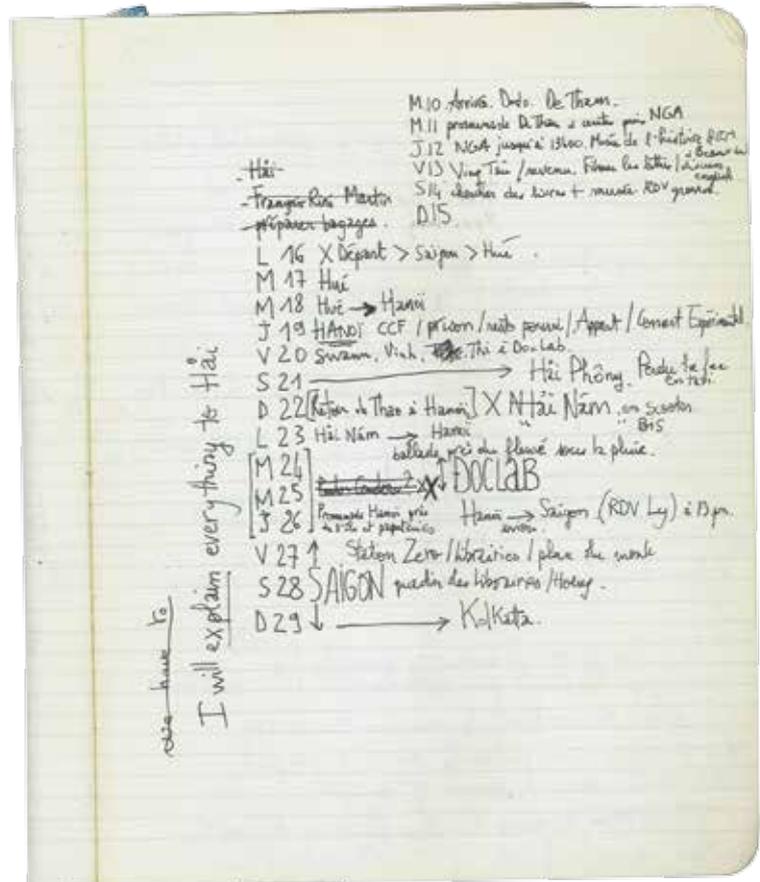
Je suis en train de retranscrire en français l'intégralité des journées de traduction avec Muguette et Claudette. De l'écoute et du clavier. Pour Trần Tù Yển, je mets des « je » à la place des « il ». J'arrange un peu les phrases. L'équilibre est difficile à trouver. À la fois je veux *respecter* sa parole, à la fois je veux qu'elle soit lue *respectueusement*. Je rencontre plusieurs problèmes.

La langue qu'il invente est atteinte par la vieillesse et par la maladie. Mais nous savons par ses filles et par ses écrits qu'il s'exprimait selon les situations, aussi bien en créole guyanais (la langue maternelle de sa femme et de ses enfants), en français (la langue de sa scolarité) et en vietnamien (sa langue maternelle). Il est fort possible que Trần Tù Yển ait choisi de parler la même langue que Geneviève Wiels pour faciliter l'interview. Ce choix était-il un effort ? Quelle langue aurait-il utilisée s'il avait eu le choix ? Nous l'ignorons mais nous pouvons néanmoins constater de nombreux écarts, vis-à-vis du parler créole *de la rue*, vis-à-vis des formes littéraires de cette langue\*. J'entends également une langue française inventée, qui emprunte ici ou là quelques expressions et constructions du créole guyanais. Bien que je ne parle pas cette langue, je crois ressentir une sorte de *métissage* dans le français qu'il invente. Je remarque que ma langue se charge par moment de la poétique du créole guyanais. Je ressens de nouvelles images. Je préserve. Au maximum, je préserve ces constructions métissées. Parfois, la spontanéité de ses expressions françaises me font penser à la parole d'un enfant. Peut-être s'agit-il de l'enfant scolarisé dans un contexte colonial ? C'est peut-être ce français là qu'il parle ? Dans la transcription que je prépare, pour préciser que ce « passage » est un peu *décalé*, je surnomme la parole de Trần Tù Yển par son pseudonyme : PAX.

Un autre problème. Malgré l'aide de ses filles, certaines prononciations sont incompréhensibles. Parfois, elles interviennent dans un développement tout à fait élaboré, et cela nous laisse totalement frustré-e-s. Voilà une subtilité à laquelle nous n'aurons pas accès : le nom d'un-e protagoniste, un sentiment, un détail historique, une explication. Je préserve ces trous au cœur du texte : (TRADUCTION MANQUANTE). Le contexte nous permet parfois de conjecturer, mais cela sans la moindre certitude. Je me demande si ces traductions manquantes ne vont pas se combler en repassant par le vietnamien.

À l'écoute de nos enregistrements, je décide d'ajouter les commentaires de Muguette et de Claudette. Elles permettent un autre éclairage. Ce sont comme des notes de traduction, mais des *ndt* étendues, vécues, intériorisées. Je garde également les dialogues que nous faisons entre nous et Maxime, y compris quelques anecdotes. Elles disent un peu de la vie, un peu de la Guyane. Le passé de Trần Tù Yển s'élargit au-delà de sa mort. Je propose à Christèle de participer à l'édition. Elle a écouté de son côté l'entretien des centaines de fois, et je suppose qu'elle a des tonnes de choses à raconter. Je l'imagine à nos côtés sur la page, entre le texte et ses astérisques.

Premiers repérages au Viêt Nam / 3 semaines / le lieu d'arrestation de Trần Tử Yến, la prison d'Hà Nội, le cap Saint-Jacques... J'ignore où se trouve sa famille. Je ne sais pas comment je vais raconter cette histoire. Je rencontre des cinéastes, des artistes, au Doclab, à Hà Nội, je présente le projet de film. Par l'intermédiaire de Christèle Dedeband, je rencontre la journaliste Uyên Ly Trương. Elle a publié deux articles en 2008 sur la déportation de 1931. Un de ses écrits mentionne les collections du musée d'histoire de Thái Bình, dans lesquelles se trouvent quelques documents et objets ayant appartenu à Lương Duyên Hối, un ancien déporté qui avait pu rentrer au Viêt Nam. J'aimerais bien aller voir ce musée. Nous gardons le contact.



Claudette et Muguette m'ont parlé de leur frère qui vit à Nantes. Comme j'y passe souvent, l'idée de le contacter me trottait dans la tête. Je vérifie à tout jamais dans l'annuaire. Il y a bien un Tran-Tu-Yen qui est là : William. Ce n'est pas le frère de Muguette mais son fils, le petit-fils de Trần Tử Yến donc. Je lui téléphone. Je lui parle brièvement du projet de traduction et je lui propose de venir voir *Un petit morceau de bois* que je présente ce soir dans un vieux cinéma de Nantes. William vient avec son père. À leur arrivée, je constate, un peu sidéré, que William reconnaît Alexandra. Elle était dans sa classe au Lycée... Je leur offre les quatre lettres de Trần Tử Yến que j'ai fait éditer en français et en vietnamien. Je revois William quelques jours après. On a pas mal de choses à se raconter. William s'est déjà rendu trois fois au Viêt Nam. Comme Josette, il s'est reconnecté avec sa famille vietnamienne. Je lui parle de Geneviève, de la traduction, du film et lui propose d'y participer. Il a l'air motivé. Dans 10 jours / deadline de la bourse *Hors les murs* de l'Institut français. Ils proposent des bourses de recherche pour des artistes à l'étranger. J'écris ça : « Le film Pax est un voyage mémoriel dans la géographie mouvante, historique et imaginaire, d'une famille. Il se déroule en deux temps et itinéraires. Trần Tử Yến alias « Pax » est déporté en 1931 depuis l'Indochine vers la Guyane française ; en 2016, son petit-fils William effectue le trajet inverse et recompose son histoire, entre Nantes, Cayenne et Sapa. »

\* Trần Tử Yến alias « Pax » dans *C'est la nuit maintenant / giờ sang đêm hết rồi*, Muguette et Claudette Tran-Tu-Yen, Christèle Dedeband et pm, traduit vers le vietnamien par Trần Phương Thảo, non publié, 2016. Voir annexes.

\* Walter Benjamin, « La Tâche du traducteur », *An introduction to the translation of Baudelaire's Tableaux Parisiens*, traduit vers l'anglais par Harry Zohn dans *The Translation Studies Reader*, Lawrence Venuti, Routledge, Londres, 2000, (traduit de l'allemand vers l'anglais par Harry Zohn en 1968), (traduit vers le français par Tom Edgard Owino Stockton en 2016), p.20.

Ci-contre : Carnet, planning, pm, 2015.

Nous sommes arrivés il y a deux jours à Hà Nội. Nous discutons beaucoup d'*image* avec William, je lui demande comment représenter cette histoire ? Il me suggère d'abord d'utiliser des images d'archives. Il évoque ensuite son grand-père comme un fantôme, ou plutôt : comme une ombre qui survolerait les paysages de son pays. William pense à des *effets spéciaux* afin de matérialiser ces apparitions. Jusqu'à cette conversation, j'avais davantage pensé à la voix. Je songeais mêler deux voix de Trần Tử Yến : une voix authentique d'abord — celle de son entretien audiovisuel avec Geneviève Wiels — et une voix recréée, représentant la jeune voix qu'il aurait pu avoir lors de son arrestation. Je garde ces mots toujours en tête : « *Si je rentrais, je me serais reposé, et je n'aurais pas demandé de travail fixe, j'aurais demandé à aller et rouler partout : être libre, sans travail de camarade. Et puis j'aurais voulu voir toutes les cités, toutes les belles pagodes, les paysages de mon pays\** ».

Dans mon *pitch* de film, j'ai un peu surinvesti l'engagement de William. Dès les premiers jours, je lui propose de participer à la confection de mises en scènes mais il n'a pas envie. Il me répète les conseils que lui a adressé une amie journaliste : mieux vaut que je réalise le film sans contrainte. C'est une façon sympathique de décliner mes propositions. Au-delà de l'image avec laquelle il est mal à l'aise, William craint d'être étiqueté et assigné : « le petit-fils de Trần Tử Yến ». Pour me l'expliquer, William me parle de « vérités ». Je comprends que ce mot désigne pour lui nos points de vue respectifs, et qu'il ne souhaite pas les troubler, les confondre. Mon point de vue serait une recherche poétique et historique. Celui de William, et tous ses voyages successifs au Viêt Nam, ne porterait pas sur l'histoire, ni sur la façon de la raconter. La « vérité » de William est plus vitale. Elle est familiale et affective comme en témoignent ces anecdotes : visiter une pagode où Barack Obama s'est rendu la veille, prendre le petit-déjeuner avec sa cousine, rencontrer des amis, ou encore, savourer une des spécialités gastronomiques du pays. Nous parvenons à une sorte d'accord. Je filme William qui voyage, qui lit, qui prend le taxi, qui lit encore, qui joue avec ses petits cousins, qui est témoin du *passage*.

William n'est donc pas en train de « recomposer son histoire », comme je l'avais écrit. Pourtant, il participe à quelques-unes de mes démarches et fait ce qu'il peut pour faciliter le *passage* que j'organise. Par l'intermédiaire de l'Institut français, nous rencontrons la cinéaste Trần Phương Thảo. Elle accepte de traduire l'intégralité du document « C'est la nuit maintenant » en vietnamien et de nous accompagner à Lào Cai pour le présenter au petit frère de Trần Tử Yến, qui est encore vivant.

Ce *passage* n'a rien d'évident. Nous allons faire passer le témoignage audiovisuel de Trần Tử Yến vers sa propre langue maternelle. Quelle langue vietnamienne Trần Tử Yến aurait-il pu parler ? Sa façon de parler le créole guyanais ou le français est-elle inspirée du parler vietnamien ? S'agit-il d'une langue vietnamienne historiquement datée (1931) ? S'agit-il d'une langue identifiable à une classe « sociale » ou coloniale (son père était inspecteur des affaires criminelles aux services du « préfet », ses parents parlaient et écrivaient le mandarin, le sinovietnamien et le quốc ngữ) ? Sa langue maternelle et sa façon de la prononcer ont-elles évolué durant sa vie en Guyane ?

**Walter Benjamin** : La traduction ne se trouve pas au centre de la forêt du langage mais plutôt à l'extérieur face à la lisière de la forêt ; elle l'appelle sans la laisser entrer, vers cet unique point où l'écho est capable de rendre, dans son propre langage, la réverbération de l'original dans un langage inconnu\*.

\* Avec Christèle, on disait pour se repérer : TTY n°1 et TTY n°2. Cette petite cuisine historico-francophone me rend un peu honteux à-présent.

\* Trần Tử Yến alias « Pax » dans *C'est la nuit maintenant / giờ sang đêm hết rồi*, déjà cité.

Avant d'arriver chez le frère de Trần Tử Yến, je prépare le montage. Je mets toutes les épreuves de tournage de Geneviève sur la *timeline* et je réduis au maximum. J'enlève les silences, les quiproquos. Je place un *timecode* pour qu'on puisse se repérer avec Thảo. Je sélectionne dans ce montage les parties que nous lui montrerons en priorité, puis de façon secondaire, et enfin : « *si nous avons le temps* ».

La situation que je veux créer est coûteuse : 150 dollars par jour, c'est le tarif en vigueur. Mais que pouvons-nous faire sans se comprendre ? Thảo commence par me présenter au frère de Trần Tử Yến. Je lui explique le projet dans son ensemble, et plus précisément le film sur l'histoire de son frère. Drôle de coïncidence, la télévision vietnamienne prépare également un reportage... Il est partant. Doublement partant. L'idée que j'ai en tête est assez simple mais fastidieuse. Il s'agit de regarder le témoignage de Trần Tử Yến sur un écran, puis de traduire son récit en vietnamien avec la voix de Thảo. Je filme deux sortes de plan. D'abord je fais des plans fixes où l'on nous voit au travail, tous les quatre, et parfois les enfants ou William qui passent par là. J'alterne en prenant la caméra à la main. Pour opérer le choix entre plan fixe et plan du regard, je fonctionne à l'intuition. Les feuilles, les regards et les gestes de Thảo deviennent mes repères. Ils deviendront également les repères des publics à la fois vietnamophone et francophone.

Yến et Yên ont une proximité déconcertante. Tout d'abord, ils se ressemblent physiquement. Hors de volonté, mes choix de cadrage renforcent cette ressemblance. On dirait qu'ils se parlent. Un autre point les rapproche, leurs prénoms semblent identiques. Avant que Yên nous l'explique, je n'avais pas compris la différence de leurs prénoms\*. Pour honorer la mémoire de son fils déporté (peut-être pensait-il qu'il ne le reverrait jamais), Trần Hòa Khanh, le père de Trần Tử Yến décida de donner au dernier enfant de la famille un prénom très proche. Il peut paraître identique pour les francophones, mais il s'écrit et se prononce différemment : Trần Tử Yến. Le sens de Yến et de Yên différent. Yến signifie « hirondelle » tandis que Yên désigne la paix, le calme, le paisible. Il faut donc prêter la plus grande attention aux lettres « ê » et « ế ». La prononciation de « Yến » est plus aiguë je dirais, un peu comme « Line ». « Yên » se rapprocherait davantage du son contenu dans la « laine ». Les deux frères sont loin d'être inconnus l'un de l'autre. Avant sa déportation, lors d'une visite rendue à son fils à la prison d'Hà Nội, Trần Hòa Khanh lui aurait annoncé la naissance du petit dernier. Celui-ci, Trần Tử Yên, allait grandir selon mon interprétation, à la fois à la lumière, à la fois dans l'ombre de son frère. Je le précise car si Yến et Yên ne se sont jamais rencontrés, ce n'était pas la première fois qu'ils se voyaient en *images*. Ce n'était pas non plus la première fois que Yên voyait celles de Geneviève Wiels. Il en avait vu comme moi quelques secondes dans le montage initial du film *Au temps de l'Inini*. Il connaissait par ailleurs, quelques-unes des anecdotes racontées par son frère. Elles lui avaient été transmises par sa famille et par des lettres gardées précieusement.

Dans ce *passage*, je me permets d'imaginer une fable. Trần Tử Yến est en train de raconter à Geneviève son arrivée en Guyane. Il explique qu'il est malade et doit être envoyé à l'hôpital. Puis il cherche le nom de quelqu'un. Soudain, le chef opérateur interpelle Geneviève, la cassette est terminée. Ça coupe. Le début de la cassette suivante est tout aussi frustrant, il parle encore de cette personne mais c'est hors de compréhension. De qui parle-t-il ? Je profite de ce trou noir pour insérer ma fable. J'insère dans la retranscription une question que je lui pose et j'invente sa réponse. Je fais « contrôler » les deux par Christèle pour être bien certain que ma fable est probable, qu'elle contient du vrai. Cette petite « astuce » créative me permet de faire exister la correspondance clandestine de « Pax » avec les anarchistes de Cayenne. Un peu plus tôt dans la journée, son petit frère avait lu, à ma demande, ces correspondances.

**Pax** : Dans le dépôt du pénitencier de Cayenne, comme je parlais et écrivais bien le français, on m'avait demandé de travailler à l'anthropométrie, à l'infirmerie du pénitencier. J'aidais le médecin à poser ses questions, à mesurer mes camarades. À l'infirmerie il y avait un Français condamné lui aussi, un anarchiste qui revenait d'une évasion manquée. C'est lui qui est entré en contact avec moi, on devait l'appeler « Garde Rouge » et lui me connaissait sous le nom de « l'hirondelle » ou de « Pax » qui étaient mes pseudonymes. Son vrai nom je crois, c'était Alexandre. Avec son aide, je communiquais avec Gaston, un autre anarchiste qui vivait à Cayenne. On échangeait des lettres en cachette. Il me demandait de raconter tout ce qui nous était arrivés, d'abord au Viêt Nam, à Poulo Condore, sur le bateau, et il nous promettait d'informer d'autres camarades en France, pour faire évoluer notre situation. On échangeait sur le communisme, l'anarchisme, la révolution, ils arrivaient même à nous faire passer quelques brochures, on en discutait beaucoup avec les autres camarades. Mais on se méfiait aussi car il y avait des traitres qui nous espionnaient secrètement. Un jour la correspondance a pris fin, du jour au lendemain, et puis on nous a envoyés au bagne, là-bas à Crique Anguille\*.

\* François Maspéro, *L'arbre à lettres*, non commercialisé, 1998.

J'ai invité Christèle Dedebar durant l'expo-labo *C'est la nuit maintenant / giờ sang đêm hết rồi* pour qu'elle fasse une petite présentation. Je suis impatient de connaître son avis sur le montage, d'autant plus que j'utilise sa voix. C'est la voix de l'historienne, c'est aussi la voix d'une collègue et d'une complice : elle laisse un message vocal sur mon répondeur.

Un peu comme Geneviève Wiels, j'ai du trouver quelques combines pour expliciter des passages historiques importants que Trần Tù Yển avait entremêlé copieusement. C'est le cas par exemple pour ses successives incarcérations en Indochine, juste avant sa déportation. À son écoute, le déroulé des faits est incompréhensible. La combine du message vocal n'en est pas moins documentaire. Dès qu'elle retrouve quelque chose ou qu'elle a un doute sur une information que je peux apporter, Christèle m'appelle. Elle est habitée.

À la fin de la soirée, elle me rejoint pour prolonger l'enquête. Elle a l'impression d'avoir là sous les yeux quelque chose d'important et d'évident que nous n'avons pas vu, malgré l'acharnement et les années passées... Elle me fait une suggestion. Rappelez-vous, lorsque Trần Tù Yển correspondait secrètement avec Gaston Renard, il signait ses lettres par des pseudonymes : « Pax » ou « l'hirondelle ». Lorsque Thảo traduit la fable que j'ai insérée dans la retranscription, Yển semble touché par le choix du pseudonyme Pax. Il connaît même sa traduction et le prononce en français : « la paix ». Sans autre commentaire. C'est son regard qui parle : « *Ben oui, la paix, comme mon prénom...* » Thảo poursuit. Les pseudonymes de Trần Tù Yển renvoient à son prénom vietnamien, l'hirondelle, mais aussi au prénom vietnamien de son petit frère : Yển, pax, le calme, la paix. Voilà qui les rapproche un peu plus.

**François Maspéro** : Certaines traductions qui figurent ici remontent à plus de trente ans. Elles m'ont aidé à vivre. Il est des moments où tenter de traduire un poème est aussi salvateur que de tenter de déchiffrer une sonate au piano, et cela même si l'on est un mauvais interprète. Communion avec la langue de l'autre, avec l'œuvre et l'univers de l'autre, quête d'un absolu toujours remise en cause, jouissance éphémère et peut-être indéfiniment renouvelée, traduire la poésie dans ces conditions est une démarche amoureuse. Contre la mort\*.

## 2018 décembre 12 VIOLENCE DU LANGAGE INCONNU

J'arrive à Antony chez la romancière Đoàn Ánh Thuận. Elle est aussi traductrice. En 2015, elle avait réalisé le passage en vietnamien des lettres de Trần Tù Yển. Cette fois-ci, nous préparons l'expo *C'est la nuit maintenant / giờ sang đêm hết rồi*. On fait le « relevé de dialogues » de certaines des images tournées au Viêt Nam. Je sélectionne en fonction des plans car c'est impossible de tout faire. Une première chose étrange apparaît. Je « découvre » le contenu des conversations durant lesquelles j'étais pourtant présent. Je « découvre » aussi des décalages, des erreurs, des choses qui ne sont pas passées. Peut-être qu'elles ne pouvaient pas passer.

Il y a de la violence dans le *passage* que j'ai organisé. Cette violence concerne avant tout la personne de Trần Tù Yển. Il n'a pas eu son mot à dire. Qu'aurait-il pensé de ce geste ? Aurait-il changé le contenu de son témoignage s'il avait su que son petit frère le regarderait quinze années plus tard ? Cette violence s'adresse aussi à son petit frère. Je pense à deux endroits en particulier. Le premier est politique, le second est familial. Dans une de ses parenthèses dans la parenthèse, Trần Tù Yển se met à évoquer la politique du parti communiste vietnamien. Il évoque Tôn Đức Thắng : « *C'est pourquoi il a été élu, enfin pas vraiment élu, il s'est désigné comme successeur du président Hồ Chí Minh* ». Puis il esquisse un sourire moqueur. À Antony, je me rends compte que Thảo a volontairement omis ces deux petites phrases. Sans doute a-t-elle bien fait. Moi je les aurais préservées. Le second moment de violence est encore plus troublant. Trần Tù Yển parle de son retour impossible. Il explique que les décès successifs dans sa famille vietnamienne ne l'avait pas conduit à revenir. Thảo traduit tout cette fois-ci. Puis elle s'arrête, déconcertée car son petit frère n'est pas mentionné : « *C'est bizarre, il dit que toute sa famille est décédée...* ». Dans ce passage en effet, Trần Tù Yển cite d'abord sa mère, son père, son frère aîné mais il n'évoque pas le petit dernier. On peut supposer : la « guerre du Viêt Nam » a séparé idéologiquement cette famille, les correspondances avec la Guyane se sont interrompues, on ne le saura jamais.

Ci-contre : Carnet, planning, pm, 2016.

\* Voici les trois articles en question : Uyên Ly, « Đề tài tiến sĩ của Pierre Michelin », 16 août 2016, [en ligne] <<https://tuoitre.vn/de-tai-tien-si-cua-pierre-michelon-1155535.htm>>, « Số phận một người tù Việt Nam ở Guyane », 17 août 2016, [en ligne] <<https://tuoitre.vn/so-phan-mot-nguoi-tu-viet-nam-o-guyane-1156294.htm>>, « Tình bạn của hai người tù », 19 août 2016, [en ligne] <<https://tuoitre.vn/tinh-ban-cua-hai-nguoi-tu-1157227.htm>>, *Tuổi Trẻ Online*, Việt Nam (non traduit).

J'ai gardé le contact avec Uyên Ly Trương (voir précédemment : « Repérages »). On décide d'organiser une journée où nous pourrions faire passer au musée d'histoire de Thái Bình les copies des archives que j'ai photographiées à Aix-en-Provence. Il s'agit des lettres et des écrits interceptés sur les condamnés quelques mois après leur arrivée dans les bagnes de Guyane (voir précédemment : « archives volantes »). J'aimerais également apporter les copies des photographies du docteur Dupuy qui avait été nommé successivement dans les trois camps dédiés aux condamnés du sud-est asiatique. Des photographies assez rares où l'on aperçoit quelques fragments de vie des déportés : travaux forcés, bâtiments des camps, célébration du nouvel an asiatique, paysages de la Guyane... C'est Geneviève Wiels qui m'avait transmis les copies de ces photographies.

L'Institut français d'Hà Nội accepte de traduire en vietnamien l'attestation qui officialise ma résidence vietnamienne. Uyên Ly Trương pense que cette attestation donnera plus de sérieux à la proposition que je fais au musée de Thái Bình. Uyên Ly leur présente également quelques grandes lignes de mon projet artistique. Je ne soupçonne pas à cet instant que le « sérieux » de ma proposition va déclencher des cérémonies officielles et de longs discours me souhaitant la bienvenue dans le musée de Thái Bình. À notre arrivée, je constate, terrifié, que mon nom est imprimé en jaune sur fond rouge, sur une large banderole à côté de laquelle trône un buste d'Hồ Chí Minh... La télévision locale couvre l'événement... William Tran-Tu-Yên est avec nous. Ly veut profiter de ce passage pour réaliser une nouvelle série d'article, et s'entretenir avec lui\*.

Je parle en anglais, Ly porte ma voix en vietnamien. Je commence par évoquer l'article 4 en vigueur dans la loi du 23 février 2005 : « *La coopération permettant la mise en relation des sources orales et écrites disponibles en France et à l'étranger est encouragée* ». Je précise que je ne suis pas ministre... Mais je formule le souhait que des démarches similaires puissent voir le jour de façon officielle, et que les petits bouts d'histoire du Viêt Nam, mais pas seulement, puissent ainsi se compléter. Je leur présente ensuite l'intégralité des documents. Ce que j'en sais. Certains se recourent avec l'histoire de Bùi Hữu Diên, un instituteur et militant de la région. Le musée en conserve quelques traces et a inauguré récemment un petit musée en sa mémoire. L'équipe du musée est ravie. Les photographies par exemple viennent combler un vide énorme dans leurs collections (les seules images des camps reproduites dans le musée proviennent d'internet...). Devant la tournure que prend l'événement, je leur formule quelques réserves. J'ai deux problèmes majeurs à leur communiquer. Tout d'abord je suis destabilisé par toutes les éloges que toutes ces personnes me témoignent. Je ne le dis pas mais j'aurais préféré un *passage* avec un peu plus de simplicité. D'autre part, la démarche que j'ai entreprise est illégale au regard des droits de propriété dont les A.N.O.M. pourraient se prévaloir. Idem pour les photographies (il n'y a pas d'équivalent au droit d'auteur-e au Viêt Nam). Je leur demande que mon nom ne figure pas dans les crédits de leurs cartels, et je leur propose cette mention : *elles seraient arrivées avec le vent...* L'assemblée se met à rire. J'ignore l'usage et la communication qui seront faites de ces archives dans le musée.



\* ≈ (...)

**NCEUD N°4**  
**HISTOIRE DE LA MALADIE**  
**XXXX-1885-2016-1881**  
**1889-1895-2018-2019**



XXXX XXXXX XX DE TOUT TEMPS

\* « *Impérialisme / mémoire et histoire* », prise de parole de Françoise Vergès lors des 10 ans du Parti des Indigènes de la République (P.I.R.), Panel n°3 modéré par Aya Ramadan avec Joby Valente, Françoise Vergès, Soraya el Kahlouï, Mireille Fanon Mendès-France, Bahija Benkouka, 8 mai 2015, Saint Denis, [en ligne] <<https://www.youtube.com/watch?v=rt6kuPlmvDc>>

Ne pas retrouver la date / Regarder sur internet / Taper dans les moteurs de recherche des mots-clés différents : bourse du travail / ~~Saint Denis~~ / Françoise Vergès / Louise Michel. Fouiller partout dans les boîtes mails, le mur *facebook* / Vérifier dans les agendas / Aucune trace. Pourtant je me souviens bien de cet instant. Je suis à la Bourse du travail à Saint Denis, assis dans la salle, et j'écoute Françoise Vergès en train de parler. Elle évoque les solidarités anticoloniales qui ont eu lieu toutes époques confondues. Elle donne l'exemple des Communard-e-s aux côtés des Algériens déportés et des Kanak insurgés en 1878 : Louise Michel, Charles Maloto et quelques-autres. C'est la première fois que j'entends parler de ça. Les dates se confondent dans ma tête, mais ce n'est pas le 8 mai 2015. À cette date là, j'étais à la Bourse du travail pour les 10 ans du P.I.R. (Parti des Indigènes de la République), mais aussi pour le souvenir des massacres de Sétif et de l'esclavage. L'intervention de Françoise qui m'intéresse était antérieure à 2015 et postérieure à février 2013. Voilà dont je suis à peu près certain.

**Françoise Vergès** : La mémoire soulève la question d'une nouvelle écriture, d'une nouvelle écriture de l'histoire. Et ce soir nous en avons vu des témoignages. Notamment quand ces femmes nous ont parlé des frères, des pères assassinés. C'est une manière d'écrire l'histoire. C'est écouter ce qui se dit : les oublié-e-s, les disparu-e-s, les mort-e-s sans sépulture, c'est une vaste bibliothèque, toutes ces mémoires, il faut les entendre. Il ne faut pas je pense demander l'intégration au récit national. Ce récit national a un cadre qui fera qu'on ne sera qu'un petit morceau ou qu'un petit chapitre ajouté. Il faut dénationaliser l'histoire coloniale et postcoloniale. Il faut la déracialiser. Il faut faire apparaître le plus souvent les routes de solidarité qui se sont construites de tout temps, de tout temps, entre les opprimé-e-s, entre les oublié-e-s, entre les disparu-e-s. Faire une histoire des disparu-e-s, des oublié-e-s, des mort-e-s sans sépulture.\*

\* *L'histoire de France, aussi une histoire coloniale...?*, Atelier interactif animé par le Groupe Français d'Éducation Nouvelle (G.F.E.N.), 16 février 2013, La Bellevilloise, Paris.

\* Paulo Freire, *Pédagogie des opprimés*, Editions François Maspero, Paris, 1974, p.74.

\* Il s'agit de Pascal Diard, qui a subi de nombreuses pressions du rectorat de Créteil pour qu'il concède à une « réorientation professionnelle ». Je cite ici un des rapports rédigé à son encontre. Il donne la tonalité des griefs qui lui sont reprochés : « M. Diard est démagogique car il laisse croire et espérer aux élèves de Saint-Denis qu'ils puissent aller au-delà de leurs capacités objectives pour entrer à l'université » in « Pascal Diard : un autre enseignement est possible », *Journal de Saint-Denis*, 11 mai 2012, [en ligne] <<https://www.lejds.com/content/pascal-diard-un-autre-enseignement-est-possible>>

\* Débats à l'assemblée nationale du 28 juillet 1885 entre Georges Périn, Jules Ferry, Joseph Fabre, Emile Vernhes. Le Président de l'assemblée qui siégeait à cette date se nomme Charles Floquet. Voir également, pour illustrer les entremêlements, le Journal Officiel du 12 juillet. Cf. p. 119.

En recherchant à dater les propos de Françoise Vergès, j'ai retrouvé cet événement auquel j'ai participé en février 2013 : la *semaine anticoloniale*. L'une et l'autre date, celle que j'ai perdue et celle de 2013, nous amènent toutes en juillet 1885. J'expliquerai pourquoi / Dans le nœud / Ça se déroule à deux pas de chez moi, à la *Bellevilloise*. Je m'inscris à un atelier d'éducation nouvelle organisé par le G.F.E.N. (Groupe Français d'Éducation Nouvelle). L'atelier s'intitule *L'histoire de France, aussi une histoire coloniale... ?\**. Le principe est assez simple. On se réunit par petits groupes de quatre ou cinq. Chaque groupe a en charge un texte préalablement choisi selon cette thématique. Les groupes discutent du texte, ce qui s'en dégage, ce qu'on peut en dire. On choisit ensuite des voix pour le prononcer aux autres. Dans notre cas c'est un dialogue à l'assemblée. Il faut répartir les rôles. Je n'ai pas envie mais on m'attribue celui de Jules Ferry... Ce n'est pas évident de prendre la voix de la violence. Les libertés sont permises. Je suis content d'expérimenter cette proposition. Ce que nous faisons est un héritage direct d'une méthode développée par Paulo Freire. Emmanuelle Chérel m'avait conseillé sa lecture : *La pédagogie des opprimés*. Paulo Freire a développé une méthode entre éducateurs-élèves et élèves-éducateurs afin de permettre l'alphabétisation et la conscientisation politique. Ce qu'il dit est primordial :

**Paulo Freire** : Il n'y a pas de dialogue sans humilité. L'expression du monde, grâce à laquelle les hommes le recréent d'une manière permanente, ne peut pas être un acte d'orgueil. Le dialogue, rencontre des hommes pour apprendre ensemble à agir, se rompt lorsque les pôles, ou l'un d'entre eux, oublie l'humilité. Comment puis-je dialoguer si je projette sur l'autre l'ignorance, c'est-à-dire si je la vois toujours chez l'autre et jamais chez moi ?\*

Sa méthode fonctionne bien. Elle nous rappelle qu'on ne devrait jamais se sentir bête ou stupide parce qu'on ignore une H(h)istoire, un nom, une date. Elle démontre qu'on apprend toujours mieux quelque-chose en étant active ou actif, en participant à l'énoncé même de ce qu'on apprend. À l'autre bout du monde de cette pédagogie, je repense à M<sup>me</sup> Bégaudeau, au temps perdu. Ici, le prof d'histoire-géo qui anime l'atelier est impressionnant. On dirait qu'il a fait ça toute sa vie. Durant cette vie, il a eu de sérieux ennuis avec le ministère de l'éducation nationale : ils ont voulu le bannir\* !

**Georges Périn** : Vous ne pouvez pas cependant faire des échanges forcés !

**Jules Ferry** : Je répète qu'il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures... (Marques d'approbation sur les mêmes bancs à gauche - Nouvelles interruptions à l'extrême gauche et à droite.)

**Joseph Fabre** : C'est excessif ! Vous aboutissez ainsi à l'abdication des principes de 1789 et de 1848... (Bruit), à la consécration de la loi de grâce remplaçant la loi de justice.

**Emile Vernhes** : Alors les missionnaires ont aussi leur droit ! Ne leur reprochez donc pas d'en user ! (Bruit.)

**Le président** : N'interrompez pas, monsieur Vernhes !

**Jules Ferry** : Je dis que les races supérieures...

**Emile Vernhes** : Protégez les missionnaires, alors ! (Très bien ! à droite.)

**Voix à gauche** : N'interrompez donc pas !

**Jules Ferry** : Je dis que les races supérieures ont des devoirs...

**Emile Vernhes** : Allons donc !\*

\* *Pratiques d'hospitalité* est une plateforme de recherche animée par Simone Frangi et Katia Schneller à l'École supérieure d'art et de design de Grenoble. Pour l'atelier et l'exposition, je propose la création d'un collectif temporaire, à des degrés d'implication variés, il a réuni Anne-Laure Amilhat Szary, Katia Schneller, Sacha Bertrand, Danaïde Lacour, Anna Diallo, Adrien Lasseigne, Pierre Michelon, Salem Khchoum, Marie Moreau, Julie Martin-Cabétich, Alitché Trotier, Thomas Martin, Joseph Mignot, Jean-Pierre Weneguei, Julie Pourchet, Simone Frangi, Kicsy Abreu Stable, Sarah Mekdjian, Edgar Tom Owino Stockton, Baptiste Pruneta et Alexandra Praud.

\* Nous nous appuyons sur un .pdf vérrouillé publié sur le blog de l'association AFSOU (Association France Seddouk Ouffella). Il est intitulé *Kabyles du Pacifique*, texte de Mehdi Lallaoui, recherche et enquête réalisée avec François Vourc'h (URMIS-CNRS), avec la collaboration de Marie-Laure Mahé, Yasmina Kherfi, Anne Mérat, non daté.

\* Emmanuelle Chérel, « Déconstruire le temps dans un bain de racines parfumées / hommage à Issa Samb », in *Catalogue de la 13ème Biennale de l'art africain contemporain, Dak'Art 2018 (3 mai - 2 juin 2018)*, en cours de publication.

**Ci-dessous** : Le 19 mars 1874, le communard Henri Rochefort s'évade de Nouvelle-Calédonie en compagnie de Paschal Grousset et Olivier Pain. Voir Édouard Manet, *L'évasion de Rochefort* (deuxième version), 80 x 73 cm, vers 1881, Musée d'Orsay, Paris.

Acheter les *Mémoires* de Louise Michel / L'édition de François Maspero / Dessiner des traits et des étoiles / Noter toutes les parties où elle évoque son point de vue sur les Algériens et les Kanak. Il y en a plusieurs. J'arrive bien à la lire mais globalement je suis un peu perdu dans le fil des faits qu'elle décrit : les lieux, les patronymes, les dates, et partout des massacres.

Deux professeur-e-s de l'école d'art de Grenoble me proposent de rejoindre leur plateforme de recherche : *pratiques d'hospitalité*\*. L'invitation est conséquente : trois jours d'atelier, trois mois de résidence, une exposition de trois semaines au centre d'art bastille et une bourse de production de 5000 euros. L'occasion est idéale pour initier une recherche sur le nœud insurrectionnel des Communiste-e-s, Algériens et Kanak. Je suis au *point zéro* mais cela ne semble pas les déranger, au contraire. À vrai dire, j'ai déjà commencé quelques lectures. Mes premières consultations aux A.N.O.M. m'ont laissées quelques fragments à ce sujet. Françoise Vergès me donne un coup de main en me conseillant la lecture d'Olivier Pain : « *L'ammistie pour les insurgés Arabes / conférence faite à la salle Ragache, 1880* ». Une copie microfilmée se trouve à la B.N.F. Je regarde aussi ce qui est documenté sur Internet. On y trouve un travail colossal mené par le cinéaste Mehdi Lallaoui, un film et un livre : *Kabyles du Pacifique*\*. Beaucoup des sources que je recherche sont issues de ce livre. Je prépare les trois jours d'ateliers pour les étudiant-e-s de l'école d'art. Je propose de partager le *point zéro* et de se mettre à l'épreuve des archives. Trois jours. Chaque jour d'atelier correspond à une archive, et une façon différente de l'approcher.

**Emmanuelle** : A partir des années 1970, certains penseurs des sciences humaines (Michel Foucault, Michel de Certeau) ont replacé la problématique narrative au centre des débats historiographiques. La réflexion a alors porté sur les positions de l'historien, les mises en forme du passé et de l'histoire, les conceptions de la temporalité, les textures de la mémoire... L'écriture de l'histoire a été pensée comme une pratique discursive engageant l'historien à rendre compte de ses choix « littéraires » en montrant que le sujet observant n'est pas disjoint de l'objet étudié mais, comme le dit la physique quantique, que la position de l'observateur modifie la chose observée. Peu à peu, des pratiques artistiques se sont emparées des méthodologies issues de cette relecture historiographique - en les déformant - et ont développées des investigations étayées et des dispositifs narratifs complexes faits d'histoire située, de fictionnalisation, de micro-récits, d'autonarrations, d'autohistoricisations, de reconstitutions ou de reenactments, d'histoire contrefactuelle ou d'uchronie, d'anachronismes, de narrations « spéculatives »...\*



2016 janvier 13 CELA EST

\* Olivier Pain, *L'amnistie pour les insurgés Arabes, Conférence faite à la salle Ragache*, Paris, 1880, p.6, voir 8-LB57-7678, Tolbiac, Rez-de-jardin, BNF, Paris.

Nous commençons par la conférence organisée par des Communard-e-s : *L'amnistie pour les insurgés Arabes, Conférence faite à la salle Ragache* (Paris, 1880). Ce n'est certainement pas le début le plus facile que j'ai pu trouver pour s'approcher de cette histoire. Je n'ai pas encore l'habitude des situations pédagogiques. C'est un peu scolaire mais je propose une première lecture par petits groupes, puis une restitution entre les différents groupes. À regret, je n'ai pas sélectionné d'extraits. L'intégralité du texte est un peu terrifiante. Ce soir, je dois présenter mon travail à l'amphithéâtre de l'école. Nous profitons de cette occasion pour réaliser une lecture complète de la conférence... Malgré l'alternance de nos voix que nous répartissons par protagoniste (Olivier Pain, Henri Rochefort, etc.), le résultat est un peu sec ! J'apprends de cette erreur qu'il aurait mieux valu partager les affects et les commentaires que suscitait en nous cette lecture.

Au-delà de cette *performance-documentaire* mal préparée, cette archive a le mérite de nous rappeler une chose importante : Des Communard-e-s sont déporté-e-s / Des Algériens sont déportés / Dans les mêmes bateaux / Une insurrection kanak éclate (1878) / Certains des déporté-e-s, toutes provenances confondues, rejoignent l'armée française pour la mater / D'autres non / Une amnistie est prononcée (1880) / On ne sait comment ni pourquoi, les Algériens sont extirpés du texte législatif. Des Communard-e-s s'organisent pour remédier à cette injustice :

**Olivier Pain :** *L'amnistie n'est donc pas pleine et entière ? me demandera-t-on.*  
La loi gracieuse d'abord et amnistiant ensuite tous les individus ayant participé à des insurrections jusqu'à la date du 9 juillet — c'est le texte même de la loi — n'a donc pas été appliquée ; les hommes ayant participé à ces insurrections n'ont donc pas tous recouvré leur liberté ?  
Il existe donc dans les geôles de France, dans les gourbis corses, dans les silos néo-calédoniens, des parias qu'une main impitoyable détient au mépris de toute égalité ?  
Cela ne se peut !  
Cela ne devrait pas se pouvoir, en effet, mais, citoyens, cela est.  
Ces hommes, ce sont les insurgés arabes\*.

Olivier Pain ira plus loin dans cet engagement, et notamment dans le récit humoristique qu'il publie à la même époque : *Aventures et mésaventures algériennes de M. Olivier Pain secrétaire de M. Henri Rochefort par Iblis* (Constantine, 1880). Dans ce nouveau texte, Olivier Pain raconte comment il a tenté — en vain — d'organiser des conférences dans plusieurs villes d'Algérie. « *Dignes colons* », « *républicains sincères* », Olivier Pain désigne ainsi son auditoire potentiel et devant lequel il voulait défendre l'amnistie pour les insurgés algériens, ainsi que l'accès des Algériens à la citoyenneté (le décret Crémieux venait d'appliquer la citoyenneté aux juifs d'Algérie). Mais aucune des villes algériennes n'accepta de l'entendre, en lui interdisant parfois même l'accès...

timent : le commandant a compris et fait comprendre aux autres que nous avions raison.

Les hommes venus avec nous, débarqués depuis quelques jours déjà, nous attendaient sur le rivage avec les autres camarades.

Pendant plus de huit jours, on nous fêta de case en case : le premier repas fut chez le père Malzieux, ce vieux de Juin dont la tunique, au 22 janvier, avait été si criblée de balles et qui, depuis, avait échappé, il ne savait guère comment ni nous non plus, à la lutte et à l'écœurement ; je crois que moins on fait cas de sa vie plus elle vous reste : il en est de cela comme de bien d'autres choses.

Lacour faisait le rôti dans un trou, à la mode canaque.

Lacour, le même qui, à Neuilly, près de la barricade Perronet, une nuit, entendait qu'on répondait de l'orgue des protestants à l'artillerie versaillaise, tantôt comme un défi, tantôt en imitant le mieux possible le bruit diabolique de l'artillerie, entra avec cinq ou six gardes nationaux, menaçant celui qui attirait ainsi des obus sur la barricade.

Celui-là, c'était moi ! on m'avait enjoint de me reposer, l'homme touchait à la barricade, l'orgue était bon, il n'avait encore eu que quelques notes de brisées, et jamais je ne me sentis plus en verre, chacun se repose à sa façon.

A Clermont, au bruit du vent qui me faisait un orgue, j'ai noté, de souvenir, quelques mesures de cette danse des bombes.

Au repas qui fut donné chez Rochefort, en notre honneur, Daoumi, Canaque de Sifou, vint en toilette d'Européen, chapeau à haute forme — ce que départait sa tête de sauvage — et gants de peau à ses larges mains : tout cela par un pernicieux conseil de Balzang — sorte d'alchimiste qui s'occupait d'essence de maouli et de chaudronnerie, dans son trou plein de creusets, se prétendant *ferblantier* parce qu'il était né en Auvergne — ancien rédacteur du journal de Bianqui.

Daoumi, ce hon, fort empêtré dans ses pattes ainsi emprisonnées, ne pouvait ni aider Olivier Pain dans les *confessions du rôti*, ni mettre, comme tout le monde, la main à la pâte (à n'importe quoi) : c'est pourquoi je parvins à lui faire dire une chanson de guerre, tout en donnant des feuilles à la chèvre attachée au ricin.

AU BIAND ?

Ce chant que Daoumi disait de cette douce voix des Canaques et qu'il me traduisait avec un superbe aplomb, me parut beau : en voici les paroles :

Quant à l'air une menace y hurle en quarts de tons, l'adieu de la fin s'élança en véritable cri. Ces quarts de tons ont été donnés par les cyclones. Les Arabes les ont tirés, eux, du simoun.



CHANSON DE GUERRE

Très beau, très bon	Ka kop,
Rouge ciel !	Méa moa,
Rouge hache,	Méa ghi,
Rouge feu,	Méa jep,
Rouge sang,	Méa roua,
Salut adieu,	Anda dio poua,
Hommes, — Braves, —	March maché hachmas !

Ce couplet seul m'est resté. D'abord on le répète trois fois, comme un refrain, ensuite il contient lui-même des répétitions.

L'air change à chaque strophe et se répète semblable les trois fois, pour cette sorte de refrain. On voit par bien des mots déjà le passage des peuples vieux en Calédonie. *Anda dio* n'a pas l'allure du reste.

Daoumi lui-même, quoique fils d'un théama de Lifou est presque Européen à force de vivre chez les blancs. Il sait lire parfaitement, il n'écrit pas plus mal que bien d'autres et même, sous ce misérable tuyau de poêle dont il a la simplicité de s'attribuer, il a un certain air d'Orhelo.

On prétend qu'une blanche l'a aimé et qu'elle a failli mourir de chagrin du refus de ses parents.

Depuis cette première fois où j'avais vu Daoumi, je l'ai revu bien d'autres fois. Il s'était placé à la cantine de la presque Ducos afin de s'exercer à la vie d'Europe. Il m'a raconté les légendes des tribus, m'a donné des vocabulaires et j'ai tâché de mon côté de lui dire ce que j'ai cru le plus nécessaire qu'il sût.

Il m'a présenté son frère, un magnifique sauvage aux dents éthiopiennes, aux larges prunelles phosphorescentes, vêtu complètement en Canaque, c'est-à-dire pas du tout et parlant difficilement notre langue moins douce que leurs dialectes.

**From:** esoj@mls.nc  
**To:** pierremichelon@hotmail.com  
**Subject:** D'ombre et de lumières  
**Date:** Tuesday, January 26, 2016 11:37 PM

Merci de votre message.



D'un point de vue historique en Nouvelle-Calédonie par rapport à l'insurrection kanak ce qui a été prédominant ce n'est pas la solidarité des peuples en lutte contre le colonialisme. C'est exactement le contraire avec comme toujours quelques exceptions : « *des lumières dans l'ombre* »

Je me suis toujours refusé à intégrer la bien pensance métropolitaine qui veut imposer et qui parvient à imposer l'exception comme généralité. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas exalter ou chanter ou jouer ou représenter l'exception au contraire mais il ne faut pas mentir sur le fait qu'une exception est ce qu'elle est : exceptionnelle.

Cela vaut également et surtout pour Louise Michel. C'est une femme extraordinaire qui transcende toute la déportation, qui s'intéresse au pays, aux kanak, qui comprend leur révolte mais qui n'est pas l'égérie d'Ataï qu'elle n'a jamais rencontré malgré toutes les *urban legend* qui se colportent. Il y a même une pièce de théâtre où elle apprend aux kanak à monter aux poteaux télégraphiques... Louise Michel n'a pas besoin d'être transformée en *superwoman* ou en sainte laïque pour illuminer le XIX<sup>e</sup> siècle. Moi ce dont je rêve c'est ce qu'aucun auteur métropolitain n'a eu le courage de faire jusqu'à présent, c'est qu'à côté de la lecture ou de l'interprétation d'une de ses « chansons kanak », on lise la lettre qu'elle écrit à ses amis de France pour qu'ils envoient de l'argent pour venir en aide aux orphelins de l'insurrection kanak c'est à dire aux orphelins des colons massacrés, là on verrait toute la dimension sublime du personnage pour qui un enfant est un enfant qu'il soit Kanak ou fils ou fille de colon mais ça dans la France actuelle je ne le verrais jamais car cela ne peut même pas être murmuré.

L'ouvrage à lire sur Louise Michel historique en NC est celui de Joël Dauphiné chez L'Harmattan. Avec les réserves précédentes qui ne sont que personnelles et marginales, les textes que vous avez choisis me paraissent bien. Je vous joins une plainte écrite par un forçat algérien « *Ô Dieu, arrache-nous de cette sentence inique qu'ont prononcée contre nous les juges de France...* » C'est certainement l'un des plus beaux textes sur la répression au Bagne mais c'est un texte sur tous les forçats, et pas seulement les déportés politiques qui sont en général privilégiés par les littéraires et les artistes qui ne se rendent même pas compte qu'ils reconstituent ainsi une « noblesse » parmi les exilés coloniaux. Exemple : Olivier Pain comme d'autres Communards sont intervenus pour l'amnistie des Kabyles restés en exil en NC quand l'amnistie a été prononcée il n'en restait plus que 24 sur 116 (25 décédés) les autres déjà grâciés (47) ou évadés (20). Pas un mot sur les 1800 autres algériens (1702), tunisiens, marocains condamnés à des peines de droit commun pourtant certains d'entre eux, pas tous, étaient bien des combattants résistant à l'occupation coloniale et pas des rebelles terroristes.

Il faudra bien retrouver la source de ce journal algérien cité par mon ami Seddick Taouti aujourd'hui décédé, je ne suis qu'un passeur, ce serait formidable de retrouver le texte en arabe car il s'agit si j'ai bien compris d'une composition poétique spécifique.

Sur l'éventuel titre de votre exposition et la citation latine de Tacite « *Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant* » qui est très connue, je n'en suis pas propriétaire. Je me suis senti concerné car elle met en scène le chef des Calédoniens Calgacus mais ce n'est qu'un clin d'œil comme quoi même les historiens peuvent être humains.

Bonne continuation à vous,

cordialement LJ B

\* « Correspondance clandestine avec des prisonniers, condamnés pour fait d'insurrection », ALG/GGA/17/6, A.N.O.M.

\* « La Procuracion ou Mandat de Mohamed Ben Tallache est adressée à son fils prisonnier Ali Ben Tallache pour lui permettre de se procurer la somme d'argent laissée par son frère Ahmed qui venait de décéder, et remise aux mains du greffier de la prison. Mais, avant cela, en absence de registre familial d'état civil, il a fallu des témoins pour attester le lien de fraternité entre Ali et Ahmed et de paternité avec Mohamed Ben Tallache, le procurant. Le document est daté du 15 juin 1874 », Salem Khchoum, *Intervention à l'E.S.A.D. de Grenoble*, document non publié, 2016.

\* Dans l'Algérie française, le Khodja désigne un fonctionnaire qui assiste le Caïd. Notons à cet effet qu'à cette période, le fonctionnement administratif en Algérie est en plein bouleversement, in Salem Khchoum, *Intervention à l'E.S.A.D. de Grenoble*, document non publié, 2016.

Retour en arrière. Souvenez-vous de cette correspondance consultée lors de ma première journée de recherche aux A.N.O.M.\* (Voir Nœud n°2, *solidarité posthume*). Je l'avais photographiée sans rien y comprendre. Elle sommeillait dans les fonds et dans mes dossiers. Pour cette deuxième journée d'atelier à Grenoble, j'ai invité un traducteur et linguiste en langue arabe, Salem Khchoum. Il nous présente ces lettres, les traduit, « traduit le traduit ».

Quelques mots / Il s'agit de deux lettres de Mohamed Ben Sulaiman Ben Tallache adressées à son fils Ali ben Tallache, emprisonné dans la prison civile d'Oran en 1871 suite aux insurrections d'Algérie. Le sort d'Ali est tragique. Il perd d'abord son frère, décédé à Oran dans la même prison. Puis il décède aussi, et cela à bord du *Calvados*, le 18 janvier 1875, le jour même où le bateau arrive sur les côtes de Nouvelle-Calédonie. Ces deux lettres rédigées en arabe étaient accompagnées d'une procuration\*. Elles étaient insérées au sein d'une correspondance volumineuse entre le chef de la section des affaires indigènes de l'Etat-major, le préfet d'Alger et le gouverneur général d'Algérie. Il s'agissait pour eux de déterminer s'il était judicieux de poursuivre ces « indigènes qui ont colporté ces rumeurs alarmantes ». Les lettres originales étaient accompagnées d'une sommaire traduction organisée par le chef de la section des affaires indigènes. Salem note à cet effet :

**Salem :** Le Chef de la section des affaires indigènes de l'Etat-major s'est intéressé à l'examen de ces documents le 20 avril 1875, soit dix mois après la date de leur rédaction. À cette date, Ali Ben Tallache était déjà déporté et mort depuis le 18 janvier 1875. Il est clair que ce n'est pas le sujet d'Ali Ben Tallache qui intéresse le Gouverneur Général Civil d'Algérie. Ce sont les Moudjahidines. C'est pour cette raison que le Chef de la section des affaires indigènes de l'Etat-major, à l'aide de l'administrateur arabophone, ne s'est intéressé qu'à l'auteur de ces lettres, qui était Ali Ben Amri, un Khodja\* au service particulier des Ben Tallache, et aux passages où l'on peut lire les noms des chefs de l'insurrection comme El Mokrani, Amokran, Ouqassi, Ali Boujemâa, etc., mais aussi, par doute, aux passages utilisant un langage figuré.

Dans un premier temps, Salem prononce l'intégralité des lettres. Il les lit d'abord en arabe puis en français. Puis il les commente. Ces lectures successives nous demandent une attention exigeante. Elles nous affectent. Je situe cette émotion dans l'ouverture que nous apporte son *passage* : vers d'autres images, vers l'intraduisible, vers un paysage inconnu (les environs de Draâ El Mizan en Kabylie), vers un autre calendrier (lunaire), vers une autre grammaire. Nous sommes un peu perdu-e-s. Certains « détails » nous parviennent. Ils sont très émouvants. Le temps passe et les récoltes agraires se poursuivent en l'absence d'Ali (les fèves, l'orge, les petits-pois, le blé). C'est aussi la souffrance de sa mère. Nous apprenons qu'elle pleure des « larmes de sang ». Nous constatons le nombre important des personnes présentes et citées. Nous comprenons qu'elles sont témoins des lectures de ces diverses correspondances issues de la prison. Leur nombre témoigne de répercussions évidentes : l'imaginaire d'abord, mais aussi et surtout la réalité d'une douleur, d'une violence, d'une disparition. Des larmes de sang. Dans un second temps, Salem rentre un peu plus dans les détails / Beaucoup de détails / Beaucoup de nuances / Nous sommes un peu plus perdu-e-s / Salem compare avec ses propres notes les traductions proposées par le chef de la section des affaires indigènes de l'Etat-major (voir ci-contre). Je ne retiens ici que deux exemples. Salem souligne en rouge.

**Traducteur des affaires indigènes :** La seconde lettre dit qu'il faut écrire dans un langage inconnu.

**Salem :** Il n'était pas question d'écrire dans un langage codé ! Plus simplement, le père Ben Tallache a demandé à son fils d'écrire avec courage et bravoure et d'éviter d'évoquer la mort de son frère car cela attriste sa mère et qu'un chef de tribu ne doit pas montrer sa faiblesse : « Autre chose, quand tu nous écris, écris avec courage et retenu et névoque plus la mort de ton frère dans tes lettres, car chaque lettre venant de toi est lue en présence de ta mère qui — quand elle entend le nom de ton frère — pleure des larmes de sang. Autre chose, tous tes bons amis, quand ils apprennent que tu as envoyé une lettre, viennent pour que nous la lisions pour eux. Tu devras donc écrire avec bravoure. »

**Traducteur des affaires indigènes :** La lettre se termine par les mêmes menaces de revanche qui est prochaine : « *L'arbre est vert et ses racines sont peu de choses : il viendra un fort vent qui arrachera ces racines : tout sera alors dans une grande joie. S'il plaît à Dieu 3 fois répété.* »



Le Salut sur Ahmed el Mekrani, Chef de l'insurrection, sur le Cad. Ali  
 Kani sur Mote Amekran, Kaidou ben Sid el Senbouk, Mohi ben Kadi  
 Ben Hanou, Mohi ben el ben Jabroun, Mahammed ben Khidraou, Abou Saïd,  
 Erabi et Ahmed fil d'Alouat, Omar et Ahmed fil d'Arab, Yahi et tous autres  
 Ali Bendjina el Ouadi, Ali el Amara, Ali el Amad el Matouy et tous ceux qui  
 combattent pour la cause sainte sans exception - le Salut sur vous dix-sept mille fois.

Ceux qui saluent sont El Hajj El Moukht, Aïssa ben Bellache etc etc et qui te  
 disent : « Ne Mote pas la peur dans ton cœur ni le tristesse, le bien et la droiture (Actes)  
 sont proches et nous nous rencontrerons la main la autre et Dieu nous fera don de la  
 Volonté contre tout ainsi que tu ne l'ignores pas. Et il plaît à Dieu.

Après le récit d'une bataille à la suite de laquelle il y a eu un nombre de blessés  
 la lettre se termine ainsi : « nous nous portons bien, sur la totalité de nos amis et  
 ton bien et en paix et rien sur les officiers - pas de peine « même j'ai fait leur combat  
 et ils ont dit... la revanche est proche. Le salut sur la direction de Mohi ben Saloum  
 ben Tallache. Remette de forces dont ils attendent de l'aide pour le tout  
 des ennemis à l'honneur.

La seconde lettre dit qu'il faut écrire dans un langage inconnu  
 et se termine par les mêmes phrases de remerciement qui est précédentes. « L'arbre  
 ne peut <sup>pas</sup> être <sup>arraché</sup> sans les racines <sup>de</sup> l'arbre, tout peu de chose. Il vaudra un fort vent qui  
 arrachera ce racine; tout sera dans une grande joie. Et il plaît à Dieu  
 3 fois dix-sept.

**Ci-dessus** : Traduction sommaire du traducteur des affaires indigènes, in « Correspondance clandestine avec des prisonniers, condamnés pour fait d'insurrection », ALG/GGA/1T/6, A.N.O.M, Aix-en-Provence.

\* Une information au passage. J'ai remarqué à plusieurs endroits l'utilisation de l'arbre comme métaphore politique :

> Chez Louise Michel : « Ainsi, nous habitons le vieil arbre social, que l'on s'entête à croire bien vivant, tandis que le moindre souffle l'anéantira et en dispersera les cendres », in Louise Michel, *Mémoires*, Paris, petite collection François Maspero, 1979 (1886), pp. 80.

> Chez Alain Michel : « Il faut observer une logique dans la lutte anticolonialiste. (...) Tout dans son comportement, dans sa manière d'être, sur le plan économique, sur le plan politique, sur le plan culturel, est toujours — sous des formes diverses — approprié à sa nature et correspond à sa nature. Voilà. Et la victoire sur le degré n'est pas une victoire sur la nature. C'est-à-dire couper la branche de l'arbre n'est pas abattre l'arbre » in entretien entre Alain Michel et pm, septembre 2011, Cayenne.

\* Voir Edgar Tom Owino Stockton, *Adresser une responsabilité* : retranscription de la rédaction d'une lettre bilingue à l'intention des descendant-e-s de la famille Ben Tallache. Journée de recherche menée le 6 février 2016 à Lyon avec Salem Khchoum (traducteur et linguiste) Pierre Michelon (artiste) Julie Pourchet (étudiante en art) Baptiste Prunetta (étudiant en art) Edgar Tom Owino Stockton (étudiant en art), 2016, [en ligne] <<https://pierre-michelon.files.wordpress.com/2018/01/adresser-une-responsabilitecc81.pdf>>

\* Voir *Lettre/video à toutes les personnes concernées par une archive coloniale (Algérie\_1871)*, collectif, 6min, 2016, [en ligne] <<https://vimeo.com/157554447>>

\* Ahcene Ath Ouarab Ouyahia est le président de l'Association des oubliés de l'insurrection de 1871. Il est lui-même un des descendants d'un déporté en Nouvelle-Calédonie. Je lui rends visite en Kabylie, en septembre 2018. Ahcene avait averti la famille Tallache de ma présence. Cette rencontre n'a malheureusement pas eu lieu.

\* Voir *Traduire le traduit*, collectif, 14min, 2016, [en ligne] <<https://soundcloud.com/pierre-michelon-1/wilatee-traduire-le-traduit-0k>>

**Salem** : Ma traduction. « La revanche est proche. L'arbre a les racines développées, il ne reste que peu de choses pour qu'un vent fort souffle et l'arrache avec ses racines et vous serez pleinement satisfaits. Allah est plus Savant. Plaise à Allah ! Plaise à Allah ! Plaise à Allah ! ». L'écart des deux traductions s'explique par le verbe utilisé. En dialecte, il signifie « faible ». En littéraire, il signifie « se développer et s'étendre ». L'expression « peu de chose » ne se rattache pas aux racines comme a compris le traducteur du chef de la section mais bien au temps nécessaire pour qu'un vent souffle sur l'arbre\* et l'arrache avec ses racines.

À partir de ces traductions, nous réalisons plusieurs choses. Nous rédigeons d'abord une lettre bilingue, en arabe et en français, à l'attention des personnes citées dans les lettres, à leurs enfants ou petits-petits-petits-enfants. Un des artistes de notre collectif, Edgar Tom Owino Stockton, retranscrit minutieusement le contenu de nos conversations préalables à la rédaction. Il intitule ce document *Adresser une responsabilité*\*. Plusieurs questions nous animent : comment s'adresser aux protagonistes et à leurs descendant-e-s ? Qui serait le ou la « propriétaire » de cette lettre ? Les A.N.O.M. ? Peut-on parler d'Histoire et de propriété ? Quel extrait mérite d'être publié, quel extrait est délicat ? Que faire et que dire de notre passage ? Comment traduire « dénationaliser l'histoire » en arabe ? Faut-il compatir ou s'excuser d'avoir ouvert cette boîte ? J'ai filmé la rédaction et la lecture de la lettre dans les bureaux de Salem. J'ai ensuite envoyé cette lettre/video\* — via facebook — aux descendant-e-s de cette famille. Une partie d'entre elle avait rejoint l'Association des oubliés de l'insurrection de 1871, qui a constitué un groupe sur ce réseau. La famille connaît ces documents. Des smileys et des pouces levés nous reviennent en guise de remerciement, sans autre suite\*.

L'exposition que nous préparons au centre d'art bastille est une installation sonore. Les enregistrements que nous réalisons à partir des archives sont synchronisés dans l'espace, des sons se font échos, d'autres se répondent. Nous décidons de ne pas diffuser le contenu des lettres de la famille Tallache, mais nous donnons lecture du travail de Salem et de notre lettre/video. Ambiguïtés, écarts, contresens, l'interprétation et les commentaires réalisés par Salem Khchoum — présentés en arabe et en français — nous plongent au cœur de la traduction, une « traduction de la traduction », un monde à part où s'inventent des langages inconnus\*.

\* Louise Michel, *Légendes et chansons de gestes canaques* (1875), suivi de *Légendes et chants de gestes canaques* (1885) et de *Civilisation*, textes établis et présentés par François Bogliolo et Joël Dauphiné, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2006. Les 51 feuilles manuscrites de la pièce de théâtre ne sont pas datées. Nous ignorons d'ailleurs si elle a un jour été jouée. Voir N° 95-0103/01, Musée de l'Histoire vivante de Montreuil.

\* Voir *Playlist Louise Michel*, 4 pièces sonores, 8min, 7min, 10min, 3min, collectif, 2016, [en ligne] <<https://soundcloud.com/pierre-michelon-1/sets/wilatee-playlist-louise-michel>>

\* Entretien entre Lucie Delaporte et Carolyn J. Eichner, « Louise Michel et les Kanak : amorce d'une réflexion anti-impérialiste », *Mediapart*, 23 août 2018, [en ligne] <<https://www.mediapart.fr/journal/france/230818/louise-michel-et-les-kanak-amorce-d-une-reflexion-anti-imperialiste?onglet=full>>

À son retour de déportation, Louise Michel réalise plusieurs publications imprégnées de ses expériences en Nouvelle-Calédonie/Kanaky. Elle met à jour *Légendes et chants de gestes canaques* qu'elle avait précédemment publié là-bas. Elle rédige également une pièce de théâtre qui s'intitule « *Civilisation / Comment on civilise* ». Dans la réédition de ces ouvrages\*, on trouve à la fin des partitions musicales et leurs paroles en kanak (retranscrites de la main de Louise Michel) : *chanson du soir*, *chant de guerre*, *chanson du noir*, *chanson du blanc*. Nous fabriquons une pièce sonore qui mêle ces mélodies, ces chants, avec les extraits de ses mémoires\*. Le piano résonne dans le centre d'art.

**Carolyn J. Eichner** : Personne dans la gauche française n'était vraiment contre la colonisation à cette époque. Je pense qu'elle est l'une des premières à avoir manifesté une opposition au projet impérialiste, notamment à travers ce qu'elle voyait en Nouvelle-Calédonie. Elle s'est fait là-bas le témoin des exactions contre les Kanak, mais aussi de l'attaque en règle contre leur culture, dont elle a très tôt eu la conscience de la possible disparition. Très peu de communards ont montré de l'intérêt ou de la sympathie pour les Kanak. En 1878, pendant la grande révolte kanak, elle a été sans doute la seule à choisir leur camp. Pendant sa déportation, Louise Michel a énormément lu. Elle a commencé à développer ses idées sur les « races », et est devenue ce qu'on appellerait aujourd'hui « anti-impérialiste », même si bien sûr, il est difficile d'utiliser nos standards actuels sur un tel sujet. En même temps, le discours de Louise Michel sur les Kanak n'est pas exempt de clichés de son époque. Elle continuait à penser qu'une éducation occidentale pouvait « sauver » les Kanak qu'elle décrit souvent comme des enfants capables d'apprendre rapidement. Pour elle, malgré des conditions matérielles de vie proches de l'âge de pierre, ils avaient réussi à se hisser sur « l'échelle de l'évolution » au niveau du Moyen Âge. Louise Michel estimait aussi que les Kanak étaient plus « en avance » dans d'autres domaines, par exemple sur le langage comme on l'a vu, mais aussi par leur connexion à la terre.

**Lucie Delaporte** : Quel rôle son engagement féministe a-t-il joué dans la défense des Kanak ?

**Carolyn J. Eichner** : C'était sans doute principalement lié à l'idée, même si elle ne formule pas les choses de cette façon, du droit des individus à se déterminer eux-mêmes et à sa conception de la liberté humaine. Il y a du féminisme dans sa manière de dénoncer l'oppression des Français sur les Kanak qu'ils perçoivent alors comme leur propriété. Son féminisme était, il faut le rappeler, un féminisme anarchiste. Son féminisme était ce qu'on appellerait aujourd'hui intersectionnel au sens où elle ne regardait pas seulement le genre, mais également les manières dont il s'articule avec la race et la classe. Cela l'a conduite à représenter les Kanak aux Français comme une culture où les femmes avaient de la valeur, à un moment où le statut des femmes était souvent utilisé pour classer les « civilisations »\*.

Contexte de l'unité de description :

Ministère de la Justice. Mélanges ; dossiers de recours en grâce. Volume 2 Ministère de la Justice. Mélanges ; dossiers de recours en grâce de l'an XII à 1885. Inv. somm. ms., par E. Guillemot, P. Gras et Ph. Du Verdier, 1934-1946, 464 p. en 2 vol. Volume 2 : BB/24/725 à 890. **BB/24/725-BB/24/890**

Sans titre **BB/24/793**

Unité de description :

**Dossier 4799**

Insurrection algérienne en 1871 : Destructures et pillages dans les cercles de Bougie, de Takitount, de Djidjelli et de Collo ; participation du chef indigène Si Aziz-ben Cheikh El-Haddad (principal chef de l'insurrection) ; refus du gouverneur général de l'Algérie d'autoriser une mesure de clémence en faveur de Si Aziz, qui, après avoir été condamné à la déportation, s'est évadé de la Nouvelle Calédonie et est allé se fixer à La Mecque (Rapport sur les services rendus par Si Aziz pour la recherche du corps de l'explorateur Huber, assassiné au Hedjaz ; "c'est à ce chef arabe que le Louvre est redevable d'avoir été mis en possession de la stèle de Teima, découverte pour ce voyageur et qui est le monument le plus intéressant de l'Arabie préislamique").  
nov. 1873-janv. 1890

2016 février 11 RECOURS EN GRÂCE

**Ci-dessus** : Notice documentaire, archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine.

\* Elles ne sont pas systématiquement adressées directement au Ministre de la Justice, certaines ont été transmises par le Ministère des Affaires étrangères, par la Présidence de la République, ou par l'administration pénitentiaire. Une enquête n'est pas systématiquement produite. Les enquêtes produites en 1885 et 1889 par exemple, après consultation du Gouverneur général de l'Algérie, aboutissent sur un avis défavorable. Voir BB/24/793 Dossier 4799, Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine.

En fouillant sur le site internet des archives nationales, une notice rédigée par les conservateurs m'interpelle. Quelle est cette histoire avec le musée du Louvre ? Qui est cet explorateur assassiné ? Je prends tout le dossier d'Aziz ben Cheikh el Haddad en photo. Le fonds est produit par le Ministère de la Justice. Les demandes de grâce qui ont été reçues par le Ministère sont regroupées ici. Le feuillet est épais. La plupart sont à l'initiative d'Aziz mais on constate également qu'il avait quelques soutiens. Voici la liste des demandes de recours en grâce contenus dans ces archives, et le nom ou la fonction de leurs auteurs :

- > 02 juillet 1873, Aziz ben Cheikh el Haddad
- > 08 novembre 1873, Aziz ben Cheikh el Haddad
- > 24 mars 1874, Aziz ben Cheikh el Haddad
- > 14 juin 1874, Aziz ben Cheikh el Haddad
- > 13 août 1874 (commutation de peine), Aziz ben Cheikh el Haddad
- > 13 juin 1876, Aziz ben Cheikh el Haddad
- > 1<sup>er</sup> février 1878, Aziz ben Cheikh el Haddad
- > 4 juillet 1885, Félix de Lostalot de Bachoué, vice-consul de France à Djeddah
- > 15 juillet 1885, René Goblet, Ministre de l'instruction publique
- > 15 janvier 1886, Félix de Lostalot de Bachoué, vice-consul de France à Djeddah
- > 3 août 1889, Aziz ben Cheikh el Haddad et Léon Hugonnet, consul de France à Djeddah (demande transmise par le ministre des affaires étrangères)
- > 5 janvier 1890, Pierre Isaac, sénateur de la Guadeloupe\*

À la lecture des lettres et des pièces jointes dans la période 1885-1890, je comprends qu'Aziz ben Cheikh el Haddad a rendu des services et donné des renseignements au consulat français de Djeddah. La « stèle de Teima » conservée au musée du Louvre serait donc une trace de ces services. Une promesse d'amnistie lui avait été faite en ce sens.

C'est intrigant. J'ai déjà « rencontré » Aziz ben Cheikh el Haddad, d'abord dans le livre de Mehdi Lallaoui, puis aux A.N.O.M. où je suis allé consulter son dossier pour préparer l'atelier de Grenoble. Le dossier H70 des A.N.O.M. commence par nous dire qu'il s'est évadé. Le dossier débute, c'est à dire : le dossier se termine. Après une « évasion » accomplie, le passé archivé par l'A.P. rencontre quelques lacunes ! Cela dit, il y a dans le carton H70 quelques correspondances qui continuent de documenter « l'évasion ». Et pas n'importe quelles correspondances, c'est Aziz ben Cheikh el Haddad lui-même qui les écrit. Il annonce son départ, ses projets de voyage, de pèlerinage, son désir de rentrer en Algérie...



2017 avril 22 SPACE OF SILENCE

\* Mathieu K. Abonnenc, Lotte Arndt, Catalina Lozano (dir.), *Collecte coloniale et affect, Ramper, dédoubler*, Paris, B42, 2016, pp. 9-11.

\* Cf. Nœud N°2, *faire passer*, p. 85.

\* Hannah Felman, *From a Nation Torn: Decolonizing Art and Representation in France, 1945-1962*, Durham, London, Duke University Press, 2014, p.11 (traduit de l'anglais par pm).

Je me rends dans la salle du Louvre nommée *Arabie déserte, Arabie heureuse*. Dans un coin près d'une fenêtre, je retrouve les 6 pierres provenant de l'oasis de Tayma : une stèle, isolée, seule, derrière une protection en verre, et 5 fragments plus petits derrière une vitrine. Le crédit des cartels mentionne la « mission Charles Huber », en 1884. La stèle n'a pas de cartel. Aucune trace d'Aziz. L'inverse m'aurait étonné. Je commence à rêver d'une intervention dans la salle. Mais comment faire exister l'histoire d'Aziz ben Cheikh el Haddad dans ce musée ?

**Mathieu, Lotte, Catalina :** Convoquer l'affect reviendrait à suivre les traces et les tremblements, même les plus fragiles, de ce qui excède, de ce qui n'est plus contenu, cet imprévisible qui s'échapperait et disjoindrait les vitrines muséales et les classifications taxinomiques\*.

Comment s'expliquer l'absence de cette histoire dans le musée ? S'agit-il d'une histoire cachée au grand jour ? Je repense à André Malraux, Emile Biasini aussi\*, à tous ces fonctionnaires coloniaux recrutés au Ministère de la Culture. Quel patrimoine nous on-t-ils laissé ?

**Hannah Feldman :** Je réfute les relectures standardisées des écrits de Malraux qui tendent à ne considérer qu'une simple approche moderniste, ou qui ne retiennent exclusivement que ses écrits sur les musées et/ou la photographie. Je pense qu'il faut définir les écrits de Malraux sous un autre angle : une « esthétique amnésique ». C'est sur cette esthétique et le type d'urbanisme qu'elle autorise que se forme le modèle d'expérience historique proposé par André Malraux comme Ministre de la culture (1959-1969). Ce modèle réfute simultanément la possibilité de connaître le passé et la connaissance des conditions du présent. Je soutiens qu'un tel modèle est profondément impliqué dans les crises du pays occasionnées par la fin de la seconde guerre mondiale et le début de la guerre d'indépendance algérienne. Alors que Malraux était présenté comme un conservateur, ses « visions » sur l'urbanisme ont pourtant considérablement étendu, et de façon tout à fait radicale, son esthétique de décontextualisation. Elle s'est appliquée dans l'espace réel de la ville, telle qu'elle était utilisée et expérimentée par les habitants de tous les horizons, mais plus particulièrement par ceux qui pouvaient être identifiés comme étrangers. Cela a créé ce que j'appelle un « espace du silence »\*.

2018 mars 21 DIPLOMATIE

Tentons le « coup » avec le Louvre / Proposons une intervention / D'abord prolonger les recherches / On m'a souvent parlé des archives diplomatiques de Nantes. Je n'y suis jamais allé. Je l'ignorais mais les archives diplomatiques sont en réalité dans deux endroits différents, à Nantes et à la Courneuve. J'écris aux deux pour savoir où aller. Il faut aller dans les deux. Les archives de Nantes conservent les archives qui sont issues du poste consulaire de Djeddah. Le fonds est très lacunaire mais il a le mérite d'exister. En lisant la description du fonds, on comprend que la présence de ces archives relève du miracle. Il y a un dossier sur l'assassinat de Charles Huber. J'apprends qu'un rapport a été rédigé par Aziz à ce propos. Il n'est pas à Nantes. Je vais ensuite aux archives de la Courneuve qui conservent quant à elles toute la correspondance envoyée au ministère des affaires étrangères par le poste consulaire de Djeddah. Le fonds se présente en microfilm. Il est très complet. Il est question d'Aziz partout, ses lettres, ses rapports, tout est là. Je commence à rédiger le projet pour le présenter à la conservatrice des antiquités orientales.



\* Notamment les Archives nationales, Pierrefitte-sur-seine, les Archives diplomatiques, Nantes et La Courneuve, et les Archives nationales d'outre-mer, Aix-en-Provence

\* Dossier individuel d'Aziz ben Cheikh el Haddad, H70, Archives nationales d'Outre-mer, Aix-en-Provence.

\* À ce propos voir l'exposition *Caledoun, histoire des «Arabes» de Nouvelle-Calédonie*, Institut du Monde Arabe, Paris, 2011.

\* Charles Malato, *De la Commune à l'anarchie*, Paris, 1894, pp. 47-48.

\* Traduction d'une lettre d'Aziz ben Cheikh el Haddad au Gouverneur général de l'Algérie, 1<sup>er</sup> juin 1881, in H70, Archives nationales d'outre-mer, Aix-en-Provence.

\* Lettre d'Aziz ben Cheikh el Haddad au Vice-Consul de France, 24 décembre 1881, in 68CPC4/796, Archives diplomatiques de la Courneuve.

Je prépare le dossier pour le Louvre / Tout le monde me dit que ça ne va pas marcher / Essayons quand même / Dans le pire des cas, je raconterai ce refus / Pour faire *bonne figure*, je joins trois lettres de recommandation : Emmanuelle Chérel, ma directrice de thèse, Olivier Marbœuf, mon producteur, et Jean-Marc Bustamante, le directeur des beaux-arts de Paris. Je fais deux propositions de montage d'archives sur les vitrines de Tayma, allant de la plus invasive à la plus discrète. J'en fais une autre, plus minimale, qui ne concerne que les cartels. Mon idée est de reproduire une lettre d'Aziz sur la vitre de la stèle. Regarder l'araméen au travers de l'arabe, proposer une *double lecture*. Je présume que le Louvre n'a jamais entendu parler d'Aziz ben Cheikh el Haddad / Je rédige une partie contextuelle / Noyé dans le nœud / Folie / Des fils partout / C'est incomplet / Parfois mes omissions sont volontaires. Voilà ce que j'ai écrit :

**CONTEXTES** / En recherchant des informations sur les insurrections algériennes de 1871\*, je me suis rendu compte que la présence au Louvre de la stèle dite « de Teima » est due à la surprenante collaboration entre le Vice-Consulat de France à Djeddah (actuelle Arabie saoudite) et le condamné politique algérien Aziz ben Cheikh el Haddad, durant son « évasion » de Nouvelle-Calédonie (il y purgeait une peine politique, reconnu pour avoir été parmi les initiateurs et meneurs des insurrections de 1871 en Algérie).

Le 19 avril 1873, la Cour d'Assises de Constantine le condamne pour participation à la guerre civile, à la « déportation simple » vers l'Île des Pins, en Nouvelle-Calédonie\*. Sur le bateau qui s'apprête à les séparer de leurs pays, Algériens et Communard-e-s « cohabitent ». Quelques archives écrites témoignent de leurs relations durant le voyage et durant ces longues années d'exil. Ils et elles connaissent parfois les mêmes lieux d'incarcération (la déportation « en enceinte fortifiée ») ou d'assignation à résidence (la déportation « simple »). Ils et elles développent parfois des amitiés, voire même des relations amoureuses\*. Le Communard Charles Malato par exemple, dresse avec affection ce portrait d'Aziz : « Aziz -ben-Scheick-el-Haddad [sic] était un chef religieux, fort aimable avec nous, — on devint bientôt amis intimes, — et qui, dans l'insurrection arabe, n'avait pas donné sa part aux chiens. Jovial et tolérant en matière de culte, ce qui peut surprendre, il était dévoré d'un appétit énorme : un jour, en prison, il avait parié avec son geôlier de manger tout un gigot de mouton et gagné le pari. Les gigots de mouton, à force de s'accumuler, avaient fini par lui donner un embonpoint inquiétant ; du reste, figure souriante et belle, que ne déparait pas une balafre reçue dans un combat\* »

Bien que cela soit difficile à synthétiser ici, il me faut ajouter qu'une partie des Algériens et des Communards rejoignent les rangs de l'armée française pour réprimer l'insurrection kanak de 1878. Contrairement au Cheikh el Mokrani, l'implication d'Aziz ben Cheikh el Haddad n'est pas attestée. Le 11 juillet 1880, une amnistie générale est prononcée et les premiers rapatriements de Communard-e-s s'organisent. Les Algériens constatent assez vite qu'ils ne sont pas compris — en pratique — dans cette loi d'amnistie. Ainsi, le Gouverneur général de la Nouvelle-Calédonie leur demande d'attendre de nouvelles instructions. C'est pour ces « Arabes » le début d'une longue bataille juridique pour que cette loi leur soit déclarée applicable. Elle ne le sera qu'en 1895... Aziz ben Cheikh el Haddad, se pensant d'abord amnistié comme ses co-détenu-e-s de la Commune, et constatant qu'aucun convoi de rapatriement n'est prévu, décide en 1881 de quitter la Nouvelle-Calédonie via la Nouvelle-Zélande et l'Australie.

Le 1<sup>er</sup> juin 1881, à Sydney, Aziz envoie trois lettres en Algérie. Elles sont interceptées. Leurs traductions sont conservées aux Archives nationales d'outre-mer. Elles racontent son aventure. Les deux premières sont adressées à des proches, la troisième au Gouverneur général de l'Algérie. Il se dit amnistié et lui présente ses projets : « J'ai enfin pris passage sur un vapeur à destination de Suez sur le canal de ce nom dans l'intention de me rendre à La Mecque. Je ne quitterai cette localité qu'après avoir accompli le pèlerinage et reviendrai auprès de ma famille si toutefois Monsieur le Gouverneur Général de l'Algérie, auquel je m'adresse en ce moment, approuve la grâce que nous a donnée le Gouvernement, accepte notre retour et le voit avec bienveillance, sinon, je ne mettrai pas les pieds en Algérie\* ». Le Directeur des affaires indigènes, Louis Rinn, alerte les services diplomatiques français.

Après hésitation confesse-t-il, et se sachant recherché, Aziz écrit le 24 décembre 1881 depuis la Mecque au Vice-Consul de Djeddah — le D<sup>r</sup> Edouard Suret — pour se soumettre aux autorités françaises : « J'avais, à mon passage à Djeddah, l'intention de venir vous voir, M. le Consul, mais ayant appris qu'on s'occupait de moi, la peur me fit remettre ma visite à la fin du pèlerinage. Le pèlerinage venant de finir je prie, par votre intermédiaire le Gouvernement de me faire la grâce de me permettre de rentrer dans ma patrie, je promets de ne plus jamais me révolter. Si je retourne dans mon pays, j'appréhenderai aux autres arabes, ce que j'ai vu, ce dont j'ai été témoin et ce que j'ai appris c'est à dire que rien n'est préférable à la paix, à la prospérité dans sa patrie, qu'ils ne trouveront jamais un Gouvernement comme celui de la France !\* »

\* Dépêche du 16 octobre 1882, du Ministre des Affaires étrangères au Vice-Consul de France à Djeddah, in 68CPC4/796, Archives diplomatiques de la Courneuve.

\* Cette tutelle est attribuée à Ernest Renan (alors Président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres) et à son homologue allemand Theodor Nöldeke, in « Charles Huber », Jean-Claude Reverdy, *Dictionnaire des orientalistes de langue française*, François Pouillon (dir.), IISMM/Karthala, 2012, pp. 498-499.

\* Préface de Julius Euting datée du 28 mars 1896, in Julius Euting, *Tagebuch einer reise in inner-Arabien*, première partie, Leiden, E.J. Brill, 1896.

\* Lettre du 6 juillet 1884, Institut de France, Cabinet du Corpus Inscriptionum Semiticarum (CIS), G6, Charles Huber, correspondance n°24, citée par Hélène Lozachmeur et Françoise Briquel-Chattonnet, in « Charles Huber und Julius Euting in Arabien nach französischen, auch heute noch nicht veröffentlichten Dokumenten », Anabases, 2013, (non traduit) [En ligne] < <https://journals.openedition.org/anabases/1230> >

\* Correspondance avec le poste de Djeddah : « Assassinat du docteur Huber en Algérie », 166PO-D23-4, Archives diplomatiques de Nantes.

\* Dans cette lettre, Félix de Lostalot de Bachoué écrit au Ministre des Affaires étrangères qu'il enverra le document d'Aziz dès la traduction terminée, mais elle ne figure pas dans les archives. Cf. Lettre du Vice-Consul de France à Djeddah Félix de Lostalot de Bachoué à M. Jules Ferry, Président du Conseil et Ministre des affaires étrangères, 13 novembre 1884, in 68CPC4/796, Archives diplomatiques de la Courneuve.

\* Mahmoud Ibâni est recruté par Charles Huber à Damas. Il est entendu par le Vice-Consulat pour établir les circonstances de l'assassinat. Voir Procès-verbal du 06 octobre 1884, in Correspondance avec le poste de Djeddah : « Assassinat du docteur Huber en Arabie », 166PO-D23-4, Archives diplomatiques de Nantes.

\* Lettre du Vice-Consul de France à Djeddah Félix de Lostalot de Bachoué à M. Jules Ferry, Président du Conseil et Ministre des affaires étrangères, 18 décembre 1884, in 68CPC4/796, Archives diplomatiques de la Courneuve.

Visiblement, le Ministère des affaires étrangères ne sait quelles instructions donner au Vice-Consulat et s'en remet aux bonnes impressions d'Edouard Suret. Des premières « subsides » sont versées à Aziz ben Cheikh el Haddad à partir d'octobre 1882 afin de l'éloigner de la misère et de l'influence que pourrait avoir ses coreligionnaires à la Mecque. Ministère et Vice-Consul élaborent une stratégie qui fera d'Aziz leur informateur, capable de leur fournir « *des indications sérieuses sur le mouvement panislamique que prépare le monde musulman* »\*.

De 1882 à 1895, les archives diplomatiques de Nantes et surtout de la Courneuve contiennent des dizaines de bulletins que leur fournit Aziz sur les activités politiques et religieuses de la région. Aziz est chargé de *renseigner*, mais aussi de venir en aide aux nombreux pèlerins « protégés Français » provenant chaque année du Maghreb et des colonies *françaises*. Ces archives témoignent également d'une forte tension locale : vols et assassinats de pèlerins, de chrétiens, d'Européens, épidémies et rareté de l'eau, esclavage, souvenir de l'attentat dans les consulats en 1858, fanatisme de sectes religieuses, conflits avec les autorités ottomanes...

**CHARLES HUBER** / En 1883, l'explorateur et géographe alsacien Charles Huber est chargé par le Ministère de l'instruction publique, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres et par la Société de géographie, d'effectuer une deuxième mission scientifique dans l'Arabie pour y poursuivre ses études pluridisciplinaires : à la fois sur l'anthropologie et les langues sémitiques, la géographie, l'archéologie et l'histoire de la région. Malgré ces différentes commandes institutionnelles, le budget de Charles Huber semble insuffisant. Il est donc contraint d'accepter le soutien financier du savant allemand Julius Euting\*. Celui-ci souhaite également se rendre en Arabie et l'accompagnera depuis leur départ de Strasbourg le 22 mai 1883, jusqu'à leur « *séparation amicale* », le 19 mars 1884, à el-'Öla (actuelle Al-'Ula, Arabie saoudite)\*. De ce lieu, Julius Euting entame son voyage retour vers l'Europe, tandis que Charles Huber reprend la route vers Haïl pour poursuivre ses recherches.

Après plus d'un an de voyage, Charles Huber fait une étape « forcée » à Djeddah, en juin 1884. Il organise cette étape pour envoyer du courrier et surtout pour faire acheminer les 5 carnets manuscrits de ses études au Ministère de l'instruction publique. Dans une lettre datée du 6 juillet, il partage une pensée prophétique à son ami le D<sup>r</sup> Weißgerber : « *J'ai été forcé de prendre cette décision* (ndlr: faire étape à Djeddah), *car même si je n'en parle pas, lors de mon dernier voyage dans la région arabe d'Ateibeh, ma vie était en jeu plus de dix fois par jour. Ainsi, au moins, tout ne sera pas perdu* »\*. Son avenir funeste va malheureusement lui donner raison, et c'est bien grâce à l'étape improvisée de Djeddah que nous pouvons aujourd'hui lire son « *Journal d'un voyage en Arabie (1883-1884)* ». Cette publication *posthume* est réalisée par la Société Asiatique et la Société de Géographie, sous les auspices du Ministère de l'instruction publique, en 1891.

Charles Huber est prévenu du danger d'entreprendre immédiatement un nouveau départ. Le Vice-Consul de France à Djeddah, Félix de Lostalot de Bachoué, lui fait savoir qu'il attend les lettres de recommandation de la part des autorités locales (Vali et Grand Chérif). Il n'obtient pas de réponse. Il est explicitement défendu aux Européens de voyager hors de Djeddah sans tutelle locale. Début juillet 1884, Félix de Lostalot s'absente en France pour des congés, et conseille à Charles Huber d'attendre son retour. Il lui propose d'organiser une rencontre avec Aziz ben Cheikh el Haddad, qui pourrait lui servir de guide\* (J'ignore si cette rencontre a eu lieu, mais une lettre de Félix de Lostalot explique qu'à sa demande et celle de Charles Huber, Aziz ben Cheikh el Haddad se charge d'établir un dossier historique sur la Mecque : liste des Grands Chérifs qui y ont régné, liste des tribus de Bédouins, notice sur les congrégations religieuses, aperçus de la ville de la Mecque\*).

Malgré les avertissements du poste diplomatique, Charles Huber s'empresse de fomenter une nouvelle équipe pour repartir vers Bagdad, la dernière étape de son retour. Il est assassiné le 29 juillet 1884, 3 jours seulement après leur départ de Djeddah, par deux de ses propres guides (ceux qu'il vient de recruter), devant les yeux de Mahmoud, épargné par les meurtriers\*.

Selon Félix de Lostalot, les autorités locales feignent ensuite de vouloir rechercher les coupables, reconnus et identifiés. Les intentions des autorités locales — Cheikh et Vali — sont ainsi résumées par un « correspondant du Consulat » (il s'agit d'Aziz ben Cheikh el Haddad) qui leur attribue ces propos : « *L'affaire qui a eu lieu est une affaire entre Musulmans, et la mise à mort de M. Huber ne peut être blâmée, tout chrétien qui se présenterait dans l'intérieur devant être traité de la même façon ; les assassins au lieu d'être poursuivis doivent être récompensés pour avoir rempli leur devoir de bon musulman, et les autorités musulmanes doivent les défendre et les protéger* »\*. En 1890, l'affaire n'est pas close et les assassins toujours en liberté.



**Ci-dessus** : Photographie légendée « *Huber, assis en voyageur arabe* », Photographie anonyme, supposée 1880, Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.

\* Lettre du Vice-Consul de France à Djeddah Félix de Lostalot de Bachoué au Ministre des affaires étrangères, 24 octobre 1884, in 68CPC4/796, Archives diplomatiques de la Courneuve.

\* « Lundi 18 février » (1884), Charles Huber, *Journal d'un voyage en Arabie (1883-1884)*, Paris, Imprimerie nationale, 1891, p. 318.

\* « Mardi 22 avril » (1884), Charles Huber, *Journal d'un voyage en Arabie (1883-1884)*, déjà cité, p. 587.

**UNE STÈLE CONVOITÉE** / Pour se libérer des assassins de Charles Huber qui le retiennent prisonnier, Mahmoud Ibâni organise tout un stratagème. Il promet à ses ravisseurs de se rendre à Haïl pour y récupérer les bagages et les pierres que l'explorateur avait collectées et mises à l'abri chez l'Emir Mohammed ben Abdallah el Raschid, avant de se rendre à Djeddah. Les assassins acceptent le marché et Mahmoud s'enfuit. Il trouve refuge au domicile d'Aziz ben Cheikh el Haddad, à la Mecque, avant de retourner au Vice-Consulat de Djeddah pour y faire sa déposition.

La nouvelle de l'assassinat se répand. Félix de Lostalot prend la mesure des convoitises dès le mois d'octobre 1884. Il rencontre un savant hollandais nommé D<sup>r</sup> Snouck Hurgronje, et prend connaissance d'une lettre de Julius Euting qui affirme que « *des objets, la stèle entre autres, étaient restés indûment en la possession de M. Huber* ». Le Vice-Consul définit ainsi sa mission : « *mon rôle se bornait et se bornerait à envoyer à Paris tout ce que je pourrais retrouver, et (...) c'était à Paris seulement que les ayant-droit seraient admis à faire valoir leurs réclamations. Un vif et rapide coup d'œil échangé entre le D<sup>r</sup> Snouck-Hurgronje et un autre interlocuteur a terminé notre conversation, et m'a convaincu, ce dont je me doutais du reste, qu'il y avait anguille sous roche. Aussi, me suis-je immédiatement mis en campagne, et quoique je ne connaisse pas encore le plan de nos adversaires (je n'hésite pas à leur donner cette qualification) pour s'approprier des valeurs scientifiques qui ne leur appartiennent certainement pas, je ne désespère pas de les devancer et de déjouer leurs machinations\** ».

C'est dans ces circonstances, qu'entre février et mai 1885, Aziz ben Cheikh el Haddad est chargé par le Vice-Consul de Djeddah de retrouver les restes mortuaires de Charles Huber et les 6 pierres restées chez l'Emir Mohammed ben Abdallah el Raschid. En cas de succès, Aziz pourra ajouter une preuve supplémentaire de son dévouement envers la France ; et je crois pouvoir affirmer que son retour en Algérie est sa principale motivation.

Dans les carnets de son expédition, Charles Huber relate toutes les difficultés rencontrées pour voyager dans l'Arabie avec de tels objets. Le lundi 18 février 1884, il note dans son carnet : « *C'est une belle stèle, brisée malheureusement par le bas, mais mesurant encore de hauteur [sic]. Les caractères sont en relief; mais le tiers supérieur a malheureusement beaucoup souffert. Maintenant je l'ai; mais comment la transporterai-je ? Elle pèse au moins 150 kilogrammes; donc trop lourde pour une demi-charge, et pour la charger sur un chameau seul, comment faire ?\** ». Le mardi 22 avril 1884, Huber s'organise pour faire rapatrier les objets de Teïma à Haïl, chez l'Emir Mohammed ben Abdallah el Raschid. Charles Huber écrit à ce sujet : « *Tous les préparatifs pour aller chercher à Téïmâ [sic] la stèle phénicienne sont terminés. Mahmoud part un peu avant midi, accompagné de Noumân et de [sic]. Je leur ai donné à chacun une monture, au retour, l'un d'eux marchera à pied (à tour de rôle) pour pousser le gemel qui portera la stèle\** ». Ils arrivent à Haïl avec la précieuse cargaison le 5 mai 1884. Les écrits d'Huber nous renseignent sur

\* Rapport d'Aziz ben Cheikh el Haddad adressé au Vice-Consul Félix de Lostalot de Bachoué, le 26 mai 1885, in 68CPC4/796, Archives diplomatiques de la Courneuve.

\* Préface d'Ernest Renan, Charles Barbier de Meynard et Charles Maunoir in Charles Huber, *Journal d'un voyage en Arabie (1883-1884)*, 1891.

\* Selon Jean-Claude Reverdy, qui s'appuie sur le témoignage de Theodor Nöldeke qui visita Haïl en 1893, « Huber faisait passer l'éminent professeur allemand pour son domestique » in « Charles Huber », Jean-Claude Reverdy, *Dictionnaire des orientalistes de langue française*, François Pouillon (dir.), Paris, IISMM/Karthala, 2012, pp. 498-499.

\* Lettre du 6 juillet 1884, Institut de France, Cabinet du Corpus Inscriptionum Semiticarum (CIS), G6, Charles Huber, correspondance n°24, citée par Hélène Lozachmeur et Françoise Briquel-Chatonnet, in « Charles Huber und Julius Euting in Arabien nach französischen, auch heute noch nicht veröffentlichten Dokumenten », déjà cité.

\* Hélène Lozachmeur et Françoise Briquel-Chatonnet, *Charles Huber und Julius Euting in Arabien nach französischen, auch heute noch nicht veröffentlichten Dokumenten*, déjà cité.

\* « Lundi 18 février » (1884), Charles Huber, *Journal d'un voyage en Arabie (1883-1884)*, déjà cité, p. 318

1. Julius Euting fournit ici une précision intéressante, Tlêhân serait le nom du lieu, du quartier ou de la maison où se trouvait la stèle. Il cartographie très précisément la maison sur la carte de Teïma que je reproduis en annexes, à la lettre « o ». Cette appellation donnera bien du travail aux chercheurs et aux archéologues, comme en témoigne cet article, un siècle plus tard... : Aggoula Basile, *Studia Aramaica II*, in: Syria. Tome 62 fascicule 1-2, 1985. pp. 61-76; [https://www.persee.fr/doc/syria\\_0039-7946\\_1985\\_num\\_62\\_1\\_6921](https://www.persee.fr/doc/syria_0039-7946_1985_num_62_1_6921)

\* « Lundi 18 février » (1884), Julius Euting, *Tagebuch einer reise in inner-Arabien*, deuxième partie, déjà cité, 1896, p.158.

\* « Lundi 18 février » (1884), Julius Euting, *Tagebuch einer reise in inner-Arabien*, deuxième partie, déjà cité, p.161.

les difficultés d'une telle expédition, ils éclairent en quelque-sortre la réussite d'Aziz ben Cheikh el Haddad, qui y parviendra malgré les dangers avérés. Celui-ci fournit tous les détails de son périple dès son retour à Djeddah, dans son rapport du 26 mai 1885 adressé au Vice-Consul Félix de Lostalot de Bachoué.

À Médine, durant le voyage retour d'Aziz, son domicile est perquisitionné par le Gouverneur de la ville : « *Les pierres nous appartenait disait-il, elles viennent de notre pays et de nos montagnes* ». Cette question de la propriété est omniprésente dans le rapport d'Aziz : « *Il demanda à acheter la pierre, mais le maître de la maison refusa, parce que pour l'avoir, il fallait démolir le mur, et la maison serait tombée. M. Huber se décida à acheter la maison, fit démolir le mur et trouva la pierre en question. Je tiens ce récit de témoins oculaires, et il serait aisé, je pense, d'avoir la preuve écrite si besoin était. Nous pourrions peut-être même obtenir une déclaration du maître de la maison qui aurait reçu dit-on, une somme de mille francs environs.* » Aziz ben Cheikh el Haddad relate également les convoitises et les « machinations » de Julius Euting dont il aurait été le témoin direct. Par l'intermédiaire de Snouck Hurgronje, il se serait vu proposer une somme de 10.000 francs... (Soit 10 fois plus que le prix de la maison)... Aziz fournit des détails intéressants sur la relation de Charles Huber avec son ancien collègue d'expédition Julius Euting : « *Arrivé à Haïl, j'ai trouvé chez l'émir Mohamed ibn Raschid [sic] deux lettres du docteur allemand Euting, appelé à Haïl Abdel Ouahab [sic], demandant à l'émir d'envoyer les pierres à Damas, à ses frais. Il les réclamait comme étant sa propriété et recommandait de ne les livrer à personne jusqu'à ce qu'il ait pu les prendre ou les faire prendre lui-même\** ».

Dans la préface de 1891 qui introduit le *Journal d'un voyage en Arabie (1883-1884)* de Charles Huber, les éditeurs s'interrogent : « *Jusqu'où s'est étendue la collaboration de M. Euting dans les carnets que nous publions ? C'est ce que nous n'avions pas le moyen de rechercher. Nous ne garantissons qu'une chose, c'est que les personnes qui se serviront de ce volume le pourront faire [sic] avec autant de sécurité que si elles avaient sous les yeux les notes originales de Huber. M. Euting, s'il le juge à propos dira la part qu'il a eue dans le travail commun\** ». En observant les écrits respectifs d'Huber et d'Euting, une énigme demeure sur cette part de « *travail commun* ». Dans l'ensemble du *Journal* de Charles Huber, il n'est fait aucune mention de Julius Euting, ni même de son patronyme musulman *Abd el Wahhâb*. Comme s'il n'avait pas été là\*, comme si Charles Huber avait appliqué à la lettre les considérations qu'il écrivait à son ami le Dr Weisgerber : « *Il n'y aura pas de M. Euting avec moi, ce que je soutiens c'est que je n'ai pas eu plus de relations avec lui qu'avec d'autres personnes, que nous n'avons pas vraiment voyagé ensemble et que, par conséquent, il n'est question, ni d'une communauté de voyage, ni d'une subordination\** ». Pourtant, Julius Euting nous apporte en 1896 un tout autre regard. Dans son livre *Tagebuch einer reise in inner-Arabien* (*Journal d'un voyage en Arabie intérieure*), Charles Huber est omniprésent. Mais Euting lui attribue des faits et des pensées que nous pouvons aujourd'hui difficilement recouper, nuancer ou contredire. Ainsi, les historiennes Hélène Lozachmeur et Françoise Briquel-Chatonnet nous invitent à envisager la relation des deux orientalistes au regard du contexte historique et géopolitique. Il s'agit pour elles d'une part de considérer la compétition internationale pour le contrôle de l'Arabie, et d'autre part, d'avoir conscience que la perte de l'Alsace-Lorraine — suite à la guerre franco-allemande de 1870 — avait profondément affecté Charles Huber qui était un patriote alsacien. Pour continuer à vivre à Strasbourg, lui et sa famille sont sujet de d'innombrables difficultés, y compris financières\*.

Ce point de vue est certainement utile pour regarder les convergences et divergences entre les deux carnets de voyage. Je me suis focalisé sur les journées passées à « Teïma » et les commentaires concernant la stèle, qui correspondent dans les deux carnets de voyage à la date du 18 février 1884. Huber écrit ceci : « *Je viens de faire partir le gouverneur 'Abd el-'Aziz, accompagné de son nègre [sic] et de Mahmoud, pour aller trouver le propriétaire de la pierre avec la grande inscription phénicienne, avec injonction de terminer avec lui et me rapporter la pierre à tout prix. Quel que soit le bakšîš je le payerai. Espérons qu'ils réussiront. A 10<sup>h</sup> ½, mon monde revient avec la pierre, el hamdou lillah ! Deux équipes, chacune de 4 hommes, l'ont transportée ici. J'en suis quitte pour 2 réaux au propriétaire et 2 aux porteurs\** ». La version d'Euting nous donne à imaginer une concurrence historique quasiment grotesque : « *Au moment où je suis revenu de la tournée, il y avait sept hommes dans la cour qui déchargeaient la stèle du Tlêhân' [sic]. Je laisse à chaque porteur un quart de Megîdî, et paye le propriétaire à 1½ Megîdî (environ 5 marks). Après que les étrangers aient été payés et aient quitté la maison, je commençais juste à examiner la pierre. Huber se rappelait maintenant qu'il avait déjà vu la pierre lors de son premier voyage (1880), mais n'y avait pas donné de valeur\**... Julius Euting s'attribue l'organisation de la transaction, et relate plus loin l'existence d'un contrat convenu avec Huber : « *Avant le voyage, je m'étais mis d'accord avec Huber que dans toutes ses futures découvertes je pourrai choisir une pierre avec des inscriptions qui serait ma propriété personnelle pour ma collection qui reviendrait à l'État alors que tout le reste allait lui revenir, on s'est mis d'accord pour qu'il me laisse la stèle de Tlêhân [sic].* » En note de bas de page, il ajoute : « *L'assassinat de Huber modifiait le cours des choses : la pierre fut transmise au Louvre grâce aux efforts du Dr Lostalot\** ».



**Ci-dessus** : Photographie d'Aziz ben Cheikh el Haddad (l'homme noir à sa gauche n'est pas identifié, mais dans une première édition d'un album regroupant les photographies de C. S. Hurgronje, il est décrit comme « l'esclave d'Aziz »), prise par Snouck Hurgronje entre 1884 et 1885 dans la cour du Consulat de Hollande à Djeddah, in *Collection Christiaan Snouck Hurgronje – Archive* (Cod. Or. 12.288 O.), Université de Leyde, Hollande.

\* Publié au Journal Officiel du 12 juillet 1885.

\* La lettre est datée du 4 juillet 1885 et adressée au ministre des affaires étrangères Charles de Freycinet, on en retrouve la copie dans BB/24/793 Dossier 4799, Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine. Je n'ai pas retrouvé l'originale mais le brouillon, rédigé sur une feuille de soin, et conservé par sa famille, Françoise Lot de Lostalot.

\* Pour leur implication dans l'amnistie des insurgés de 1871, citons partiellement l'avocat à la Cour d'appel de Paris François Le Henaff, ou encore les Communard-e-s Olivier Pain, Henri Rochefort, Louise Michel.

Il m'est toutefois difficile d'interpréter cet accord et ces écarts entre les deux carnets, de nombreuses hypothèses sont possibles. Cette relation semble pourtant importante dans l'histoire des pierres de Tayma, et dans l'histoire de leur conservation au musée du Louvre. L'une d'entre elle — la n°4 référencée AO 29143 — est attribuée à une « mission Huber Euting ». J'ignore les sources qui ont permis d'attribuer du commun à cette seule et unique inscription, plutôt qu'à une autre.

**PLEINE JUSTICE** / Toutes ces péripéties, ces convoitises et ces anecdotes prolongent la liste des intérêts historiques et linguistiques dont la stèle est l'objet, encore aujourd'hui ! Après l'arrivée de la stèle à Djeddah, le Vice-Consul Félix de Lostalot de Bachoué fait lui-même le dépôt à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris. Durant le discours qu'il y prononce le 3 juillet 1885, Félix de Lostalot ne manque pas de préciser l'implication d'Aziz. Le marquis de Vogüé remarque à cet effet : « *M. de Lostalot a oublié de dire, en rendant pleine justice à Si-Aziz [sic], que c'est lui-même qui a suscité, encouragé et guidé le cheikh algérien. Le vice-consul de Djeddah a bien mérité de la science et de la France. La stèle qui est devant l'Académie a été deux fois conquise par nous ; elle nous a coûté un sang précieux\** ». Le lendemain, Félix de Lostalot de Bachoué rédige sur une feuille de soin le brouillon d'une lettre adressée au Ministère des affaires étrangères. La feuille de soin est pré-remplie. On peut y lire : *histoire de la maladie*. Félix argumente et évoque les nombreux rapports qu'il a déjà adressés à sa hiérarchie : « *nous devons enfin amnistier cet insurgé\** ». Si quelques-unes des demandes du Vice-Consul et de ses successeurs sont étudiées par les Ministères des Affaires étrangères et de la Justice, elles sont néanmoins systématiquement déclinées par le Gouverneur général de l'Algérie, qui refuse catégoriquement tout retour d'Aziz dans son pays.

Après l'acharnement de quelques avocats, députés et communard-e-s, l'amnistie est finalement pleinement étendue aux Algériens, le 1<sup>er</sup> février 1895\*. Cette fois-ci, l'article 2 précise qu'elle est applicable à « l'Algérie et aux colonies ». Lorsque la nouvelle leur parvient, les autorités diplomatiques demandent à Aziz ben Cheikh el Haddad de patienter encore un peu... Il obtient néanmoins le droit de retourner en Egypte, le 27 mai 1895, en raison de graves problèmes de santé. Je me suis arrêté ici dans les microfilms des archives diplomatiques. Mais c'est probablement durant ce voyage vers l'Egypte qu'Aziz rejoint la ville de Paris, via Marseille. Il décède à la fin du mois d'août 1895 chez un Communard rencontré sur l'île des Pins en Nouvelle-Calédonie : Eugène Mourot. Son domicile se trouve juste en face du Père Lachaise, boulevard Ménilmontant, au n°43. À ce jour, on trouve à cet endroit un magasin de souvenirs et cartes postales. Le magasin s'appelle : *ma bonne étoile*. Je crois savoir que plusieurs communard-e-s se cotisent ensuite pour le rapatriement de son corps en Algérie mais je n'ai pas plus d'infos et de sources sur cette période. C'est par une lettre reçue en septembre 1895 que le Consulat de Djeddah apprend le décès d'Aziz, elle est envoyée par Salah ben Aziz, un de ses fils.

La conservatrice vient de me répondre par mail : « Pour être très rapide, une exposition avec une œuvre de ce type n'est pas vraiment envisageable ». Elle propose néanmoins que l'on se voie. Je me demande de quel « type » elle parle. Je la rencontre dans son bureau / pavillon Mollien / côté Seine. Elle commence par s'excuser en m'avouant qu'elle n'a pas lu le dossier... Elle croit que je veux emprunter la stèle de Tayma pour une expo à Khiasma... Elle est surprise que l'histoire des bagnes coloniaux m'ait amené jusqu'à elle. Ça l'intéresse et beaucoup de choses me dit-elle se préparent actuellement à propos de la stèle de Tayma. Elle évoque une conférence qu'elle doit organiser prochainement et m'invite à y participer. Finalement, c'est plutôt positif, mais elle doit d'abord en parler au président-directeur du Louvre, tout en haut de la pyramide. D'après elle, il est plutôt réfractaire à l'idée de mêler « l'art contemporain » et les collections du Louvre.

En attendant une réponse, j'hésite encore sur le choix du document à utiliser sur les vitres. Ce qui est sûr : je veux qu'on lise cette histoire avec les mots d'Aziz, même si les mots sont filtrés par le contexte dans lequel il les écrit. Deux possibilités :

1) Une lettre en arabe écrite par Aziz en 1889, adressée au Ministre de la Justice François Thévenet, paraphée et traduite par le Consul de Djeddah (Léon Hugonnet, le successeur de M. de Lostalot). Pour demander sa grâce, Aziz explique succinctement les services qu'il a rendu au Consulat : le rapatriement des objets et des restes mortuaires de Charles Huber, ses missions relatives aux pèlerinages. Ce document contient plus d'affect et de considérations sur l'amnistie recherchée et très peu de détails sur l'histoire de la stèle. Le contenu est assez synthétique.

2) Plus long : le rapport intégral de mission, en arabe, où Aziz ben Cheikh el Haddad raconte comment il a récupéré la stèle de Hail à Djeddah. Ce document est intéressant pour sa précision concernant la stèle, son acquisition par Huber, ses convoitises (le Gouverneur de Médine, le savant allemand Julius Euting...) et sur les dangers de voyager avec de tels bagages dans l'Arabie. Mais il n'est pas question de l'amnistie et il y a très peu d'informations sur Aziz.

**From:** marielle.pic@louvre.fr  
**To:** pierremichelon@hotmail.com  
**Subject:** votre projet Teima  
**Date:** Wed 9/19/2018 5:05 PM

Bonjour Monsieur,



Le président-directeur a accepté le fait que nous puissions faire « quelque chose » autour de la stèle.  
Mais je crois qu'il faudrait que nous précisions ensemble l'action que vous allez mener.  
Pour être sincère Mr Martinez n'est pas très favorable à une présence trop importante de l'art contemporain au Louvre.  
En fonction de votre action, je verrai si il faut faire intervenir ou pas la Direction de la Médiation et des projets culturelles ; ce sera un peu lourd pour tout vous avouer.  
Nous sommes très sensibles au département sur votre recherche et l'apport humain que vous avez apporté à la connaissance de cette stèle que nous regardions plutôt sous son aspect historique.  
A très bientôt  
Bien cordialement

Marielle Pic  
Conservateur général  
Directrice  
Département des Antiquités orientales  
Musée du Louvre 75058 Paris cedex 01  
+33 (01) 40 20 50 62  
marielle.pic@louvre.fr



\* Cette rencontre n'aura jamais lieu mais à mon retour de Constantine, nous repassons avec Ahcene visiter le Mausolé érigé à Seddouk en l'honneur des El Haddad.

\* Cheikh Aheddad et Tarehmanit, *influence sur la vallée de la Soummam*, dépliant édité par le Groupe d'études sur l'histoire des mathématiques à Bougie médiévale (GEHIMAB), 2006, [En ligne] <<http://gehimab.org/depliants/depliants/depliant15.pdf>>

\* Ghania Mouffok, « Portrait de Djamil Aïssani », in *Le patrimoine de l'eau en Algérie, Mémoire et permanence*, sous la direction de Selma Hellal et Burhan Eddine El Mounir Bencharif, Alger, AREA-ED [barzakh], 2011, p.115.

\* Sur le décret Crémieux et l'antisémitisme comme cause supposée, voir Richard Ayoun, « Le décret Crémieux et l'insurrection de 1871 en Algérie », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 35 N°1, Janvier-mars 1988, pp. 61-87, [En ligne] <[www.persee.fr/doc/rhmc\\_0048-8003\\_1988\\_num\\_35\\_1\\_1439](http://www.persee.fr/doc/rhmc_0048-8003_1988_num_35_1_1439)>

Je suis en Algérie pour terminer le tournage d'*Amara*. Avant d'aller à Constantine, je veux rencontrer deux associations, la première dans le village natal d'Aziz et la seconde à l'université de Béjaïa. Je fais un détour au pied du Djurdjura (Ath Mendes, Boghni, côté est) pour revoir Ahcene Ath Ouarab Ouyahia, le président de l'association des oubliés de l'insurrection de 1871. Sans m'en parler, Ahcene prend les devants pour organiser notre visite au village d'Aziz, à Seddouk. Il est connu là-bas. Nous partons tôt pour arriver vers 11h, il faut monter puis descendre la montagne. Le paysage défile, Ahcene me parle des lieux, des batailles. Il me les montre du doigt. Je ne comprends pas tout. Nous sommes chaleureusement accueillis à notre arrivée. Le village est charmant, perché au sommet d'une colline où l'on peut observer le Djurdjura (depuis l'ouest) et la vallée de Soummam. Ahcene passe un coup de téléphone et je devine une tension avec son interlocuteur. C'est un des descendants d'Aziz. Il y a semble-t-il un « vice de procédure » dans l'organisation. Il y a un problème. On postdate cette rencontre quand je reviendrai de Constantine\*.

Nous redescendons à Seddouk bas (le village est étendu sur deux parties assez éloignées l'une d'entre elles, en haut et en bas dans la vallée). Zahia Kacher vient à notre rencontre. C'est une des descendantes d'Aziz, la 6<sup>ème</sup> génération si j'ai bien compris. Elle retourne à Béjaïa et m'emmène avec elle. J'enregistre notre conversation pendant qu'elle conduit. Je lui explique que je dois rencontrer demain matin le professeur Djamil Aïssani. Elle se met à rire, c'est un de ses amis. Elle lui téléphone et lui annonce qu'on sera dans son bureau dans 30 minutes... Jusqu'à alors, j'ai juste échangé quelques mails avec ce monsieur. Il est le président de l'association GEHIMAB (Groupe d'Étude sur l'Histoire des Mathématiques à Bougie Médiévale), qu'il a fondé en 1991. Les mathématiques, et plus largement la production scientifique, littéraire, sont les objets de cette association qui collecte et conserve des milliers de manuscrits, dont certains datent de plusieurs siècles. En 1996, GEHIMAB organisait l'exposition *Influence de la pensée de Cheikh Aheddad* (le père d'Aziz) à l'occasion du 125<sup>ème</sup> anniversaire de l'insurrection. Je retrouve une plaquette à ce sujet sur internet. L'association explique avoir regroupé « *les principaux documents exposés au court d'une dizaine d'années de contribution (1996-2006) (...) un premier pas vers la reconstitution de la Khizana (Bibliothèque de manuscrits) de la Zawiyya historique de Cheikh Aheddad\** ». Je prends conscience qu'au-delà des fragments de vie d'Aziz tels que je les ai vus archivés par les administrations pénitentiaires ou diplomatiques, Aziz est issu d'un contexte familial et culturel très important en Algérie.

Nous rentrons dans le bureau du professeur, il y a des livres partout. Djamil Aïssani porte une épaisse « moustache en guidon » et son regard aiguisé me fait signe qu'il est pressé. J'ai lu quelque-part ce portrait de lui : « *Comme tout bon enseignant, il aime proposer à ses interlocuteurs des ouvrages, des écrits, leur suggérant de faire l'effort de se documenter avant de lui prendre de son temps. Un temps précieux pour cet homme aux mille et un projets, qu'il partage entre son laboratoire et l'association\**. » Zahia reste avec nous. Je leur présente le dossier que j'ai envoyé au Louvre. Djamil Aïssani repère immédiatement l'ambivalence de ma proposition. Il comprend la visée politique de faire exister Aziz dans les collections du Louvre, mais il me conseille aussi de faire à attention à ne pas lui porter préjudice, un préjudice posthume. Zahia confirme. Il y a en Algérie, comme en France du reste, de lourdes confusions et tensions historiques. La vision « révolutionnaire » accolée aux meneurs de l'insurrection de 1871 est une d'entre elles, une vision postérieure et fonctionnaliste. De ce que j'en ai vu, les causes de cette insurrection ont déjà fait polémiques dans l'historiographie, notamment à propos d'antisémitisme\*. De ce que j'en ai compris, le passage d'une administration militaire à une administration civile avait désorganisé l'ordre des choses, c'est à dire, désorganisé l'ensemble des divisions et des hiérarchies mis en place pour que la France règne. À la *bonne cause* pour déclencher cette guerre, il faut donc pouvoir observer les *intérêts* de certains de ses initiateurs. Ce qui n'enlève rien je pense aux engagements et aux sacrifices de milliers d'insurgé-e-s.

La demande d'amnistie que j'hésite à reproduire sur la vitrine de la stèle leur paraît un peu rude. Djamil et Zahia me conseillent d'y joindre mon point de vue, d'accompagner le public vers mon interprétation, ce que je peux en dire. Nous repartons avec Zahia. Elle m'emmène au cap Carbon, la lune est en train de se lever sur la mer. J'avais oublié à quel point cet endroit est magnifique. Elle parvient à joindre son grand-oncle (celui qui n'avait pas voulu nous rencontrer ce matin...) Elle lui explique brièvement mon projet. Je ne comprends rien de la conversation mais Zahia m'explique ensuite : « *il dit qu'il est au courant pour cette lettre, que ce n'est pas Aziz qui l'a écrite (...) Tu vois ? Je t'avais dit... C'est compliqué.* » Zahia me dépose devant un hôtel. Un doute vient d'apparaître : « *et si ce n'était pas lui ?* ».

1885 juillet 03 CONSERVATION

La date est mensongère / 2018 octobre 12 / Ou pas tout à fait / Du 03 juillet 1885 au 12 octobre 2018, il n'y a qu'une porte / Marielle Pic, la conservatrice des Antiquités orientales du musée du Louvre me convie à une séance de l'A.I.B.L. (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres). C'est là que Félix de Lostalot de Bachoué a présenté la stèle de Tayma pour la première fois à Paris. Je suis rentré la veille d'Algérie, c'est un peu sec / On y va / 2018 toujours, Florent Egal est invité à présenter ses recherches sur les traces de Charles Huber. L'A.I.B.L. invite qui elle veut. Un académicien invite qui il veut. Florent Egal est invité par le directeur. Il travaille pour la compagnie *Airbus* en Arabie saoudite. Il s'est pris de passion pour le voyage de Charles Huber. Il nous montre des photographies où l'on constate que Charles Huber et Julius Euting gravaient leurs patronymes sur les lieux de leurs « trouvailles ». Beaucoup. Ça m'amuse d'abord, j'ai lu dans les carnets de Charles Huber qu'il écrivait son nom partout. Durant son deuxième séjour, il faisait même le relevé de ses propres inscriptions... Celles qu'il avait laissées lors de son voyage précédent...

C'est la première fois que je mets les pieds à l'Institut de France. Drôle d'effet, je passe tout le temps devant pour aller aux *beaux-arts*. Ligne 11, changement, ligne 7, pont neuf, pont des arts, et juste devant l'Institut qui regroupe sous sa chapelle plusieurs académies. L'A.I.B.L. est l'une d'entre-elles. Marielle Pic me présente le directeur, Christian Robin, puis nous rentrons dans la salle des séances. Le public est invité à se placer sur le côté. Partout le parquet grince. Comme à l'assemblée, un président de séance déplie un protocole. Il parle de lui à la troisième personne. Il donne lecture, il invite un tel et un tel à donner lecture. Beaucoup de lectures. Je scrute les sculptures et leurs patronymes figés dans les murs, que des hommes. Je regarde devant moi dans le carré réservé aux académiciens : que des hommes. La plupart sont âgés et certains s'endorment. Ils ont des bouteilles d'eau sur leur table. Nous autres le public docile et mal assis, nous n'avons pas soif. Marielle Pic est à ma gauche, je peux difficilement m'échapper belle. La séance s'achève. On retrouve la lumière, les touristes sur le pont et les bouquinistes. Nous sortons du XIX<sup>ème</sup> siècle : ce jour du 3 juillet 1885 où la stèle de Tayma débarqua.

2018 octobre 27 FAIRE UN CHOIX

Je raconte à Salem la suite des événements entre le Louvre et l'Algérie. Nous allons de nouveau collaborer ensemble, mais à distance cette fois-ci. On hésite encore sur le choix du document. Salem pense que le rapport d'Aziz serait plus intéressant pour le public. J'aime bien ce document mais j'y vois plusieurs inconvénients. Il est trop long et je ne veux pas trancher dedans. Il est impossible à prendre en photo. J'ai fait une demande pour consulter l'original à la Courneuve. Il est encadré dans un épais cahier. Les marges, gauches ou droites, sont tronquées. Il faudrait réécrire la fin des mots coupés. Enfin et surtout, il n'est pas question de son amnistie, ni de sa relation avec les consuls de France successifs. Il faut faire un choix. Soit on axe l'installation du point de vue de l'amnistie, la promesse non tenue de l'Etat, soit on s'oriente davantage sur la stèle et les conditions de son « acquisition ». Pour en avoir le cœur net, je demande à Salem de comparer les écritures. J'ai choisi plusieurs lettres attribuées à Aziz, dans les années 1870, 1880, 1890. Salem me confirme que c'est bien lui.

2018 novembre 20 ALLER-VOIR

\* Aller-voir du 20 novembre 2018, avec Marielle Pic, pm et le service de médiation graphique et numérique, unité de conception graphique et signalétique : Carol Manzano, Frédéric Poincelet.

\* Voir le cartel de la stèle lors de l'exposition *L'histoire commence en Mésopotamie*, Le Louvre-Lens, Novembre 2016 - Janvier 2017, Lens.

\* Mail de Marielle Pic à pm, 11 février 2019.

Avec Marielle et les graphistes du Louvre\*, nous partons faire un « aller-voir ». C'est mardi et le musée est fermé. Marielle ouvre avec son badge une petite porte qui donne directement dans les salles. Avant de voir, il faut aller. La salle en question est assez éloignée de son bureau : 1 kilomètre je dirais en comptant les virages et les escaliers. Nous arrivons, je sors mon ordi avec mes premières maquettes. Marielle me confie le point de vue du directeur sur les artistes : « *Méfiez-vous Marielle, si vous donnez ça un artiste, il va toujours en vouloir plus* ».

Pourtant, c'est à peu près l'inverse qui se passe. Marielle me propose d'investir la surface de la deuxième vitrine. Elle suggère d'ajouter au montage les photographies de Charles Huber, Félix de Lostalot de Bachoué et d'Aziz ben Cheikh el Haddad. Je n'y avais pas pensé et ce sera mieux pour le public de mettre des visages sur les protagonistes. Nous évoquons la lettre et le rapport. Marielle a visiblement déjà tranché cette question : « *Mais Pierre... Cette stèle... je veux qu'elle reste ici* ». Elle propose éventuellement de placer des extraits sur un cartel. Je ne lui dis pas mais je pense : « *s'il faut extraire du rapport tout ce qui est relatif à la propriété, il ne va pas rester grand chose...* ». Allons-y pour la lettre. C'est ce que je préfère raconter de toute façon.

Nous abordons ensuite la question de la langue. Nous n'avons pas encore réalisé les *notes de traduction* avec Salem, mais c'est acté. Pour les cartels, je propose que l'ensemble des indications soient rédigées en arabe et en français. Carol, la graphiste, me regarde de travers. Marielle me répond : « *Oui c'est une très bonne idée mais vous savez Pierre, je dirige un département d'antiquités orientales et vous n'imaginez pas le nombre de personnes qui m'ont demandé que les cartels soient en arabe. Ce serait logique mais c'est impossible. On a déjà essayé* ». La graphiste hoche la tête pour approuver, elle a l'air blasée : « *La direction est catégorique à ce sujet. C'est : français, anglais, espagnol, et c'est tout* ». On continue. Il y a un « détail » graphique que je veux changer. C'est l'attribution de la mission. J'ai un bon argument. Lors du dernier « voyage » de la stèle de Tayma au Louvre-Lens\*, le comité scientifique avait inscrit sur le cartel « Donation de Lostalot ». Je propose à Marielle que nous ajoutions le nom d'Aziz. Elle est d'accord. Je demande : « *et vous pensez que ça pourrait être pérenne ?* ». Elle me répond : « *oui, sans problème, maintenant que nous savons tout ça* ».

Je me dis que c'est déjà bien. Pour donner raison à monsieur le Directeur, je tente le coup de « l'artiste qui en veut toujours plus » : « *Et pensez-vous qu'il soit possible de remplacer le terme "donation" par "contribution" ? J'ai regardé, en anglais, c'est un synonyme. Ça me paraît plus approprié... Parce que Félix et Aziz ne l'ont pas vraiment donné, mais ils ont contribué à ce qu'elle soit là* ». À cet instant, je viens de franchir un seuil. Marielle me répond, un peu sèchement cette fois-ci : « *Dans les musées, il y a des termes juridiques que nous ne pouvons pas changer, le mot "donation" en est un\** ».

2019 février 29 FAIRE UN MAUVAIS CHOIX

**Ci-contre** : Maquette finale pour notes de traduction, Salem Khchoum et pm, voir l'exposition de pm *In loving memory of Charles, Aziz, Félix and Léon*, (13 mars - 28 juin 2019), musée du Louvre, Paris.

\* Voir par exemple l'exposition « *Mésha et la Bible : quand une pierre raconte l'Histoire* », (15 septembre - 19 octobre 2018), Collège de France, Paris.

Vérifier / relire / souligner / vérifier encore / compter le nombre de caractères / couper / recommencer / On réalise avec Salem un geste équivalent à celui de Grenoble. Salem rédige d'abord sa propre traduction (la lettre d'Aziz). Puis il la compare avec la traduction de Léon Hugonnet (le Consul de France à Djeddah traduit, puis transmet et appuie la demande d'amnistie). De nombreux petits écarts apparaissent. Avec les conseils de Salem, on opère un choix drastique. Toutes les informations linguistiques qu'il apporte sont passionnantes mais nous manquons de place. On privilégie la *note de traduction* historique. Elle montre des fils. Là y a un fil, là il y en a deux, etc.

Pendant nos dernières corrections, je dois trouver un titre. J'y pense depuis le début mais ça ne vient pas. Et la *deadline* approche. J'ai d'abord pensé à « amnistie posthume » ou « en espérant l'amnistie », avec le double-sens d'*esperar* de l'espagnol : espérer, attendre. Je les propose à Marielle et elle se met à rire... En caricaturant un peu, elle me donne cette orientation pour un titre adéquat : « *Un artiste contemporain et la stèle de Teima* ». Il faut trouver un juste milieu, c'est délicat. Une pierre qui raconte ? Avec mon prénom, c'est impossible\*. *Loving memory*, c'est un peu funéraire, mais ça rendrait hommage. Je propose ça / ça lui plaît.

Je demande à Salem ce qu'il pense du titre qu'on a finalement choisi : « *Stèle de Teima : in loving memory of Charles, Aziz, Félix and Léon* ». Il aime bien l'hommage mais il me demande : « *Pourquoi en anglais ? Ça n'a rien à faire là !* ». On place l'équivalent en dessous en arabe. À regret, il y avait pourtant un titre qui s'imposait. Celui de la feuille de soin utilisée par Félix pour honorer son engagement :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ  
ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE À PARIS  
SERVICE DE M. SI AZIZ  
L nommé Paris le 4 juillet 1885 âgé de ans,  
profession tempérament constitution  
Entré le Direction 188 salle Politique Lit N°

HISTOIRE DE LA MALADIE

Le 14 septembre 1857, le Conseil de France de l'Institut des Sciences et des Lettres a élu pour son président le docteur et maître de la Faculté de Médecine de Montpellier, M. le Comte de Montalivet, et pour son vice-président M. le Comte de Montalivet, et pour ses secrétaires M. le Comte de Montalivet et M. le Comte de Montalivet.

Messieurs, le 14 septembre 1857, le Conseil de France de l'Institut des Sciences et des Lettres a élu pour son président le docteur et maître de la Faculté de Médecine de Montpellier, M. le Comte de Montalivet, et pour son vice-président M. le Comte de Montalivet, et pour ses secrétaires M. le Comte de Montalivet et M. le Comte de Montalivet.

Quelle importance que l'Etat ait un grand conseil de l'Institut des Sciences et des Lettres, au lieu de la loi de 1806, qui n'a pu être appliquée qu'à l'égard de l'enseignement supérieur, et non de l'enseignement secondaire, et qui n'a pu être appliquée qu'à l'égard de l'enseignement supérieur, et non de l'enseignement secondaire.

Le 14 septembre 1857, le Conseil de France de l'Institut des Sciences et des Lettres a élu pour son président le docteur et maître de la Faculté de Médecine de Montpellier, M. le Comte de Montalivet, et pour son vice-président M. le Comte de Montalivet, et pour ses secrétaires M. le Comte de Montalivet et M. le Comte de Montalivet.

Après ce qui a été dit précédemment, il est évident que le Conseil de l'Institut des Sciences et des Lettres, tel qu'il est actuellement constitué, ne peut pas être maintenu tel qu'il est, et qu'il faut le réorganiser, et qu'il faut le réorganiser, et qu'il faut le réorganiser.

Après ce qui a été dit précédemment, il est évident que le Conseil de l'Institut des Sciences et des Lettres, tel qu'il est actuellement constitué, ne peut pas être maintenu tel qu'il est, et qu'il faut le réorganiser, et qu'il faut le réorganiser, et qu'il faut le réorganiser.

Après ce qui a été dit précédemment, il est évident que le Conseil de l'Institut des Sciences et des Lettres, tel qu'il est actuellement constitué, ne peut pas être maintenu tel qu'il est, et qu'il faut le réorganiser, et qu'il faut le réorganiser, et qu'il faut le réorganiser.

Après ce qui a été dit précédemment, il est évident que le Conseil de l'Institut des Sciences et des Lettres, tel qu'il est actuellement constitué, ne peut pas être maintenu tel qu'il est, et qu'il faut le réorganiser, et qu'il faut le réorganiser, et qu'il faut le réorganiser.

Le mot "conseil" est un terme qui a été employé par l'Etat, et qui a été employé par l'Etat, et qui a été employé par l'Etat.

Messieurs, le 14 septembre 1857, le Conseil de France de l'Institut des Sciences et des Lettres a élu pour son président le docteur et maître de la Faculté de Médecine de Montpellier, M. le Comte de Montalivet, et pour son vice-président M. le Comte de Montalivet, et pour ses secrétaires M. le Comte de Montalivet et M. le Comte de Montalivet.

Après ce qui a été dit précédemment, il est évident que le Conseil de l'Institut des Sciences et des Lettres, tel qu'il est actuellement constitué, ne peut pas être maintenu tel qu'il est, et qu'il faut le réorganiser, et qu'il faut le réorganiser, et qu'il faut le réorganiser.

Après ce qui a été dit précédemment, il est évident que le Conseil de l'Institut des Sciences et des Lettres, tel qu'il est actuellement constitué, ne peut pas être maintenu tel qu'il est, et qu'il faut le réorganiser, et qu'il faut le réorganiser, et qu'il faut le réorganiser.

Après ce qui a été dit précédemment, il est évident que le Conseil de l'Institut des Sciences et des Lettres, tel qu'il est actuellement constitué, ne peut pas être maintenu tel qu'il est, et qu'il faut le réorganiser, et qu'il faut le réorganiser, et qu'il faut le réorganiser.

Après ce qui a été dit précédemment, il est évident que le Conseil de l'Institut des Sciences et des Lettres, tel qu'il est actuellement constitué, ne peut pas être maintenu tel qu'il est, et qu'il faut le réorganiser, et qu'il faut le réorganiser, et qu'il faut le réorganiser.

Après ce qui a été dit précédemment, il est évident que le Conseil de l'Institut des Sciences et des Lettres, tel qu'il est actuellement constitué, ne peut pas être maintenu tel qu'il est, et qu'il faut le réorganiser, et qu'il faut le réorganiser, et qu'il faut le réorganiser.

Après ce qui a été dit précédemment, il est évident que le Conseil de l'Institut des Sciences et des Lettres, tel qu'il est actuellement constitué, ne peut pas être maintenu tel qu'il est, et qu'il faut le réorganiser, et qu'il faut le réorganiser, et qu'il faut le réorganiser.

Après ce qui a été dit précédemment, il est évident que le Conseil de l'Institut des Sciences et des Lettres, tel qu'il est actuellement constitué, ne peut pas être maintenu tel qu'il est, et qu'il faut le réorganiser, et qu'il faut le réorganiser, et qu'il faut le réorganiser.

Après ce qui a été dit précédemment, il est évident que le Conseil de l'Institut des Sciences et des Lettres, tel qu'il est actuellement constitué, ne peut pas être maintenu tel qu'il est, et qu'il faut le réorganiser, et qu'il faut le réorganiser, et qu'il faut le réorganiser.

Messieurs, le 14 septembre 1857, le Conseil de France de l'Institut des Sciences et des Lettres a élu pour son président le docteur et maître de la Faculté de Médecine de Montpellier, M. le Comte de Montalivet, et pour son vice-président M. le Comte de Montalivet, et pour ses secrétaires M. le Comte de Montalivet et M. le Comte de Montalivet.

\*  $\approx$  (...)





\* C'est la nuit maintenant

\* C'est la nuit maintenant

Présentation par Pierre Michelin :  
13/07/2016

\* Durant sa vie en Guyane française, pour des raisons que j'ignore mais qui sont certainement des raisons pratiques et administratives, son patronyme a perdu les accents et les diacritiques du quốc ngữ. Le « chũ quốc ngữ » (littéralement : l'écriture de langue nationale) est un alphabet latin mis en place au XVI<sup>ème</sup> siècle par des missionnaires portugais. Après sa condamnation, Trần Tử Yến se fit baptiser, et choisit un prénom catholique : Joseph. Il préserva Tran Tu Yen comme patronyme, dans sa version « francisée ». Ses enfants et petits-enfants ont pour patronyme Tran Tu Yen. Attention, pour honorer la mémoire de son fils déporté, le père de Trần Tử Yến a choisi de donner au dernier enfant de la famille un nom qui pourra paraître identique pour les francophones, mais qui pourtant s'écrit et se prononce différemment : Trần Tử Yến. Le sens de Yến et de Yên diffèrent également. Yến signifie « hirondelle » tandis que Yên désigne la paix, le calme, la paisibilité.

\* Une première version de *C'est la nuit maintenant* a été présentée à Turin, en français et en italien, à l'occasion de l'exposition *Parole e angurie*, Pierre Michelin, un commissariat de Lorenzo Balbi. Fondation Sandretto Re Rebaudengo, Turin, Italie, 10 septembre - 11 octobre 2015. La traduction du document en italien a été réalisée par les soins de Tania Sofia Lorandi. La version italienne s'intitule : *È notte adesso*.

\* En linguistique, on parle de créole pour désigner une langue qui s'est constituée en transformant une autre langue, voire plusieurs. Selon les contextes géographiques auxquels on fait référence, on peut donc désigner les différentes langues créoles par rapport à leur lieu d'invention et de locution, par exemple le créole guyanais, martiniquais, réunionnais, etc. Parfois ils possèdent leurs noms propres, par exemple le *ndjuka* parlé au Surinam et en Guyane française. Un regard socio-historique est nécessaire si l'on veut appréhender leurs genèses. Attention : des sentiments et des expressions de supériorité ou de xénophobie voudraient systématiquement désigner les créoles avec des qualificatifs dépréciatifs, instaurant ce faisant une hiérarchie entre les langues. Le créole guyanais — celui qui nous intéresse ici — possède ses règles grammaticales et syntaxiques, il a une histoire littéraire, orale.

≈ En vietnamien mais également en français, nous connaissons cette expression : « Quel bon vent vous emmène ? », « *Ngon gió nào mang anh tới đây ?* »

Du bout de ses doigts, de son front vers le ciel, Trần Tử Yến imite le mouvement des souvenirs qui disparaissent de sa tête. Il prononce quelques mots, comme pour illustrer son geste : « *c'est la nuit maintenant* ».

En 1931, un jeune militant communiste nommé Trần Tử Yến est déporté de « l'Indochine » pour rejoindre les « établissements pénitenciers spéciaux » de l'Inini, une subdivision de la Guyane française. Il disparaît en 2001 à Cayenne, à l'âge de 92 ans, sans avoir revu son pays natal\*.

Écrit à plusieurs mains, parlé à plusieurs voix, ce document, rédigé d'abord en français, puis en italien\* et en vietnamien, présente la transcription de l'unique témoignage audiovisuel de Trần Tử Yến, recueilli par la réalisatrice Geneviève Wiels, dans le cadre de ses recherches pour la réalisation du documentaire *Au Temps de l'Inini*, 2001, produit par France Mexique Cinéma Productions et RFO. Avec l'aimable autorisation de Geneviève Wiels et de la productrice Anne-Marie La Toison, j'ai pu visionner et numériser l'intégralité de l'entretien que lui avait accordé Trần Tử Yến (110 minutes réparties sur 4 cassettes). Les images sont de Grégory Uraszewski, l'enregistrement sonore de Stéphane Morelli.

Trần Tử Yến étant devenu malentendant suite à sa condamnation, l'entretien fut réalisé avec l'aide de sa fille Muguette, qui comprenait les prononciations de son père et qui écrivait les questions de Geneviève Wiels sur un cahier.

En septembre 2014, je demandais à deux de ses filles, Claudette et Muguette Tran Tu Yen, de traduire l'intégralité des réponses de leur père, qui jusqu'à ce jour (exception faite de quelques extraits dans le documentaire de Geneviève Wiels) n'avaient pas été traduites, ni diffusées ou éditées. La traduction était nécessaire pour plusieurs raisons. Trần Tử Yến parlait une langue inventée par ses soins : un mélange de créole guyanais\* et de français.

Nous étions accompagnés de Maxime Bichon, un ami et artiste venu m'assister durant ce séjour guyanais. Nous y avons commencé la fabrication d'un site internet dont fera parti ce document. Ce site polyglotte me permettra de réunir un ensemble de films, de documents et de traductions concernant quelques-unes des déportations politiques perpétuées au sein de l'empire colonial français.

Les journées de traduction se sont déroulées chez Claudette Tran Tu Yen, à Cayenne. Nous regardions l'intégralité des 4 cassettes en enregistrant nos traductions, nos commentaires, nos conversations. La présente transcription est donc un montage entre les dialogues de la vidéo (le jour de l'entretien avec Geneviève Wiels) et ceux de notre traduction (plus de 15 années après). Ainsi, les commentaires de Muguette Tran Tu Yen proviennent de deux moments différents, que j'ai nommés respectivement « Muguette dans la vidéo » et « Muguette » pour nous permettre de les différencier dans la lecture. Les commentaires et questions de Geneviève Wiels sont nommés « Geneviève dans la vidéo ». Pour faciliter la lecture, j'ai écrit les commentaires et dialogues de notre traduction avec une couleur différente.

Après ces journées de traduction, j'ai moi-même réécrit la voix de Trần Tử Yến. Ses expressions et ses mots nous ont parfois laissées sans traduction. J'ai donc placé des notes (≈), des trous (TRADUCTION MANQUANTE), des doutes concernant l'orthographe de certains mots (je m'en excuse) et quelques indications concernant nos gestes et nos attitudes, par exemple des (rires), ou encore, lorsque des interlocuteurs s'adressaient à quelqu'un en particulier, par exemple : Maxime (à Muguette).

> Tran Tu Yen devant la caméra de Geneviève Wiels.  
© FMC productions.



Ayant conscience des erreurs de retranscription que j'ai pu commettre, mais aussi des écarts entre l'oubli et le souvenir, entre les mots et leurs traductions, j'ai choisi de nommer la parole de Trần Tử Yến par le pseudonyme « Pax ». Il s'agit du pseudonyme que Trần Tử Yến avait utilisé à son arrivée à Cayenne pour rédiger des lettres à un complice français, Gaston Renard, qui transitait différentes informations au Comité de Défense Sociale, une association politique, basée à Paris.

À partir de ses recherches, la journaliste et historienne Christèle Dedeabant\* a rédigé pour le document *C'est la nuit maintenant*, des notes sous formes d'astérisques qui permettent à la fois de préciser, confirmer, contredire ou nuancer les propos tenus au sein des dialogues et des traductions.

\* Christèle Dedeabant a travaillé sur le bague des Annamites au travers de publications (*Le Bague des Annamites*, collection Parcours du Patrimoine, L'Ecarquillé, Paris, 2012 et « *Saigon-Cayenne : les derniers déportés politiques de la Guyane* », *Une Saison en Guyane*, n°13, août 2014) et de conférences (« *De Saïgon à Cayenne : l'étrange destin des déportés indochinois* », conférence *Regards sur l'histoire*, 1<sup>er</sup> avril 2011, Campus Saint Denis, Cayenne et « *le Bague des Annamites* », 15 septembre 2012, Montsinery). Elle travaille à la publication d'un ouvrage sur ce thème.

La traduction du document en vietnamien a été réalisée par les soins de Trần Phương Thảo à Hà Nội en mai 2016, durant une résidence « Hors les murs » qui m'était attribuée par l'Institut Français. Dans les versions vietnamienne et française, Thảo a rédigé des notes de traductrice (marquées par ce signe : ~) qui présentent ses choix, mais aussi les difficultés rencontrées, voire les intraductibilités. Enfin, Thảo et moi-même aimerions vous avertir — durant votre lecture — que la traduction réalisée en vietnamien ne saurait restituer avec exactitude la langue maternelle de Trần Tử Yến, et avec laquelle il ne s'est pas exprimé durant l'entretien. Pour tenter de s'en approcher, peut-être faudrait-il travailler à partir des nombreuses lettres qu'il a envoyées à sa famille vietnamienne après sa libération (il n'est pas exclu que j'organise prochainement ce nouveau chantier linguistique).

Thảo est née en 1977 au Viêt Nam. En 2000, elle est venue en France pour accomplir son rêve et devenir réalisatrice de films documentaires. Après avoir obtenu un diplôme de sciences politiques à Paris, elle a rejoint l'université de Poitiers pour étudier la réalisation et l'écriture documentaires. De retour au Viêt Nam, elle a notamment réalisé le film *Giấc mơ là công nhân* (~ *Workers Dream*) qui a été sélectionné à de nombreux festivals internationaux et qui a reçu le prix *Pierre and Yolande Perrault* au festival Cinéma du Réel 2007.

Depuis 2011, elle a mené plusieurs projets de films en collaboration avec Swann Dubus, notamment *Trong hay ngoài tay em* (~ *With or without me*) (Prix White Goose au DMZ Docs 2012) et *Tim Phong* (~ *Finding Phong*), qui a reçu le Grand prix Nanook au Festival Jean Rouch 2015.

Première journée de traduction : 00 : 00 : 37 : 11  
20/09/2014

Cassette n°1/4

~ **Thao** : Il y a plusieurs noms, ainsi que plusieurs prénoms personnels en vietnamien pour désigner la mère, en fonction des époques et des particularités des régions. Ici, Trần Tù Yến a inconsciemment traduit mot à mot du vietnamien vers le français. Disant « Grande mère », il a du penser à la mère qui était considérée comme la femme principale de son père : « Mẹ già » en vietnamien. Dans la version vietnamienne, j'ai fait exprès de ne pas garder le terme que Trần Tù Yến aurait naturellement utilisé s'il avait réalisé son interview en sa langue maternelle, afin que les lecteurs vietnamophones prennent conscience qu'il s'agit d'une transcription traduite.

~ En vietnamien, « insolent » est un adjectif qu'on utilise souvent pour plaindre un comportement grossier d'un petit à l'égard d'un plus grand, ou de quelqu'un à l'égard d'un supérieur, et pas dans le sens inverse. Ainsi, l'utilisation de cet adjectif a rendu cette histoire un peu drôle ou incongrue, quand on la lit en vietnamien. Et j'ignore si c'était l'intention de Yến.

**Geneviève dans la vidéo** : (question inconnue)

**Pax** : Cette année, dans trois mois, j'aurai 92 ans. Mon père avait deux femmes. L'une d'entre elle « plus grande » que ma mère, je l'appelais « grande mère » et l'autre « maman ». Nous vivions à la campagne. Elles cultivaient la terre. Ma « grande mère » était très instruite, elle était chinoise et connaissait les caractères chinois. Quand j'allais à l'école, toutes les deux s'occupaient de moi, c'est pourquoi je dis souvent que j'ai eu deux mamans...~

**Geneviève dans la vidéo** : Est-ce qu'à l'école il a eu des activités politiques ?

**Pierre** : Là, Geneviève écrivait ses questions ?

**Muguette** : Oui, elle me posait la question, je l'écrivais, et je passais le cahier à mon père.

**Muguette dans la vidéo** : Il avait deux mamans.

**Geneviève dans la vidéo** : Oui. Sa « grand-mère » s'occupait de lui, hum hum.

00 : 03 : 03 : 22 **Pax** : J'étais scolarisé au collège français du protectorat, et cela pendant deux ans et demi. Une querelle a eu lieu avec madame la professeure. Elle donnait des leçons de morale, mais moi j'étais au fond de la classe car elle avait classé les élèves par ordre alphabétique et mon nom commençait par « T ». J'étais derrière donc, et avec un de mes camarades, mon voisin de table, nous avions l'habitude de lire des revues en cachette. La professeure a surpris mon copain, et de colère, elle lui a jeté le livre à la figure. Je me suis levé en m'adressant à elle : « Madame, vous n'avez pas le droit de traiter les étudiants comme ça ». Elle a accouru dans le bureau du directeur, qui était un de ses amis. Le directeur est revenu demander ce qui se passait. Je me suis levé à nouveau pour lui dire : « Monsieur le directeur, je vous demande si madame la professeure a le droit d'être aussi insolente~ avec un étudiant ? ». Le directeur m'a répondu que je me permettais beaucoup de choses. (rires) (TRADUCTION MANQUANTE) Le soir, ils ont donc organisé un conseil de professeurs. Ils ont décidé de me punir avec trois jours de consigne. Pendant ma punition, c'était un dimanche, un surveillant est venu me demander des explications. Il m'a demandé s'il pouvait faire quelque-chose pour moi. Je lui ai demandé d'aller voir la professeure pour qu'elle s'excuse auprès de mon camarade, et seulement après cela, je m'excuserai auprès d'elle. J'étais furieux et le directeur l'a signalé à tous les professeurs. J'avais trois jours pour faire mes excuses !

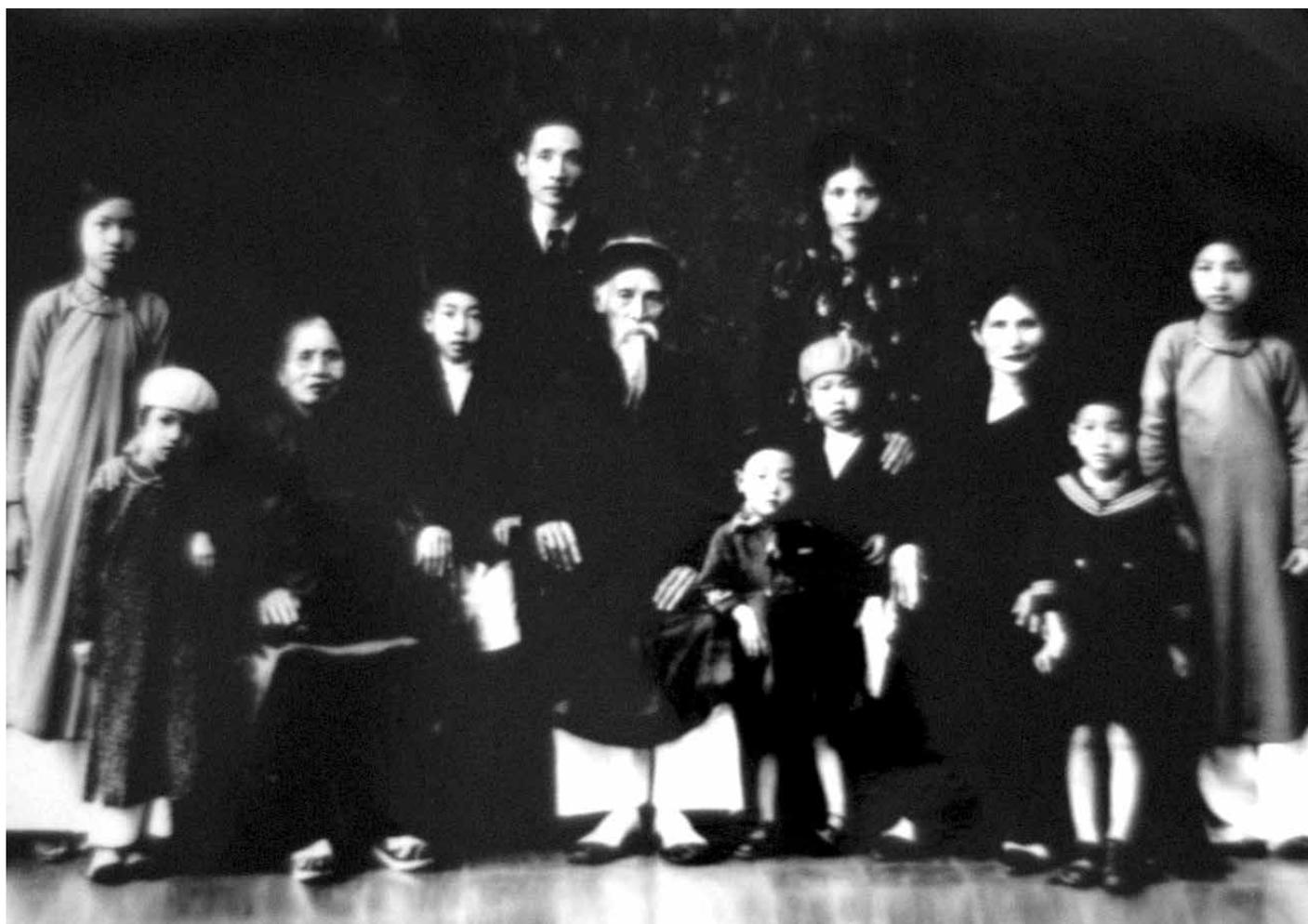
**Claudette** : Mais pourquoi quand on a passé ce reportage, il n'y avait pas tout ça ?

**Muguette** : Comme Geneviève devait présenter le projet à RFO, elle n'a pas tout diffusé. Elle a simplement sélectionné une partie...

> Ici, une photographie de la famille qui présente les enfants de Vũ Thị Tần et de Trần Tử An, le frère de Pax. Selon un de ces enfants — Trần Tử Kháng — cette photo a été prise autour de 1933-1935, dans un magasin spécialisé de Ninh Bình. Elle a été envoyée quelques années plus tard à Trần Tử Yến, en Guyane.

**De gauche à droite :** Trần Thị Cẩn, Trần Thị Nhẫn, Cụ Đổ Thị Chí (la « grande mère » de Pax), Trần Tử Kháng, Trần Tử An, Cụ Trần Hòa Khanh (le père de Pax), Trần Tử Hoán, Trần Tử Đán, Vũ Thị Tần, Cụ Đổ Thị Nuôi (la maman de Pax), Trần Tử Sán et Trần Thị Thận. Visiblement, Trần Tử Quân — le dernier enfant de Vũ Thị Tần et de Trần Tử An — n'était pas encore né.

© Collection Trần Tử Kháng.



**Maxime** : 10 minutes peut-être ?

**Pierre** : Non, même pas...

**Maxime** : Même pas ? D'où l'intérêt de notre présence... Vous n'avez jamais eu ça ?

**Muguette** : Non j'ai pas ça moi.

**Maxime** : Mais on va vous les donner.

**Muguette** : J'ai juste ce qui a été monté. J'ai le documentaire qu'on repasse souvent, mais je n'ai pas tout ça.

**Pierre** : Quand j'ai vu le documentaire *Au temps de l'Inini*, comme je réalise des films, je savais que l'entretien était beaucoup plus long. J'ai donc contacté la productrice de Geneviève qui a été gentille, elle a cherché dans tous les cartons, c'était dans les archives déjà, et j'ai pu tout réécouter. Et elle a bien voulu que je les numérise. Parce que c'était sur des grosses cassettes, avec mon ordinateur, ça ne marche pas...

**Claudette et Maxime** (rires)

**Pierre** : Je remets ?

00 : 06 : 29 : 11

~ **Thào** : Peut-être s'agit-il de « Móng Cái », une ville dans la région de Quảng Ninh (un des endroits des premières constitutions de la classe ouvrière vietnamienne), voisine de la ville de Hải Phòng... Par ailleurs, le petit frère de Trần Tú Yến explique que la famille fut sans nouvelle de lui suite à son exclusion.

\* **Christèle** : Il s'agit du collège du protectorat, établissement situé à Hà Nội, réservé aux « indigènes » de bonne famille âgés de 6 à 12 ans. L'établissement accueillait également quelques élèves boursiers. Manifestement, Tran Tu Yen en a été renvoyé avant l'obtention de son diplôme. Il était pensionnaire mais vraisemblablement pas au sein de l'établissement même.

**Pax** : Suite à cet incident, l'affaire est remontée jusqu'au résident supérieur. Il dirigeait tous les résidents dans le protectorat, comme ici le préfet. Il a voulu m'obliger à adresser mes excuses mais j'ai refusé. Je me suis fait renvoyer de l'école définitivement, sans lettre, sans rien. Je suis ensuite rentré à « Mo Kai »... J'avais quand même continué à venir à la sortie de l'école. Mais les surveillants, puis la police, me disaient de partir et que je n'avais pas le droit d'être là. Mais moi je revenais quand même. Un de mes camarades avait organisé une grève, c'est pour cela qu'on refusait que je vienne là\*.

**Muguette** : On l'a renvoyé ! Il n'est pas rentré tout de suite chez ses parents, il est resté devant le collège. Et ses autres camarades qui voyaient ça, qui n'étaient pas contents, ils avaient décidé de faire la grève. Mais il n'a pas voulu que ses camarades fassent la grève. C'était par rapport à son beau-frère qui était plus « élevé » dans la société, il était professeur dans un autre canton. Parce que là-bas, s'il y a un membre de la famille qui fait quelque chose, ça pouvait se répercuter sur toute la famille. Alors pour ça, par rapport à son beau-frère, il a préféré ne pas faire la grève. Mais ça n'a pas empêché quelques élèves d'avoir un mauvais regard sur lui, par rapport à son attitude. Dès son arrivée, il n'était pas content de rentrer dans ce collège. Quand on l'a expulsé, la police s'en est mêlée, on l'a renvoyé à la campagne.

00 : 07 : 30 : 15

**Pax** : Alors je suis rentré à la campagne ( Le nom de son village natal était Yên Thịnh, canton de Yên Mô, province de Ninh Binh). Mon père m'a demandé quel était mon problème avec les Français. J'ai répondu que je n'aimais pas l'école. Même avec un professeur vietnamien, j'avais eu des problèmes. Un jour durant le cours, je n'écoutais pas les devoirs, rien, j'étais contrarié. Le professeur vietnamien est venu me demander ce que j'avais. J'ai jeté mon livre par terre. Il n'a rien dit, il m'a giflé. Ça c'était avant l'histoire des cours de morale !

Ça décevait mon père que je n'apprenne pas le français. Quant à ma mère, depuis longtemps, elle n'était pas contente que j'aille à l'école française. Elle disait que les Français étaient trop turbulents et dénués de politesse. Je suis donc resté quelques mois à la campagne, je me suis baladé. Depuis ma première année au collège, j'avais déjà la révolution en tête. Car un de mes camarades avait formé une cellule d'étudiants. On travaillait la lecture, les livres d'Hồ Chí Minh\*, tout ce qui traitait de révolution. Et mes parents m'ont demandé de rester à la campagne, de travailler à la rizière, de ne pas faire comme mon frère. Lui il travaillait dans le bâtiment, les travaux publics, il participait à la construction d'un barrage dans une province du Viêt Nam. Et ma mère me demandait de rester avec elle, un an, trois ans car elle était seule à la maison. Mon frère avait cinq ans de plus que moi, après des études, il avait été nommé ingénieur. Maman me disait que mon frère gagnait suffisamment d'argent pour que je reste à la maison : « Reste avec maman ». Je suis resté quelques mois avec ma mère puis j'ai rejoint mon père en ville. Je voulais faire la révolution. Il savait que je préparais quelque-chose. Pendant les vacances, il m'avait vu bouquiner certains livres, sur Lenine, sur Mao Tse-toung\*, il savait que j'avais cette idée en tête. Il me proposait de rester à la maison pour apprendre les caractères chinois mais ça ne me plaisait pas et je voulais déjà partir.

\* À cette époque, au tout début des années 1920, Nguyễn Ái Quốc n'avait guère publié que des articles dans le *Paria*. Il faudra attendre 1925 pour que *Le procès de la colonisation française* soit publié par la Librairie du travail.

\* C'est possible mais seulement après 1926, date de la publication d' « *Analyse des classes sociales en Chine* ».

Nguyễn-Ai-Quốc

محاكمة الاستعمار الأجنبي  
為行判審之中業事民理國法

**LE PROCÈS**  
de la  
**Colonisation Française**

· Première Série ·  
**Mœurs Coloniales**

LIBRAIRIE DU TRAVAIL - Quai de Jemmapes 16 - PARIS



**Muguette** : Alors, là, il a dit que son frère a construit un barrage et son frère a fait de grandes écoles, il est sorti ingénieur. T'as compris ?

**Claudette** : Oui, ça oui.

**Muguette** : Et, sa maman lui dit : « *puisque ton frère travaille bien, puisqu'il assure les besoins de la famille, tu pourras rester à la campagne avec ta maman* », parce que sa maman était à la campagne. Et son papa était en ville, par rapport à sa profession. Tu connaissais la profession de ton grand-père ?

**Claudette** : La profession de mon grand-père ? Il était professeur.

**Muguette** : Non il n'était pas professeur.

**Claudette** : Ah je sais plus...

**Muguette** : Il était juge, juge des tribunaux\*. Enfin c'était noble par rapport à...

**Pierre** : par rapport aux autres Vietnamiens ou... ?

**Muguette** : oui par rapport à la famille, par rapport aux autres Vietnamiens.

**Claudette** : Donc quand il parle de son frère, il parle de An ?

**Muguette** : Oui An, le plus grand, ils avaient 5 ans de différence.

**Claudette** : Ah oui, il le dit à la fin qu'ils avaient 5 ans de différence. Oui, ça je comprenais.

**Maxime** : Juste, pour faire une parenthèse, la langue qu'il parle, dans quelle mesure c'est une langue ?

**Muguette** : C'est du créole, du créole guyanais, oui.

**Maxime** : C'est du créole, mais est-ce que le créole qu'il parle est traversé par d'autres mots ? Est-ce que beaucoup de gens pourraient le comprendre par exemple ?

**Claudette** : Moi, j'ai du mal à comprendre.

**Maxime** : Voilà, c'est ça que je me demande.

**Muguette** : Parce que là il parle créole, il était marié à une Guyanaise, là-bas on parlait créole. Beaucoup. Du temps du marché de Sinnamary, on parlait beaucoup plus créole. D'ailleurs, on nous interdisait même de...

**Claudette** : On a parlé créole chez nous, on a été élevées en créole. Mais c'est à l'école seulement qu'on parlait le français.

**Muguette** : On parlait créole et français. Mais il serait là avec vous, il aurait parlé vraiment le français. Parce qu'il a été à l'école française, il a écrit le français, il a parlé le français. Par rapport au statut de son papa également.

**Maxime** : Je dis ça parce que je me demande si c'est possible d'avoir une transcription...

**Claudette** : ligne à ligne... linéaire...

**Maxime** : extrêmement précise...

**Claudette** : Ce sera difficile...

**Pierre** : Non, mais qui s'approche... De toute façon, en repassant au français puis au vietnamien, il y aura forcément des écarts.

**Maxime (à Pierre)** : Oui, cela va dépendre de la manière avec laquelle tu vas écrire la retranscription, (à **Claudette et Muguette**) parce que vous mesdames, vous dites « il » en parlant de votre papa, et toi (à **Pierre**), tu vas remettre des « je » comme si c'était Trần Tử Yên qui parlait...

**Pierre** : Oui, je vais remettre des « je ».

**Maxime** : Mais ça peut être signifié à côté. Disons que c'est une transcription « ouverte ».

**Pierre** : Oui, je préciserai sur le document qu'on a fait ça ensemble.

**Maxime** : On continue ? N'hésitez pas à certains moments à dire stop, quand ça change de sujet.

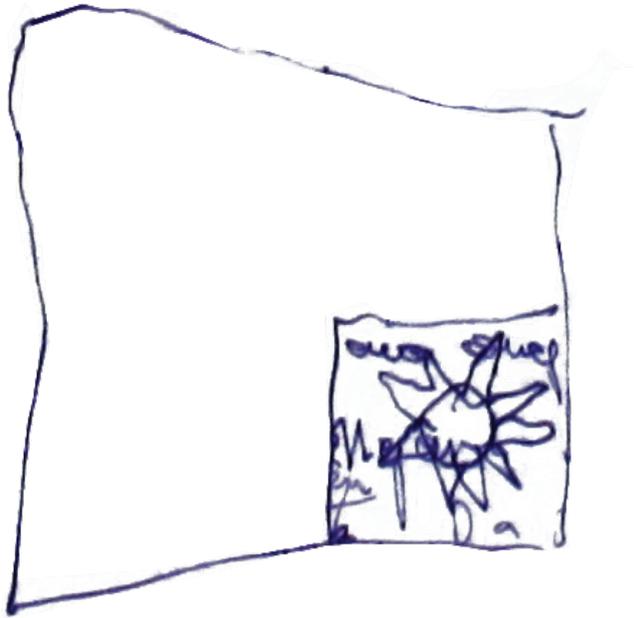
**Claudette** : Oui là, justement ça ne changeait pas.

**Pierre** : Je mets où on en était alors. Je crois que c'est là.

\* **Christèle** : À mon sens, il était secrétaire du préfet local. Mais je suis sans certitude sur la question.

~ **Thào** : Selon Trần Tử Yên, son frère de Lào Cai, Việt Nam : leur père est « *ngự sử* » (juge de la cour d'appel ou inspecteur des affaires criminelles). Mais « *ngự sử* » — qui est un terme générique pour désigner un « juge » — est spécifique au système féodal. Je n'ai pas trouvé l'équivalent de « *ngự sử* » pour les affaires criminelles.

> **Ci-contre** : Dessin du condamné politique Phạm Văn Kiêu, extrait de son carnet clandestin intercepté à Cayenne à l'arrivée du convoi, in FM 4slotfom/3, Archives Nationales d'Outre-Mer, Aix-en-Provence.



00 : 12 : 01 : 00 **Pax** : Un jour, je suis allé me promener avec un ancien camarade d'école, il avait deux chevaux. Je n'en avais jamais monté de ma vie. Mon copain en a pris un, et l'autre cheval, il l'a laissé pour moi. Son père était là et lui a demandé pourquoi il m'avait donné le cheval avec le plus mauvais caractère ! Mais je voulais quand même l'essayer ! Son père m'a mis en garde ! Effectivement, le cheval n'en faisait qu'à sa tête, il fallait le retenir, le dresser ! Et j'ai suivi ses conseils, pour qu'il marche droit, sans bifurcation, pour qu'il saute quand je voulais ! Il lui donnait quelques coups comme ça... Mais finalement, j'ai réussi à le dominer, j'avais beaucoup lu là-dessus ! Sur Alexandre... Alexandre... Ah je les oublie tous... (un silence) Alexandre le Grand ! Celui qui a dominé Bucéphale ! Le cheval Bucéphale ! Un peu orgueilleux, je dis au papa de mon camarade : « Vous n'avez pas assez de chevaux, vous n'avez pas de fusil, mais moi j'irai à la guerre avec mon fusil en main ! » Le père m'a répondu : « Ooohhh, vous savez j'ai reçu 50000 francs ! J'ai une bonne situation, mes indemnités de la guerre 14-18 me permettent d'avoir un cheval et un fusil ! » Moi je lui répondais que j'irai à la guerre même sans fusil ! C'était orgueilleux sûrement déjà.

00 : 14 : 27 : 24 Après cela, j'ai quitté mon papa. Un de mes camarades venait de créer une cellule étudiante, que j'ai rejointe. Nous faisons des réunions, sur la révolution, sur le monde... Quand mon père a appris que j'allais quitter la maison, la veille de mon départ, il a voulu m'emmener visiter une pagode (sic). Parce que nous au Viêt Nam, dans chaque village il y a une pagode, un endroit où l'on adore tout ce qui est noble, tout ce qui fait du bien au pays. Nous y sommes allés en canot, mon père et moi, et ma petite sœur était à l'arrière du bateau. Elle m'a demandé : « Tu vas faire la révolution mon frère ? » Je lui ai répondu : « oui, je vais faire la révolution ».

**Geneviève dans la vidéo** : (question inconnue)

**Muguette dans la vidéo** : Vous comprenez ? (rires)

00 : 16 : 08 : 04 **Pax** : À ce moment là, j'ai rejoint le parti d'un camarade à Hà Nội, la capitale. Un jour, celui-ci m'a dit que l'on ne pouvait pas rester là-bas, parce que tout le monde l'avait déjà remarqué, et moi aussi. Nous sommes partis dans le centre du Viêt Nam pour fomenter un soviet\*. Car nous avons eu les nouvelles : des condamnés à mort avaient eus la tête tranchée comme ça ( = Voir le geste de Pax dans la vidéo).

\* **Christèle** : Le mot « soviet » qu'il emploie désigne un « conseil » voire une cellule communiste.

~ **Thảo** : Les communistes vietnamiens appelaient « xô viết » — en version empruntée de « soviet » — ou « xã bộ nông » ( ~ village de l'unité des paysans ) — en version entièrement vietnamienne —, toutes les instances de pouvoir mises en place par les paysans et ouvriers révolutionnaires, à la destitution des pouvoirs locaux et coloniaux, sous la direction du parti communiste indochinois ( ~ Đảng Cộng Sản Đông Dương ).

\* **Christèle** : Il s'agit sans doute du futur président du « Front de la patrie » dans les années 1950, Hoàng Quốc Việt alias Hạ Bá Cang, qui fut arrêté par les Français à Hải Phòng le 1<sup>er</sup> avril 1930. En 1928, il travaillait comme tourneur dans les établissements Caron qui fabriquent des machines-outils. Il a rejoint les jeunesses communistes au début de l'année 1928 et a été envoyé à Saïgon au milieu de l'année 1929. Il est considéré comme un radical anti français. Attention : Hoàng était en France (à Marseille) de novembre 1929 à février 1930. Donc, Tran Tu Yen est sans doute entré au parti au milieu de l'année 1928.

**Pierre** : Le neveu de Pax — Trần Tử Quân — m'a dit qu'il avait rencontré Hoàng Quốc Việt à l'aéroport de Moscou en 1976, lors de son retour au Viêt Nam, après avoir passé 26 ans en Italie. Lorsqu'ils se sont parlé, Hoàng Quốc Việt réalisa que Quân était de la famille de Pax. Il lui demanda pourquoi son oncle n'était pas rentré avec le convoi des autres rapatriés, autour de 1954 selon Quân.

Nous avons rejoint un dirigeant politique, monsieur Hoàng Quốc Việt\*~ il nous a demandé de ne pas rester longtemps — car nous nous étions déjà fait remarquer à Hà Nội — et de retourner à Hải Phòng. À Hải Phòng, je suis devenu ouvrier. Parce que quand on rentrait au parti communiste, il fallait se donner la peine de faire toute sorte de travail, de connaître la condition de misère, de pauvreté. Alors je suis devenu docker : charger, décharger les bateaux. Et je ne connaissais pas les camarades partisans communistes, car dans le communisme, tout était bien secret. Donc je ne savais pas que celui qui nous dirigeait était lui-même partisan. Je le considérais comme les autres.

**Muguette** : Il devait rester neutre, obéir, se soumettre à ce qu'on lui demandait de faire. Est-ce que t'as compris ?

**Claudette** : Mais quand papa racontait. Il racontait tout ça ?

**Muguette** : Il racontait tout ça à madame Wiels.

**Claudette** : Oui, c'est toi qui était là effectivement, les souvenirs reviennent.

**Muguette** : Parce que là, il racontait son début, comment il était devenu révolutionnaire. Et puis, après, en principe, il va raconter comment il a souffert, par rapport à son attitude, comment il est arrivé en Guyane, comment on l'a déporté en Guyane, comment il a été maltraité, il est venu par la Martinière, comment ça s'est passé...

**Claudette** : Oui, ça...

**Muguette** : Oui, il y a ça en principe. Et je pense que c'est cette partie là qu'on a montrée en Guyane. Mais c'est pour ça, je ne me rappelaï plus de tout ça. On continue ?

**Pierre** : Je crois que... Je suis pas sûr que c'était sous-titré dans le film. Je crois qu'il y avait une voix qui parlait pas dessus lui en français, non ?

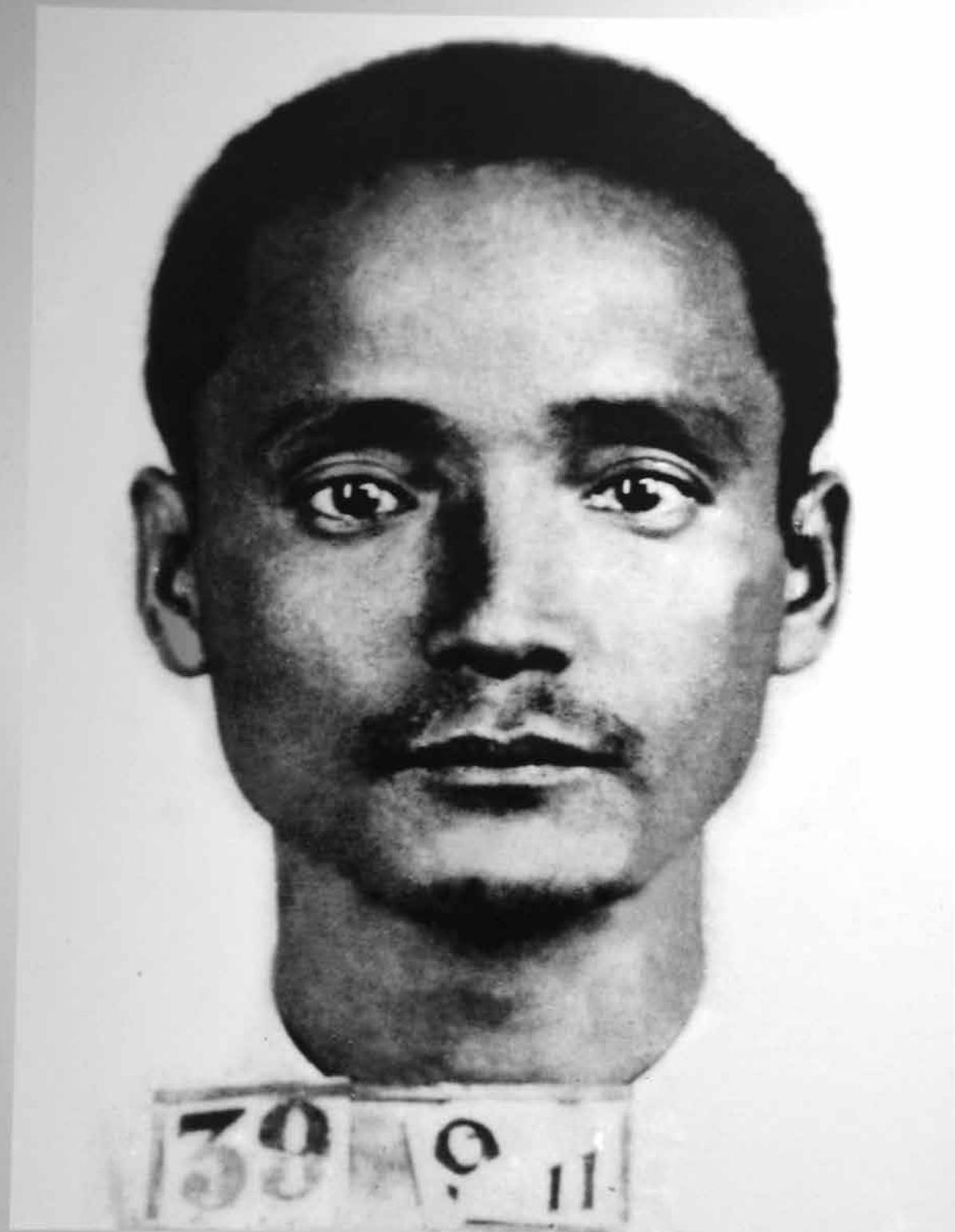
**Muguette** : Je crois que c'était sous-titré.

**Claudette (à Pierre)** : J'ai le CD en haut... Vous voyez, quand je vous disais que je ne pouvais rien vous apporter, ceux sont elles les plus...

**Muguette** : Oui, effectivement on était plus grandes. Mais aussi papa comme il a vécu à la maison avec moi, le soir, il me racontait des histoires, sa vie.

**Pierre** : Je remets ?

**Muguette** : Oui, oui.



**Đồng chí Hạ Bá Cang (Hoàng Quốc Việt)** - Bí thư Chi bộ đầu tiên của Nhà tù Hỏa Lò, 1931 - 1932

Comrade Ha Ba Cang (Hoang Quoc Viet) - The first secretary of Hoa Lo Party Cell, 1931-1932

Camarade Ha Ba Cang (Hoang Quoc Viet) - Premier secrétaire de la cellule du Parti communiste de la prison de Hoa Lo, 1931-1932

ất

LUẬN

Tài liệu số 12

Bản dịch

TRANSDUCTION

\* **Christèle** : Shell est d'origine britannique et néerlandaise. La compagnie était en Indochine dès 1894.

\* L'entreprise Shell était à Hải Phòng, il doit y avoir une confusion ici.

00 : 18 : 22 : 17 **Pax** : Quel travail nous faisons ? Nous construisions des lignes de chemin de fer sur le dock, pour l'acheminement des wagons. J'ai travaillé là quelques jours. Avant que j'arrête, je vivais dans une des cases, une case comme il faut. Mais chaque case était surveillée par la police. Alors on m'a fait déplacer, je suis parti vers un autre côté. Et puis j'étais trop fatigué par ce travail, alors un camarade m'a permis d'être embauché par une grande entreprise pétrolière, Shell\*, en tant que téléphoniste. Le sous-directeur — un Anglais — cherchait quelqu'un parlant le français. J'ai travaillé là 4 ou 5 mois, mais déjà au bout de cette période un camarade m'a demandé de retourner à Hải Phòng\*, j'ai perdu à peu près un mois de salaire. Je suis vite rentré car la police allait m'arrêter. Quelqu'un avait lancé un tract me dénonçant. C'était le parti mais les partisans ne savaient pas que j'étais le nouveau venu. Mais la police le savait ! « *C'est peut-être le nouveau venu* ». Ils avaient donné l'ordre de m'arrêter alors je me suis encore échappé.

**Geneviève dans la vidéo** : (question à propos de Poulo Condore)

00 : 20 : 35 : 05 **Pax** : Je n'étais pas à Poulo Condore ( ≠ Un bain situé sur l'île du même nom, au large de la Cochinchine, se dit « Côn Đảo » en vietnamien). Dans le dossier que vous m'avez montré, il n'y a pas mon nom. Tout ce que je sais, c'est qu'à Poulo Condore, ils ont préparé le voyage pour les condamnés de Poulo Condore et les condamnés politiques du parti nationaliste. Moi, on m'a fait partir vers l'Inini ( ≠ Le territoire de l'Inini est une ancienne subdivision de la Guyane française)

**Muguette** : Non, il n'était pas à Poulo Condore, mais il était au courant qu'on envoyait des détenus à Poulo Condore. T'as visité Poulo Condore ?

**Claudette** : Oui, oui.

00 : 21 : 48 : 19 **Geneviève dans la vidéo** : (question à propos de son arrestation)

**Pax** : Le gouvernement français m'a envoyé à la prison de Hà Nội. Avant d'être dans cette prison, j'étais enfermé quelques jours à Hải Phòng, où j'avais fait la grève de la faim. La police d'Hải Phòng me torturait. Le procureur est venu et m'a envoyé vers le juge d'instruction. Quand celui-ci m'interrogeait, je lui disais : « *Je maintiens toutes mes déclarations* ». J'étais accusé d'atteinte à la sûreté de l'état. Il regardait son papier comme ça et il dictait son texte au greffier. Il marquait tout ça. On m'a demandé de lire et signer, et on m'a renvoyé à la prison d'Hải Phòng, pendant 5 jours, j'ai fait une grève de la faim, parce que... (Pax s'interrompt)

**Geneviève dans la vidéo** : (question inconnue)

**Claudette** : Mais quand Madame Wiels a fait le reportage, elle a fait ça en une journée ?

**Muguette** : En une après-midi. Oui.

\* En effet. Soit toute fin décembre 1929 ou début janvier 1930.

00 : 24 : 01 : 04 **Pax** : En pleine ville, un agent de la sûreté est venu pour m'arrêter ( ≠ Pour connaître les circonstances détaillées de l'arrestation, on pourra consulter un article de presse de l'époque. Il m'a été remis par le frère de Pax. Voir l'installation à *Un lieu pour respirer*). J'ai tendu vers lui mon revolver, sur sa poitrine, mais celui-ci s'est enrayé. C'est pourquoi je n'ai pas été condamné à mort ! (rires) S'il ne s'était pas enrayé, je serais certainement mort. La police m'a arrêté et m'a envoyé dans le bureau du maire de Hải Phòng, monsieur Bouchet, à côté de lui, pendant une demi-heure. Il dirigeait toute la ville, comme ici à Cayenne. Il m'a demandé si je savais qui il était, si je connaissais monsieur Bouchet. J'ai dit « *oui, je vous connais monsieur Bouchet, vous êtes le maire de Hải Phòng* ». C'était le mois de décembre, il faisait très froid\*. Le maire était dans une salle chauffée et moi derrière la porte fermée, face au gendarme dehors. Ils m'ont fait asseoir là, une lampe tournée vers moi. Le maire tournait autour de moi en me disant « *Ooh, il fait très froid !* » Il cherchait à m'acheter ! (rires) Il voulait des renseignements sur ma famille, mais je répondais que j'étais sans famille et que j'étais né dans une autre province, que j'avais cherché du travail parce que j'avais tout perdu déjà, ma mère, mon père, toute ma famille. Concernant l'incident, j'ai dit que c'était l'autre camarade qui m'avait dit de faire ça et qui m'avait remis le revolver. Il continuait de me demander « *Vous savez qui je suis ? 15 ans que je suis élu ici !* ». Oui je le connaissais... Et lui aussi savait déjà tout sur ma famille, il m'a dit « *Vous niez vos parents, vous niez votre famille, ils sont vivants, vous mentez !* » Il avait tous les papiers sur ma famille, mon collègue, mon frère, et tout ça. « *Vous ne pouvez plus les renier ! Si vous continuez comme ça, vous aurez 15 ans de prison. Mais si vous dénoncez un de*

> **Ci-contre** : Carte trouvée sur internet et légendée comme suit : « *Plan de la ville de Haiphong dressé par ordre de M. A. Bouchet, Administrateur-Maire, en Janvier 1934. D'après les levés exécutés de 1906 à 1933 par le Service du Cadastre & de la Topographie du Tonkin, sous la direction de M. Rémy Chef de service* ».



- ① Trần Tử Yến et ses complices se rendent à la pharmacie au n°100 du boulevard Chavassieux. Ils demandent au pharmacien d'effectuer un soin à domicile pour le père de Trần Tử Yến.
- ② Ils arrivent au domicile de Trần Tử Yến, au n°6 du boulevard Central. Le pharmacien se fait ligoter mais parvient à donner l'alerte.
- ③ Les deux complices de Trần Tử Yến s'échappent à bicyclette par la rue Marine.
- ④ Trần Tử Yến s'enfuit en courant par le pont Joffre.
- ⑤ Deux rues sont mentionnées dans la course poursuite : la rue du commerce (5) et la rue Canton (6).
- ⑥
- ⑦ Trần Tử Yến croit pouvoir se fondre dans la foule du Stade Bonnal. L'inspecteur Capdevielle procède à son arrestation.

- Ⓐ Les bureaux de la Sûreté du Tonkin.
- Ⓑ La prison.
- Ⓒ Les docks.

*vos camarades, moi j'ai le pouvoir de vous faire gagner 5 ans »... Il continuait à me poser des questions comme ça. Moi je lui répondais que la France n'allait pas rester longtemps au Viêt Nam, que déjà le Japon voulait chasser la France de l'Indochine. Je lui disais comme ça : « Tous les Français, vous compris, vous pouvez acheter vos billets pour rentrer en France ! » (rires) Il était en train de fumer une cigarette, de colère, il l'a écrasé sur ma bouche pour me brûler les lèvres. J'ai encore la cicatrice ( = Dans la vidéo, Pax montre du doigt une de ses lèvres). Je lui ai dit « Excusez-moi monsieur le maire, vous dites avoir tous les pouvoirs, mais vous me traitez comme le ferait un petit agent de la sûreté, vous me torturez, alors vous aussi vous mentez ! » (rires) Alors, il m'a regardé comme ça... Il a appelé un gendarme pour me renvoyer au procureur, qui a rédigé un papier pour m'incarcérer à Hải Phòng.*

**Claudette** : Moi, franchement je ne connaissais pas tout ça. Ça aurait été difficile pour moi de traduire, parce que papa répète beaucoup et il faut suivre le fil. Il enchaîne, il coupe, il revient en arrière un peu plus loin. Et moi je ne connaissais pas tout ça, donc je n'aurai pas pu vous donner des informations exactes comme Muguette donne.

**Pierre** : Ouais, et même un peu plus.

**Claudette** : Oui voilà, un peu plus. Tandis que moi, j'aurai traduit mot à mot et peut-être sans comprendre, parce que je ne connais pas l'histoire vraiment. Tu vois par exemple, Hải Phòng, je ne savais pas.

**Muguette** : Parce que là, quand il te dit qu'il a été arrêté, qu'il a tiré sur le maire...

**Claudette** : Non, il n'a pas tiré sur le maire, il a tiré sur le policier, l'arme s'est enrayée, il a été condamné.

**Muguette** : Mais, comment... ? Comment l'histoire s'est-elle passée ?

**Claudette** : C'était je crois cette histoire, qu'il était devenu révolutionnaire suite à un incident dans un magasin de chaussures, le vendeur, un Français, l'avait traité de « nha què » ( = « péquenaud »). C'était inadmissible pour lui qu'on le traite de « nha què » dans son propre pays par des Français. Alors qu'il venait pour chercher des chaussures. Après, avec ses copains, ils ont commencé à dire : « et bien non, ce n'est pas normal que des Français nous fassent ça dans notre propre pays ». Et c'est comme ça qu'il est devenu... qu'il a embrigadé certains...

**Pierre** : qu'il s'est politisé...

**Claudette** : qu'il s'est politisé oui. Et je crois qu'il y avait aussi des histoires de tracts. On l'a reconnu pour son écriture, parce que je crois qu'il écrivait...

**Muguette** : Oui, je crois qu'il en parle ensuite. De la prison où il était, il écrivait des tracts sur du papier à cigarettes, et il les lançait par les trous des fenêtres et les autres les récupéraient !

**Pierre** : Ça c'est Christèle Dedeband qui m'avait parlé de ça.

**Muguette** : Ah oui, effectivement, on lui avait raconté cette histoire. Mais comment\* ?

**Claudette** : Parce que Christèle, elle était en contact avec Josette ( = Josette est une des autres enfants de Trần Tử Yến, très impliquée dans son histoire familiale). Et Josette lui avait raconté des choses car elle a vraiment une bonne mémoire de tout ça. Parce que papa lui racontait tout, je me rappelle, elle s'asseyait, elle écoutait. Elle avait déjà son objectif : le Viêt Nam, le Viêt Nam, le Viêt Nam ! Peut-être Arlette aussi, mais bon Arlette elle est partie.

**Muguette** : Bon. Papa. L'histoire du revolver qui s'est enrayé. Il était avec un autre copain c'est ça ?

**Claudette** : Ils étaient deux...

**Muguette** : Et puis, le copain, il n'était pas loin d'un stade de football, et puis l'autre copain est venu, a bien vu les gendarmes qui lui couraient après et quand il a vu mon père, il lui a donné le revolver. Et mon père, même lui, surpris, il a pris le revolver et quand il a vu les policiers arriver sur lui...

**Claudette** : il a eu peur...

**Muguette** : il a fait le geste, il a eu peur effectivement, il a fait le geste, il a voulu tirer. Mais comme le revolver s'est enrayé...

**Claudette** : Donc c'est une chance, comme le revolver s'est enrayé on ne l'a pas condamné à mort. On l'a condamné au bagne.

\* **Christèle** : Je tiens cette histoire de tracts dans la prison d'Hà Nội de Xuan, la nièce de Tran Tu Yen.

> **Ci-contre** : Article paru dans le Journal *Đông-Pháp* ( = Orient-France) du jeudi 1<sup>er</sup> mai 1930, n°1076, Bibliothèque Nationale, Hà Nội, Viêt Nam. Il m'a été transmis par le frère de Pax — Trần Tử Yến — lors de notre rencontre à Lao Cai le 06 juin 2015. Il a ensuite été traduit en français par Maria Blondeau. Le document original est très certainement une traduction en vietnamien du procès de Pax qui se déroula en français. Ceci pour dire que des écarts ou des erreurs ont pu apparaître dans les différentes traductions, notamment l'orthographe de certains noms de lieux ou de personnes.

Bibliothèque centrale  
31, trāng thi (près de l'au).



**Claudette** : Vous voulez du thé ?

**Maxime** : Je veux bien un petit peu de jus, j'ai besoin de sucre... Merci.

**Pierre (à Maxime)** : Ah je pensais que tu prendrais du thé.

**Muguette** : C'est excellent !

**Maxime** : C'est quoi comme thé ?

**Claudette** : C'est « mariage et fleurs », je ne me rappelle plus exactement.

**Maxime** : Ah j'adore le thé.

**Claudette** : Je ne sais pas le faire... Je ne sais pas doser !

**Muguette** : Mmmmm Il est très bon Claudette !

**Maxime** : C'est un thé vert ?

**Muguette** : Un thé vert ? Non...

**Claudette** : Thé noir.

**Muguette** : (tonalité d'une enfant) J'ai un plant de thé vert à la maison !

**Claudette** : Moi aussi !

**Muguette** : Moi j'ai le plant !

**Maxime** : Un plant de thé ?

**Muguette** : Oui... qui vient du Viêt Nam. Ah, ben c'est dans mon jardin, j'ai deux plants !

**Pierre** : Dites-moi, j'avais entendu une autre version, mais je ne sais plus où j'ai vu ça, c'est peut-être Christèle. Comme quoi il y avait un autre militant de son parti qui n'avait pas payé sa cotisation. Et que, Trần Tử Yến était allé lui demander l'argent, et que c'est à ce moment là que les policiers étaient en filature, parce que les policiers étaient au courant\*.

**Claudette** : Oui, j'ai entendu cette histoire de cotisation, mais je ne saurais pas...

**Pierre** : Ce n'est peut-être pas dans les mêmes événements...

**Claudette** : Oui, j'ai entendu parler de ça, je m'en rappelle.

**Maxime** : C'est du thé noir vanille ?

**Claudette** : Oui, c'est du thé noir.

\* **Christèle** : Oui, ça c'est Josette qui me l'avait confié. Plusieurs histoires s'entrecroisent sans nécessairement s'annuler.

00 : 28 : 21 : 00 **Geneviève dans la video** : (question inconnue)

**Pax** : Nous étions 535 condamnés. Mais j'ai pu le vérifier dans les archives que vous m'avez données, nous étions 538 au départ. Quand ils nous ont débarqués en Guyane, nous n'étions plus que 535. Il y avait eut trois décès durant le voyage. Un d'entre nous est mort de maladie. Un autre est mort d'un coup de pied suite à une bagarre avec un autre condamné. Mais le troisième, nous n'avons jamais su ce qu'il s'était passé. Nous étions au courant qu'il était mort car à chaque fois qu'ils jetaient un mort à la mer, la sirène du bateau retentissait.

**Maxime** : Mais... Sur le bateau ?

**Muguette** : Sur le bateau, oui.

**Pierre** : Dans les télégrammes des gouverneurs ils disent que c'était des morts des oreillons.

**Muguette** : Quand papa est arrivé au bagne ici, par rapport au paludisme, il a pris beaucoup de quinine et c'est ça qui a provoqué sa surdité<sup>~</sup>.

**Maxime** : D'accord.

**Muguette** : Parce qu'il y avait beaucoup de palu là-bas. Il y a beaucoup de prisonniers qui sont morts du palu.

<sup>~</sup> **Thào** : À Lào Cai, le frère de Pax nous a dit qu'il existait une surdité héréditaire dans sa famille qui se déclare avec l'âge.

\* **Christèle** : À bord du Martinière, son numéro était le 1016... Ils partent du cap Saint-Jacques le 17 mai 1931, ils arrivent à Cayenne le 30 juin 1931. Tran Tu Yen reste à Cayenne jusqu'au mois de novembre, date à laquelle il est envoyé au camp de la Crique Anguille ( = Le cap Saint-Jacques est l'actuelle ville de Vŭng Tàu).

\* L'hôpital Jean Martial était un hôpital civil et militaire qui ne sera désaffecté qu'en 1991.

**Pax** : Arrivés dans le bague de Cayenne, l'interprète qui était derrière nous pour traduire, était venu demander : « Où est Tran Tu Yen, numéro 462 ? »... C'était mon nouveau numéro de prison pour l'Inini. Mais les numéros changeaient à chaque fois, j'avais un numéro différent pour Hài Phòng, pour Hà Nội, pour le bateau\*. Et quand ils ont compté à Cayenne, jusqu'au dernier, nous étions 535. Moi c'était 462. Une nuit, j'ai dû être transféré à l'hôpital car j'avais des constipations : la dysenterie ( = Il doit y avoir confusion ici, le symptôme ne correspond pas à la maladie). On m'a envoyé à l'hôpital Jean Martial, un hôpital militaire différent de l'hôpital civil car nous étions condamnés. Et quand j'étais malade... (Pax s'interrompt)

**Pierre** : Là il allait continuer l'histoire lorsqu'il était malade ?

**Muguette** : Oui, parce qu'il disait qu'il y avait deux hôpitaux, civil et militaire. Et Jean Martial c'était militaire, c'est là qu'on l'a envoyé\*.

**Pierre** : Ok. Après Geneviève l'interrompt car ça change de cassette... Bon, on arrête là pour aujourd'hui ?

**Muguette** : Oui, et puis on se donne rendez-vous...

Deuxième journée de traduction :  
27/09/2014

Cassette n°2/4

**Pierre** : Vous me dites quand vous êtes prêtes ?

**Muguette** : Oui, on peut partir.

**Pierre** : Vous voyez bien là ?

**Pax** : (TRADUCTION MANQUANTE)

**Claudette** : Il a parlé d'une personne mais je n'ai pas entendu...

**Pierre** : Attendez... parce qu'au tout début il n'y a pas de son, parce que l'ingénieur du son n'était pas prêt. Mais peut-être qu'on a le contexte à la fin de la première cassette. Attendez je vais la remettre...

(...)

**Pierre** : Non. Mais on entend le monsieur dire : « il faut que je change de cassette ». Donc ouais, le début est coupé comme ça. Peut-être qu'il parlait de Gaston Renard. J'aurais aimé en profiter pour lui poser la question, parce que, quand il est arrivé à Cayenne, il était en contact avec des condamnés politiques qui venaient de France.

**Pax** : Dans le dépôt du pénitencier de Cayenne, comme je parlais et écrivais bien le français, on m'avait demandé de travailler à l'anthropométrie, à l'infirmerie du pénitencier. J'aidais le médecin à poser ses questions, à mesurer mes camarades et tout ça. À l'infirmerie il y avait un Français condamné lui aussi, un anarchiste ou un communiste, qui revenait d'une évasion manquée. C'est lui qui est entré en contact avec moi, on devait l'appeler « Garde Rouge » et lui me connaissait sous le nom de « l'hirondelle » ou de « Pax » qui étaient mes pseudonymes. Son vrai nom je crois, c'était Alexandre. Avec son aide, je communiquais avec Gaston, un autre anarchiste qui était libéré et qui vivait à Cayenne. On échangeait des lettres en cachette. Il me demandait de raconter tout ce qui nous était arrivé, d'abord au Viêt Nam, à Poulou Condore, sur le bateau, et il nous promettait d'informer d'autres camarades en France, pour faire évoluer notre situation. On échangeait sur le communisme, l'anarchisme, la révolution, ils arrivaient même à nous faire passer quelques brochures, on en discutait beaucoup avec les autres camarades. Mais on se méfiait aussi car il y avait des traîtres qui nous espionnaient secrètement. Un jour la correspondance a pris fin, du jour au lendemain, et puis on nous a envoyés au bague, là-bas à Crique Anguille\* ( = En Guyane, on désigne les rivières par le mot « Crique ». Le camp porte donc le nom de la rivière avoisinante. Cette crique dessine de nombreuses courbes, comme une anguille...).

\* Les autorités françaises ont cru qu'une cellule anarco-communiste était en train d'éclorre en automne 1931. Tout le courrier a donc été intercepté. Voir Gérard Thabouillot, *Le territoire de l'Inini 1930-1969*, Ibis rouges éditions, Matoury, 2016, pp. 259-265.

**Pierre** : J'ai retrouvé quelques-unes de vos lettres, vous étiez effectivement surveillés, et il y a aujourd'hui aux archives coloniales tout un dossier concernant la correspondance clandestine de Gaston Renard. J'aimerais beaucoup savoir ce que Gaston et Alexandre sont devenus...

**Pax** : Je ne l'ai jamais su et je ne les ai jamais revus.

Pax  
Castagnet

1/1

### Camarade .

Je me suis troublé devant un tas de lettres endiguées par  
vos autres (prisonniers français)

" Méfiez des faux, des dupes. Ayez confiance en moi seul  
qui est votre camarade. Donnez moi vos renseignements  
j'écrirai aux camarades de France que pour qu'ils  
peuvent prendre vos défenses". Dans n'importe quelle  
lettre je fais la même recommandation. Et de plus  
ces lettres ne m'étaient remises que par les intermédi-  
aires c'est pourquoi je ne sais même pas la physi-  
onomie de la personne qui m'adresse. Parfois  
je n'ose pas répondre. Et par crainte

Il a t-il parmi vous un camarade avec lequel je  
peux donner toute ma confiance. Et ce temps  
ou ne voit que des faux, des dupes qui ne  
pensent qu'à leurs intérêts. Ils se tendent des  
pièges aux autres comme sur l'ady sth.

Un grand nombre de personnes me disent qu'ils sont  
les camarades communistes, révolutionnaires et anarchistes  
Est c'est vrai? S'il y avait des camarades pour  
quoil ne sont ils pas en unité. Ce qui m'étonne  
beaucoup et ne me fait pas croire.

Camarade, ~~je ne vous sais même des lors ne se~~  
n'écrivez plus par l'intermédiaire d'un autre, la  
personne dont vous avez confié vos deux dernières  
lettres à me remettre est très dangereuse elle est  
capable de nous ruiner.

Permettez moi de vous répondre sommairement que  
parmi nous 37 condamnés politiques ne se trou

aucun anarchiste.

Je vous écrirai le plus tôt la prochaine fois  
Dès lors si vous avez quelque chose à me remettre,  
vous n'avez qu'à demander "Pax" qui est mon sur-  
nom.

Je vous serre cordialement la main

Pax

*Pax*  
*Renard*

I/  
-27

Camarade.

La personne qui vous écrivait la lettre concernant de l'op-  
position cruelle de l'Indochine c'est moi. Mon pseudonyme  
est Pax. Dans cette lettre je vous parlais sur les deux  
autres camarades indochinois Lotus et Pécéa (P.C.A. parti  
communiste annamite) avec lesquels vous pouvez entrer en re-  
lation. Mais dès lors, c'est moi seul qui peut être en rela-  
tion avec vous parce que Lotus est hospitalisé il y a quel-  
ques jours quant à Pécéa, il est dans la case opposé à la n  
notre et, de plus il sort rarement. Je vous le ferai con-  
naître si l'occasion nous est favorable. On est en train  
de planter une barrière devant les fenêtres de notre case,  
ce qui nous empêche de nous communiquer, donc à partir d'au-  
jourd'hui, nous nous communiquons par l'intermédiaire de  
l'infirmier, l'infirmier me connaît sous le nom de l'Hiron-  
delle faisant fonction de secrétaire du chef de camp des  
indochinois.

Relation avec des camarades de France? Vous m'avez ainsi  
demandé dans votre dernière lettre. En réponse, nous n'avons  
pas ce bonheur. Nous ne sommes qu'une groupe de personnes  
qui, sous la direction du Parti Com. Annamite, s'engagent  
dans la lutte pour le bien être commun, pour une société  
fraternelle. Nous ne sommes en un mot que les membres ordi-  
naires.

Le parti Com. Annamite est actuellement reconnue et dirigé  
par la III<sup>e</sup> Intern. Com. il en est de même pour l' U.R.S.S.  
Mais dans la lettre du camarade dont vous m'avez fait con-  
naissance je trouve cette idée: " Le Gouvernement Stalénien  
n'est qu'un genre de Fascisme soviétisé" Camarade veuillez  
dire à l'autre camarade de me faire comprendre: la politique  
.....

la politique du gouvernement Stalénien. Ce gouvernement ne se procure-t-il pas du bonheur pour la masse ouvrière et paysanne de la Russie. Stalène devient un dictateur? La III<sup>e</sup> Inter. à l'égard du gouvernement Stalénien? Nous ne sommes pas sue le courant de la politique mondiale actuelle parce qu'il a plus de deux ans et demi que nous sommes dans la prison. Dans les prisons de l'Indochine, malgré nos stratagèmes nous n'avions aucun journal, aucune relation avec le P.C.A. à cause de la surveillance minutieuse du gouvernement impérialisme. Nous sommes comme vous aurez dit: Communistes libertaires, coeur et sentiment bolchevistes. Nous renversons et détruisons tout gouvernement qui ne se groupe pas de notre côté: ce qui veut dire gouvernement qui ne procure pas du bonheur pour la classe pauvre. Camarade, je suis jeune et de plus il n'y avait qu'un an et demi seulement que j'ai lutté avec le P.C.A. c'est pour quoi je suis dépourvu de théorie et même en pratique donc je vous prie ainsi que l'autre camarade de:

- 1° Nous donner des conseils qui nous sont utiles.
- 2° Nous mener dans la chemin bolcheviste.
- 3° Nous indiquer ce que nous devons faire dans la prison.
- 4° Nous donner des journeaux et livres com. si vous pouvez les procurer.
- 5° Nous faire connaître la situation politique de la Guyane Française le degré de civilisation des indigènes et notre devoir envers eux.

Nous serons transférés à Saint-Laurent ou à IMINI donc comment pouvons nous rester en relation avec vous: ce qui est important de nous faire connaître

Bien à vous et nos sincères salutations et meilleurs souhaits.....

3/

et meilleurs souhaits à l'autre camarade .

PAX. (Trom Te Yen West beie)

P.S. Veuillez nous donner le surnom de l'autre camarade  
pour que l'interpellation soit facile.

F.

Reçu le 13 Juillet 1931

Répondu même jour.

I/

30

que nous rent Camarade. notre camp.

La réponse de votre billet (dans lequel vous me demandez sur notre régime pénitentiaire au Foulo Condore et ici terre guyannaise) est retardée jusqu'aujourd'hui à cause du temps me manque. Je dois travailler à l'anthropométrie depuis six heures du matin jusqu'à 11h 30 et parfois jusqu'à midi et le soir de 1 h 30 jusqu'à 4h ou 5 h. Je ne peux v vous écrire la nuit seulement mais il y a des nuits je me sens très fatigué et je dois me coucher après le souper. Les billets ( dans lesquels vous m'avez donné ainsi qu'à nos camarades Indochinois la première leçon sur le Communiste, sont écrits dans un style simple ce qui nous permet de comprendre très facilement. Nous tâcherons de l'étudier à fond, attentivement puis je vous écrirai mes réflexions ou vous poserai des questions s'il y a lieu. Ce matin vous m'avez fait passer ces billets par un intermédiaire (un de mes camarades indochinois). Quel risque? Car il se trouve parmi nous des très mauvaises têtes qui cherchent à nous nuire dans leur propre intérêt ( gagner l'estime des surveillants par exemple, vous le savez). Dès lors si vous avez une lettre ou quelque chose à me remettre, vous n'avez qu'à donner en ma main ou par le seul intermédiaire "Garde Rouge". Aujourd'hui c'est le dernier jour où je travaille à l'anthropométrie à partir de demain je ne mettrai plus notre pied dans la cour où on vous libère de votre cachot deux fois par jour donc je ne vous revois plus vieux camarade. J'emploie le mot vieux ici par respect de v votre âge. L'autre jour un de nos camarades du camp a laissé attrapé par le surveillant, une lettre envoyée par Charlot c'est pourquoi on nous fouille chaque fois que nous rentrons

.....

que nous rentrons dans notre camp.  
 Le gouvernement est entrain de préparer le convoi pour Tonégrande, il nous faut passer la visite médicale à la hâte donc le convoi aura lieu dans dix jours d'ici. Moi je ne sais pas que je resterai ici ou je partirai là haut Depuis mon arrivée ici, suivant les conseils de notre camarade Garde Rouge, je reste sage et de plus mon activité fait remarquer tous les surveillants qui travaillent dans mon camp/.C'est pourquoi parmi ces surveillants celui-ci veut que je reste ici, celui-là veut que je monte là-haut. Mais, monter ou rester ici c'est d'après l'ordre de M. le Gouverneur. Moi je veux rester ici plutôt que de monter là-haut. Car ici, 1° la capitale, le climat est plus meilleur que les lieux retirés, 2° nous avons des relations directes. Dès aujourd'hui, continuez à me donner journellement des billets sur l'exposition de la situation politique, pour que je puisse mieux comprendre avant de partir pour Tonégrande si le cas aura lieu.

Réponse à vos questions posées.

I) Quel était le régime pénitentiaire appliqué au Poulo Condore ? Poulo Condore est île (petite) qui se trouve à une distance de 12 heures de bateau de la Cochinchine (un des cinq pays de l'Indochine française). Auparavant de l'année 1929 Poulo Condore est un camp pénitentiaire où l'on ne voit que les condamnés aux travaux forcés à perpétuité du Tonkin, les condamnés de la Cochinchine de 5 ans Tx. forcés jusqu'à la perpétuité parmi lesquels se mêlent les quelques dizaines révolutionnaires nationalistes (dans les révoltes de 1905 de 1912 de 1917). Ces condamnés politiques avaient le même régime que les droits communs. Une vingtaine .....

Une vingtaine seulement ont été graciés, quant aux autres ils expirent dans leur sombre cachot. En 1925 on ne voit a aucun condamné politique dans l'île Foulo Condore parce que le Dieu de la Mort les a tous enlevés. ~~salgré que l'île~~  
 Au début de l'année 1929 après l'assassinat d'un concessionnaire nommé Bazin (qui fait le marchand des esclaves jaunes pour transporter à la Nlle Calédonie) le gouvernement capitaliste découvre un parti révolutionnaire. Le mouvement politique règne dans le pays! Révolution, révolution ce mot frappe aux oreilles de la masse paysanne. La politique du pays se change: au point de vue des camps pénitentiaires du Tonkin: tous les politiciens condamnés de cinq ans Tx. forcés sont envoyés au Foulo Condore, ceux qui sont condamnés de 1 jour jusqu'à cinq ans de prison (peine de prison) ont la chance d'être transportés dans les provinces de la haute région du Tonkin lieu où l'on n'enfermait que les condamnés du droit commun dont la peine s'élève jusqu'à 20 ans Tx.Fs. ~~elle sera ravagée par les atteintes de~~  
 Situation des condamnés politiques dans les bagnes des provinces de la Haute Région du Tonkin est très malheureuse. Du travail pénible, mal nourri, de plus à cause du climat malsain, on voit quotidiennement des morts de fièvre. Peine de capitale et non peine de prison. ~~la par les con-~~

-----  
 Au Foulo Condore on voit 2 grandes bagnes: 1° l'ancienne bague, 2° nouvelle bague. L'ancienne bague est réservée au droit commun quant à la nouvelle au condamnés politiques. Tous deux ont le même régime d'alimentation c'est-à-dire du riz moisie mêlé de cailloux de paddy, du poisson pourri, un peu de légumes (les tiges du bananier-quel légume?) Tous les mois, tous les jours ces mêmes menus. On n'a la .....

On n'a la faveur de manger le porc ou le bœuf que le 1<sup>o</sup> janvier et 14 juillet de chaque année. Les condamnés de droit commun ont le droit de sortir pour le travail tous les jours tandis que les cond. politiques malgré que leur nombre s'élève à 7 et 8 cent doivent rester enfermer jour et nuit dans leur salle. Ils n'ont le droit de sortir 2 fois par semaine pour se baigner. (Se baigner, se baigner. Cinq ou six estagnantes d'eau pour une cinquantaine de personne. Je vous décrirai minutieusement notre situation dans le camp pénitentiaire du P.C. si j'ai du temps. C'est l'enfer le vrai enfer) Les surveillants nous frappent nous puni tant qu'ils veulent même sans motif. Parfois de leur bouche sort: Je vous frappe parce que vous êtes révolutionnaire parce que je vous déteste. Des organisations pour se manifester, impossible; quelques uns s'adonnent leur vie pour tuer quelques gardiens ou surveillants, impossible même parce que si un des prisonniers touche à la peau d'un gardien toute la salle sera ravagée par les mitrailleuses. En 1917 on a fusillé 73 prisonniers en revanche d'un gardien tué. Dans l'île n'est pas comme dans le continent: avec un rapport tout est fini. Dans l'île P.C. on ne voit que des prisonniers et surveillants, aucun civil.

2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup>) Au Poulo Condore les délits commis par les condamnés sont punis par un tribunal composé d'un Directeur de cette île (administrateur adjoint, Résident ou vice Résident des provinces du Tonkin) d'un capitaine. Ce tribunal peut appliquer la peine de 1 jour jusqu'à cinq ans de prison. On n'y voit pas d'avot défenseur. Les crimes sont envoyée à la cour criminelle dont on voit 2 en Indochine I à Hanoi (cap du Tonkin) et I à Saïgon (cap Cochinchine)

4°) Auparavant de l'année 1929 tous les évadés rattrapés ont une augmentation de peine de deux ans, mais à partir de 1929 tous les évadés rattrapés ne sont punis que deux mois, 3 mois de cellule (2 pieds aux fer, et durant le premier mois, demi ration de riz sec).

5°) Le régime pénitentiaire de la Guyane.

Nous n'avons pas encore le règlement.

6°) Principaux tribunaux en Indochine: l'Indochine française comprend 5 pays: le Tonkin, la Cochinchine, l'Annam, le Cambodge et le Laos.

Reçu le 21 juillet

La Cochinchine seule est une colonie: on y voit 2 tribunaux la cour correctionnelle dans toutes les provinces et une cour criminelle à Saïgon (la capitale). La composition de ces tribunaux est tout à fait comme en France.

Les quatre autres pays sont placés sous le protectorat: c'est-à-dire à côté du gouvernement français se trouve le gouvernement du roi.

Le Tonkin et l'Annam sont sous le gouvernement d'un seul roi. Dans ces quatre pays à côté des cours correctionnelles, et la cour criminelle de Hanoï on voit une sorte de tribunal composé d'un juge indigène (nommé par le roi) et d'un administrateur du gouvernement protectorat. Maxima de la peine: la mort.

7°) Les condamnés sont divisés en 1°, 2°, et 3°. Tous les trois ans on se change de classe, si l'on est en bonne conduite. Mais pas de différence entre 1°, 2° et 3°, tjs même travail. On se trouve classer ainsi pour la grâce seulement. Mais la grâce est très rare. On n'est grâcié quand on a la démarche. On ne voit la diminution de peine qu'à l'époque où un nouveau roi monte sur le trône ou l'arrivée d'un nou-

.....

6

ou l'arrivée d'un nouveau gouverneur général.

8°) a. Le régime que nous subissons ici est moins pénible et dure que celui d'Indochine.

b. Moi-même (avec les autres camarades) j'étais l'objet d'une punition injuste de 8 jours aux fers en voyage, mais permettez moi de vous écrire demain.

Bien à vous.

PAX.

Tran Tu Yon M<sup>h</sup> 462 (5 min)

Reçu le 21 juillet

Répondu le 22 juillet. 1931.

31

Camarade. Sur les explications "Qu'est-ce que le communisme" que vous m'avez donné l'autre jour, je n'ai aucune objection à vous faire et aucune question à vous poser. Je vous prie seulement de m'expliquer le mot "état démagogique" et si par suite, quand vous me donnerez la leçon sur le "rôle historique des trois branches communistes de la Russie". Vous mettrez plus de détails sur le parti *Bouchevitch* et Trokyste. Tous les camarades C. indochinois me chargent de vous demander de continuer à nous donner ces belles leçons qui nous intéressent beaucoup, qui nous mènent vers le droit chemin. Dans votre dernier billet vous me demandez des renseignements sur le camarade indochinois qui fait infirmier du camp? En réponse c'est un partisan du parti nationaliste, il est assez bon. Et, c'est moi qui s'occupent de faire des appels et s'occupent de nos camarades dans leurs rapports avec les surveillants, mais depuis quelques jours je dois travailler à l'anthropométrie, donc un autre camarade me remplace. Il est un condamné du droit commun il est bon, franc mais un peu lent.

Il y a deux jours on nous a fait changer de case, ce qui m'empêche d'être en relation directe avec le camarade Garde Rouge et de plus on nous fouille chaque fois que nous rentrons dans le camp.

J'ai la nouvelle que dans une semaine d'ici il y aura convoi pour Tonégrande, donc veuillez dire au camarade "Garde Rouge" de faire tout son possible pour me faire installer ici si vous jugez d'être utile. Camarade, vous serez bien aimable de me communiquer des nouvelles du courrier.

Je regrette bien de ne pouvoir vous fournir le récit de notre voyage de "l'Indochine à la Guyane" pour ce courrier parce que ce récit est écrit par notre camarade "Obzimé" en notre langue nationale. "Obzimé" m'a passé ce récit, mais je n'ai pas de temps pour faire la traduction parce qu'il se compte d'une quarantaine de feuilles. Par conséquent, je vous écrit une injustice dont nous étions l'objet durant le voyage.....

1) Les premiers jours on nous a très mal nourri, on ne nous donne que le tiers de notre ration ordinaire. Tout le monde souffre de faim et il y ont des gens qui se disputent pour le manger. C'est l'ordre du Gouverneur? C'est l'ordre du Commandant ou du Capitaine? Le chef de cuisine nous vole? Ne pouvant plus supporter de famine nous nous réclamions à Messieurs les Commandant et Capitaine qui nous promettent de nous donner un peu de plus mais cette promesse est suivie. "Secrétaire il faut leur dire que c'est fini, la prochaine fois si quelqu'un se réclame quelque chose d'avantage, il sera mis en cellule". Nous aurons davantage de riz ce soir, tout le monde est joyeux. Le soir, vraiment un peu de riz de plus mais toujours tourmenté par la faim. Pour manger du riz il faut du sel. Le matin on nous donne du poisson salé ou de la viande, ça peut aller mais le soir du haricot et une soupe fade et maigre. Nous indochinois nous ne sommes pas habitués à ces aliments, nous les jetons dans la rue et nous contentons de manger du riz avec le sel. Il est midi. Camarade? Camarade? demain, à l'heure d'inspection (tous les jeudis et dimanches) nous réclamerons du sel? du sel? - Oh. de la propagande pour du sel. Heureusement dès lors on nous donne le sel.

2) Tous les jeudis et dimanches matin jour d'inspection, tous les hamacs, les quarts (nos seules ressources) sont en ordre. Huit heures sonnent. En ligne sur trois rangs, ordonne le caporal de <sup>chef</sup> bain. Le Commandant, le Capitaine et le sous-lieutenant arrivent. Ils comptent les prisonniers, puis jettent un coup d'oeil pour voir si les hamacs et quarts sont-ils bien rangés. A qui cet hamac mal enroulé Caporal? demande le Commandant en indiquant de son index l'hamac. - Monsieur le Commandant, je leur ai dit de les bien enrouler, mais ils n'écoutent pas. - Dès lors, je vous permets de se servir de la cravache qui leur fera obéir. Le système de bastonnade commence à régner dans les bagnes. A l'heure promenade quotidienne, on nous frappe pour nous

.....

pour nous forcer de nous courir en montant et en descendant de l'escalier. Si par malheur quelqu'un par faux pas se tombe, tous, soldat, caporal se mettent à rire. Le caporal chef de bague N° 3 est le type qui nous torture le plus.

3) En voyage on nous force de travailler du charbon (transporter du charbon du fond des cales au jour) La plupart d'entre nous ont le mal de mer, ils ne peuvent même pas rester debout un instant, mais avec les coups de cravache on les oblige de travailler. Chaque morceau de charbon pèse 5 kg au moins. On les oblige de rester debout l'un à distance de l'autre d'un mètre et passe le charbon en le lançant en l'air. Parfois le charbon tombe et nous blesse à nos pieds. La personne blessée est récompensée par une quinzaine de coups de cravache.

4) Aux fers. Parmi les sentinelles, on voit deux corseis qui sont les plus méchants, les plus turbulents. Eux seuls ils ont fait punir 9 condamnés, 64 jours de barre. (Je ne me souviens plus de la date).

a) Il est midi heure de sieste, deux prisonniers profitent de ce temps pour coudre leur veston et pantalon déchirés. Les deux sentinelles leur demandent l'aiguille, ceux-ci ne leur remettent pas. Avec leur baïonnette, les deux sentinelles les piquent, mais heureusement ils ont le temps de reculer au fond et ils s'éclatent de rire. Par vengeance, les deux sentinelles les signalent au Commandant en s'aggravant qu'ils m'insultent. Chacun des deux détenus est puni 10 coup de cravache (frappé par les deux sentinelles) et 4 jours aux fers.

b) A partir de ce jour, tout le temps ces deux sentinelles crient "Attention? Aux fers? les fers se rouillent. La nuit à l'heure de garde, ils s'amusent pour passer le temps, à nous décrocher nos hamacs puis relâchent pour nous faire tomber par terre. "Tu n'es pas content, content quand même" paroles adressées à ceux qui ont l'air mécontents. La nuit si quelqu'un quitte son hamac pour aller se pisser, ils les appellent.....

ils les appellent: Viens ici, ton N° Matricule, tu n'es pas content de dormir? Deamin aux fers.- Ceux qui par sagesse ne leur dit pas son N° Matricule et vont se coucher, ils échapperont demain matin une dizaine de coups de cravache et non aux fers comme l'ont dit ces deux sentinelles. Depuis quelques jours, le temps est très froid (traversant Cap Bonne Espérance de l'Afrique) le commandant nous permet de nous suspendre l'hamac pendant le jour mais le matin il faut enlever l'hamac pour le nettoyage de la salle et n'accrochant l'hamac quand on ordonne de le faire. Un matin le caporal chef de baigne a oublié de nous faire accrocher les hamacs, jusqu'à 9 heures les deux sentinelles corsois (tjs les mêmes) nous ordonne d'accrocher nos hamacs. Il est 9 h. nous mangeons à 9h et demi donc n'accrochons nos hamacs qu'après le manger se disent les quelques condamnés (car à l'heure du manger on doit enrouler les hamacs).- Comment tu n'accroche pas ton hamac? -Ton N° matricule, un des deux sentinelles sort de sa poche un crayon et un cart.- Je ne sais pas, répond le condamné.- Tu ne sais pas?. Immédiatement, à travers la barrière, il donne un coup de point au menton du malheureux cond. qui se met à crier. Alors Lotus, moi et les quelques autres camarades nous accourons à son secours. Moi-même je leur ai dit " Sois un peu humain quoique vous êtes serviteurs des capitalistes. Nous voulons rester tranquille dans notre sombre cale donc laissez nous tranquille, vous nous taquinez, nous chercher des histoires pour nous signaler, pour nous frapper". Le sergent chef arrive, à cause du bruit qui l'attire. Il demande ce qui se passe, je lui raconte l'histoire, alors il observe les deux sentinelles et change son poste de garde. Honteux et haineux, les deux

.....

les deux sentinelles passent outre de son sergent chef ils vont signaler à leur commandant et capitaine qui nous punissent nous sept Lotus et moi et cinq autres, chacun 8 jours de fers nous ne pouvons même pas marcher après ces huit jours de torture.

Renseignement de Lotus: vrai nom Nguyen van Lieù  
18 ans N° Mle 509 (ancien numéro) membre actif du parti nationaliste lanceur de bombe à Hanoi au moment de la révolte de Yen Bay. Condamné à mort. Gracié aux travaux forcés à perpétuité.

Dès lors sur les lettres  
ne mettez plus mon pseudonyme.

Bien à vous.

P A X .

Tran Tu Yen #462

Reçu le 24 Juillet

Répondu le 24 juillet.

01 : 00 : 21 : 00 **Pax** : (TRADUCTION MANQUANTE)... Deux camarades qui avaient été arrêtés avant moi, avaient été envoyés dans le même bague que moi, à Crique Anguille. Quand je suis arrivé là-bas, tout le monde devait construire des carbet, avec des feuilles et du bois. Il n'y avait que deux bâtiments existants, qui avaient été construits par des bagnards européens, des Français. Un bâtiment était pour le docteur, un autre pour le capitaine ~, le capitaine Bourdet.

~ **Thào** : Dans la version vietnamienne, j'ai pu retrouver l'appellation d'époque concernant le mot « capitaine » : « quan ba ». Seuls les Français pouvaient avoir ce grade.

\* **Christèle** : Pas 10 ans, 8 ans pour le doublage ! (Le doublage consistait à doubler la durée de la peine des condamnés, en les astreignant à résidence en Guyane. Pour une condamnation de 8 ans et plus, l'astreinte à résidence était prononcée à perpétuité, sauf exception (grâces, bonnes conduites). Pour une condamnation de 6 ans, par exemple, le condamné libéré était ensuite astreint à résidence durant 6 ans, etc.)

\* Je ne comprends pas non plus mais à l'époque de l'Union indochinoise, la France possédait le comptoir de Kouang-Tchéou-Wan, actuelle Péninsule de Leizhou, dans la province du Guangdong, en Chine. Peut-être est-ce cela ?

\* Le capitaine Bourdet de Crique Anguille faisait, selon lui, régner une certaine harmonie.

\* En septembre 1934, en compagnie de 200 autres prisonniers, Tran Tu Yen est déplacé à Saut Tigre (≠ En Guyane, les « sauts » désignent les points de chutes d'eau ou de cascades qui jallonnent le cours des fleuves ou des rivières, depuis les hauteurs et le milieu du Plateau des Guyanes, jusqu'à son pourtour, constitué par l'océan et les fleuves Orénoque et Amazone. Les sauts, les criques ou les fleuves peuvent parfois porter plusieurs noms différents, en plusieurs langues, selon les peuples et nations autochtones qui les habitent. Leurs noms témoignent généralement d'un événement, d'une histoire ou d'une légende s'étant déroulé en ces lieux).

Un jour, ils nous ont mis au rang pour aller au travail. C'était mon premier jour de travail. Personne ne bougeait, tout le monde refusait de partir travailler. On restait debout, là, et les tirailleurs sénégalais nous ont entourés, ainsi que les sergents qui commandaient le camp de la Crique Anguille. Le capitaine Bourdet est venu pour demander ce qui se passait ! Moi j'étais au bout du rang, il m'a appelé par mon numéro : 462 ! Mais j'avais oublié mon numéro... Alors il s'est approché pour me parler. Je lui ai répondu « *Oui, mon capitaine* » mais il m'a repris, ce n'est pas « *mon capitaine* » qu'il fallait dire mais « *Monsieur le capitaine ! Vous n'êtes pas soldat !* » Alors il m'a demandé pourquoi mes camarades ne voulaient pas travailler, pourquoi ils faisaient la grève. Mais je n'en savais rien ! J'ai dû demander aux camarades ce qu'ils voulaient ! J'étais étonné qu'il me demande, à moi... enfin... à 462 ! Mes camarades réclamaient plus de cigarettes, trois paquets par mois ce n'était pas suffisant. Le capitaine nous a demandé de nous calmer, et nous disait que de toute façon, les cigarettes seraient prélevées sur notre pécule, et que nous n'avions pas intérêt à les gaspiller si l'on voulait avoir un peu d'argent à notre libération. Et nous devions nous tenir tranquilles pour ne pas voir notre peine doublée : 10 ans... 10 ans... Ah, j'ai tout oublié... (silence) 10 ans, 20 ans... Le doublage\* ! Alors à propos des cigarettes, il nous a dit qu'il en parlerait au gouverneur, et nous sommes partis au travail. Finalement, nous avons obtenu 4 paquets.

01 : 03 : 51 : 16 Moi, quand j'ai débarqué à Crique Anguille, je ne connaissais rien à ce travail, je n'étais qu'un étudiant. Il y avait là deux bagnards français en train de choisir les fers, les planches et les clous afin d'élever le futur bâtiment des condamnés. Ils me demandaient un numéro de tiges de fer. Mais je n'y connaissais rien et ils ne comprenaient pas pourquoi je m'étais engagé pour ce travail là ! Je n'arrivais à rien, je ne comprenais pas de quel numéro ils parlaient ! Mais un des sergents de Crique Anguille m'avait assigné à ce travail. Car nous n'étions pas surveillés par des surveillants militaires, mais par des sergents et des résidents. Alors j'ai continué à travailler. Je faisais les allers/retours entre le menuisier, le forgeron, et chaque jour je chargeais puis déchargeais ce qu'ils avaient besoin depuis le magasin. Le capitaine Bourdet était un homme très gentil avec moi. C'était un ancien administrateur dans les territoires de... (TRADUCTION MANQUANTE) (≠ Je l'entends dire « *Poulkost\** ») de la Chine.

Tous les jours à 8h00, il descendait faire une ronde, de tous les côtés du camp pour contrôler le travail. À 11h00, il rentrait. Il ne manquait jamais cette ronde (TRADUCTION MANQUANTE). Un jour, le menuisier m'avait confié un paquet de clous pour le forgeron. Mais le paquet était déchiré et je semais tous les clous tout en marchant... Je ne le savais pas mais le capitaine était derrière moi en train de me suivre. Il ramassait chaque clou tombé de mon paquet et les mettait un à un dans sa poche. Mais je n'étais pas allé directement chez le forgeron...

J'étais passé devant mais en faisant un détour car je fabriquais en cachette des petites boîtes et des couteaux pour les revendre aux Sénégalais ! Tous les autres avaient observé la scène et un de mes camarades s'était moqué de moi : « *Tu ferais mieux de te surveiller car tu ne vas pas échapper aux 15 jours de cellule !* » Il m'a raconté ce que le capitaine avait fait ! J'ai terminé mes affaires mais j'ai un peu trainé avant d'arriver chez le forgeron... J'ai fini par entendre : « *462 !* » Mais je ne pouvais pas refaire le coup du numéro oublié ! J'ai répondu « *Oui mon capitaine* » mais il m'a repris à nouveau : « *Monsieur le capitaine...* » (rires) Il a tiré de sa poche tous les clous et m'a donné un conseil : « *Vous êtes allé à l'école déjà, vous savez comment on fait les clous, il faut creuser des mines, fondre les métaux, ce sont des matériaux très précieux, fabriqués en France, envoyés ici, il ne faut pas les gaspiller* ». Mais il est parti, sans même me donner de punition. Parce qu'à ce moment là, j'étais encore trop petit, c'est pour ça que tous les surveillants, tous les sergents, me considéraient encore comme un enfant. Depuis que j'étais arrivé à Crique Anguille, je n'avais jamais vu un sergent lever la main sur un Sénégalais, je n'avais jamais vu un Sénégalais lever la main sur les condamnés. Car le capitaine était très gentil, et les sergents ne se comportaient pas comme des brutes\*.

Peu de temps après Crique Anguille, on m'a déplacé à Saut Tigre\*. Là-bas, il y avait un sergent qui faisait le chef de camp. Il s'occupait de tout, la nourriture, les travaux, etc. Il était très surpris de voir arriver quelqu'un de si jeune, car là-bas il n'y avait rien du tout, c'était la brousse, la vraie, pas comme à Crique Anguille. Alors tout le monde devait se mettre au travail pour monter les cases. Tous les jeunes et tous les vieux s'asseyaient là pour casser les feuilles.



> **Ci-contre** : Photographies personnelles du docteur Dupuy prises dans les camps de Saut Tigre et de Crique Anguille. En bas à gauche : le capitaine Jourdan. En bas au milieu : le camp de Saut Tigre et deux des bâtiments non submergés aujourd'hui. © Josiane Dupuy.

**Pierre** : Attendez, je vais vous montrer quelque-chose.

**Claudette (à Maxime)** : Il y a du thé !

**Maxime** : Oui, je veux bien du thé.

**Pierre** : (qui montre la photo) Ça c'est à Saut Tigre.

**Claudette** : Ça je ne connais pas.

**Pierre** : Là on les voit qui traînent un tronc et il y a ici un tirailleur qui les surveille.

**Muguette** : Hum hum.

**Pierre** : Mais ça se trouve votre papa il est là... Ça ce sont les bâtiments qui restent mais qui sont aujourd'hui sous l'eau. Il y a encore les traces de ces deux bâtiments.

**Muguette** : Vous avez pu les voir ?

**Pierre** : Oui, ces deux là, oui.

**Claudette** : Sous l'eau ?

**Pierre** : Oui. Je peux vous montrer les vidéos si vous voulez.

**Pax** : J'avais déjà vu le travail des feuilles à Crique Anguille. Mes camarades en entassaient de gros tas, et moi seulement 4 ou 5 feuilles. Le sergent s'appelait Bessey de Boissy, c'était le fils d'un planteur d'hévéas à Saïgon. Il faisait son service militaire.

**Geneviève dans la vidéo** : (question à propos du camp Saut Tigre)

**Pax** : À Saut Tigre, il n'y avait rien du tout, c'était la brousse. On a commencé par monter deux bâtiments en ciment et des cages pour les condamnés. Après, on nous a donné l'ordre d'aller travailler à Saut Vata. Il fallait des hommes forts pour ce travail. Pour aller là-bas, il y avait un canot qui transitait, c'était M. Karam et M. Bichara qui s'en occupaient. Ils y apportaient tout le matériel pour y dresser un pont en ciment. Je ne sais pas exactement combien de condamnés sont allés travailler là-bas, mais il y a eu beaucoup de morts, beaucoup. Il y avait la dengue et la dysenterie. Un jour, un des sergents qui commandaient s'était mis à pisser du sang. On avait dû l'emmener à Cayenne. Il n'est jamais revenu. Beaucoup de Vietnamiens sont morts à Saut Vata. Après, on a reçu l'ordre d'arrêter ce travail. C'était la guerre déjà ( = La seconde guerre mondiale). On avait commencé à faire les piliers mais tout s'est arrêté\*.

\* **Christèle** : En ce lieu fut débuté un pont qui causa de nombreux morts jusqu'en 1936... Mais où Tran Tu Yen n'a jamais été envoyé.

Le sergent Bessey de Boissy, quand il m'a vu débarquer la première fois à Saut Tigre, il était tellement surpris de me voir qu'il m'avait surnommé « l'enfant de cœur » ! Moi je connaissais ça déjà, l'enfant de cœur ! Celui qui suit le prêtre pour faire la messe ( = Dans la vidéo, Pax fait le geste d'un enfant de cœur soulevant l'aube du prêtre). Mais je lui ai répondu « Non mon sergent, je suis un enfant de grand cœur ! » (rires) Parce que j'avais déjà vu beaucoup de misère dans mon pays, c'est peut-être pour ça que j'avais un grand cœur. Alors depuis ce moment, tous les sergents, tous les camarades m'appelaient « Enfant de cœur ». Même après, quand j'ai travaillé dans l'or et le commerce, tout le monde m'appelaient comme ça. Ils ne connaissaient pas mon nom ! (rires) La maman du sergent, c'était une Vietnamiennne, c'est pour ça, il me traitait bien.

**Claudette et Mugnette chuchotent...**

**Maxime** : Mais non, « cœur », c'est pas l'organe, c'est le chant.

**Claudette** : Oui, voilà, lui c'était l'enfant de cœur, l'organe ! Alors, voilà le sergent, lui pensait que c'était l'enfant, la chorale...

**Pierre** : Ah oui c'est vrai j'avais pas fais gaffe... Ça s'écrit pas pareil...

**Claudette** : Moi je voyais C-H-C-E-U-R. Mais quand tu entends papa, pour lui c'était enfant de cœur : C.C.E.U.R. Il avait un grand cœur.

**Mugnette** : Hum... Tu sais pour moi papa c'était un enfant de cœur, C-C-E-U-R. Dans la mesure où quand papa vendait des légumes, il en donnait toujours. Par exemple si la personne venait acheter deux têtes de laitues, il mettait toujours une tête de laitue en plus. Tout le temps, tout le temps, dans tout ce qu'il faisait, il donnait en plus ! Pour moi c'était ça.

**Claudette** : C'était ça pour toi, systématiquement ?

**Mugnette** : Oui c'était ça pour moi : C-C-E-U-R.

**Claudette** : Et bien, on apprend des choses, c'est super, il faudra venir plus souvent !

**Mugnette** (rires)

**Pierre** : Je remets l'enfant de cœur\*...

**Geneviève dans la vidéo** : (question inconnue)

**Pax** : En 1945, le général De Gaulle, celui qui avait participé à la guerre, avec Churchill et tout ça, il était à Cayenne. Après avoir examiné la question des condamnés vietnamiens, il a décidé de tous nous relâcher\*. Les Vietnamiens étaient appréciés de la population, on se débrouillait et on travaillait. Donc, quand nous sommes sortis, entre nous on discutait beaucoup de ce qu'on allait faire. Personne ne voulait refaire les bonnes ou les cuisiniers dans les familles créoles, nous avions été enfermés trop longtemps déjà. Nous pouvions travailler la pêche ou l'agriculture. Aucun Vietnamien n'est allé faire les bonnes ou les garçons de maison pour les Créoles ici.

\* Ce sobriquet lui a effectivement été attribué à Saut Tigre, à partir de l'année 1934 par le sergent d'infanterie coloniale Bessey de Boissy qui était peut-être eurasien. Et il faut l'orthographe, enfant de cœur (car Tran Tu Yen était réputé candide) même si le mot cœur joue sur l'ambiguïté.

\* L'appel de De Gaulle date du 18 juin 1940 et il n'était pas à Cayenne en 1945. En revanche, lors de la conférence de Brazzaville (24 janvier - 2 février, qui modifie les liens entre les colonies et la métropole), il exclut tout bague colonial. Et ordonne le 4 mai 1944 depuis Alger la liquidation totale du bague.

\* En automne 1939, au début de la guerre, Tran Tu Yen est chargé de l'entretien du moteur en remplacement d'un ancien ami et codétenu de Saut Tigre, mécanicien libéré, et rapatrié en Indochine en septembre 1939, ex-matricule 37, dénommé Dang Van Sam, qui avait été impliqué de loin dans l'assassinat de la rue Barbier survenu à Saigon en décembre 1928 (où un cadre du parti avait été tué : il s'agissait d'un règlement de comptes « interne » qui avait également impliqué Phạm Văn Đồng, le futur premier ministre de Hồ Chí Minh qui a été envoyé à Poulou Condore (mais pas en Guyane) ainsi que Tôn Đức Thắng, également envoyé à Poulou Condore (mais pas en Guyane) pour les mêmes faits. Pour revenir à Dang Vang Sam, il n'en avait pris que pour 10 ans, était aussi passé par Poulou Condore, puis la Guyane, mais avait été libéré avant pour bonne conduite). À partir de 1939, Tran Tu Yen s'occupera surtout du bateau à moteur du docteur mobile basé à Sinnamary. À savoir : du 1<sup>er</sup> décembre 1937 jusqu'en novembre 1939. Il s'agissait du médecin capitaine Direr.

\* Ici, il fait référence à Tôn Đức Thắng, qui était ami de l'ex matricule 37, Dang Van Sam, impliqué dans l'assassinat de la rue Barbier (voir note précédente) à Saigon. Tran Tu Yen dit donc qu'il était l'ami du matricule 37 qui lui-même avait connu à Saigon Tôn Đức Thắng (mais Tran Tu Yen ne l'a pas connu directement). Tout le développement qui suit doit être lu à la lumière de cette notice biographique. Président de la République Socialiste du Viêt Nam (en 1969, après Hồ Chí Minh), pionnier et doyen du mouvement ouvrier vietnamien. Mobilisé en 1914, il sert pendant toute la guerre comme mécanicien dans la marine française. En 1919, il aurait été (car cette version héroïque est dorénavant contestée) sur un des navires de l'escadre française envoyée en mer Noire pour soutenir les blancs contre les bolcheviks. Comme il refusait de se battre contre ces derniers, il aurait hisser le drapeau rouge sur le navire amiral. Chassé alors de la marine, ce « mutin de la mer Noire » revient à Paris, où il travaille pendant un an chez Renault, adhère à la C.G.T. et milite à la fois dans les syndicats français et dans les organisations vietnamiennes de France. Revenu à Saigon en 1920, il s'emploie à créer des syndicats clandestins à Saigon-Cholon. Pendant la période de domination française, en effet, toute activité syndicale restera interdite au Viêt Nam jusqu'en 1945. Il s'initie alors au marxisme-léninisme. Il organise et mène parmi les marins et les ouvriers de Cochinchine des grèves, dont la plus importante est celle des ouvriers de l'arsenal de Saigon en août 1925, déclenchée autant pour gêner l'intervention française en Chine que pour des raisons professionnelles. Tôn Đức Thắng est alors mécanicien à la centrale électrique de Chợ Quán. En 1926, il adhère au Thanh Niên (l'association de la Jeunesse révolutionnaire du Viêt Nam) que Nguyễn Ái Quốc, le futur Hồ Chí Minh, vient de fonder à Canton et, en 1927, il est élu au comité. Il a été incarcéré par les Français à Saigon en 1929 (pour affaire rue Barbier) et envoyé à Poulou Condore jusqu'en 1945.

\* Pendant la guerre, Tran Tu Yen est assigné au docteur Le Guenedal en résidence surveillée dans une maison au bord du fleuve à Sinnamary en compagnie de quelques autres détenus. Je suppose qu'à l'époque il était seulement astreint de pointer régulièrement au commissariat de police. À savoir : les assignés en cours de peine étaient payés mais à un tarif inférieur aux salaires exigés par les ouvriers libres (et somme versée au pécule disponible seulement à la sortie). C'est donc sûrement Le Guenedal qui lui a appris sa libération.

Moi au départ, j'étais resté à Sinnamary dans un atelier de menuiserie. J'avais appris un peu le métier pendant toutes ces années. Et j'avais un de mes camarades qui transitait avec le docteur pour aller dans des endroits reculés, dans la brousse. Une fois, j'ai demandé à voyager avec eux, et je m'occupais du moteur\*. À ce moment, il y avait un nouveau moteur, c'était un Johnson de 32 chevaux... Il marchait avec un... (silence, il cherche un mot) Ah, j'ai oublié ça... Ah voilà ! C'était un moteur à dynamo ! C'était très difficile comme travail mais j'avais pu apprendre pendant les travaux forcés, grâce à deux camarades. Ils étaient des amis de monsieur Tôn Đức Thắng, celui qui avait commis l'assassinat de la rue Barbier à Saigon.

Par la suite, Tôn Đức Thắng\* est devenu président de la république après Hồ Chí Minh. Parce qu'il avait hissé le drapeau dans la mer Noire, pour se révolter contre la guerre menée par la France contre la Russie, à ce moment. C'est pourquoi il était rentré à Paris, puis à Hải Phòng, où il a pu rentrer dans le parti communiste, les camarades l'avaient remarqué. Comme à Saigon il avait commis cet assassinat, il avait été condamné à 20 ans de travaux forcés. Tout le monde connaît cette histoire de drapeau et d'assassinat, c'est pourquoi il est respecté par les Vietnamiens et par les camarades du parti communiste. C'est pourquoi il a été élu, enfin pas vraiment élu, il s'est désigné comme successeur du président Hồ Chí Minh (= Dans la vidéo, Pax esquisse un sourire). L'autre camarade, il avait pris 10 ans de travaux forcés, mais il avait obtenu deux ans de grâce et il était rentré. C'est pour ça qu'à ce moment là, c'était moi qui m'occupais du moteur et des déplacements du docteur. Comme c'était la guerre, le docteur restait beaucoup à Sinnamary. Là-bas, il y avait une case pour 2, 3 camarades détenus qui restaient là. Un faisait le cuisinier pour le docteur, et avec l'autre camarade, on s'occupait de ses déplacements et des réparations du moteur.

De ce temps là à Sinnamary, je ne savais rien de notre libération. Je ne savais rien ! Et puis un jour, le docteur m'a annoncé qu'il partait de Sinnamary pour rejoindre sa femme, il s'appellait Guenedal. Il avait une femme et un petit enfant, sa femme était la fille d'un colonel. Ce jour là, le docteur me dit « *ce n'est plus la peine de rester ici, je vais rentrer à Cayenne et quitter Sinnamary* »... Mais moi je ne connaissais rien d'autre ! (TRADUCTION MANQUANTE) Je suis resté dans la case, j'élevais des pigeons, des poules, j'avais fait un petit jardin.

Un jour, un camarade m'a proposé de venir avec lui à Cayenne. Sur le chemin, j'ai rencontré un gendarme qui commençait à vouloir marchander avec moi, il voulait m'embaucher et me demandait quel salaire je voulais. Je ne comprenais pas : « *Comment ?* » Et il m'a dit : « *Mais vous autres, vous êtes libres déjà !* » Moi je ne savais même pas que j'étais libre ! Avec mon camarade qui était venu me chercher, nous sommes allés à Cayenne\*.

**Muguette :** Oui, mon papa il avait de l'humour. Beaucoup d'humour.

**Pierre :** Oui, ça se voit.

**Muguette :** Mais il avait aussi une grande sagesse. Parce que quand on faisait quelque chose de mal, il nous reprenait, il nous disait le pourquoi, le contre, vraiment il nous parlait. Il donnait beaucoup d'explications. Même pour les devoirs, bon ma maman... C'est lui qui nous donnait les devoirs de math, de français. D'ailleurs, il brodait aussi, en plus de l'agriculture, du jardin et tout, il faisait de la broderie...

**Maxime :** Vous en avez des broderies ?

**Muguette :** Non, pas du tout. Non, je me rappelle d'un coussin en pan qu'il avait fait...

**Claudette :** Oui, ça je me rappelle pas.

**Muguette :** On a tout perdu...

**Pierre :** Et il faisait ça de tête le dessin ?

**Muguette :** Ah oui, oui oui, oui de tête... il faisait pas de dessinée non...

**Pierre :** je dis ça, j'ai jamais fait de broderie mais j'imagine avec des patrons, des trucs...

**Claudette :** non, pas de patron, il dessinait...

\* **Christèle :** Les anciens de l'Inini et les autres Vietnamiens du quartier chinois de Cayenne s'y retrouvaient pour donner des nouvelles du pays ou parler des affaires internationales. Tran Tu Yen qui lisait le français et le chinois était un « passeur » d'informations. Mais j'ignore s'il parle de la première période cayennaise 1948-1949 avant son retour à Sinnamary ou s'il fait référence à la deuxième période cayennaise en 1953 ou 1954 où il s'installe près de l'abattoir. J'ai l'impression que la confusion règne.

\* Je sèche malheureusement sur toute cette partie. Je comprends qu'il s'agit d'une société d'entraide mais j'ignore qui est la personne décapitée au centre du Viêt Nam pour avoir intégré les Soviétiques... Il semblerait que Tran Tu Yen ait été déçu par Hoàng Quốc Việt, qui n'aurait pas voulu, ou pas pu, venir en aide aux anciens condamnés ? J'écoute pour la 50<sup>ème</sup> fois sans comprendre...

~ **Thảo :** Son nom complet en vietnamien doit être probablement Lại Văn Châm. « Văn » est codé masculin dans les noms vietnamiens. Par contre, son nom pourrait être aussi Lại, ainsi que le prénom Châm pourrait être Châm ou Châm.

**Pax :** Cette affaire c'est dur... Quand nous sommes arrivés à Cayenne, nous avons rejoint d'autres camarades. Ils venaient de créer une association pour s'aider les uns les autres. Il y a eu une loi, le préfet, le gouverneur, avait donné l'ordre de signer ( ≠ La confusion entre préfet et gouverneur est significative, elle témoigne du lent et confus processus de « départementalisation » des « vieilles colonies » françaises). Tous les dimanches j'y allais, on lisait les journaux, on faisait des conférences. Parce que je lisais beaucoup, je connaissais pas mal de choses... Alors je faisais les conférences pour les camarades, sur tout ce qui se passait, la France, la Chine, tout ça\*.

J'avais entendu qu'un ancien camarade, Hoàng Quốc Việt — celui qui m'avait introduit autrefois vers le centre du Viêt Nam, où j'avais rencontré un camarade soviétique qui avait été guillotiné (TRADUCTION MANQUANTE) — je savais que ce Hoàng Quốc Việt avait été en Chine et qu'il avait créé en France une autre association de Vietnamiens, mais ce n'était pas une association de militants politiques. (TRADUCTION MANQUANTE : un traitre ?) Mais il n'a rien dit sur moi. (TRADUCTION MANQUANTE : il m'a dit : « ah, ce sont des gens... ») Alors ça, c'était une déception déjà\*. Et puis à Cayenne, j'avais un ami qui était pêcheur, qui voulait bien m'apprendre. Un jour, on part pêcher comme ça et je suis tombé du canot ! (rires) Il m'a dit de m'orienter vers un autre métier ! Lui a continué et moi suis devenu jardinier pour gagner ma vie. Mais la vie à Cayenne pour beaucoup de Vietnamiens, c'était la pêche.

**Pierre :** On doit y aller demain matin à la pêche.

**Claudette :** Vous allez à la pêche ?! Ne faites pas tomber le poisson !

**Pierre :** À la barrière chinoise... ( ≠ C'est le nom de cette technique de pêche sud-asiatique encore aujourd'hui pratiquée en Guyane, voir l'article de P.M., *Verso un'altra barriera*, in "Quaderno" du Collage de Pataphysique, n°8, juin 2015)

**Claudette :** Ah oui.

**Muguette :** Il en reste du côté du pont de Cayenne...

**Claudette :** Oui, il en reste à marée basse oui...

**Pierre :** On y va avec un monsieur qui s'appelle Jean-Claude Minerve.

**Muguette :** Ça ne me dit rien.

**Pierre :** Il habite dans une petite rue, en face d'Antoine Lại Văn Châm (~ Lại Văn Châm).

**Muguette :** Oooh, oui je sais. Il s'appelle Jean-Claude, il porte Minerve... Et son nom...

**Claudette :** Jean-Claude, oui, il est tout petit ?

**Pierre :** Il est très sympa.

**Claudette :** Il est tout petit !

**Pierre :** Tout petit ? Ah non, il n'est pas si petit que ça...

**Claudette :** Oui, il est petit par rapport à... Il a ma hauteur...

**Pierre :** Ah je ne me souviens plus de sa taille.

01 : 23 : 47 : 19 **Pax :** Mais pour autant, on était mis à part, derrière l'abattoir, dans le quartier de la « crique » ( ≠ C'est le nom du quartier de Cayenne où s'installèrent la plupart des libérés sud-asiatiques, au sud du canal Laussat, aujourd'hui nommé à tort « Village chinois », ou encore nommé « Chicago » en raison de sa mauvaise réputation) parce que les anciens détenus « droit commun » ne se mélangeaient pas avec les membres du VNQDD, le parti nationaliste ( ≠ Viêt Nam Quốc Dân Đảng). Moi je vivais là, mais tout ça me décevait : c'était une première déception. Une deuxième déception... Comment vous dire ? Je ne pouvais pas travailler ici, je n'avais pas de famille. Alors avec un camarade, nous sommes retournés travailler dans la brousse, tout près du camp Saut Tigre. Nous élevions des bœufs, des cochons et des poules. Nous avons formé un chantier pour exploiter l'or. Les Saramakas faisaient de l'abattage pour couper les arbres, les planches, tout ça. On était 40 en tout, 8 Vietnamiens, 20 ouvriers pour travailler l'or, et 10 Saramakas pour nous scier des planches.

Un jour, un canot a débarqué, un blanc est venu, il s'est présenté devant moi, il m'a dit : « Je suis journaliste, et M. Karam m'a dit que vous exploitiez l'or ici ». Monsieur Karam était un

> **Ci-contre :** Jean-Claude Minerve sur une de ses barrières.



\* **Christèle** : M. Ho-Kong-Fou était négociant, domicilié 21 chaussée Sartines en 1936.

\* **Étrange histoire...**

commerçant à Cayenne. Alors, il voulait nous voir travailler l'or. À ce moment là, c'était le gouverneur Veber, la Guyane n'était pas encore un département. Le gouverneur Veber a fait venir une inspection de la France ici, pour faire torturer les gens. Pour avoir caché l'or. Car l'or était très précieux, ça rapportait beaucoup. ( = Ici, Trần Tử Yến semble attribuer cette initiative au Gouverneur Veber, pro-vichyste, mais la chronologie reste sujette à caution. Il est possible en revanche que les condamnés aient joui d'une certaine liberté au sein des « établissements pénitenciers spéciaux », au moment de la guerre) Ils ont torturé un représentant des Chinois à Cayenne. Il s'appelait M. Ho-Kong-Fou\*. Il a nié avoir de l'or alors ils l'ont relâché. Ensuite, ils ont arrêté M. Bichara, à Sinnamary, c'était par là que l'or transitait. Et M. Bichara avait un frère qui était docteur, un dentiste, influent, donc ils ne l'ont pas torturé. Il a nié et il a pu revenir à Sinnamary. M. Ho-Kong-Fou n'a pas eu le même sort. Et M. Najib Karam a eu des ennuis aussi. Son petit-fils s'appelle M. Karam, il travaille au conseil régional maintenant ici.

**Geneviève dans la vidéo** : Je n'ai pas compris, qui les a torturé ?

**Muguette dans la vidéo** : Il y a un représentant qui est venu en Guyane, ce n'était pas un gars du pouvoir qui les a torturé. Mais il n'a pas donné de noms.

**Geneviève dans la vidéo** : Parce qu'il a parlé d'un journaliste ?

**Muguette dans la vidéo** : Oui.

**Geneviève dans la vidéo** : C'est lui qui les a torturé ?

**Muguette dans la vidéo** : Il s'est présenté en tant que journaliste... oui. Mais quel est son nom ?

**Pax** : Mais les gens qui sont venus ici de la France... Pour nous torturer, pour trouver l'or... C'était après le gouvernement de Pétain. Et M. Najib Karam a nié avoir de l'or, il s'est fait torturer devant sa femme qui s'est mise à pleurer. Ils voulaient trouver l'or pour la ramener en France. Après la guerre, M. Ho-Kong-Fou a écrit à M. Tchang Kai-chek pour qu'il porte plainte contre le gouvernement français. Il réclamait 2 millions de francs de dommages et intérêts pour M. Ho-Kong-Fou. (TRADUCTIONS MANQUANTES)\*

**Geneviève dans la vidéo** : Oui d'accord. Pour les Chinois, mais pas les Vietnamiens ? Le gouvernement vietnamien n'a rien fait non plus pour ça ?

**Muguette dans la vidéo** : Apparemment non.

**Geneviève dans la vidéo** : Il ne m'a pas bien répondu à ça là... Pourquoi il était déçu ?

**Muguette dans la vidéo** : Il a eu une première déception...

**Geneviève dans la vidéo** : et une deuxième déception. Oui, ça j'ai compris.

(...) SEQUENCE COUPEE (Geneviève redemande des précisions)

**Pax** : Oui j'étais déçu. Qui les a torturé ? Ce sont des inspecteurs venus de France pour torturer, pour trouver l'or. Mais M. Ho-Kong-Fou n'a pas gagné. C'est après la guerre, M. Tchang Kai-chek était au pouvoir. Car un autre des dirigeants du Parti Nationaliste Chinois était déjà mort ( = Le nom était cité, TRADUCTION MANQUANTE, s'agit-il de Sun Yat-sen, également appelé Sun Wen ?). Donc, c'était M. Tchang Kai-chek qui était à ce moment là au pouvoir. Il commençait à maltraiter les communistes en Chine. Je sais seulement qu'il a demandé des dommages à la France, 2 millions de Francs pour M. Ho-Kong-Fou. Il a accepté cette somme mais ne l'a pas empochée. Il a tout donné pour des œuvres de charité, l'église, l'école des sœurs, tout ça...

Cassette n°3/4 02 : 01 : 08 : 13 **Geneviève dans la vidéo** : (question autour des condamnés graciés en 1937)

**Pax** : Ce n'étaient pas les libérés, c'était M. Ho-Kong-Fou, un grand commerçant chinois.

**Geneviève dans la vidéo** : Mais avant ! Les libérés de 1936, 37, 39, surtout ceux de 1937 ? Ils étaient 15.

**Pax** : Nous, nous étions d'abord à Crique Anguille, et ensuite à Saut Tigre, on travaillait, on ne nous maltraitait pas. Tout le monde était tranquille ! Si des condamnés étaient libérés, personne ne le savait, personne ne le voyait. Tout ce dont nous parlions avec le capitaine, c'était de nos péculs : on travaillait, on mangeait, c'est tout. Une fois à Saut Tigre, je ne pouvais rien savoir de Crique Anguille. Nous étions au courant de rien, nous n'avions pas de lettre de famille, pas de journal. Travailler, manger... Peut-être que c'est arrivé à Cayenne ou à la Forestière mais je n'en savais rien.

> **Ci-contre** : Lettre de Trần Hòa Khanh adressée à monsieur le Gouverneur général de l'Indochine, datée du 10 août 1936, dans laquelle le père de Trần Tử Yến demande une mesure de bienveillance pour son fils. Voir traduction en vietnamien page suivante. In « Proposition de grâce pour Tran Tu Yen (Ninh-Binh) condamné pour propagande du parti communiste », dossier n° 83028, fonds de la Résidence supérieure du Tonkin, Archives Nationales du Viêt Nam ( ~ Trung Tâm Lưu Trữ Quốc Gia 1), Hà Nội, Viêt Nam.

Hinh Binh le 10 Aout 1936.

A Monsieur le Gouverneur Général  
de l'Indochine.

SOUS-SECRETARIAT GÉNÉRAL  
SERVICE DES AFFAIRES INDIGÈNES  
ARRIVÉ le 17 AOUT 1936  
HANOI

*M. de Sacy*

*A A*

Monsieur le Gouverneur Général,  
Je soussigné Trần-hòa-Khánh  
âgé de 70 ans originaire du village de Yên  
Thôn, canton de Yên-Liên, phi de Yên  
Khánh, province de Hinh-Binh (Tonkin)  
père du nommé Trần-tử-Yên condamné par  
la cour criminelle de Hanoi à la détention  
perpétuelle et déporté sous le numéro  
depuis 1930 à la Guyane Française.

DUYEN  
18/8/36  
1616

Il y a trois ans que je n'ai pas reçu  
des nouvelles de mon fils, je ne sais pas s'il  
est toujours à Trini ou il a été déporté  
dans une autre colonie pénitentiaire.

Quoiqu'il en soit, j'ai l'honneur de  
venir très respectueusement vous solliciter  
de votre haute équité une faveur pour mon  
fils à l'occasion des mesures de bienveillance  
aux condamnés politiques en France et en  
Indochine.

Veuillez agréer Monsieur le  
Gouverneur Général, l'assurance de mes  
profondes respects et reconnaissances.  
Trần-hòa-Khánh RY

**Geneviève dans la video :** (question inconnue)

02 : 02 : 21 : 21

**Pax :** Pas nous même. Peut-être les condamnés qui étaient à la Forestière, ou à Crique Anguille. Encore une fois, nous étions à Saut Tigre sans lettres de famille, sans journaux. J'avais demandé au chef de camp si l'on pouvait écrire. Il m'avait répondu : « *Même nous, nous ne recevons aucune lettre de famille* ». Alors, à quoi bon ! La guerre... C'est arrivé quelques fois, quand j'étais à Saut Tigre, Le capitaine Jourdan... On était encore au bagne, on profitait de nos passages à Sinnamary, pour acheter des choses et les revendre ensuite aux personnes du camp, et à ceux qui travaillaient de l'autre côté de la rivière. Il s'est passé comme ça une histoire dans la prison de Saut Tigre. Une histoire que personne ne connaît. Nous avons acheté du tafia, du vin, en cachette car c'était interdit de ramener du tafia dans le camp. Et les soldats sénégalais étaient venus boire avec nous. Un d'entre-eux s'appelait Abdoulaye. Il s'occupait de l'entrepôt des armes. Le gouvernement français avait bien tort de demander aux tirailleurs sénégalais de nous surveiller, car on s'entendait très bien ! (rires) Tous les soirs, ils venaient nous voir. Et le sergent qui surveillait les tirailleurs, il restait à part avec les sergents européens. Cet homme était comme un bouddha, il restait assis toute la journée ! Alors les tirailleurs faisaient ce qu'ils voulaient ! Ils étaient heureux à l'idée de pouvoir rentrer au Sénégal, donc ils nous laissaient tranquilles. Un jour, cet Abdoulaye... (Pax s'interrompt)

**Claudette :** Ah il était fatigué lui aussi ! ( = À propos de son papa car il s'était interrompu dans la vidéo...) aaaahhh, parce que sûrement, quand il voyait Geneviève écrire, il devait s'arrêter...

**Pierre :** Ah mince, On saura pas l'histoire !

**Claudette :** (rires) La fin ! Non...

**Pierre :** Il vous l'a déjà raconté ?

**Claudette :** Non, pas ça, je ne suis pas au courant.

**Pierre :** Mince... Avec un peu d'espoir, la question ne va pas l'intéresser et il va reprendre la suite...

**Geneviève dans la video :** (question inconnue)

**Pax :** Non, on ne faisait que travailler et manger. Tout le monde, les sergents, les condamnés. Mais, les condamnés nationalistes, du Quốc Dân Đảng, ils ne faisaient pas comme nous. Nous seuls donnions des leçons, des devoirs aux autres camarades. Mais on était seulement trois communistes (TRADUCTION MANQUANTE) et les autres communistes étaient à la Forestière ou à Crique Anguille, mais nous ne savions pas.

02 : 07 : 11 : 06

Et à ce moment là, il y a eu une affaire que personne ne connaît, peut-être ils en parlent dans les archives militaires. Un jour, un Sénégalais était saoul, moi aussi j'étais saoul. Il avait deux revolvers à la ceinture et des munitions. Il cherchait le capitaine pour le tuer, le capitaine Jourdan. Il le cherchait et le capitaine est allé se coucher dans un canot pour s'échapper dans la brousse, jusqu'au soir. On a dû téléphoner à Cayenne pour donner l'alerte. Le gouverneur, les militaires, ont donné l'ordre, à 18h00, de tuer le soldat sénégalais. Un sergent sénégalais s'est armé pour aller rencontrer Abdoulaye, le Sénégalais révolté. Il lui a conseillé de rendre les armes, car c'était un camp de transportés, il avait le droit de le tuer et il n'attendrait pas qu'il fasse nuit. Il lui répétait de rendre les armes. Ils ont fini par l'attacher comme ça ( = Dans la video, Pax imite quelqu'un qui a les deux mains ligotées). Après j'ai pris le canot pour emmener tout de suite ( = Pax voit qu'une nouvelle question se prépare et ne dit pas qui il emmène) à Sinnamary. Ni à Cayenne, ni à Sinnamary, personne ne sait que le capitaine Jourdan a manqué d'être assassiné par un Sénégalais\*.

\* Voici l'histoire telle que je la relate dans mon article publié dans *Une Saison en Guyane* : Le 17 mai 1936, le tirailleur sénégalais Abdoulaye Taraore, gardien du magasin d'armes du camp, s'empare de deux revolvers pour en découdre avec le capitaine Jourdan, chef du pénitencier de Saut Tigre. Pris de panique, l'officier saute dans le premier canot pour se réfugier à Plomb, le village d'en face, et attend près de 12 heures qu'un gradé créole veuille bien désarmer le forcené. Ce moment d'égarement — qui a coûté l'infortuné capitaine ses fonctions de chef de circonscription — a considérablement embarrassé sa hiérarchie. Il a aussi passablement égayé les prisonniers qui en ont été témoins. Plus de 60 ans après les faits, Joseph Tran Tu Yen en rit encore devant la caméra de Geneviève Wiels. Ce jour-là, l'homme providentiel qui conduisait le canot, c'était lui.

**Geneviève dans la video :** (question à propos d'évasion)

**Pax :** Où je serais allé ? Où est-ce que je me serais sauvé ? Dans la brousse ? ! Et puis, je m'étais déjà évadé une fois, mais je ne savais pas où aller, c'est la brousse ! Quelques-uns s'étaient déjà évadés, ils connaissaient le chemin, ils avaient une boussole. C'était à Crique Anguille et à la Forestière. Mais nous, nous étions à ce moment là à Saut Tigre, il n'y avait pas d'évasion, rien. Voir les camarades mourir, c'était triste déjà ( = À cet instant dans la video, Pax touche son cœur avec sa main droite). Alors, on ne faisait rien de politique. On ne faisait que travailler, le soir on dormait, quelques-uns jouaient aux cartes. ( = Pax regarde le cahier que sa fille lui a tendu)

**Geneviève dans la video :** (question inconnue)

**Pax :** Je ne regrette rien. À Saut Tigre, tout le monde restait très tranquille. Rien. (long silence)

**Geneviève dans la video :** (question à propos de Poulo Condore)

**Pax :** J'ai déjà tout dit déjà ce matin de 07h00 jusqu'à 10h00.

**Muguette dans la video** (rires)

Đang trong quá trình dịch

**Pax** : Je ne voyais pas mon nom. Quand nous avons embarqué, nous étions 12, au dernier moment. Nous sommes partis dans le bateau *Claude Chappe* qui faisait le trajet entre Hâi Phòng et Saigon. Puis, on m'a emmené vers Poulo Condore. On m'a enfermé avec les 10 autres comme camarades dans le « ... » ( ≠ Je l'entends dire : « dans le zonx » ?), dans une salle comme ça. Après nous avons vu les camarades de Poulo Condore descendre dans le bateau.

Et dans le bateau *Martinière*, j'ai été puni par 15 jours de prison. Parce qu'il y avait un soldat qui faisait la garde, aux alentours. Nous couchions sur des hamacs, et ce soldat avait détaché un hamac pour faire tomber un des autres. J'ai dit aux camarades : « *Laissez-moi m'en occuper* ». Quand j'ai attrapé le soldat qui était venu faire ça, je le tenais tandis qu'un autre camarade le boxait (rires). Le capitaine, le docteur et le commandant du bateau sont venus, ils nous ont donné 15 jours de chaînes, les pieds attachés à travers les barrières du bateau *Martinière* (rires). Alors j'ai fait 15 jours de prison dans *Martinière*.

≠ L'histoire précédente concernant le hamac et le trajet en bateau est racontée différemment par « Pax » lui-même, dans une lettre adressée à Gaston Renard, un complice français, reçue le 24 juillet 1931, in FM 4slotfom/3, Archives Nationales d'Outre-Mer, Aix-en-Provence. J'en retranscris ci-dessous un extrait.

**Pax dans la lettre** : Il est 9h. Nous mangeons à 9h et demi donc n'accrochons nos hamacs qu'après le manger se disent les quelques condamnés (car à l'heure du manger on doit enrouler les hamacs).

— *Comment tu n'accroches pas ton hamac ?*

— *Ton N° matricule, un des deux sentinelles sort de sa poche un crayon et un carnet.*

— *Je ne sais pas, répond le condamné.*

— *Tu ne sais pas ?*

Immédiatement, à travers la barrière, il donne un coup de poing au menton du malheureux condamné qui se met à crier. Alors Lotus, moi et les quelques autres camarades nous accourons à son secours. Moi-même je leur ai dit : « *Sois un peu humain quoique vous êtes serviteurs des capitalistes. Nous voulons rester tranquilles dans notre sombre cale donc laissez nous tranquilles, vous nous taquinez, nous chercher des histoires pour nous signaler, pour nous frapper* ».

Le sergent chef arrive, à cause du bruit qui l'attire. Il demande ce qui se passe, je lui raconte l'histoire, alors il observe les deux sentinelles et change son poste de garde. Honteux et haineux, les deux sentinelles sont passés outre leur sergent chef et sont allés le signaler à leur commandant et capitaine qui nous punissent Lotus et moi et cinq autres, chacun 8 jours de fers nous ne pouvons même pas marcher après ces huit jours de torture.

\* **Christèle** : Il s'agit du matricule 9, Bui Hũu Diên, né en 1903 à Thai Binh (Tonkin), 28 ans, instituteur auxiliaire, détenteur d'un certificat d'étude primaire franco-annamite, écroué le 6 mai 1930, condamné le 29 septembre 1930 par la cour d'appel de Hà Nội à 10 ans de Travaux Forcés, passé à Poulo Condore et décédé à Forestière le 24 janvier 1935. C'était un camarade de Lương Duyệt Hôi, un communiste rapatrié au Viêt Nam qui est par la suite devenu député.

~ **Thào** : Son nom en vietnamien doit certainement être : Hồ Văn Tố. Hồ est le nom, Tố est le prénom principal, et Văn est un prénom du milieu traditionnellement utilisé pour identifier le sexe masculin, tout comme « Thị » pour identifier le sexe féminin. En tout cas, il s'agit d'une supposition, car son prénom peut être sans accent aigu pour être Tô.

> **Ci-contre** : En haut, photographie trouvée sur internet et légendée comme suit : « *Le Claude Chappe quittant l'appontement de Haiphong* », collection Xavier Escallier. En bas, les photographies proviennent de l'ouvrage de Franck Sénateur, Bernard Cognaud et Paul Mauro : *Martinière, le transport des forçats (1910-1955)*, éditions Marines, Rennes, 2008. Les photographies des cages y sont légendées ainsi : « *Cages bâbord et tribord avec hamacs installés* », (Collection Franck Sénateur). La photographie sur le pont : « *Annonce du départ de Martinière pour l'équipage* » (Archives départementales de Charente Maritime).

**Geneviève dans la video** : (question inconnue)

**Pax** : J'ai vu dans les dossiers que vous m'avez apportés, il y avait un communiste. Il était au camp de la Forestière. C'était un extrémiste, il avait déclenché une grève là-bas avec d'autres camarades : refus de travail ! Nous avions eu ces nouvelles parce que parfois, il y avait des camarades qui descendaient de Forestière pour aller à l'hôpital ici ( ≠ Dans la video, Pax montre une destination du doigt), c'est comme ça que nous avions quelques nouvelles. Il était très extrême, il avait refusé de manger, de travailler : Bui Hũu Diên. Je connais son nom et cette histoire mais je ne l'ai jamais rencontré\*. Parce qu'entre les condamnés, on ne cachait rien... (rires) Hũu Diên... J'ai vu son nom dans les dossiers que vous m'avez montrés ( ≠ Dans la video, Pax montre du doigt les archives de Geneviève).

Et, je ne sais pas si vous avez rencontré la fille de Ho Van To (~ Hồ Văn Tố) et... ?

**Geneviève dans la video** : Si, si : Hélène.

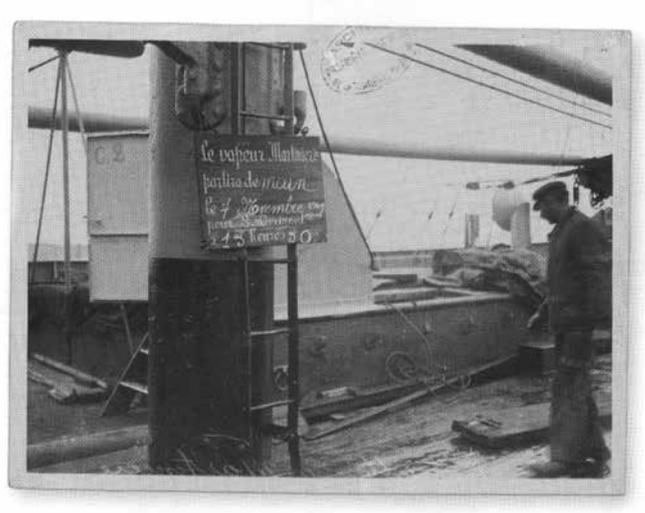
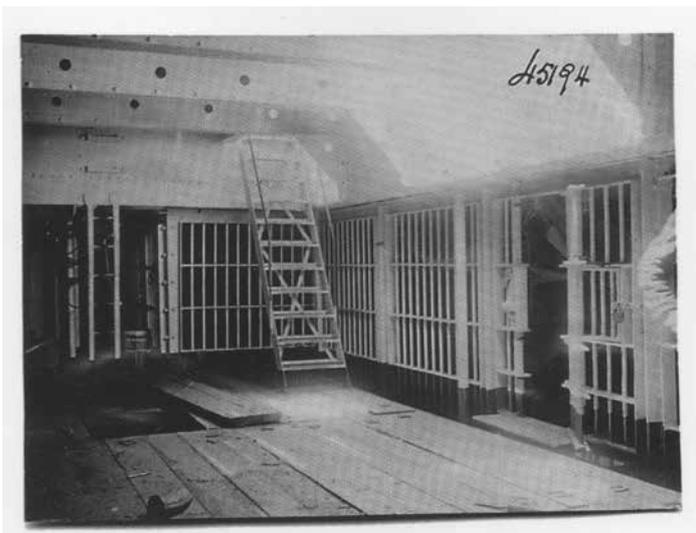
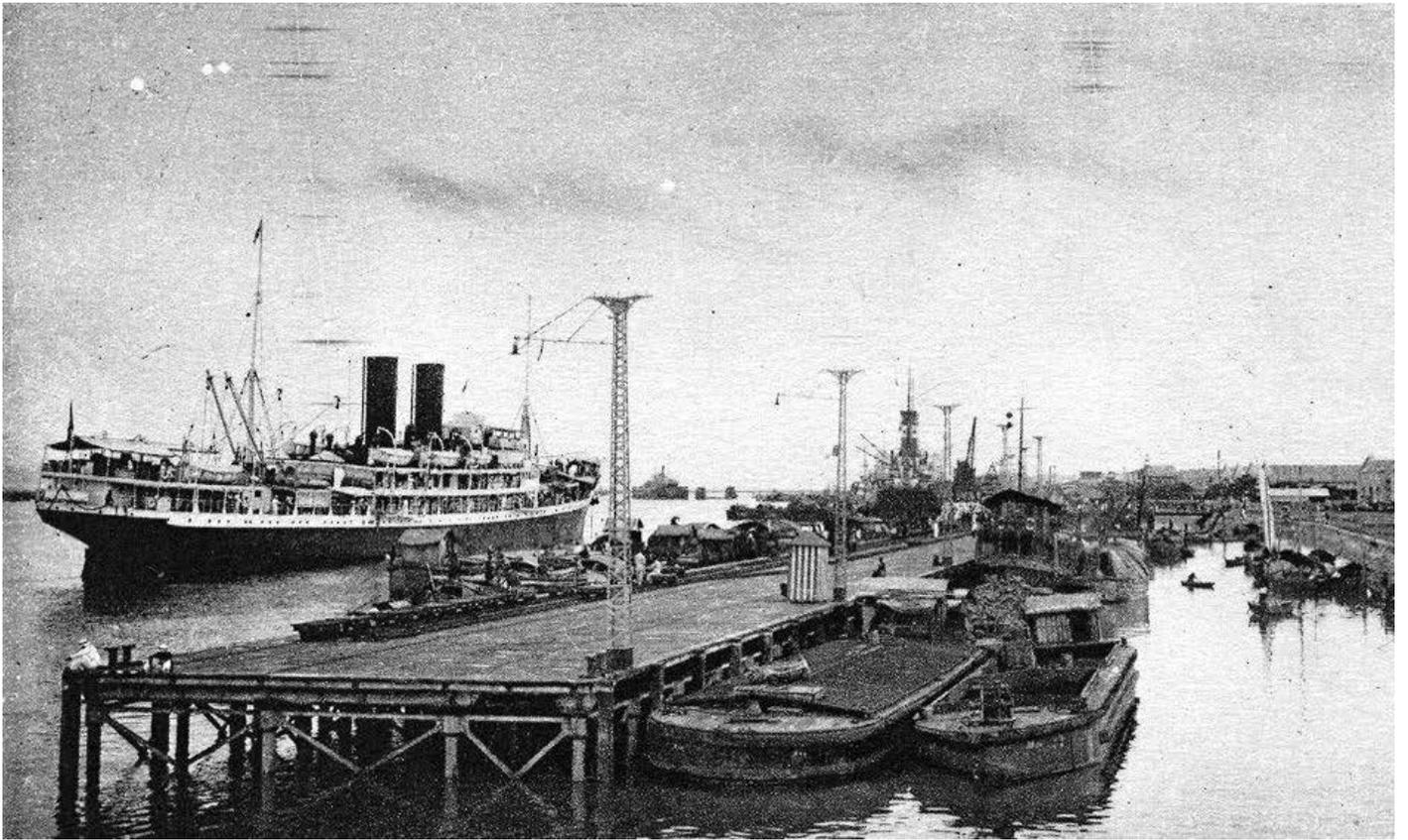
**Pax** : Et le garçon de Lai Van Cham (~ Lại Văn Chàm) ?

**Pierre** : J'ai appelé Henri Lai Van Cham (~ Lại Văn Chàm) et il m'a dit qu'il devenait amnésique, que lorsqu'il allait dans sa cuisine, il ne souvenait même pas ce qu'il venait y faire, qu'il ne pouvait pas m'aider. Et il a tout donné à son frère Antoine.

**Claudette** : Mais Hélène ?

**Muguette** : Hélène Ho Van To (~ Hồ Văn Tố), son papa était Vietnamien.

**Claudette** : Et elle se souvient de tout ça ?



> **Ci-contre** : Livre intercepté sur la personne de Bui Hữu Diên à son arrivée à Cayenne. À l'intérieur, réparties sur l'ensemble des chapitres du roman, des adresses d'organisations politiques, notamment le Comité de Défense Sociale avec lequel « Pax » communiquait, peut-être sans le savoir, via les intermédiaires Alexandre Castagnet et Gaston Renard (voir pages précédentes), in FM 4slotfom/3, Archives Nationales d'Outre-Mer, Aix-en-Provence.

N° 4

*mon signal*

Livre trouvé sur le Transporté BUI HUU DIEN

Mle 9

~~-----~~ *fin page 114*

*Importat*

Deux adresses en tête des Chapitres XIV et XVII et XXII

Une signature à la fin du § XIV et à la fin du livre avec le nom d'un transporté européen et les noms de 5 annamites dont les N° 68, 15, 60, 61 au Camp de La forestière

✓ ✓

*George Montagnac*

**Muguette** : Non, justement. Mais c'est trop tard maintenant... pour retrouver... pour se souvenir... (...) Mais il y a beaucoup de personnes ici parmi les enfants de déportés qui ne veulent pas savoir. Parce qu'ils ne savent pas si leur papa était un droit commun, ou un assassin... Ils ne veulent pas. Parce qu'on a créé une association des enfants de déportés politiques. Nous en avons contacté beaucoup mais ils ne veulent pas savoir. Ils veulent pas connaître le passé de leur papa. Comme on leur a dit, c'était leur parent, c'était leur papa, mais ça ne les intéresse pas. Il n'y a qu'un petit noyau.

**Pax** : Moi je ne les connais pas. Je sais juste que M. Lai Van Cham (≈ Lai Văn Chàm) était un soldat qui faisait la pêche pour gagner sa vie. Il est resté avec une dame, il a eu un garçon et une fille. C'est cette fille là qui était à mes côtés pour passer 15 jours dans la brousse. (≈ Ici, les traductions et les écoutes n'ont pas permis de comprendre quel était ce séjour dans la brousse)

**Muguette** : Lai Van Cham (≈ Lai Văn Chàm), il y a deux frères... Il y a Antoine...

**Pierre** : Et Henri. Henri est plus vieux, Antoine est plus jeune. Mais Lai Van Cham (≈ Lai Văn Chàm), il ne faisait pas parti du convoi de votre papa.

**Claudette** : Non, voila, ils étaient là bien avant.

**Pierre** : Et lui il était sur l'île du Diable carrément... (≈ L'île du Diable est une des 3 îles qui composent l'archipel des îles du Salut, au large de Kourou, en Guyane française. Les 3 îles servirent longtemps de baignade à l'administration pénitentiaire. L'île du Diable était spécifiquement attribuée aux détenus politiques. Son nom, mais aussi sa réalité, participèrent à alimenter de nombreux récits historiques, romanesques et/ou documentaires)

**Muguette** : Oui, c'est pour ça qu'il ne les connaissait pas, ni les Ho Van To (≈ Hồ Văn Tố), ni les Lai Van Cham (≈ Lai Văn Chàm).

**Claudette** : Oui, ils étaient là bien avant, dans d'autres conditions.

**Muguette** : S'il était soldat : alors pourquoi ?

**Pierre** : Peut-être qu'il avait déserté ou refusé d'obéir...

**Claudette** : Parce qu'il y avait un premier convoi qui était arrivé bien avant. Quand ceux de 1931 sont arrivés, c'était pour exploiter le Territoire de l'Inini. Mais ceux d'avant ?

**Pierre** : C'était dans les années 1910, 1920 ? Mais c'était pas par *Martinière*. Car, il y a eu *La Loire*, il y a eu *Le Duala*...

**Claudette** : C'est Christèle qui pourrait en parler, car elle a rencontré les Lai Van Cham. Et c'est elle qui m'avait donné le nom aussi.

**Pierre** : Je remets ?

**Claudette et Muguette** : Oui.

02 : 19 : 35 : 09

**Geneviève dans la video** : (question inconnue)

**Pax** : Quand j'ai été libéré, je suis rentré à Cayenne. Mais après quelques temps, je n'étais plus satisfait de rester au village chinois. Nous avons formé un groupe pour aller exploiter l'or, s'occuper d'un jardin pour aller fournir des vivres pour les gens de Saint Elie et sur le fleuve jusqu'à Sinnamary. C'est grâce au maire de Cayenne, M. Boudinot et M. le préfet Vignon que nous avons eu le droit de rester derrière l'abattoir, sur ce terrain là (≈ Ici Pax revient en arrière dans son récit sur Cayenne, Auguste Boudinot y était élu d'octobre 1947 à mars 1953). Car ce terrain appartenait à la commune. À cette époque, ils donnaient très peu de terrains, beaucoup de gens demandaient, beaucoup de Créoles en demandaient, mais ils n'en donnaient à personne. Mais grâce à eux, nous avons eu le droit à un terrain mais on nous a demandé de ne pas cimenter, de construire en bois car prochainement, la commune revendra ces terrains.

(≈ Ici, j'ai coupé une séquence entière car la confusion était générale)

**Pierre** : J'ai parlé de ça à une dame assez âgée de Saint Laurent parce que je cherchais la trace d'un condamné algérien, et elle m'a dit que tous les terrains qui avaient appartenu à des bagnards, avaient tous été récupérés par la mairie, en expulsant parfois leurs enfants, parce que certains avaient pu fonder des familles...

**Claudette** : À Saint Laurent même ?

**Pierre** : Ouais, et c'était étrange parce qu'elle était en haut de son escalier quand elle me parlait, donc on voyait tous les toits des différents pâtés de maison, et elle me montrait du doigt tous les terrains en question, là, là, là et là, il y en avait partout...



> **Ci-dessus** : Photographie prise à l'entrée du « village chinois », à Cayenne, en septembre 2014. De nombreuses revendications politiques sont visibles sur les murs de Guyane. On peut lire ici l'inscription suivante : « *Nous voulons agir. L'espoir de tout recommencer...* »  
Photographie : Maxime Bichon.

**Pax** : Et la question de savoir pourquoi je me suis marié à Cayenne ? La femme que j'ai rencontré... c'est intéressant aussi ! (rires)

**Muguette dans la video** (rires)

**Geneviève dans la video** : Qu'est-ce qu'il dit ?

**Muguette dans la video** : Vous lui avez demandé comment il s'est marié à Cayenne, il a dit que sa vie est intéressante (rires) mais je ne crois pas que ma mère voudra qu'il raconte ! (rires)

**Geneviève dans la video** : Elle est vivante votre maman ?

**Muguette dans la video** : Oui, maman elle est là.

**Pax** : Maintenant je suis très malade, j'ai des vertiges très souvent. Je vais voir un docteur vietnamien qui me soigne. Il me demande de raconter ma vie, ça l'intéresse lui aussi. Mais ça me fatigue beaucoup de raconter. Plusieurs fois, il m'a demandé de tout raconter, depuis mon enfance jusqu'à mon mariage, il me demande souvent pourquoi je me suis marié ! Je vais vous raconter pourquoi je suis marié !

Quand je travaillais à Sinnamary, nous vivions dans une case et à l'étage, tous les jours, je passais mon temps à lire le journal. Et les autres camarades, en bas, ils jouaient aux cartes ou d'autres choses comme ça. Je déteste les jeux de carte, je ne faisais que lire ! Lire ! Quand je rentrais chez quelqu'un, la seule chose qui m'intéressait, c'était le journal ! (TRADUCTION MANQUANTE) (rires)

Un jour la maman de ces enfants là ( = Il montre du doigt sa fille Muguette), elle venait souvent chez moi, mais je ne faisais pas attention. Un de mes camarades, sa femme était l'amie de ma future femme. La mère de mes enfants... Un jour, il y avait la fête de la commune, et j'avais remarqué qu'Eugénie était bien peignée, elle avait mis une jolie robe aussi. Je me suis levé pour lui dire : « *Tu t'es faite belle aujourd'hui !* ». C'était pour vous dire que je l'avais quand même remarquée déjà, même si je ne me mêlais pas aux filles de Sinnamary, je ne m'intéressais pas à ça. Et ce jour là, la femme de mon camarade avait décidé qu'Eugénie serait la mère de mes enfants ! Elle l'avait fait rentrer chez moi, puis dans ma chambre ! (rires) À 10H00 quand je suis rentré, j'allais faire l'amour... Elle était dans mon lit, elle m'a dit : « *viens là toi...* » (rire)

~ **Thào** : S'il fallait traduire exactement l'expression française que Pax a utilisée, j'aurais du traduire « *làm tình* » (faire l'amour). Je ne sais pas s'il s'agit d'autocensure de ma part, mais j'imagine que si Pax avait répondu en vietnamien — sa langue maternelle — il aurait certainement utilisé une autre expression. C'est pourquoi je me permets de choisir une expression plus vietnamienne, moins contemporaine, et « *ăn nặm* » est mon choix. En vietnamien, « *ăn nặm* » est littéralement « manger allonger » pour signifier le fait de coucher avec quelqu'un.

**Muguette et Claudette** (rires)

**Muguette** : Alors la femme de son camarade a fait venir ma maman chez lui, et quand il est rentré chez lui vers les 10h00 du soir, il a trouvé ma maman sur le lit !

**Maxime** : (rires) Ça se passe comme ça ici ?

**Pierre et Muguette** (rires)

**Claudette** : À Sinnamary oui...

**Maxime** : Mais à Sinnamary, mais on a mangé à Sinnamary ! On n'a pas... ?

**Pierre** : Non... On a pas... C'est chaud !

**Muguette** (rires)

**Pax** : La première fois que je faisais l'amour, c'était ici ! Parce qu'au Viêt Nam, comme c'était la révolution, je ne m'intéressais pas aux femmes. Et puis après ce jour là, je suis parti travailler l'or.

Un an après, j'ai reçu une lettre d'un camarade de Sinnamary. C'était la faillite, je suis parti à Cayenne pour chercher du travail ( = Dans la vidéo, Pax montre un signe de fatigue). Un camarade m'avait écrit de Sinnamary pour me dire qu'Eugénie avait une petite fille et quelle me demandait de venir pour venir voir son enfant. Je n'étais jamais revenu depuis, alors j'ai ouvert la porte et je suis tout de suite monté à l'étage pour voir ma première fille. J'ai dit : « *Ah, c'est mon enfant !* » Ma femme m'a dit qu'il fallait reconnaître mon enfant. Ici, quand on fait des enfants, on a l'habitude de les reconnaître, surtout les Saramakas, quand ils font des enfants avec des Créoles ici. (TRADUCTION MANQUANTE) Moi je voulais remettre ça à plus tard, j'irai à la mairie deux trois jours après. Voila ce que j'ai dit à ma femme : « *Dans la commune, malgré tout, malgré le fait qu'on m'appelle "enfant de cœur", je reste un condamné. Malgré tout ce que j'ai fait pour le gouvernement, au camp Saut Tigre, malgré tout ça, la commune de Sinnamary dira qu'Eugénie a couché avec un bagnard du Viêt Nam* ». Alors j'ai dit non. Et j'étais dans une situation de misère à ce moment là. C'était un camarade qui me nourrissait à Sinnamary. J'avais tout vendu déjà, jusqu'à mes cailles, mes boeufs, mes cochons. J'avais deux ventres vides à ce moment. Alors comment j'allais faire vivre une famille ? Alors j'ai proposé à Eugénie, si elle était

\* **Christèle** : Il n'est libéré qu'en juin 1946. Après avoir rencontré Eugénie Marcel, mère de ses futurs enfants en 1948, il déménage à Cayenne sans savoir qu'Eugénie attend un enfant de lui. Il serait retourné à Sinnamary pour s'établir avec elle et reconnaître l'enfant à la fin de 1949 ou au début 1950.

d'accord, de rester avec moi à Cayenne. J'allais pouvoir faire des bricoles, et remonter un peu la situation. Eugénie avait déjà eu une fille — Jeanne — avec un Créole. Alors Jeanne est venue me chercher et m'a ramené auprès d'Eugénie. Mon pyjama m'attendait, j'ai dormi là et elle m'a dit : « *Après demain, je partirai à Cayenne avec toi* ». Je lui ai dit de bien réfléchir à ce choix, car pour beaucoup de camarades à Cayenne, c'était la misère. Elle m'a dit : « Bon, je suis avec toi pour Cayenne\* ».

**Geneviève dans la video (à Muguette dans la video)** : Vous pouvez me... J'ai pas tout...

**Muguette dans la video** : Je vais retraduire, bon, alors... ( ≠ Pax les interrompt)

**Pax** : Et puis nous allions nous mariés, quand nous nous sommes mariés, nous n'avions rien comme ça. ( ≠ Dans la vidéo, Pax se frotte les mains)

**Geneviève dans la video (au caméraman)** : Tu vas tourner la caméra... ( ≠ La caméra se tourne vers Muguette)

**Geneviève dans la video (à Muguette dans la video)** : Vous pouvez me résumer ?

**Muguette** : Quand ils se sont mariés, ils n'avaient rien du tout, rien du tout !

**Pierre** : C'est pour ça qu'il se frotte les mains comme ça...

02 : 30 : 57 : 10 **Pax** : Il y a encore quelque chose que j'aimerais raconter avec vous ! Parce qu'il s'est passé beaucoup de choses dans ma vie. À Saut Tigre, à ce moment là, il y avait un capitaine-docteur qui s'appelait Leurop\* ( ≠ Pax hésite plusieurs fois sur la prononciation de ce patronyme). J'avais vu une fois une émission de télévision sur la famille Leurop, à Marseille.

Il était docteur, il était trop marrant. Un jour pour le 14 juillet, il avait revêtu un pantalon à la mode des Sénégalais, un pantalon bouffé en bas, il avait une (TRADUCTION MANQUANTE), une épée, et le képi des soldats sénégalais. C'était à Saut Tigre. Il était parti inspecter les soldats comme ça ! Et il me demandait un peu de musique ! Mais j'ai répondu que je n'avais que la musique du Viêt Nam ! Ce n'est pas la même chose ! « *Vous pouvez prendre la Marseillaise !* » Alors, on a commencé à chanter...

**Geneviève dans la video (à Grégory Uraszewski)** : Tu vas changer de cassette ?

**Muguette (à Pierre)** : Mais j'ai une question à vous poser. Comment vous êtes venu à savoir pour le Viêt Nam, le reportage et les documents ?

**Pierre** : Il y a 3 ans, j'étais venu en Guyane car je voulais comprendre pourquoi il y avait encore des indépendantistes ici, et donc, j'avais rencontré Maurice Pindard... ( ≠ Maurice Pindard était alors le secrétaire général du Mouvement de Décolonisation et d'Emancipation Sociale, M.D.E.S. le parti indépendantiste en Guyane)

**Muguette** : Ah, c'est l'oncle de mes enfants...

**Pierre** : Et bien voilà. Et j'avais dû vous appeler.

**Muguette** : Effectivement, ça y est !

**Pierre** : Et puis, moi je repartais en France 3 jours après...

**Muguette** : Oui, effectivement.

**Pierre** : Et puis, depuis ça m'avait...

**Muguette** : turlupiné ?

**Pierre** : Ouais...

**Claudette** : Il y a une autre cassette ?

**Pierre** : Oui, de 14 minutes.

**Claudette** : Vous voulez des petits pâtés pour grignoter ?

**Pierre** : Oui, pourquoi pas...

**Muguette (à Pierre)** : Ah oui je me souviens maintenant.

\* **Christèle** : Il s'agit sûrement d'un co-détenu qui exerçait les fonctions de cuisinier. « Bep » (~ Bép) était un terme générique pour désigner le cuisinier dans l'Indochine coloniale. Il est donc surnommé d'après son métier. J'ignore de qui il s'agit.

\* Avant 1940, il ne peut s'agir que du Dr Direr (jusqu'en novembre 1939) ou du Dr Tasqué (de 1939 à au moins 1941). Mais Tran Tu Yen — malgré la prononciation ou le trou de mémoire lorsqu'il prononce « Leurop » — fait certainement référence au Dr Le Goff. Au début de la Seconde guerre mondiale, le médecin-capitaine Le Goff aurait été nommé chef de la circonscription du centre basé à Saut Tigre. Il aurait perdu sa femme dans les bombardements (au Havre ? en mer ?) et aurait été sauvé de justesse du suicide par Tran Tu Yen et l'ami de ce dernier.

**Pax** : D'autres condamnés ont fait des enfants avec des femmes en Guyane, mais ils sont quand même repartis au Viêt Nam. Moi, je n'ai pas fait ça. Mais je vais vous raconter la suite du docteur Leurop.

Pendant la guerre, la France perdait, pendant les premiers moments de la guerre, beaucoup de bateaux français avaient été coulés par les Allemands. C'est la guerre, les Français reculaient, reculaient. Et puis le Docteur Leurop était désespéré. Un jour, un télégramme lui a été envoyé. Sa femme était morte. Sa petite fille de 5/6 ans avait été confiée à un orphelinat militaire. Il est devenu fou. Il pleurait, il jetait son corps par terre comme ça, et après il est allé chercher un revolver pour tuer son corps. Mais eux, (TRADUCTION MANQUANTE), c'est sa destinée. Moi et un camarade qui s'appelle Bep (~ Bép) — qui cuisinait pour le docteur —. Moi je venais là tout le temps, alors j'ai piqué son revolver dans la table de nuit. J'ai ouvert le tiroir, j'ai pris son revolver pour le mettre dans ma poche et je suis parti\*. Je me disais : « *comme ça il ne pourra pas s'en servir* ». Il est devenu fou, il courait partout dans le camp Saut Tigre.

Avec le sergent Sénégalais, on se disait qu'il fallait au moins deux soldats pour surveiller de près le docteur Leurop. Est-ce que ça vous intéresse ? Le docteur Leurop est allé au bord de la rivière, se jeter dans la rivière pour se noyer. Après, deux soldats l'ont repêché. Il est rentré pour aller chercher son revolver : « *je l'ai perdu ! Je l'ai perdu !* » (TRADUCTIONS MANQUANTES).

Et Bep, c'était lui qui travaillait pour lui, qui lui faisait à manger. C'était un très cher ami à moi, il était droit commun mais un très cher ami. Il m'a dit que le docteur lui avait réclamé le revolver, mais qu'il avait répondu ne pas savoir. Pendant quelques jours, j'allais auprès de lui, je lui conseillais de manger, je lui donnais les bouchées, comme à un malade. Au bout de quelques jours, il s'était calmé. Je lui disais que malgré la perte de sa femme, il lui restait toujours une petite fille qui avait été confiée à l'orphelinat des militaires. Alors « *pourquoi vous faire tuer, il faut vivre* ». Et en plus, la guerre n'était pas finie, les Allemands n'avaient pas encore gagné\*. Alors je lui disais de ne pas se faire du mal, de garder du courage. Après, il s'était calmé mais un jour il avait redemandé le revolver à Bep. Il lui a dit que c'était moi qui l'avais. Il est venu me chercher, et m'embrasser : « *Merci beaucoup, c'est grâce à toi si je vis encore* ». Et depuis ce moment, il m'a toujours bien traité.

Un jour, j'avais attrapé la dengue, je pissais du sang. À Saut Tigre, il n'y avait rien pour soigner ça. Alors il a pris son sang pour me faire une transfusion. Car il m'expliquait que son groupe sanguin était 0 Rh et qu'il pouvait le donner à tout le monde. Il a envoyé un télégramme à Cayenne et une voiture militaire était venue me chercher pour m'envoyer à l'hôpital. C'est pourquoi j'ai pu guérir.

**Geneviève dans la video** : Un ami ?

**Pax** : Et après ça... Parce que M. Bichara, qui était commerçant à Sinnamary, il était mon parrain déjà. Je m'étais baptisé déjà car il m'avait conseillé de me faire baptiser en même temps que son père. Alors je me suis fait baptiser, et M. Bichara est devenu mon parrain. Pour fêter ça, une bouteille de champagne, c'était déjà très difficile à trouver mais il m'en avait vendu 6 ! Alors, avant de les boire, j'ai voulu remercier le docteur en lui portant une bouteille. Vous voyez ! Ma vie est pleine de choses intéressantes !

**Geneviève dans la video** : oui ! (rires) Qu'est-ce que je voulais lui poser comme question... Une dernière...

**Pax** : Docteur « Le Croup » !?

**Muguette dans la video** : Docteur « Lecrope » ?

**Geneviève dans la video** : (question)

**Muguette** : Alors, Geneviève lui a posé la question « *Pourquoi il n'est pas retourné au Viêt Nam ?* » Il a dit qu'il n'est pas retourné au Viêt Nam par rapport à sa femme, ses enfants...

**Claudette** : au Viêt Nam, il n'avait pratiquement plus personne, sa maman, son frère étaient décédés entre temps...

**Muguette** : Oui, il a des frères qui sont morts, il ne lui restait qu'un neveu, et une petite nièce.

**Clauddette** : Donc les enfants de An alors ?

**Muguet** : Oui, les enfants de An, une petite nièce.

**Clauddette** : Mais il y avait Hiên ou Yèn ou Linh aussi. C'est vrai qu'il n'a pas connu son petit frère.

**Muguet** : Oui, quand il est parti son petit frère avait 5 ans.

**Maxime** : Il n'est jamais revenu au Viêt Nam ? Pas assez d'argent ?

**Clauddette** : Non.

**Muguet** : Non. Sa maman <sup>~</sup> lui conseillait de revenir au Viêt Nam. Elle était prête à lui envoyer de l'argent. Mais il a refusé.

**Maxime** : D'accord. Même pas pour visiter ?

**Muguet** : Un moment il a voulu y retourner, il voulait partir avec Josette...

**Maxime** : Ah oui vous nous l'avez dit la dernière fois...

**Muguet** : Et puis... Il a eu des problèmes de santé. Et finalement il a dit non, qu'il n'allait pas pouvoir le supporter. Quand il arriverait au Viêt Nam, comment le vivrait-il ? Parce que... quand il est parti, son pays était dans un état... Mais s'il était revenu au Viêt Nam, comment l'aurait-il vécu ? Est-ce qu'il serait revenu ? Il me disait qu'il ne pourrait pas, qu'il ne pourrait pas revenir ici. Et il a bien réfléchi, il préférerait mourir auprès de ses enfants... Moi, c'est ce qu'il m'avait dit.

**Clauddette** : Oui, parce qu'il y avait surtout ses petits enfants. Il y avait Johanne, il y avait Loïc...

**Maxime** : Oui c'est important.

**Clauddette** : Donc, c'était surtout ça. Il y avait ses enfants, mais surtout ses petits-enfants. Il adorait les enfants, puisque c'était lui qui avait pratiquement élevé Johanne, c'est lui qui le gardait, Loïc aussi, Sandra...

**Muguet** : Et une fois j'étais venu ici en vacances. Il y avait Eric, tous les soirs, il promenait l'enfant... Même sous la pluie, il y allait, il prenait le parapluie, et il chantait des chansons en vietnamien pour Eric. C'est vrai qu'il était content pour lui... On continue...

03 : 06 : 02 : 24

**Pax** : Parce que j'avais des enfants déjà. Et puis il y avait ma femme, j'étais marié déjà. Et du côté de ma famille vietnamienne, je n'avais seulement qu'un neveu vivant. Mon père était déjà mort, ma mère était déjà morte. Mon frère était à la retraite et quand ma mère était encore vivante, elle lui disait toujours de m'envoyer de l'argent pour que je rentre. J'aurai pu rentrer car j'étais libéré. Mais la femme de mon frère, ma belle sœur disait à mon frère : « *S'il rentre ici, il ne va pas rester à la maison car maintenant c'est la conquête du sud. S'il rentre, il va chercher la mort* <sup>~</sup> ». C'est mon cousin qui m'écrivait et qui me demandait d'écrire à ma mère. Lui écrire que... (TRADUCTION MANQUANTE, « *lui écrire que* » ou « *m'écrire que...* », j'entends « *m'attendre* » mais je ne comprends pas la suite de la phrase). Mais mon frère a écouté sa femme, il n'a pas envoyé l'argent. Et rien depuis ce jour là, je ne leur ai plus écrit. J'avais mes enfants ici. Je m'étais marié ici, à quoi bon... Si je rentrais, j'aurai pu avoir une place dans le parti. Mais je n'aime pas ça. Si je rentrais, je me serais reposé, et je n'aurais pas demandé de travail fixe, j'aurais demandé à aller et rouler partout : être libre, sans travail de camarade. Et puis j'aurais voulu voir toutes les cités, toutes les belles pagodes, les paysages de mon pays. Alors maintenant... ( <sup>~</sup> Dans la vidéo, Pax fait retomber sa main sur le siège, comme pour dire « *Alors maintenant à quoi bon* ») (silence) Mais c'est la nuit maintenant <sup>~</sup>.

**Clauddette** : Ah ses souvenirs s'estompent...

**Pierre** : Il a dit la nuit... ?

**Clauddette** : Oui la nuit...

**Muguet** : la nuit maintenant...

**Clauddette** : Oui, je pense qu'il a dit « *la nuit maintenant* » c'est à dire, il commence à oublier des choses non ?

**Muguet** : On va continuer parce que je n'ai pas compris. Mais c'est vrai que quand il faisait ça, ça voulait dire « *j'ai oublié* » ( <sup>~</sup> Dans la vidéo, Trần Tử Yến pose sa main sur son front et imite d'un geste les souvenirs qui s'échappent de sa tête).

**Clauddette** : Oui, voilà, la nuit ça devient noir.

<sup>~</sup> **Thao** : En vietnamien, dès qu'on parle des grands-parents, on précise naturellement grand-mère paternelle (bà nội) ou grand-mère maternelle (bà ngoại), de même pour les grand-pères (ông nội et ông ngoại). Ainsi, il m'a semblé bizarre de traduire en vietnamien « *mẹ của ba* », soit littéralement « *mère de papa* », comme s'il y avait une distance ou un froid dans la relation petite-fille et grand-mère, et ce qui n'est pas le cas en français. J'ai donc choisi « *bà nội* » pour désigner sa maman.

<sup>~</sup> En français, l'expression « *chercher la mort* » se comprend mais elle paraît surprenante ou poétique. On dira davantage qu'une personne « *cherche à mourir* », jusqu'à « *trouver la mort* ». Peut-être s'agit-il d'une image propre aux langues créole et/ou vietnamienne. En vietnamien, on dira « *tim cái chết* », soit littéralement : « *chercher la mort* », ou plus couramment « *đi vào chỗ chết* », soit « *se diriger droit à la mort* ».

<sup>~</sup> J'ai hésité entre plusieurs traductions. La première était plus proche de la phrase en français : « *giờ là đêm hết rồi* », soit littéralement « *maintenant tout est nuit* » pour mieux rendre le côté métaphore. Le mot « *tout* » pour désigner « *toute sa mémoire* ». Puis, j'ai voulu mieux rendre l'idée du passage, du devenir, alors le deuxième choix est « *giờ thành đêm mất rồi* », soit littéralement « *maintenant tout devient hélas nuit* ». En discutant avec le frère de Pax, il nous a proposé, dans l'idée du passage, « *giờ sang đêm hết rồi* », soit « *maintenant tout passe à la nuit* ». C'est la traduction que nous avons choisi pour le titre du document. Dans tous les cas, le mot « *hết* » qui signifie le tout, peut se remplacer par le mot « *mất* » qui sous-entend l'idée de la perte, donc porte une expression de nostalgie. Comme dans l'explication donnée par Muguet « *j'ai oublié* » que j'ai traduit en vietnamien « *tôi quên mất rồi* », soit littéralement « *j'ai éperdument oublié* ».

**Pax** : C'est maître Darnal qui m'a conseillé de demander ma naturalisation française. Il me disait : « *vous regretterez de pas avoir demandé la nationalité française* ». Alors j'ai demandé ma naturalisation, mais j'ai attendu 10 ans pour le faire ! Après quoi... Maître Darnal qui était avocat, c'est lui qui a fait les démarches pour que j'ai la nationalité française. Ça l'avait beaucoup fait rire que j'ai attendu tout ce temps, que je ne sois toujours pas Français ! (rires)

Un jour, en allant au travail... À ce moment là je travaillais à l'institut Pasteur. Un jour je devais demander tous mes salaires mensuels. Je travaillais en tant que jardinier pour le directeur. Je touchais un salaire, comme tous les ouvriers qui travaillaient là. Un jour, en allant au travail, j'avais trouvé une lettre piquée sur moi.

**Pierre** : Un jour, il y a une guêpe qui l'a piqué ?

**Claudette** : C'est ça.

**Muguette** : Oui.

**Claudette** : Attends... Non...

**Muguette** : C'était pas une guêpe !

**Pierre, Maxime, Muguette, Claudette** (rires)

**Claudette** : C'était une lettre ! Oui ! Il a ouvert la lettre ! On va reprendre parce que... une guêpe...

**Pierre** : Bon, je me tais maintenant... je nous conduis vers des histoires surréalistes...

**Pax** : (reprise) Un jour, au travail, j'avais trouvé une lettre piquée sur moi.

**Muguette** : Ah oui ! Alors effectivement ! Un jour il a été travailler, il a trouvé une guêpe qui l'a piqué à la jambe ! C'est bien ça ! On continue !

**Maxime** : Bravo !

**Pierre** : Ah ouais ! (rires)

**Claudette** : Il est curieux, il a pris la lettre, pourquoi la lettre pique ? Attends, là, il y a un truc qui ne colle pas ! Pourquoi la lettre pique ? Il pensait peut-être que c'était la guêpe qui l'avait piqué...

**Muguette** : Mais c'était la lettre ! Mais alors, pourquoi la lettre l'a piqué ?

**Maxime** : Ça peut trancher du papier... Mais c'est peut-être pas ça... On aura peut-être la réponse après...

**Muguette** : Oui, on continue...

**Claudette** : Le préfet a donné l'ordre au commissaire de savoir pourquoi ces 4 billets ~ ? C'est ça, pourquoi les 4 billets sont venus à Cayenne ?

**Maxime** : Ça devient métaphorique !

~ **Thao** : Il est impossible, même en français, de savoir de quoi il s'agit exactement, un billet de convocation, une lettre, de l'argent ? Pour la traduction en vietnamien, j'ai choisi le mot « billet » dans l'idée d'un « billet de convocation » : « Giấy ».

\* **Christèle** : On peut comprendre de tout ce développement que bien après sa libération, Tran Tu Yen se sentait surveillé par les services des renseignements généraux. Bien qu'on ne puisse dater ou expliquer précisément cet épisode.

**Pax** : Ça m'a rendu curieux, alors j'ai pris la lettre. Pourquoi y avait-il une lettre piquée ? Un ouvrier m'a vu. Cette lettre, c'était le préfet qui écrivait au commissaire de police ! Il lui donnait l'ordre de chercher à comprendre pourquoi ces 4 billets étaient venus à Cayenne, il devait chercher des renseignements, et précis ! J'ai voulu en savoir plus, on m'a dit que c'était un secret d'état ! Je savais que c'était un secret d'état. Pourquoi cette lettre était là ? Entre les mains de... (TRADUCTION MANQUANTE), entre les... (TRADUCTION MANQUANTE). Et pourquoi quelqu'un l'avait piqué là ? Une lettre portée pour te dire que... (TRADUCTION MANQUANTE ≠ j'entends « pour te dire que Charles Così... »). Peut-être s'agit-il d'un collègue de travail ?). Je lui ai dit : « *J'ai trouvé une lettre là* ». On m'a dit : « *motus bouche cousue, il ne faut pas parler, c'est un secret !\** » ( ≠ Dans les cassettes, Pax ne dit pas « *motus bouche cousue* » mais fait le signe avec sa main et sa bouche)

**Geneviève dans la video :** Je n'ai pas compris ce qu'il a dit.

**Muguette dans la video :** Par rapport à ce que vous avez demandé, pourquoi il était Français, il a dit qu'il était au courant de quelque chose... Quand il a trouvé une lettre, il a posé des questions. On lui a dit non, on ne peut pas lui répondre, c'est un secret d'état. Voila.

**Geneviève dans la video :** Mais on lui a donné la nationalité française ?

**Muguette dans la video :** Oui parce qu'il est vrai qu'il travaillait à l'institut Pasteur, et pour bénéficier de sa retraite, on était obligé de lui donner sa nationalité française.

**Geneviève dans la video :** Et quand est-ce qu'il a eu la nationalité française ?

**Muguette dans la video :** Je ne me rappelle pas, j'étais en France.

**Geneviève dans la video :** Donc c'était il y a longtemps ?

**Muguette dans la video :** Oh oui... Ça fait une vingtaine d'années déjà.

**Geneviève dans la video :** Et sa libération officielle, ça datait de 1945\*? Ce qu'il nous a dit ? Quand De Gaulle a libéré tout le monde ?

**Muguette dans la video :** Je pense que oui.

**Geneviève dans la video :** D'accord ok. Je voulais lui demander... mais on va le laisser maintenant, il est fatigué. Je voulais lui demander s'il n'avait pas de rancune contre la France...

**Muguette dans la video :** Oh vous pouvez lui demander...

**Geneviève dans la video :** Il est en forme avec ce qu'on lui a fait !

**Muguette dans la video :** Ouais.

**Geneviève dans la video :** (question à propos de la rancune)

**Pax :** Moi, maintenant ?! (rires) (TRADUCTION MANQUANTE)

**Muguette :** Il rit en même temps.

**Pierre :** Ah là, je n'ai aucun son qui me vient...

**Pax :** (reprise)

**Muguette :** « *Moi maintenant Français* »...

**Pierre :** Ouais, il rigole tout en disant « *moi la rancune* » ? Non ?

**Muguette :** Oui effectivement...

03 : 12 : 23 : 19 **Pax :** Un inspecteur du service des renseignements généraux est venu faire une enquête sur moi. Il me demandait si je me sentais Français. Il était malin, il me demande comme ça : « *Et si la guerre éclate entre la France et le Viêt Nam, quelle partie vous allez prendre ?* » Alors moi je lui ai répondu : « *Vous êtes malin de me demander ça, je suis vieux déjà, et j'ai deux patries, ma patrie natale et la France ! Alors si le problème se posait, je n'en choisirais aucune !* » Il m'a dit que j'étais malin aussi de répondre comme ça. (rires)

**Muguette dans la video :** Vous avez compris ?

**Geneviève dans la video :** Vous pouvez redire ?

( = **Muguette dans la video** réexplique tout ce passage de tête, très fidèlement.)

**Pax :** Et j'ai insisté un peu : « *La France a déjà perdu l'Indochine ! Depuis l'Europe jusqu'au Viêt Nam, pourquoi y aurait-il encore une guerre ?!* » Il était malin mais j'étais plus malin que lui !

**Geneviève dans la video :** Ok. Merci.

**Maxime :** (dans le micro) Bravo à tou-te-s.

**Muguette** (rires)

\* Non ! Sa libération officielle est le 6 juin 1946.

\*  $\approx$  (...)



\*  $\approx$  (...)







## RÉSUMÉ

---

De Guyane *française*, de Kanaky, d'Algérie ou de France des voix s'élèvent, celles des condamné·e·s politiques déporté·e·s par la puissance coloniale face à laquelle ils ou elles tentaient de faire front. Une histoire méconnue se dévoile et se construit : elle mêle des espaces géographiques et des destins multiples ; des idéologies et des contextes de luttes qui se rencontrent, s'associent ou s'opposent ; des correspondances clandestines, acheminées ou non ; des « travaux » forcés, des évasions ou des disparitions. C'est un passé commun, un passé traduit et pluriel. C'est écrire ou parler l'histoire de la violence, cachée au grand jour. Quelques enfants de condamné·e·s, quand ils ou elles le peuvent ou le veulent, évoquent la mémoire de leurs parents déportés ; d'autres militant·e·s parlent de leurs luttes au présent de l'indicatif, depuis la « postcolonie », depuis « l'outre-mer ». Avec eux-elles, Pierre Michelon collecte et produit un ensemble de poèmes, de traductions et de films, qui raconteraient — conditionnel — une histoire des décolonisations, telles qu'elles n'ont pas pu être, telles qu'elles ne sont pas encore.

## MOTS CLÉS

---

Décolonisation / Déportation politique / Bagnes coloniaux / Outre-mer / Documentaires et essais cinématographiques / Usages des archives / Amara et Fouad Mennana / Jean Mariema / Aziz ben Cheikh El Haddad / Louise Michel / Trần Tử Yên et Trần Tử Yên

## ABSTRACT

---

From *French* Guyana, Kanaky, Algeria or France voices rise, the voices of political deportees condemned by the colonial power they tried to confront. A little known history is revealed and takes form: it encompasses diverse geographical points and multiple destinies; ideologies and contexts of struggle meet, converge or oppose each other; there are clandestine correspondences, which did or did not reach the addressees; forced « labor », evasions or disappearances. It is a shared past, translated and plural. A question of writing and speaking of the history of violence, hidden in plain sight. This political fable is built with children of the condemned, when they can, when they wish to, evoke memories of their deported parents; other militants speak of their struggles in the present tense, since the « post-colony », from « over-seas ». With them, Pierre Michelon collects and produces an ensemble of poems, translations and films, that would recount—in the conditional tense—a history of decolonization, presented in a way they formerly were not, a way they still often are not.

## KEYWORDS

---

Decolonization / Politic deportation / Colonial bagnies / French over-seas territories / Cinematographic essay / Archives uses / Amara & Fouad Mennana / Jean Mariema / Aziz ben Cheikh El Haddad / Louise Michel / Trần Tử Yên & Trần Tử Yên